



CM-AM SICAV

Siège social : 4 rue Gaillon - 75002 PARIS

RCS R.C.S. : PARIS 879 479 491

Société d'Investissement à Capital Variable

Forme sociale : Société anonyme (SA)

Crédit  Mutuel
Asset Management

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
ANNUELLE DU
31 JUILLET 2024**

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence l'€STR capitalisé, sur la durée de placement recommandée. En cas de taux particulièrement bas, négatifs ou volatils, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser de manière structurelle. L'indice tient compte de la capitalisation des intérêts.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active, afin de disposer d'un positionnement clair en termes d'univers de risque et d'objectif de performance tout en recherchant l'optimisation du couple rendement/risque du portefeuille.

La construction du portefeuille est réalisée dans les limites de la fourchette de sensibilité en fonction des conclusions des différentes analyses de marché et de risque menées par l'équipe de gestion.

Le process de gestion repose tout d'abord sur une analyse macro-économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géo-politique global. Cette approche est ensuite complétée par une analyse micro-économique des émetteurs et par une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision. Les décisions de gestion portent notamment sur :

- Le degré d'exposition au risque de taux,
- L'allocation géographique,
- Le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs,
- La sélection des supports d'investissement utilisés.

La volatilité maximale de l'OPCVM ne s'écartera pas plus de 0,50% de celle de l'indice €STR capitalisé.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- Jusqu'à 110% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, d'émetteurs de l'OCDE et de la zone euro, de catégorie Investment Grade selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et + 0,5.

- De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro

Il peut être investi :

- en titres de créances et instruments du marché monétaire de catégorie Investment Grade,
- jusqu'à 10 % de de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme fermes ou optionnels et titres intégrant des dérivés dans un but tant de couverture que d'exposition aux risques de taux, de crédit et de change. L'effet de levier indicatif est de 150 %.
- dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

CM-AM GLOBAL GOLD

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance nette de frais liée à l'évolution des valeurs liées aux Mines d'or et aux Matières Premières, sans contrainte et grâce à une gestion sélective de valeurs liées à l'or et aux ressources naturelles, sur la durée de placement recommandée. Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori tel que NYSE ARCA GOLD MINERS Index.

L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes non réinvestis.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion sélective de titres en direct et/ou d'OPC, déterminée au moyen d'une analyse fondamentale de la conjoncture, des différents secteurs d'activités liées à l'or, aux matières premières et aux ressources naturelles et des anticipations économiques réalisées par la société de gestion de portefeuille.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60 % à 110 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs dont :

- de 60 % à 110 % aux marchés des actions liées à l'or et aux ressources naturelles
- 50% minimum aux marchés des actions liées aux mines d'or
- de 0% à 50% aux marchés des actions de pays émergents
- de 0% à 10% aux marchés des actions de capitalisation < à 150 millions d'euros

De 0 % à 10 % en instruments de taux souverains, du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation

De 0 % à 10 % en obligations convertibles

De 0 % à 110 % au risque de change sur des devises hors euro

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change, qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille.

CM-AM SUSTAINABLE PLANET

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il a pour objectif de gestion de rechercher une performance supérieure à l'évolution des marchés actions de la zone euro sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion sélective de titres émis par des sociétés s'attachant à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale, Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori Euro Stoxx Large (Net return). L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

La thématique de l'OPCVM fait référence à l'ambition d'améliorer l'empreinte environnementale de l'Homme. L'Environnement représente usuellement « l'ensemble des éléments qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins ». Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion sélectionne des sociétés selon une approche discrétionnaire dite de stock picking. L'univers d'investissement de départ est constitué de valeurs de l'Union Européenne, de la Suisse et de la Norvège, ainsi que du Royaume-Uni, dont la capitalisation boursière est supérieure à 500 millions d'euros et qui ont fait l'objet d'une notation ESG, auquel sont appliqués les différents critères extra-financiers présentés ci-dessous. Ainsi, la stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPCVM repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les sociétés les mieux notées ou celles démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine. Le processus de gestion se décompose en 4 étapes comme suit :

1. Filtre ESG : L'équipe de gestion appliquera un filtre extra-financier en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. A titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). Les gérants ne retiendront que les sociétés obtenant une classification supérieure à 2. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les sociétés ayant des controverses majeures. Ce premier filtre ESG permet d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2. Filtre thématique : Les valeurs restantes sont ensuite passées au filtre thématique qui s'appuie sur les 5 piliers suivants :

- Efficience Environnementale : solutions pour rendre les bâtiments, infrastructures, processus industriels plus intelligents, plus propres, sécurisés.
- Villes & Mobilité du futur : le développement du transport collectif, l'amélioration de l'habitat.

- Economie circulaire : produire des biens et services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage des ressources ainsi que la production de déchets. Le recyclage sera également adressé dans cette thématique.

- Energies alternatives : les énergies ne faisant pas appel aux sources fossiles (solaire, éolien, biomasse, hydrogène...).

- Vivre Mieux : protéger l'humain des risques sanitaire, participer au bien-être de l'individu tout en minimisant son impact sur son environnement.

Les sociétés sélectionnées seront celles qui sont exposées à l'un des 5 piliers ci-dessus.

3. Analyse financière: Les valeurs sont analysées au plan financier pour ne conserver que celles dont la qualité est clairement identifiée. Cet univers constitue la liste des valeurs sous surveillance, éligibles à l'investissement.

4. Construction du portefeuille : De cette liste réduite, les valeurs offrant une valorisation jugée attractive par l'équipe de gestion, sont mises en portefeuille, selon une approche dite de stock picking (sélection de valeurs). La construction du portefeuille est faite selon les convictions des gérants (potentiel et qualité).

De manière accessoire, l'équipe de gestion pourra investir en OPC. Les OPC gérés par Crédit Mutuel Asset Management et labellisés ISR intégreront le filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par la société de gestion.

A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net. Cette sélection d'OPC/titres vifs peut générer une absence de cohérence des actifs sous-jacents entre eux en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion.

En raison de l'analyse financière, les sociétés obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenues dans la construction du portefeuille.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'expositions sur l'actif net suivantes :

De 60% à 110% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations et de tous secteurs, dont :

- de 60% à 110% sur les marchés de la zone euro

- de 0% à 25% sur les marchés hors zone euro dont 0% à 10% sur les marchés des zones Amérique, Asie et Pacifique

- de 0% à 10% en actions de capitalisation inférieure à 3 milliards d'euros

De 0% à 10% en instruments de taux souverains, des secteurs publics et privés, de toutes zones géographiques, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation

De 0% à 25% au risque de change sur des devises hors euro

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net de l'OPCVM

Il peut également intervenir sur les :

- les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre d'exposition ou de couverture au risque action et au risque de change, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

CM-AM INFLATION

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence Barclays Euro Government inflation linked bonds 1-10 ans, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes et coupons réinvestis.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, la stratégie de l'OPCVM s'appuie sur des investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire :

- principalement émis par des Etats, des entreprises publiques et privées de la zone Euro, indexés sur l'inflation,
- émis par des états, des entreprises publiques et privées membres de l'OCDE hors zone euro, indexés sur l'inflation,
- émis par les états, les entreprises publiques et privées membres de l'OCDE, à taux fixe, variable ou révisable",

L'OPCVM adopte un style de gestion active en fonction des anticipations :

- en matière d'inflation, d'évolution des taux des Banques Centrales, de courbe des taux nominaux et de courbe des taux réels,
- en matière de risque crédit de façon à accroître le rendement du portefeuille par une sélection rigoureuse des signatures des émetteurs souverains, publics ou privés.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0 % à 100 % en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de la zone OCDE, de catégorie « Investment Grade » à l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés dont :

- de 80% à 100 % en émetteur de la zone euro
- de 0% à 20 % en émetteur hors zone euro
- de 0% à 25% en titres spéculatifs ou non notés

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et +8.

De 0% à 10% au risque de change sur les devises hors euro

Il peut être investi :

- en titres de créance et instruments du marché monétaire dont des instruments de titrisation,
- jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'investissement à vocation générale de droit français, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques, de taux, de crédit et de change.

Ces instruments peuvent entraîner une surexposition globale du portefeuille de 10% maximum de l'actif net.

- les dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

CM-AM GLOBAL LEADERS

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance nette de frais liée à l'évolution des actions mondiales en investissant dans des sociétés internationales dont le leadership repose sur la puissance de la marque ou du modèle d'entreprise s'attachant à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale, source de création de valeur pour l'actionnaire, sur la durée de placement recommandée. Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori tel que le MSCI AC World Index. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM opère une gestion active et rigoureuse de sélection de titres (« stock picking ») au sein de l'univers des valeurs internationales de premier plan. Cette sélection s'appuie sur une analyse fondamentale des titres et des anticipations macroéconomiques de croissance sans allocation sectorielle ou géographique prédéfinie. La stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPCVM repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine. Le processus de gestion se décompose en 4 étapes comme suit :

1. Filtre ESG et gestion des controverses : L'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). Les gérants élimineront les émetteurs les moins bien notés. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2. Filtre thématique lié à la marque : Les valeurs sont ensuite filtrées afin de ne retenir que celles qui disposent d'une marque, notoriété ou franchise reconnue d'un large public. La gestion s'appuie sur les classements des marques mondiales publiées et revues chaque année par des cabinets de conseil, presse professionnelle et instituts de sondage. Le processus de sélection des titres est fondé sur des critères qualitatifs et quantitatifs liés à la maturité de la marque et à l'excellence opérationnelle et financière des sociétés qui sont ainsi classées en trois catégories ;

- des marques leaders ou disposant de modèles d'entreprise de qualité,

- des marques montantes, influentes et/ou profitant des nouveaux usages de consommation dans le monde,

- des marques en renaissance présentant une opportunité particulière de revalorisation.

3. Analyse financière : Au sein de cet univers filtré, les valeurs font l'objet d'une analyse financière pour ne conserver que celle dont la qualité est clairement identifiée. Cet univers constitue la liste des valeurs sous surveillance, éligibles à l'investissement.

4. Construction du portefeuille : Au terme de cette analyse financière et extra-financière, la construction du portefeuille est le résultat des convictions des gérants, selon une approche dite de stock picking.

A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.

En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 80% à 110% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux valeurs de petites capitalisations < 3 milliards d'euros (20%)

De 0% à 10% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de catégorie « Investment Grade » à l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés

De 0% à 10% en obligations convertibles

Jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change

Il peut également intervenir sur les : contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change, qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille.

CM-AM GREEN BONDS

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT et dans le respect des exigences du label GREENFIN. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance nette de frais liée à l'évolution du marché des obligations vertes (« green bonds ») sur la durée de placement recommandée.

La stratégie de gestion consiste, principalement, à établir un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. Une obligation « verte » est une émission obligataire que lance une entreprise, une organisation internationale, une collectivité locale ou un Etat sur les marchés financiers pour financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental tels que l'adaptation au changement climatique, la gestion durable de l'eau, la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité. Elle est qualifiée comme telle par son émetteur qui doit, après son émission, mettre en place des rapports d'activité permettant de suivre la mise en place de ces projets. A partir de cet ensemble déclaré par les émetteurs, les émissions et les projets financés seront analysés selon le processus suivant, composé de 3 étapes :

1. Analyse extra-financière :

1. Filtre d'exclusion : L'équipe de gestion exclut les investissements dans des sociétés dont une partie de leur chiffre d'affaire ou revenus est liée à des activités telles que l'exploration, la production et l'exploitation de combustibles fossiles et à l'ensemble de la filière nucléaire, aux centres de stockage et d'enfouissement sans capture de gaz à effet de serre. Les conditions d'exclusions sont définies dans le prospectus.

2. Filtre appliqué à l'émission (échelle de note : 1 à 100) : L'obligation verte émise est analysée selon les 4 piliers : l'existence d'un projet vert, le processus d'évaluation et de sélection des projets « verts », la gestion du produit de l'émission obligataire et le reporting régulier. Ces caractéristiques définies respectent le guide de bonnes pratiques à l'émission d'un Green Bond tel que défini par les Green Bond Principles. Les Green Bond Principles peuvent évoluer dans le temps. Les documents réglementaires des émissions précisent les critères et les méthodologies utilisées afin de procéder aux investissements dans les projets éligibles. Le gérant pourra s'appuyer sur des données communiquées par des agences environnementales et sociétales ainsi que sur sa propre analyse.

3. Filtre appliqué à l'émetteur (échelle de note : 1 à 100) : L'émetteur est, quant à lui, analysé sur 3 piliers : la performance ESG, la contribution à la transition environnementale, la gestion des risques de controverses ESG.

4. Notation : A partir de ces analyses, une note extra-financière est attribuée sur une échelle de 1 à 100. La note globale compte pour 70% au titre de l'émission et 30% au titre de l'émetteur. Ne seront retenus dans l'univers d'investissement que les titres ayant une note globale supérieure ou égale à 50.

2. Analyse financière : Les valeurs sont analysées au plan financier pour ne conserver que les valeurs dont la qualité est clairement identifiée. Cet univers constitue la liste des valeurs éligibles à l'investissement.

3. Construction du portefeuille : La construction du portefeuille est réalisée sur l'ensemble de la courbe des taux dans les limites de la fourchette de sensibilité en fonction des conclusions des différentes analyses de marché et de risque menées par l'équipe de gestion.

Les processus de sélection sont détaillés à la rubrique « Stratégie d'investissement » du prospectus. Les obligations vertes représentent en permanence 85% minimum d'investissement de l'actif net. Cette sélection de titres vifs peut générer une absence de cohérence des actifs entre eux en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion. En raison de l'analyse financière, les obligations vertes obtenant les meilleures notes extra financières ne sont pas automatiquement retenues dans la construction du portefeuille.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0% à 200% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés. L'OPCVM pourra être exposé aux instruments de taux spéculatifs (20% maximum)

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et +10.

De 0% à 20% en obligations convertibles

De 0% à 10% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM ne détiendra pas d'actions en direct.

Jusqu'à 20% de l'actif net au risque de change

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change. L'effet de levier indicatif est de 100%.

- acquisitions et cessions temporaires de titres.

CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE

L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette des frais supérieure à l'évolution du marché des actions européennes, sur la durée de placement recommandée.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte une stratégie de sélection de valeurs (« stock picking) basée sur l'analyse fondamentale de sociétés entrepreneuriales et/ou familiales. Ces sociétés se caractérisent, selon l'analyse du gérant, par une forte capacité d'innovation, tant en termes de produits que de services, de différenciation au sein de leurs secteurs d'activité, et une volonté affirmée de développement géographique.

L'OPCVM investira majoritairement dans des entreprises dont 20 % a minima du capital est détenu par un actionnaire stable, prioritairement les fondateurs et/ou managers.

Les principaux critères de sélection des titres sont les suivants :

- Critères quantitatifs : croissance de l'activité et des résultats, capacité d'autofinancement, ratios d'endettement, rentabilité des capitaux employés,
- Critères qualitatifs : analyse de la position concurrentielle, stratégie à long terme de l'entreprise, stabilité du management.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60% à 100% sur les marchés d'actions européennes y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 30% aux marchés des actions de petite capitalisation < 3 milliards d'euros

De 0% à 10% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation

De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

Il peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change qui peuvent entraîner une surexposition globale de 10 % maximum de l'actif net,
- dépôts et emprunts d'espèces.

CM-AM GLOBAL INNOVATION

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance liée à l'évolution des actions internationales qui profitent, selon l'analyse de la société de gestion, des transformations de l'économie (digitalisation, robotisation). Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori tel que le MSCI AC World Index.

L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison.

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

L'innovation se définit comme l'introduction de la nouveauté dans le système.

Les critères retenus pour analyser l'effort d'innovation de la société sont aussi bien qualitatifs (ressources technologiques, humaines, organisationnelles déployées au service de l'innovation au sein de l'entreprise) que quantitatifs (Recherche & Développement, contribution des nouveaux produits à la croissance, investissements...). L'innovation doit renforcer les perspectives de croissance, rentabilité de la société sélectionnée.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM opère une gestion active et rigoureuse de sélection de titres (« stock picking ») au sein de l'univers des valeurs internationales y compris des pays émergents. Le processus de sélection des actions jugées innovantes se base sur une analyse fondamentale et financière (croissance, rentabilité, valorisation) des titres.

La sélection des titres se fait au sein d'un univers de valeurs réduit caractérisé par :

- des entreprises issues des secteurs des hautes technologies qui diffusent l'innovation technologique auprès des entreprises,
- des entreprises traditionnelles de nombreux secteurs (industrie, santé, finance, services, consommation, énergie, immobilier, communication, matériaux, services aux entreprises) qui intègrent l'innovation de manière significative dans leurs processus de production,
- des entreprises qui se différencient sur leur marché en apportant une offre (produits, services) jusqu'alors inexistante. Ces sociétés réinventent, dés-intermédièrent les industries traditionnelles.

Au sein de ces catégories, la gestion sélectionne les sociétés dont l'effort d'innovation renforce leur potentiel de création de valeur pour l'actionnaire.

Le gérant interviendra sur les actions, les titres de créances et instruments du marché monétaire, en direct ou via des parts ou actions d'OPC.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 80% à 120% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra notamment être exposé aux valeurs de capitalisation < 150 millions d'euros (20% maximum) et aux actions de pays émergents (30% maximum).

De 0% à 10% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents) de catégorie « Investment Grade » à l'acquisition de selon l'analyse de la société de gestion ou celle d'une agence de notation

Jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 20% maximum de l'actif net.

CM-AM HIGH YIELD 2024

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence qui est le rendement actuariel de l'OAT (Obligation Assimilable du Trésor) 1,75 % 25 novembre 2024 (FR0011962398) (à titre indicatif le TRA de l'OAT est de 0,25 % au 19/10/2018), par une exposition en titres à haut rendement (« high yield » dits spéculatifs) dont la notation est inexistante ou basse, sur la durée comprise entre la création du fonds et la dernière VL de 2024 (31/12/2024).

L'objectif de gestion de l'OPCVM tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture et des frais de gestion. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par Crédit Mutuel Asset Management. Il ne constitue pas une promesse de rendement, ni de performance. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion ne comprend pas l'intégralité des cas de défaut.

Au-delà de la valeur liquidative calculée le 31/12/2024, et sous réserve de l'agrément préalable de l'AMF et d'une information des actionnaires, l'OPCVM changera d'orientation de gestion.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM utilise une stratégie d'investissement dite « buy and hold » ou de portage des titres. Au démarrage, le gérant sélectionnera des obligations de maturités maximales qui n'excéderont pas 3 mois au-delà de la dernière valeur liquidative de décembre 2024 en cherchant à diversifier l'exposition géographique et l'allocation sectorielle de l'OPCVM. La construction du portefeuille (titres de créances et instruments du marché monétaire, OPC) reflétera les convictions de la société de gestion en termes d'analyse-crédit et respectera le processus d'investissement défini par la société de gestion. Le portefeuille sera composé essentiellement de titres à haut rendement (« high yield » dits spéculatifs) dont la notation est inexistante ou basse. Ce choix de portefeuille permet potentiellement d'obtenir un rendement significativement plus élevé en contrepartie d'un risque plus important qu'un portefeuille composé de titres exclusivement de notation « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celles des agences de notation, en raison du caractère spéculatif des titres de créances de certaines sociétés. Ce type de stratégie implique une rotation très faible du portefeuille. Le gérant conserve toutefois la possibilité de procéder à des arbitrages dans l'intérêt de l'actionnaire. Les liquidités issues des titres arrivés à échéance avant décembre 2024 seront réinvesties en obligations et titres de créances de maturité la plus proche possible de la dernière valeur liquidative du mois de décembre 2024 ou en instruments du marché monétaire.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 90% à 200% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non noté

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et +7.

De 0% à 10% sur les marchés actions de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes capitalisations, de tous les secteurs

Les instruments émis dans une devise autre que l'euro font l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de crédit et d'actions et de couverture du risque de change, pouvant entraîner une surexposition du portefeuille,
- acquisitions et cessions temporaires de titres.

CM-AM SHORT TERM BONDS

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence l'€STR capitalisé, sur la durée de placement recommandée. En cas de taux particulièrement bas, négatifs ou volatiles, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser de manière structurelle. L'indice tient compte de la capitalisation des intérêts.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active afin de disposer d'un positionnement clair en termes d'univers de risque et d'objectif de performance tout en recherchant l'optimisation du couple rendement/risque du portefeuille.

La construction du portefeuille est réalisée dans les limites de la fourchette de sensibilité en fonction des conclusions des différentes analyses de marché et de risque menées par l'équipe de gestion.

Le processus de gestion repose tout d'abord sur une analyse macro-économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géo-politique global.

Cette approche est ensuite complétée par une analyse micro-économique des émetteurs et par une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision. Les décisions de gestion portent notamment sur :

- Le degré d'exposition au risque de taux,
- L'allocation géographique,
- Le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs,
- La sélection des supports d'investissement utilisés,

- la gestion des positions courtes (couverture face au risque de taux ou arbitrage de la courbe des taux d'un émetteur par rapport à un autre en pariant sur l'écartement des spreads de crédit).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 80% à 150% en instruments de taux souverains, publics, privés, de la zone euro et des pays membres de l'OCDE, de toutes notations (y compris à caractère spéculatif) selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et + 0,5.

De 0% à 10% sur les marchés actions de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes capitalisations, de tous les secteurs

Jusqu'à 10% de l'actif net au risque de change

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme fermes ou optionnels et titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, d'actions, de crédit et de change. L'effet de levier indicatif est de 200%.

- acquisition et cession temporaires des titres.

CM-AM CONVICTIONS EURO

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence EURO STOXX Net Return sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

L'objectif de gestion de l'OPCVM est d'accroître la valeur de votre investissement en investissant dans des actions libellées en euros. L'OPCVM est géré de façon active et investit dans des actions et des titres convertibles libellés en euros (produits financiers qui peuvent être convertis en actions), émis par des sociétés établies dans la zone Euro dont le seuil de capitalisation est de 200 millions d'euros.

L'OPCVM investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions émises par des sociétés dont le siège social se situe dans un pays de l'Union européenne. Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net de l'OPCVM.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion sélective de titres en direct et/ou d'OPC, déterminée au moyen d'une approche fondamentale portant sur des titres de sociétés présentant un potentiel de création de valeur sur le long terme. La stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPCVM repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les entreprises les mieux notées ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière

environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure celles comportant un risque dans le domaine.

Le processus de gestion se décompose en 3 étapes comme suit :

1. Filtre ESG : L'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2. Analyse financière : Les valeurs sont analysées sur le plan financier pour ne conserver que celles dont la qualité du modèle économique et la solidité des fondamentaux sont clairement identifiées. Cet univers constitue la liste des valeurs sous surveillance, éligibles à l'investissement.

3. Construction du portefeuille : De cette liste réduite, les valeurs offrant une valorisation jugée attractive par l'équipe de gestion, sont mises en portefeuille, selon une approche dite de stock picking (sélection de valeurs). La construction du portefeuille est faite selon les convictions des gérants (potentiel et qualité).

A minima 90% des titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.

En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60% à 100% en actions de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux actions hors Union européenne (10% maximum), aux actions de pays émergents (10% maximum)

De 0% à 10% en instruments de taux souverains, publics, privés, de la zone euro, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés

De 0% à 100% au risque de change

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

CM-AM SMALL & MIDCAP EURO

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence EURO STOXX Small Net Return, sur la

durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter de manière importante de la répartition de l'indicateur.

L'objectif de gestion de l'OPCVM est d'accroître la valeur de votre investissement en investissant dans des actions de capitalisation boursière comprise entre 200 millions d'euros et 10 milliards d'euros au moment de l'achat. L'OPCVM est géré de façon active et investit dans des actions (y compris des actions privilégiées) et des titres convertibles libellés en euros (produits financiers qui peuvent être convertis en actions).

L'OPCVM sélectionne des sociétés qu'il considère comme offrant les meilleures perspectives commerciales dans leurs secteurs industriels respectifs. Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net de l'OPCVM.

La stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPCVM repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine. Le processus de gestion se décompose en trois étapes comme suit :

1. Filtre ESG : L'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2. Analyse financière : Les valeurs sont analysées sur le plan financier pour ne conserver que celles dont la qualité du modèle économique et la solidité des fondamentaux sont clairement identifiées. Cet univers constitue la liste des valeurs sous surveillance, éligibles à l'investissement.

3. Construction du portefeuille : De cette liste réduite, les valeurs offrant un potentiel de création de valeur par l'équipe de gestion, sont mises en portefeuille, selon une approche dite de stock picking (sélection de valeurs). La construction du portefeuille est faite selon les convictions des gérants (potentiel et qualité).

A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.

En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60% à 100% en actions de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations (y compris de pays émergents), de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé en actions de l'Union européenne ayant une capitalisation boursière comprise entre 200 millions d'euros et 10 milliards d'euros au moment de l'achat (60% minimum).

De 0% à 10% en instruments de taux souverains, publics, privés, de la zone euro, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.

De 0% à 100% au risque de change.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit et de change, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

CM-AM FLEXIBLE EURO

Cet OPCVM, est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence 50 % €STR Capitalisé + 50 % EURO STOXX LARGE Net Return, sur la durée de placement recommandée. Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis, il tient compte de la capitalisation des intérêts pour l'€STR. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur

L'OPCVM est géré de façon active et investit principalement en actions ou titres convertibles libellés en euros (produits financiers qui peuvent être convertis en actions) et en titres de créance négociables qui peuvent être convertis en actions et en warrants (contrats financiers en vertu desquels l'OPCVM peut acheter des actions à une date ultérieure et généralement à un prix fixe) émis par des sociétés établies en Europe.

La stratégie d'investissement consiste à gérer l'OPCVM de façon discrétionnaire, en investissant dans des valeurs mobilières diversifiées françaises et étrangères. Plus précisément, elle consiste à :

- sélectionner des actions ou titres de capital, en fonction des convictions des équipes spécialisées de gérants/analystes. Pour ce faire, les gérants attachent une importance particulière au modèle économique des sociétés et à leur valorisation,
- compléter cette sélection d'actions ou titres de capital par l'achat de titres représentatifs de l'indice EUROSTOXX LARGE afin que l'OPCVM soit toujours investi au minimum à 75% en actions,
- gérer activement l'allocation d'actifs sur les dérivés, répartie entre les marchés d'actions et les produits du marché monétaire.

L'équipe de gestion, en fonction de son appréciation des perspectives des marchés d'actions, peut décider de réduire l'exposition au marché d'actions, en couvrant le portefeuille actions par des ventes de contrats futures actions listés. L'exposition du fonds au marché actions variera donc entre 0% et 100% de l'actif net de l'OPCVM, sans possibilité d'effet de levier.

La stratégie d'investissement consiste à gérer activement l'allocation d'actif, répartie entre les marchés d'actions et les produits de taux. Ceci est réalisé par la mise en place d'une couverture partielle ou totale du portefeuille actions via la vente de futures actions listés ou par des investissements en produits de taux. Cette allocation d'actif est définie par l'équipe de gestion en fonction d'un scénario économique, de la valorisation des marchés et du contrôle de risque des portefeuilles.

L'OPCVM investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions émises par des sociétés dont le siège social se situe dans un pays de l'Union européenne. Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net de l'OPCVM.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion sélective de titres en direct et/ou d'OPC, déterminée au moyen d'une approche fondamentale portant sur des titres de sociétés présentant un potentiel de création de valeur sur le long terme. La stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPCVM repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine. Le processus de gestion se décompose en 3 étapes :

1. Filtre ESG : L'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2. Analyse financière : Les valeurs sont analysées sur le plan financier pour ne conserver que celles dont la qualité du modèle économique et la solidité des fondamentaux sont clairement identifiées. Cet univers constitue la liste des valeurs sous surveillance, éligibles à l'investissement.

3. Construction du portefeuille : De cette liste réduite, les valeurs offrant un potentiel de création de valeur par l'équipe de gestion, sont mises en portefeuille, selon une approche dite de stock picking (sélection de valeurs). La construction du portefeuille est faite selon les convictions des gérants (potentiel et qualité).

A minima 90% des titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.

En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0% à 100% en actions de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra être exposé aux actions de pays de l'Union européenne (100% maximum)

De 0% à 100% en instruments de taux souverains, publics, privés, de la zone euro, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, soit en direct ou via des OPC, soit en couvrant le portefeuille actions par la vente de futures actions

De 0% à 100% au risque de change

Il peut également intervenir sur les : contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque d'action aux risques de taux, de crédit, et de change, sans entraîner une surexposition du portefeuille.

CM-AM CONVERTIBLES EURO

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence REFINITIV CONVERTIBLE EUROPE, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons réinvestis

L'OPCVM est géré de façon active et investit dans des titres de créance négociables (obligations ou bons convertibles ou échangeables), dans des warrants (contrats financiers en vertu desquels l'OPCVM peut acheter des actions à une date ultérieure et généralement à un prix fixe) et dans d'autres instruments financiers qui peuvent être convertis en actions émis par des sociétés établies en Europe

ou dans d'autres pays développés du monde entier. L'OPCVM achètera des titres de créance négociables libellés en euros mais peut également acheter des titres de créances libellés dans d'autres devises que l'euro.

La stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPCVM repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine. Le processus de gestion se décompose ainsi :

1. Filtre ESG et gestion des controverses : L'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'empreinte carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). Les gérants élimineront les émetteurs les moins bien notés. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2. Construction du portefeuille : Au terme de cette analyse financière et extra-financière, la construction du portefeuille est le résultat des convictions des gérants, selon une approche dite de sélection des titres.

A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.

En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0% à 100% en obligations convertibles ou échangeables, publiques, privées, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés

De 0% à 150% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés

De 0% à 100% sur les marchés actions de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes capitalisations, de tous les secteurs. L'OPCVM pourra notamment être exposé aux actions achetées en direct, hors conversion (20% maximum)

De 0% à 100% au risque de change

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, et de change, qui peuvent entraîner une surexposition globale de 100% maximum de l'actif net.

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire sur la base d'une analyse fondamentale et financière tout en intégrant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et en respectant des exigences du label GREENFIN. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance liée à l'évolution du marché actions sur la durée de placement recommandée en investissant dans des sociétés internationales, cotées sur des marchés réglementés, participant activement, directement ou indirectement, à la lutte contre le réchauffement climatique, à la transition énergétique et climatique, et au développement durable. Le fonds s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement durable définis par les Nations Unies et plus spécifiquement sur les objectifs suivants : eau propre et assainissement, énergie propre et d'un coût abordable, consommation et production responsable, vie terrestre et mesures relatives à la lutte contre le changement climatique. Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori : MSCI ALL COUNTRY WORLD Index. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

L'univers de départ est composé de valeurs internationales issues du MSCI ALL COUNTRY WORLD. L'univers est aussi enrichi de sociétés de plus de 100 millions d'euros de capitalisation boursière et de toutes zones géographiques y compris les pays émergents qui réalisent au minimum 10% de leur chiffre d'affaire dans un ou plusieurs des huit domaines d'éco-activités. Au sein de ces valeurs, l'équipe de gestion choisit environ 30 à 60 valeurs selon un processus extra-financier complété d'une analyse financière. Ce processus se décompose en plusieurs étapes :

1. Filtre thématique : Les sociétés sélectionnées interviennent à minima dans l'un des huit domaines « d'éco-activités » suivants : énergie, bâtiment, économie circulaire, industrie, transport, technologies de l'information et de la communication, agriculture (y compris les forêts) et l'adaptation à la transition climatique.
2. Filtre d'exclusion : L'équipe de gestion exclut les investissements dans des sociétés dont une partie de leur chiffre d'affaire ou revenus est liée à des activités telles que l'exploration, la production et l'exploitation de combustibles fossiles et à l'ensemble de la filière nucléaire, aux centres de stockage et d'enfouissement sans capture de gaz à effet de serre. Les conditions d'exclusions sont définies dans le prospectus.
3. Filtre carbone : Selon un modèle de « scoring carbone » propre à Crédit Mutuel Asset Management développé par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable, chaque société est notée de 1 à 5 (5 étant la meilleure note). A cette note, le modèle ajoute une appréciation sur l'évolution constatée par société de la tendance sur plusieurs années en utilisant un signe - (en baisse), = (stable) et + (en amélioration). Comme indiqué dans le prospectus, la combinaison de ces deux éléments permet d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien évaluées.
4. Filtre ESG et gestion des controverses : L'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères environnemental, social et de gouvernance « ESG », critères issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ces filtres couvrent les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux (dont le climat) et l'engagement de l'entreprise pour une démarche socialement responsable. A titre d'illustration, le respect des Droits de l'Homme, la stratégie climat et la qualité du management sont inclus dans nos catégories ESG. Ces filtres déterminent une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification).

Les gérants ne retiendront que les sociétés obtenant une classification supérieure à 1. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, suivi et notation spécifique. La gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.

5. Sélection au sein de cet univers d'investissement : Au sein de cet univers d'investissement filtré, l'équipe de gestion analyse les sociétés sur le plan fondamentale, financier et extra financier ; L'analyse fondamentale et financière s'attachera notamment à la position des sociétés dans la chaîne de valeur de leur secteur, aux perspectives de croissance, à la création de valeur, à la qualité de l'équipe dirigeante et leur politique volontaire de lutte contre le réchauffement climatique, ainsi qu'au suivi d'un certain nombre de ratios financiers.

6. Construction de portefeuille : Au terme de cette analyse financière et extra financière, l'équipe de gestion retient les valeurs offrant une valorisation jugée attractive et procède à la construction de portefeuille en respectant les critères suivants :

- les valeurs sélectionnées au niveau du portefeuille ont une moyenne de leur score carbone supérieure à celle de l'univers investissable calculée après l'élimination de minimum 20% des plus mauvaises valeurs sur cet indicateur. Au sein de cet univers filtré, l'équipe de gestion sélectionnera les sociétés générant tout ou partie de leur chiffre d'affaires dans les huit domaines « d'éco-activité », mentionnés précédemment, selon la répartition suivante :

- a minima de 20% de sociétés réalisant plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités,
- au maximum 25% de sociétés réalisant entre 0% et 10% de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités,
- le solde étant composé de sociétés réalisant entre 10% et 50% de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités et également de créances et d'instruments du marché monétaire pour un montant maximum de 10% pour ces deux dernières catégories.

L'utilisation de données externes ou le manque de disponibilités de certaines données peuvent entraîner des incohérences dans la sélection des valeurs carbone et ESG comme détaillées dans le prospectus. La part de l'actif net analysé au titre de critères extra-financiers est supérieur à 90%.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 80% à 110% sur les marchés actions de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes capitalisations, de tous les secteurs

De 0% à 10% en instruments de taux souverains, publics, privés, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents), de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés

Jusqu'à 100% de l'actif net au risque de change

Il peut également intervenir sur les :

- les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de crédit, et de change, qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille,

- les acquisitions et cessions temporaires de titres.

CM-AM GLOBAL EMERGING MARKETS

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire sur la base d'une analyse fondamentale et financière. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance liée à l'évolution du marché actions sur la durée de placement recommandée en investissant dans des sociétés internationales, cotées sur

des marchés réglementés, bénéficiant du développement et de la croissance des pays émergents et des pays frontières selon la définition de MSCI. Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori : MSCI Emerging Markets.

L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison, le MSCI Emerging Markets (dividendes réinvestis).

L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion sélective de valeurs, dite de « stock picking », d'émetteurs situés dans les pays émergents et les pays frontières selon la définition du MSCI. Le processus de sélection des sociétés se base sur une analyse fondamentale et financière (croissance régulière, rentabilité, valorisation) des titres. Les sociétés sélectionnées particulièrement pour leur croissance bénéficient des tendances économiques de ces pays comme par exemple le développement de la classe moyenne, la digitalisation de l'économie, les ressources naturelles, le développement des infrastructures et leaders émergents.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60 % à 110 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 20 % sur les marchés actions de capitalisation < 3 milliards d'euros
- de 0 % à 10 % sur les marchés actions des pays frontières selon la définition de MSCI

De 0 % à 10 % en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation

De 60 % à 110 % sur les marchés actions et taux des pays émergents

De 0 % à 110 % au risque de change sur des devises hors euro

L'OPCVM peut être investi :

- en actions
- jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'actions, de taux et de change qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille,
- dépôts, emprunts d'espèces.

CM-AM EUROPE GROWTH

L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il n'est pas géré en référence à un indice. Cet OPCVM a pour objectif de gestion de valoriser le portefeuille grâce à une approche dite de « stock-picking » en sélectionnant des entreprises respectant des critères de développement durable et de responsabilité sociale et répondant à un profil de croissance profitable tel que déterminé par la société de gestion, sur la durée de placement recommandée.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion sélective de titres en direct ou d'OPC, déterminée au moyen d'une approche fondamentale portant sur des titres de sociétés dont la valorisation boursière est conditionnée par leur croissance. La stratégie de gestion de l'OPCVM établit un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPCVM repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine.

Le processus de gestion se décompose en 3 étapes comme suit :

1. Filtre ESG : L'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). Les gérants ne retiendront que les émetteurs obtenant une classification supérieure à 2. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2. Analyse financière : Les valeurs sont analysées sur le plan financier pour ne conserver que celles dont la qualité et la croissance bénéficiaire sont clairement identifiées. Cet univers constitue la liste des valeurs sous surveillance, éligibles à l'investissement.

3. Construction du portefeuille : De cette liste réduite, les valeurs offrant une valorisation jugée attractive par l'équipe de gestion, sont mises en portefeuille, selon une approche dite de stock picking (sélection de valeurs). La construction du portefeuille est faite selon les convictions des gérants (potentiel et qualité).

A minima 90% des titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.

En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.

Il s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0% à 110% sur les marchés actions, de toutes zones géographiques de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 25% aux marchés des actions hors Union Européenne
- de 0% à 25% aux marchés des actions de petite capitalisation < 3 milliards d'euros
- de 0% à 10% aux marchés des actions de pays émergents

De 0% à 25% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés dont :

- de 0% à 5% en instruments de taux spéculatifs ou non notés

De 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles.

De 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque d'action, de taux, de crédit et de change qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille.

CM-AM DOLLAR CASH

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance égale à celle de son indicateur de référence, le SOFR Capitalisé (Secured Overnight Financing Rate), diminué des frais de gestion réels, sur la durée de placement recommandée. En cas de taux particulièrement bas, négatifs ou volatiles, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser de manière structurelle ce qui pourrait impacter négativement la performance de votre fonds et compromettrait l'objectif de gestion lié à la préservation du capital.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active afin d'obtenir une performance proche du SOFR capitalisé dans un contexte de risque de marché comparable à celui donné par ce taux, tout en respectant la régularité de l'évolution de la valeur liquidative. Cela se traduit par :

- La gestion active de la vie moyenne des titres en fonction des ant

icipations d'évolution des taux des Banques Centrales, de la gestion de la courbe des taux monétaires et de la gestion des fluctuations du taux du SOFR au cours du mois. La répartition entre taux variable et taux fixe évolue en fonction des anticipations de variation des taux d'intérêt.

- La gestion du risque crédit en complément de la part du portefeuille géré au jour le jour de façon à chercher à accroître le rendement du portefeuille : une sélection rigoureuse des signatures du secteur privé permet d'accroître le rendement global du portefeuille.

L'OPCVM est libellé en USD : le résident français ou de l'un des pays de la zone euro est exposé au risque de change à hauteur de son investissement.

Le portefeuille est composé d'instruments du marché monétaire répondant aux critères de la directive 2009/65/CE et de dépôts à terme d'établissements de crédit selon un processus interne d'analyse et

d'appréciation de la haute qualité par la société de gestion, ou par référence, mais de manière non exclusive, aux notations court terme des agences de notation enregistrées auprès de l'ESMA qui ont noté l'instrument et que la société de gestion jugera les plus pertinentes, en évitant toute dépendance mécanique vis à vis de ces notations.

Si l'instrument n'est pas noté, la société de gestion détermine une qualité équivalente grâce à un processus interne.

Un instrument du marché monétaire n'est pas de haute qualité de crédit s'il ne détient pas au moins l'une des deux meilleures notations court terme déterminée selon l'analyse de la société de gestion.

L'OPCVM limite son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours.

La maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance (en anglais dénommée WAM - Weighted Average Maturity) est inférieure ou égale à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers (en anglais dénommée WAL - Weighted Average Life) est inférieure ou égale à 12 mois. A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Il peut investir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étrangers, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier et régis par le Règlement (UE) 2017/1131.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux, au risque de crédit et au risque de change.

Les expositions au risque action et de matières premières, directes ou indirectes, même par le biais de contrats financiers, sont interdites.

CM-AM PIERRE

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Cet OPCVM a pour objectif de gestion de valoriser le portefeuille grâce à une approche dite de « stock-picking » en sélectionnant des entreprises respectant des critères de développement durable et de responsabilité sociale, tels que déterminés par la société de gestion, sur la durée de placement recommandée.

Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance liée à l'évolution du marché immobilier et foncier européen coté grâce à une gestion sélective de valeurs européennes sur la durée de placement recommandée.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori tel que le FTSE EPRA (European Public Real Estate Association) Europe Index, indice constitué des principales valeurs du secteur immobilier et foncier Paneuropéen.

Le processus de gestion se décompose en 3 étapes comme suit :

1. Filtre ESG : l'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise, pour une démarche socialement responsable. À titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : la politique de ressources humaines, et pour le pilier G : la part des administrateurs indépendants sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ces premiers filtres ESG permettent d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.
2. Analyse fondamentale : Au sein de cet univers d'investissement réduit travaillé, l'équipe de gestion analyse les sociétés sur le plan fondamental, financier et extra-financier selon des critères qualitatifs et quantitatifs pour permettre à l'équipe de gestion d'avoir une vision complète de l'entreprise sous l'angle environnemental, social et de gouvernance.
3. Construction du portefeuille : A partir de cet univers de valeurs éligibles, l'équipe de gestion construit le portefeuille selon une approche dite de stock picking (sélection de valeurs), en fonction de ses principales convictions d'un point de vue financier et extra-financier, des valeurs jugées attractives en termes de valorisation et offrant un potentiel d'appréciation à moyen terme. A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.

En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 65 % à 110 % sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- 65% minimum en actions du secteur immobilier ou foncier
- 60 % minimum aux marchés des actions de pays de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège
- de 0 % à 30 % aux marchés des actions hors pays de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège
- de 0 % à 10% aux marchés des actions de pays émergents
- de 0 % à 20 % en actions hors secteur immobilier ou foncier

De 0 % à 10 % en instruments de taux souverains, du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation

De 0 % à 10 % en obligations convertibles

De 0 % à 100 % au risque de change sur des devises hors euro, dont 30% maximum hors pays de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège

L'OPCVM est investi à 75 % minimum en valeurs immobilières et foncières de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels, et les titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de change, de crédit et de taux, qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille.

CM-AM EUROPE VALUE

L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label français ISR. Il n'est pas géré en référence à un indice. Cet OPCVM a pour objectif de gestion de valoriser le portefeuille grâce à une gestion sélective de valeurs jugées sous-évaluées, sur la durée de placement recommandée.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant sélectionne de façon discrétionnaire des sociétés de plus de 500 millions d'euros de capitalisations boursières des pays de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Suisse et de la Norvège qui font l'objet d'une notation ESG. La stratégie consiste ensuite à établir un univers de valeurs ciblées grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. La stratégie de l'OPCVM repose sur une approche en sélectivité consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés ou ceux démontrant de bonnes perspectives de leurs pratiques en matière environnemental, social et de gouvernance « ESG » et à exclure ceux comportant un risque dans le domaine.

Le processus de gestion se décompose en 3 étapes :

1. Filtre ESG et gestion des controverses : L'équipe de gestion appliquera des filtres extra-financiers en fonction de critères ESG issus d'une méthodologie propriétaire développée par le pôle d'analyse Finance Responsable et Durable. Ce filtre couvre les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux, environnementaux et l'engagement de l'entreprise ou des Etats, pour une démarche socialement responsable. A titre d'illustration, pour le pilier E : l'intensité carbone, pour le pilier S : l'écart de rémunération entre le salaire moyen et la rémunération du PDG, et pour le pilier G : la part des femmes au conseil d'administration sont inclus dans nos catégories ESG. Ce filtre détermine une classification de 1 à 5 (5 étant la meilleure classification). Les gérants élimineront les émetteurs les moins bien notés. En matière de gestion des controverses, chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifique. La gestion exclura tous les émetteurs ayant des controverses majeures. Ce premier filtre ESG permet d'éliminer au minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

2. Analyse financière : Au sein de cet univers filtré, les valeurs font l'objet d'une analyse financière approfondie pour répondre au style de gestion correspondant, à savoir une gestion Value. Il s'agit d'identifier les sociétés qui présentent une décote de valorisation injustifiée, une structure bilancielle solide, et qui disposent de catalyseurs nécessaires à leur revalorisation. Cet univers constitue la liste des valeurs sous surveillance, éligibles à l'investissement.

3. Construction du portefeuille : Au terme de cette analyse financière et extra-financière, la construction du portefeuille est le résultat des convictions des gérants, selon une approche dite de stock picking.

A minima 90% des titres vifs et OPC sélectionnés par l'équipe de gestion intègrent des critères extra-financiers. L'OPCVM pourra investir en titres vifs et parts ou actions d'OPC n'intégrant pas de critères extra-financiers dans la limite de 10% de l'actif net.

En raison de l'analyse financière, les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne sont pas automatiquement retenus dans la construction du portefeuille.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60% à 110% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisations, de tous secteurs, dont :

- 60% minimum sur les marchés d'actions de l'Union Européenne
- de 0% à 25% en actions de petite capitalisation < 3 milliards d'euros

De 0% à 10% en instruments de taux souverains, du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

De 0% à 10% sur le marché des obligations convertibles.

De 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de crédit, de taux et de change, qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 JUILLET 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts sociaux, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et vous demander d'approuver les comptes arrêtés au 28 mars 2024.

I. COMPTE RENDU D'ACTIVITE

1. Politique de Gestion

CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM

Les tensions post crise pandémique sur l'offre et la guerre en Ukraine ont précipité l'ensemble de l'économie mondiale dans une spirale inflationniste. En Europe cela s'est traduit par la poursuite de la hausse des taux tout au long de l'exercice. Face à la montée continue des prix et une croissance résiliente, la BCE a relevé 6 fois ses taux directeurs sur 2023. Ce qui place le taux de dépôt à un niveau record de 4%. A partir du second semestre 2023, les thèses du ralentissement économique et de l'accalmie sur l'inflation commencent à se matérialiser. Ce qui a mis fin au cycle de hausse à partir du mois de septembre. Le reste de l'exercice est marqué par les spéculations sur les dates des prochaines baisses de taux. A noter que les spreads de crédit monétaires sont restés particulièrement résilients sur l'exercice.

Dans ce contexte inflationniste nous avons maintenu une maturité moyenne faible et une sensibilité crédit basse. Nous avons continué dans nos investissements à privilégier les supports offrant la meilleure liquidité.

Sur l'exercice, les performances des parts du fonds sont listées ci-dessous :

- FR0007033477 (RC) : 3.70%
- FR0013241452 (EI) : 3.70%
- FR0014007LZ3 (IC) : 3.70%
- FR0010290924 (RD) : 3.70%

contre 3.73% pour l'indice de référence (Ester capitalisé).

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indiciaire dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

CM-AM GLOBAL GOLD

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Global Gold rapport Annuel Mars 2024

Une année 2023-24 positive pour l'or qui clôture l'exercice à un plus haut historique à 2222.03\$ soit une hausse de 12.83% (en USD au 28 mars 2024).

Celui-ci a été soutenu par les achats physiques des banques centrales et des investisseurs individuels des pays émergents notamment. La demande de bijouterie est restée soutenue.

L'or a évolué aussi au gré des indicateurs financiers tel que l'évolution du dollar US et des taux réels américains. Cependant la corrélation est moins forte que les périodes précédentes. L'or a bénéficié de sa qualité d'actif refuge lors de l'attaque du Hamas contre Israël et la guerre que cela a provoqué.

Les sociétés aurifères n'ont cependant pas profité pleinement de la bonne tenue des prix des métaux précieux. Les résultats du premier semestre ont déçu. Ceci est lié aux investissements engagés par les sociétés, qui sont venus réduire une partie du retour à l'actionnaire.

Le Nyse Arca clôture l'exercice en légère baisse de -2.7% en USD soit -2% en euros.

Au cours de l'exercice 2023-24, la stratégie du fonds a peu évolué. Au cours du 1er semestre nous avons augmenté nos liquidités pour réduire notre exposition globale. Nous avons réduit le poids des sociétés argentifères, souvent moins performantes dans les périodes de tensions sur les marges. Au cours du 1er semestre nous avons privilégié les sociétés de royautés comme Franco Nevada et Wheaton Precious Metals. Les majors ont été également privilégiées.

Au cours du second semestre, nous avons renforcé les producteurs « intermédiaires » en croissance de production comme Centerra Gold et les producteurs juniors car ce sont des cibles potentielles Skeena.

Performance des parts du fonds CMAM Global Gold ur l'exercice 2023-24 :

Performance absolue nette du 31/03/2023 au 28/03/2024							
Libellé	Code ISIN	Type de Part	Date VL Début	VL Début	Date VL Fin	VL Fin	Performance (en %)
CM-AM GLOBAL GOLD (ER)	FR0013226362	C	31/03/2023	155,95000	28/03/2024	156,89000	0,6028
CM-AM GLOBAL GOLD (IC)	FR0012170512	C	31/03/2023	1 778 617,59000	28/03/2024	1 798 262,92000	1,1045
CM-AM GLOBAL GOLD (N)	FR0011294057	C					
CM-AM GLOBAL GOLD (RC)	FR0007390174	C	31/03/2023	35,63000	28/03/2024	35,69000	0,1684
CM-AM GLOBAL GOLD (S)	FR0013295342	C	31/03/2023	37,15000	28/03/2024	37,50000	0,9421

CM-AM SUSTAINABLE PLANET

• Commentaire annuel

L'effervescence autour de l'intelligence artificielle, la panique bancaire du mois de mars ou encore la déception sur la reprise en Chine et les conflits en cours (Ukraine, Moyen-Orient) ont animé les marchés financiers mondiaux en 2023. Malgré un contexte macro-économique et géopolitique qui s'est légèrement dégradé au fil de l'année, les grands indices boursiers sont restés en phase de « marchés haussiers », avec des plus hauts sans cesse atteints. L'inflation tenace et la poursuite de la remontée des taux ont également contribué à la volatilité ambiante, sans que les indices ne fléchissent.

Sur l'ensemble de l'exercice, clôturant fin mars 2024, les marchés européens ont progressé de plus de 15%, avec deux périodes distinctes : de mars à septembre 2023, une période relativement stable sur les marchés, puis un important rebond à partir de la fin du mois octobre, porté par les prémices de baisse de taux.

Sur la 2ème partie de l'exercice, ce sont notamment les valeurs de capitalisations moyennes et de style croissance qui ont affiché la meilleure performance, tandis que le style value s'est progressivement essouffé sur ces anticipations.

Sur le plan boursier, les performances sectorielles se sont montrées très disparates, avec en territoire négatif les secteurs pénalisés par le contexte de taux élevés du fait de leur endettement (Utilities, Telecom). De l'autre côté, les Financières et la Technologie affichent les meilleures performances sur la période.

L'année a été marquée par des effets de rotation rapides et courts, déclenchant une forte volatilité, qui a été pénalisante pour un fonds de conviction qui s'inscrit dans la durée, notamment sur le thème de la transition énergétique.

Sur l'ensemble de l'exercice le fonds sous performe son indice, pénalisé par son exposition aux valeurs renouvelables endettées (Solaria, Acciona, EDP), et à l'absence de valeurs bancaires et de l'énergie, qui ne répondent pas à la thématique du fonds.

Dans le détail, la sous performance du fonds est principalement liée à l'absence de banques (plus de 10% de l'indice) qui affichent des performances à deux chiffres, voire trois chiffres pour Unicredit (+112,6%). Le contexte géopolitique et la hausse du prix du baril ont été particulièrement favorable aux pétrolières, logiquement absentes du fonds.

La sous pondération au secteur des technologies pèse également : ASML (+44,1%), SAP (+58,12%). Le fonds profite toutefois de la bonne performance de Capgemini (+27,6%) très surpondéré.

Du côté des contributeurs positifs sur la période, nous profitons de nos surpondérations aux secteurs de la Santé via Novo Nordisk (absent de l'indice) qui progresse de plus de 64% ; de la Construction avec St Gobain (+42,5%) et Kingspan (+35%) ; et de l'Automobile (Stellantis +71,5% et Michelin +32%).

En termes de mouvements, nous avons augmenté notre exposition aux sociétés exposées au thème de l'efficacité énergétique, telles que Spie, SAP, Infineon. Le câblage italien Prysmian a été initié et progressivement renforcé sur la période. Dans les renouvelables, nous avons été plus sélectifs en allégeant Neste et Solaria au profit de Neoen, au profil plus diversifié, qui a fait son entrée dans le fonds. Suite à différentes controverses et successions de revers, nous avons décidé de vendre nos positions

en Worldline et Alstom. Nibe a également été sorti du portefeuille en raison du manque de visibilité sur ses marchés financiers.

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance du fonds est en progression de : +6,26% pour la part RC, +7,15% pour la part IC et +7,07% pour la part S, tandis que son indice de référence progresse de +18,50%

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

• Politiques sectorielles

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplification indiciaire dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des

analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;

- Et 4 autres critères associés à des seuils :

 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;

 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW

 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%

 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;

- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,

- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

CM-AM INFLATION

Rapport annuel du 31/03/2023 au 31/03/2024

Environnement de marché

Après avoir partiellement corrigé le rally initié par le choc bancaire aux US et en Europe en début de second trimestre 2023, le marché obligataire a terminé le mois d'avril finalement stable après avoir enchaîné des épisodes courts d'aversion au risque et de fuite vers la qualité : les rendements à 10 ans des emprunts d'Etat allemand et américain ont clôturé respectivement à 2.31 et 3.42. Outre la dégradation de la note de la France à AA- par Fitch, La dernière semaine d'avril a été marqué par un retour du risque avec une forte baisse des taux 2 ans dans le sillage des craintes sur la situation des banques US, sur les risques croissants de défaut de paiement des Etats-Unis et sur la croissance, liées au ralentissement économique émergeant au gré des statistiques. Les spreads de crédit des entreprises non-financières ont baissé plus que ceux des banques alors que ceux de la France et de l'Italie progressaient de 7 bp versus Bund, la courbe des taux restant stable. La suite du trimestre a été plutôt favorable aux actifs risqués, entre le passage du texte sur le plafond de la dette aux Etats-Unis, des données d'inflation bien orientées en zone euro et le dégonflement des anticipations de nouvelle hausse des taux de la Fed, en dépit de statistiques économiques mitigées et de communications d'entreprises prudentes aux Etats-Unis. Le 10 ans allemand a terminé stable à 2.28%, après avoir touché un point haut sur le mois à 2.54%. Les spreads de crédit des entreprises non-financières ont sous-performé les financières en raison d'un marché primaire extrêmement dynamique. La fin du 2nd trimestre a marqué la première pause de la FED dans son cycle de hausse des taux directeurs contrairement à la BCE qui a de nouveau délivré 25 bp de hausse. Des indicateurs macros généralement pointés vers la résilience de l'emploi avec la persistance de l'inflation à des niveaux toujours trop élevés (notamment l'inflation sous-jacente) et les commentaires des banquiers centraux à la conférence de Sintra maintenant le cap vers davantage de resserrement monétaire ont entraîné à nouveau à la hausse les rendements 10 ans allemand à 2.39% et US à 3.84%, avec en parallèle un fort aplatissement des courbes. L'optimisme des investisseurs a entretenu le recul de l'aversion au risque à travers la réduction des spreads périphériques.

Le 3ème trimestre a été marqué par une nouvelle remontée des taux directeurs Fed et BCE mais la communication des Banques Centrales s'est voulue plus souple quant à la nécessité de poursuivre les hausses. Les taux européens et US ont débuté sur une tendance haussière, mais des chiffres d'inflations US inférieurs aux attentes ont entraîné une nette détente des taux souverains, particulièrement sur les taux courts. A la faveur de la baisse des taux européens et d'une moindre aversion au risque, le spread de taux souverains Italie-Allemagne s'est resserré ainsi que le marché du crédit IG. Août a connu une forte poussée haussière des taux longs suite à la résilience persistante de la croissance américaine et la crainte de voir les banques centrales maintenir plus durablement une politique monétaire restrictive, au début d'inflexion de politique monétaire de la BoJ, la prise en compte de l'accélération à venir des émissions massives du Trésor US sans oublier une liquidité réduite. Mais des statistiques indiquant une dynamique de désinflation progressive et des perspectives de croissance préoccupantes, notamment en zone euro, en plus d'une communication BCE relevant la dégradation de l'environnement et l'impact restrictif en cours et à venir de la politique monétaire, ont permis d'inverser la tendance haussière sur les taux, le 10 ans allemand clôturant quasi inchangé à 2.46%. Les spreads de Crédit se sont élargis d'une dizaine de bp vs Bund contrairement aux spreads de pays périphériques et semi-cœur. La fin de trimestre a subi une correction obligatoire généralisée sur les principaux marchés avec une forte pentification des courbes et une hausse des taux réels, inscrivant de nouveaux plus hauts sur les rendements 10 ans US à 4.60% et allemand à 2,85%. Les risques se sont multipliés avec à la fois les décisions de politique monétaire FED, BCE et BOE alimentant la crainte de taux d'intérêt élevés sur une longue durée, le énième risque de shutdown US, le décalage des attentes du début des baisses des taux de la BCE vers le second semestre 2024 et la résurgence du risque italien. Entre des données inflation plutôt rassurantes mais un prix du pétrole en hausse, des chiffres macro positifs en fin de mois côté US et EUR mais des perspectives baissières en plus de nouvelles inquiétantes côté Chine, le marché a privilégié l'aversion au risque à l'image du spread BTP (+29 bp) et du crédit sur la 2ème moitié du mois.

Le début du dernier trimestre 2023 a été marqué par la résurgence du risque géopolitique lié au conflit au Moyen-Orient, des statistiques économiques tardant à envoyer un message de ralentissement économique conjugué à des résultats d'entreprises mitigés. Mais après avoir touché un point haut à 5% sur le 10Y US et 3% sur le 10Y allemand, la tendance s'est inversée dès la 2nde partie d'octobre pour finir le mois respectivement 10bps et 20bps plus bas. En fin de mois, la BCE a fait souffler un vent de soulagement sur les taux en actant le scénario largement consensuel d'une pause dans son resserrement monétaire, suivi peu après par la FED, le grand écart en terme de dynamique économique et inflationniste se confirmant entre les Etats-Unis et l'Europe. Le mouvement d'aversion pour le risque s'est manifesté à travers les actifs risqués: le spread BTP-BUND a atteint 211bps au plus haut et les spreads de crédit se sont écartés de +/-6bps sur le mois. Les taux souverains ont ensuite accéléré leur baisse à partir de novembre, à la faveur de statistiques économiques confortant l'hypothèse d'un reflux de l'inflation sans effondrement de la croissance, et également d'un début d'ajustement perceptible dans la communication de la Fed. Le taux à 10 ans américain est ainsi repassé sous 4 % en clôturant l'année à 3,88 %, 10 ans allemand terminant à 2 %. Le rallye du crédit a été favorisé par des chiffres d'inflation inférieurs aux attentes des deux côtés de l'Atlantique, confortant ainsi les anticipations de futures baisses des taux directeurs de la Fed et de la BCE dès 2024. La poursuite du reflux des taux souverains a été un facteur de soutien pour les spreads de crédit qui se sont resserrés tant sur les CDS que sur le marché cash. Le spread BTP-Bund a également bénéficié du momentum du mouvement d'appétit pour le risque avec pratiquement 30 bps de resserrement sur le trimestre.

Au début du 1er trimestre 2024 et comme anticipé, la BCE a laissé ses taux directeurs inchangés et n'a pas exprimé une très franche opposition aux anticipations de baisses de taux intégrées dans les prix de marché, assouplissant son langage concernant les perspectives d'inflation et les inquiétudes en matière de croissance des salaires. Les taux d'inflation nationaux témoignaient également d'une rechute qui se poursuit à un rythme confortable, mais les composantes sous-jacentes étaient plus résilientes, encourageant la BCE à prendre son temps afin de s'assurer que l'inflation est bien sur la trajectoire voulue. La réunion Fed n'a pas non plus réservé de surprises majeures avec des taux directeurs inchangés comme attendu et une communication de Powell mesurée. Par ailleurs, les banques

centrales ont dû composer avec une forte instabilité géopolitique. En réponse à la forte baisse du dernier trimestre 2023 et au fort volume d'émissions, le 10 ans allemand se tend de 14 bps dans un mouvement de pentification de la courbe et de surperformance des dettes périphériques. En février, les données euros ont montré que si les hausses de prix continuent de ralentir, l'inflexion reste très modeste pour la partie sous-jacente car les services dont les prix ont augmenté plus tardivement prennent du temps à freiner, étant donné qu'ils sont soutenus par les augmentations de salaires. Idem aux Etats-Unis où l'inflation PCE de janvier fait preuve d'une résilience encore incompatible avec un assouplissement rapide de la politique monétaire en raison des prix des services qui ralentissent trop lentement. Parallèlement, la force des données US interroge sur le caractère réellement restrictif de la politique monétaire et les PMI euro montrent des signes de force dans une économie faible. Ainsi, les anticipations de baisses de taux n'ont cessé d'être repoussées aux US comme en ZE avec les sorties défavorables d'un certain nombre de banquiers centraux. Enfin, le mois de mars s'est achevé par un statu quo pour les taux souverains de part et d'autre de l'Atlantique. L'apparente stabilité des taux ne doit toutefois pas masquer une volatilité marquée avec respectivement 25 bps et 20 bps d'écart entre le point haut et le point bas pour les 10 ans US et allemand. Lors de sa réunion du 20 mars, la FED maintenu, pour la 5ème fois consécutive, ses taux directeurs inchangés, au plus haut niveau depuis 23 ans. Toutefois, les membres de la Fed envisagent toujours 3 baisses de taux d'ici la fin de l'année. Pareillement, la BCE a laissé inchangé sa politique monétaire. La surprise est venue de la Banque nationale suisse, qui a devancé ses pairs avec une 1ère baisse de taux de 0,25 %, au regard de « l'atténuation de la pression inflationniste ». L'écart de taux entre l'Italie et l'Allemagne a continué son resserrement tandis que celui entre la France et l'Allemagne sous-performe après l'annonce d'un déficit plus élevé qu'attendu à 5,5 % du PIB en 2023.

Politique de gestion

En termes de gestion, en début de 2ème trimestre 2023, nous avons allégé notre exposition sur des indexées allemandes 2026 tout en maintenant une sensibilité en ligne avec celle de l'indice de référence. Nous avons également par la suite cédé notre exposition sur une indexée française de maturité résiduelle de 1 an. En fin de trimestre, nous avons cédé notre exposition sur des indexées française et espagnole de maturité résiduelle de 1 an. Nous avons également rallongé notre exposition sur les indexées en cédant des échéances 2026 France et Allemagne contre une échéance Allemagne 2033.

Au 3ème trimestre 2023, nous avons cédé notre exposition sur des indexées françaises sur l'inflation européenne de maturité 2027 et 2031. Nous maintenons une sensibilité en ligne avec celle de l'indice de référence. Nous avons par la suite renforcé l'exposition sur l'Allemagne 2033 indexée et avons en parallèle cédé de l'Allemagne 2026 indexée ainsi qu'une indexée Française sur l'inflation européenne de maturité 2026 tout en maintenant une sensibilité aux taux réels légèrement en deçà de celle de l'indice de référence.

Au 4ème trimestre 2023, nous avons cédé des échéances courtes Espagne 2027 et Allemagne 2026 et acheté des échéances plus longues Espagne 2033 et Espagne 2030. En milieu de trimestre, nous avons cédé des échéances espagnoles 2030 et allemandes 2026. En fin d'année 2023, nous avons cédé des échéances françaises et italiennes 2026 et 2027 contre l'achat d'Espagne 2030, d'Italie 2033 et d'Espagne 2033 tout en maintenant un positionnement légèrement sous-sensible par rapport aux taux réels.

Au 1er trimestre 2024, nous avons cédé une échéance courte d'OAT€i 2026 en totalité et nous avons maintenu une sensibilité au taux réel légèrement inférieure à celle de l'indice de référence

Performance

Entre le 01 avril 2023 et le 28 mars 2024, la performance du fonds ressort à :

+2.10% pour la part IC

+1.79% pour la part RC

+2.00% pour la part S

Contre une performance de l'indice de référence de +2.25%

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplique indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;

- Et 4 autres critères associés à des seuils :

 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;

 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW

 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%

 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;

- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,

- pétrole issu de sables bitumineux,

- pétrole lourd et extra-lourd,

- pétrole en eau profonde,

- pétrole extrait en Arctique,

- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

CM-AM GLOBAL LEADERS

Dans des marchés actions caractérisés par une détente des taux progressive et un embrasement des valeurs technologiques provoqués par l'intelligence artificielle générative, les actions mondiales retrouvent des couleurs, l'indice MSCI AC World (Eur dividendes réinvestis) progressant de 23.89%.

Dans son sillage la part RC de votre fonds de marques leaders responsables s'apprécie de 18.37%.

Les parts S, ER et IC de 19.24%, 18.29% et 19.48% respectivement.

Si la détente des taux joue favorablement sur la valorisation de notre sélection de sociétés leaders qui sont à grande majorité des actifs de durée longue, plusieurs éléments expliquent l'écart de performance par rapport à l'indice

o Concentration extrême de marché : la performance de Microsoft-Nvidia-Amazon-Meta-Eli Lilly et Broadcom contribuent pour 34% de la performance de l'indice MSCI ACWI. Nos critères d'exigence financière ne nous ont permis d'investir dans Nvidia qu'en fin du premier semestre, une fois son pricing power devenu évident et sa valorisation financière redevenue abordable (PE en baisse de 7 points).

o Effet thématique lié à la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs à travers le monde : La normalisation budgétaire (fin des chèques adressés aux américains, levée du gel d'intérêts sur les prêts étudiants) et la hausse généralisée des prix effrite le pouvoir d'achat du consommateur aux US. Il en est de même en Europe où le consommateur réduit ses dépenses en raison de la facture énergétique. Le consommateur chinois inquiet des perspectives d'emploi, de sa faible couverture de santé et de la valeur de son immobilier pratique également une épargne de précaution. Ceci pèse sur certains titres de la consommation. Nos valeurs de luxe marquent ainsi le pas au second semestre tout comme nos valeurs alimentaires qui subissent de plein fouet les inquiétudes liées aux traitements anti-obésité mis au point par Eli Lilly et Novo Nordisk ainsi qu'une certaine interrogation des investisseurs sur les volumes et prix attendus en 2024.

o Sélection : encore une fois ce sont nos grandes marques digitales et premium qui portent la performance du fonds :

contributeurs : Microsoft (+2,7pts) Nvidia (+2.4 pts), Eli Lilly (+2,24), Amazon (+1,85 pts), Eli Lilly (+2,24), Ferrari (+1.56 pts)

détracteurs : Estée Lauder (-1 pt) Aia (-0,73 pts) Nike (-0,86 pts), Yum China (-0,59 pts), Tencent (-0.47 pts)

Globalement, Nvidia a fait défaut au 1er semestre tandis que dans la consommation, Nike et Estée ont pesé quand le marché privilégiait Lululemon et Deckers

La gestion a été active cette année en achetant trois leaders.

Nvidia (marque montante) dont le quasi monopole sur ses puces graphiques lui confère un effet prix massif sur les puces essentielles à l'adoption de l'IA. Dans les marques en renaissance nous avons

opté pour Meta qui après avoir échoué sur la Metaverse reprend de l'amplitude en augmentant ses taux d'audience sur la toile grâce à l'adoption de l'IA générative (+7% de temps d'audience pour les annonceurs adoptant les outils de dernière génération). Enfin Costco rejoint la catégorie des marques leaders : ce distributeur dont le fonctionnement s'associe à celui d'un club avec un abonnement annuel dispose d'une clientèle américaine aisée répond aux attentes de la gestion en termes de marque forte (30% des produits vendus sous sa marque Kirkland)

Ceci a été financé par les ventes de Coty (structure financière fragile), Nestlé (manque de croissance) et Campari (changement de management).

Nous avons renforcé Amazon, Ferrari, Xylem et allégé en fin d'année les marques de luxe (LVMH, Apple, Moncler et Richemont) qui ont vocation à être rachetées sur des meilleurs niveaux une fois les craintes sur la teneur de la normalisation de la croissance en 2024/26 dissipées.

Perspectives :

L'exercice 2024 s'annonce comme une année intermédiaire à une reprise plus prononcée attendue en 2025. Cependant la scène géopolitique reste trouble avec plusieurs zones de conflits ouverts (Ukraine, Moyen Orient) et des élections clés comme aux US, en Europe (parlement européen), ou en Inde... Le renchérissement des cours du Brent du fait des tensions au Moyen Orient ainsi que la robustesse de l'économie américaine provoquent déjà une rotation vers les actifs défensifs sur Mars. La gestion se montre scrupuleuse sur les cours d'entrée de nouvelles lignes en portefeuille et n'hésite pas à vendre les titres fragilisés par une altération du cas d'investissement.

Concernant la durabilité du fonds plusieurs points sont à souligner :

Finance Responsable et Durable de Crédit Mutuel Asset Management. Au 29 mars 2024, le fonds ne détient aucun de ses actifs en classe 1.

D'autre part, le fonds doit avoir une intensité carbone (tonnes de CO2 émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires) inférieure à celle de son indice de comparaison, le MSCI All Country World.

Au 29 mars 2024, l'intensité carbone de CM-AM Global Leaders était de 12,5 tCO2/M€ CA vs. 49,9 tCO2/M€ CA pour l'indice. Le fonds respecte donc très largement ce critère.

Le taux d'investissement durable était de 50,4% au 29 mars 2024.

* Source : Bloomberg au 28/03/2024 pour les performances et attributions de performance des titres et des indices.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autres, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

CM-AM GREEN BONDS

L'exercice 2023-2024 de CM AM Green Bonds s'est déroulé dans un environnement macro-économique et financier volatil, porté par les anticipations de retour et de persistance (ou non) d'une inflation élevée.

Après avoir partiellement corrigé le rallye initié par le choc bancaire aux US et en Europe en début de 1er trimestre de l'exercice, le marché obligataire a terminé le mois d'avril 2023 de manière stable après avoir enchaîné des épisodes courts d'aversion au risque et de fuite vers la qualité : les rendements à 10 ans des emprunts d'Etat allemand et américain ont clôturé ce 1er mois de l'exercice respectivement à 2,31% et 3,42%. Outre la dégradation de la note de la France à AA- par Fitch, La dernière semaine d'avril a été marquée par un retour du risque avec une forte baisse des taux 2 ans dans le sillage des craintes sur la situation des banques US, sur les risques croissants de défaut de paiement des Etats-Unis et sur la croissance, liées au ralentissement économique émergeant au gré des statistiques. Les spreads de crédit des entreprises non-financières ont baissé plus que ceux des banques alors que ceux de la France et de l'Italie progressaient de 7 cts contre Bund Allemand, la courbe des taux restant stable. La suite du trimestre a été plutôt favorable aux actifs risqués, entre le passage du texte sur le plafond de la dette aux Etats-Unis, des données d'inflation bien orientées en zone euro et le dégonflement des anticipations de nouvelle hausse des taux de la Fed, en dépit de statistiques économiques mitigées et de communications d'entreprises prudentes aux Etats-Unis. Le 10 ans allemand a terminé stable à 2.28%, après avoir touché un point haut sur le mois à 2.54%. Les spreads de crédit des entreprises non-financières ont sous-performé les financières en raison d'un marché primaire extrêmement dynamique. La fin du trimestre a marqué la première pause de la FED dans son cycle de hausse des taux directeurs contrairement à la BCE qui a de nouveau délivré 25 cts de hausse. Des indicateurs macroéconomiques généralement pointés vers la résilience de l'emploi avec la persistance de l'inflation à des niveaux toujours trop élevés (notamment l'inflation sous-jacente) et les commentaires des banquiers centraux à la conférence de Sintra maintenant le cap vers davantage de resserrement monétaire ont entraîné à nouveau à la hausse les rendements 10 ans allemand à 2.39% et US à 3.84%, avec en parallèle un fort aplatissement des courbes. L'optimisme des investisseurs a entretenu le recul de l'aversion au risque à travers la réduction des spreads périphériques et de crédit.

Le 2ème trimestre de l'exercice a été marqué par une nouvelle remontée des taux directeurs Fed et BCE mais la communication des Banques Centrales s'est voulue plus souple quant à la nécessité de poursuivre les hausses. Les taux européens et US ont débuté sur une tendance haussière, mais des chiffres d'inflations US inférieurs aux attentes ont entraîné une nette détente des taux souverains, particulièrement sur les taux courts. A la faveur de la baisse des taux européens et d'une moindre aversion au risque, le spread de taux souverains Italie-Allemagne s'est resserré ainsi que le marché du crédit IG. Août a connu une forte poussée haussière des taux longs suite à la résilience persistante de la croissance américaine et la crainte de voir les banques centrales maintenir plus durablement une politique monétaire restrictive, au début d'inflexion de politique monétaire de la Bank of Japan, la prise en compte de l'accélération à venir des émissions massives du Trésor US sans oublier une liquidité réduite. Mais des statistiques indiquant une dynamique de désinflation progressive et des perspectives de croissance préoccupantes, notamment en zone euro, en plus d'une communication BCE relevant la dégradation de l'environnement et l'impact restrictif en cours et à venir de la politique monétaire, ont permis d'inverser la tendance haussière sur les taux, le taux à 10 ans allemand clôturant quasi inchangé à 2.46%. Les spreads de Crédit se sont élargis d'une dizaine de cts contre Bund contrairement aux spreads de pays périphériques et semi-cœur. La fin de trimestre a subi une correction obligataire généralisée sur les principaux marchés avec une forte pentification des courbes et une hausse des taux réels, inscrivant de nouveaux plus hauts sur les rendements 10 ans US à 4.60% et allemand à 2,85%. Les risques se sont multipliés avec à la fois les décisions de politique monétaire FED, BCE et BOE alimentant la crainte de taux d'intérêt élevés sur une longue durée, le énième risque de « shutdown » US, le décalage des attentes du début des baisses des taux de la BCE vers le second semestre 2024 et la résurgence du risque italien. Entre des données d'inflation plutôt rassurantes mais un prix du pétrole en hausse, des chiffres macro positifs en fin de mois côté US et EUR mais des perspectives

baissières en plus de nouvelles inquiétantes côté Chine, le marché a privilégié l'aversion au risque à l'image du spread BTP (+29 cts) et du crédit sur la 2ème moitié du mois.

Le début du 3ième trimestre de l'exercice a été marqué par la résurgence du risque géopolitique lié au conflit au Moyen-Orient, des statistiques économiques tardant à envoyer un message de ralentissement économique conjugué à des résultats d'entreprises mitigés. Mais après avoir touché un point haut à 5% sur le 10Y US et 3% sur le 10Y allemand, la tendance s'est inversée dès la 2nde partie d'octobre pour finir le mois respectivement 10 cts et 20 cts plus bas. En fin de mois, la BCE a fait souffler un vent de soulagement sur les taux en actant le scénario largement consensuel d'une pause dans son resserrement monétaire, suivi peu après par la FED, le grand écart en terme de dynamique économique et inflationniste se confirmant entre les Etats-Unis et l'Europe. Le mouvement d'aversion pour le risque s'est manifesté à travers les actifs risqués : le spread BTP-BUND a atteint 211 cts au plus haut et les spreads de crédit se sont écartés de +/-6 cts sur le mois. Les taux souverains ont ensuite accéléré leur baisse à partir de novembre, à la faveur de statistiques économiques confortant l'hypothèse d'un reflux de l'inflation sans effondrement de la croissance, et également d'un début d'ajustement perceptible dans la communication de la Fed. Le taux à 10 ans américain est ainsi repassé sous 4 % en clôturant l'année à 3,88 %, 10 ans allemand terminant à 2 %. Le rallye du crédit a été favorisé par des chiffres d'inflation inférieurs aux attentes des deux côtés de l'Atlantique, confortant ainsi les anticipations de futures baisses des taux directeurs de la Fed et de la BCE dès 2024. La poursuite du reflux des taux souverains a été un facteur de soutien pour les spreads de crédit qui se sont resserrés tant sur les CDS que sur le marché cash. Le spread BTP-Bund a également bénéficié du momentum du mouvement d'appétit pour le risque avec pratiquement 30 cts de resserrement sur le trimestre.

Au cours du 1er trimestre 2024, dernier trimestre de notre exercice, la BCE a laissé comme prévu ses taux directeurs inchangés et assoupli son langage concernant les perspectives d'inflation et de croissance des salaires. Les taux d'inflation nationaux témoignent également d'une rechute, mais les composantes sous-jacentes sont plus résilientes, encourageant la BCE à prendre son temps pour que l'inflation soit bien sur la trajectoire voulue. La Fed a également maintenu ses taux directeurs inchangés avec une communication mesurée : il lui faudra davantage de preuves avant de les baisser compte tenu de la résilience de l'économie, avec par ailleurs une forte instabilité géopolitique. En réponse à la forte baisse du dernier trimestre 2023 et au fort volume d'émissions, le taux 10 ans allemand s'est tendu de 14 cts dans un mouvement de pentification de la courbe, de surperformance des dettes périphériques et de stabilité du Crédit. Les données euros ont montré que si les hausses de prix continuent de ralentir, l'inflexion reste très modeste pour la partie sous-jacente car les services dont les prix ont augmenté plus tardivement, prennent du temps à freiner, étant donné qu'ils sont soutenus par les augmentations de salaires. Idem aux Etats-Unis où l'inflation PCE de janvier fait preuve d'une résilience encore incompatible avec un assouplissement rapide de la politique monétaire en raison des prix des services qui ralentissent trop lentement. Parallèlement, la force des données US interroge sur le caractère réellement restrictif de la politique monétaire et les PMI euro montrent des signes de force dans une économie faible. Ainsi, les anticipations de baisses de taux n'ont cessé d'être repoussées aux US comme en Zone Euro avec les déclarations défavorables d'un certain nombre de banquiers centraux. Au total, le taux 10 ans allemand s'est tendu de 25 cts à 2.41% en février 2024 dans un fort mouvement d'aplatissement des courbes et de réduction des spreads pays et crédit.

Le dernier mois de l'exercice s'achève par un statu quo pour les taux souverains de part et d'autre de l'Atlantique. L'apparente stabilité des taux ne doit toutefois pas masquer une volatilité marquée avec respectivement 25 cts et 20 cts d'écart entre le point haut et le point bas pour le 10 ans étatsunien et allemand. Lors de sa réunion du 20 mars, la Réserve fédérale américaine a maintenu, pour la 5e fois consécutive, ses taux directeurs inchangés, au plus haut niveau depuis 23 ans. Toutefois, les membres de la Fed envisagent toujours 3 baisses de taux d'ici la fin de l'année. Pareillement, la Banque centrale européenne a laissé inchangé sa politique monétaire. La surprise est venue de la Banque nationale suisse, qui a devancé ses pairs avec une 1ère baisse de taux de 0,25 %, au regard de « l'atténuation de la pression inflationniste ». L'écart de taux entre l'Italie et l'Allemagne a continué son resserrement tandis que celui entre la France et l'Allemagne sous-performe après l'annonce d'un déficit plus élevé

qu'attendu à 5,5 % du PIB en 2023. La publication par l'INSEE arrive plutôt au mauvais moment alors que les agences de notation doivent réévaluer le rating de la France dans le 2 prochains mois. Les actifs risqués comme le crédit continuent de performer.

Le portefeuille a peu évolué dans sa composition durant cet exercice. Il est exclusivement composé, dans ses investissements, d'Obligations Vertes dont l'objet est le financement de projets à bénéfices environnementaux. Ces obligations représentent au 31 mars 2024 91,76% de l'actif du fonds.

Le risque de taux, matérialisé par la sensibilité du portefeuille, a été réduit pendant la période considérée, pour faire face aux hausses de taux du marché. Il est passé de 6,47 en début d'exercice 2023-2024 à 5,40 au 31/03/24.

La part des titres d'Etat est restée inchangée, autour de 35% de l'ensemble.

Au 31 mars 2024, les performances brutes s'élèvent respectivement à

- 3,9876% pour une valeur liquidative finale de 89 975,29 euros pour la part IC
- 3,8623% pour une valeur liquidative finale de 89,28 euros pour la part RC

A la même date, la part S créée le 9 janvier 2024 affiche une valeur liquidative finale de 100,66 euros pour une performance de 0,66%.

- Article 9 SFDR - Taxonomie

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

- Politiques sectorielles

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplification indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés

impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- Pétrole ou gaz de schiste,
- Pétrole issu de sables bitumineux,
- Pétrole lourd et extra-lourd,
- Pétrole en eau profonde,
- Pétrole extrait en Arctique,
- Méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE

Sur la période, la performance du fonds est en baisse de -1,58% à pour la part FR0013266624 (RC), -0,71% pour la part FR0013266640 (IC) et -0,95% pour la part FR0013298759 (S). Celle-ci se compare à une hausse de 9,97% de l'indice Europe Stoxx Small ex UK dividendes réinvestis (code Bloomberg SCXG).

Le fonds a enregistré des rachats sur l'exercice qui ont représenté -5,6% de l'encours.

Au 31 mars 2024, l'encours du fonds est de 248 M€.

Les principaux contributeurs en 2023/2024

Les cinq premières contributions positives:

Kingspan +35,0% a profité d'un retour positif des volumes sur la deuxième partie de l'année tout en gardant une excellente discipline des coûts et une politique d'acquisitions toujours aussi pertinente.

Laboratorios Rovi +116,8% a réussi à protéger ses résultats contre toutes attentes, le marché s'attendait à une forte baisse de l'activité exposée aux vaccins Covid mais le passage à des vaccins mono-doses au lieu des livraisons en multi-doses ont permis de modérer sensiblement l'impact.

Majorel +48,4% a reçu l'offre d'acquisition du leader mondial Teleperformance.

Reply +14,7% a profité d'un environnement extrêmement porteur pour les investissements IT et en particulier sur leur pays d'origine l'Italie qui connaît une vague de digitalisation accélérée.

Vidrala +24,3% a parfaitement géré la crise énergétique en gardant une discipline des prix et l'excellence opérationnelle qui les caractérisent. La finalisation de l'acquisition de Vidroporto au Brésil ouvre un nouvel axe de croissance intéressant pour le futur.

Ces sociétés sont suivies de Rational, SEB, ALK-Abello, Securitas et Novonesis.

Les cinq plus fortes contributions négatives:

Worldline -70,7% a souffert d'une forte compression des multiples après une série de déceptions opérationnelles.

Tomra -49,2% a connu des décalages dans la mise en place des systèmes de collecte, l'activité Food a également affiché des croissances significatives sur la période, enfin ils ont dû absorber les conséquences d'une cyber attaque.

Carl Zeiss -26,9% a vu du déstockage dans les traitements ophtalmiques ainsi que la renégociation des prix dans les appels d'offre chinois.

Ariston -48,1% a souffert d'un environnement de la construction peu porteur, de l'arrêt ou changement de subvention en Italie, Allemagne ou encore en France entraînant des mouvements erratiques sur la demande en pompe à chaleur en particulier.

Compugroup -39,2% a vu son activité de logiciel pour les médecins indépendants ralentir fortement, le management a dû engager des mesures d'efficacité afin d'infléchir la trajectoire de détérioration des marges opérationnelles.

Ces sociétés sont suivies de Barry Callebaut, Sixt, Royal Unibrew, Puma et Sartorius Stedim.

Les principaux mouvements de l'exercice

Nous avons cédé les positions sur des valeurs qui faisaient face à une dégradation de leur environnement et affichant des niveaux de valorisation élevée comme Carl Zeiss, Tomra, Campari, Sartorius Stedim. Nous avons initié des positions en Vidrala, Puma, Maire Tecnimont, Verallia ou Subsea7 qui offraient un profil intéressant sur les perspectives moyen terme avec une valorisation attractive.

Les principales convictions au 31/03/2023

Nos principales convictions sont : Kingspan, Amplifon, Reply, SEB, Biomérieux, Vidrala, Husqvarna, Sixt, Rational, Straumann.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplification indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

CM-AM GLOBAL INNOVATION

Rapport annuel CM-AM Global Innovation (sur l'exercice fiscal du 31/03/2023 au 28/03/2024)

Sur le précédent exercice fiscal, la thématique de l'innovation avait souffert du fait d'un environnement peu propice entraînant une baisse du fonds de 10% pour les différentes parts.

Après la correction de 2022, que nous jugions excessive, la gestion s'est concentrée sur les sociétés bénéficiant de moteurs de croissance séculaire et dont les valorisations étaient redevenues plus attractives. L'exercice écoulé a illustré le retour en grâce des sociétés innovantes dans un contexte de marché beaucoup plus favorable pour le fonds CM-AM Global Innovation. La très bonne performance du fonds en absolu et en relatif par rapport à son indice de comparaison (MSCI All Country World) est due :

- Un environnement macro plus favorable avec l'anticipation « d'un soft landing », de la fin de la hausse des taux en 2023 potentiellement suivie d'une baisse en 2024.
- La résilience des dépenses IT, la reprise des investissements publicitaires et l'engouement autour de l'intelligence artificielle ont été des catalyseurs majeurs pour les sociétés innovantes.
- En parallèle après une forte période d'embauche et d'investissement durant la période du covid, les sociétés innovantes ont rationalisé leurs coûts générant un impact positif sur leurs marges.
- Au positionnement sur la thématique de l'intelligence artificielle dont l'expansion est très rapide. Nous avons effectué une analyse de la chaîne de valeur de l'intelligence artificielle afin de constater la réalité du chiffre d'affaires et des gains de productivité pour voir si au-delà de l'engouement, il y avait une réalité économique d'ores et déjà tangible. Ainsi le fonds s'est positionné sur les sociétés les plus en amont de la chaîne de valeur et plus particulièrement sur les semi-conducteurs et les fournisseurs de Cloud Computing.

Parmi les principaux détracteurs de la performance figurent les sociétés innovantes liées à la transition climatique (Enphase -54bps, Alfen -62bps, Longshine -71bps). La thématique a été pénalisée par la remontée des taux, les corrections d'inventaire et les changements de réglementation. L'exposition aux sociétés chinoises et de la zone ASEAN ont également pesé sur la performance : Alibaba -90bps, Tencent- 49bps, Sea Limited -77bps. Le secteur met plus de temps que prévu pour reprendre une expansion correcte le contexte macro-économique chinois n'incitant pas les investisseurs à se repositionner sur le pays. Enfin, OVH Groupe (-33bps) a souffert de révisions à la baisse de ses prévisions et du désintérêt pour les petites capitalisations boursières.

Parmi les principaux contributeurs à la performance, les sociétés exposées au Cloud Computing et à l'intelligence artificielle sont en bonne place : Nvidia +417bps, AMD +157bps, Microsoft +243bps, ServiceNow +191bps et MongoDB +66bps. Les valeurs de semi-conducteurs du fonds ont été portées par ces thématiques : Synopsis +190bps, TSMC +127bps, ASML +77bps et SK Hynix +77bps. Les dépenses en cyber-sécurité ont continué de croître et la bonne exécution de Palo Alto Networks et de CrowdStrike ont contribué à hauteur de +136bps et +204bps respectivement. Enfin, les participations exposées à l'e-commerce et la publicité ont profité du rebond ou du maintien des dépenses : Amazon +153bps, Meta Platforms +129bps, MercadoLibre +54bps, Alphabet +152bps et Trip.com +55bps.

En termes de performance, les parts RC, S et I progressent de +29,84%, +30,33% et +30,92% respectivement. A titre de référence, l'indice MSCI All Country World libellé en euros et dividendes réinvestis monte de +23,89%.

Concernant la durabilité du fonds plusieurs points sont à souligner :

- Finance Responsable et Durable de Crédit Mutuel Asset Management. Au 29 mars 2024, le fonds détenait 0,7% de son actif en classe 1 respectant avec une très large marge ce critère.
- D'autre part, le fonds doit avoir une intensité carbone (tonnes de CO2 émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires) inférieure à celle de son indice de comparaison, le MSCI All Country World. Au 29

mars 2024, l'intensité carbone de CM-AM Global Innovation était de 19,9 tCO2/M€ CA vs. 108,9 tCO2/M€ CA pour l'indice. Le fonds respecte donc très largement ce critère.

- Le taux d'investissement durable était de 58,8% au 29 mars 2024.

* Source : Bloomberg au 28/03/2024 pour les performances et attributions de performance des titres et des indices.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indiciaire dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autres, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,

- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

-
- (1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
 - (2) Mise en service au 2nd semestre 2021.
 - (3) Société de Gestion.
 - (4) Mise à jour en octobre de chaque année.
 - (5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

CM-AM HIGH YIELD 2024

Au début de l'exercice 2023-2024, les investisseurs restent focalisés sur la situation des banques américaines et la croissance. Le ralentissement économique commence, en effet, à se matérialiser dans les statistiques publiées mais, les spreads de crédit repartent à la baisse notamment ceux des émetteurs non financiers qui se resserrent davantage que ceux des banques. Entre le vote du texte de loi sur le plafond de la dette aux Etats-Unis et des données d'inflation bien orientées en zone euro, le mois de mai est plutôt favorable aux actifs risqués, en dépit de statistiques économiques mitigées et de communications d'entreprises prudentes aux Etats-Unis. La Présidente de la BCE a néanmoins tenu à rappeler que le niveau de l'inflation sous-jacente reste excessif en zone euro alors que les tensions sur le marché du travail sont toujours propices à des effets de second tour relatifs aux revalorisations salariales. Fin mai, le taux 10 ans allemand est à 2,28%, après avoir touché un point haut à 2,54% le 26 mai. La courbe des taux euro poursuit son mouvement d'aplatissement, la pente 2-10 ans passant de -35 bp à -45 bp. Sur le crédit Investment Grade, les spreads des émetteurs corporates sous-performent les financières, en raison d'une offre primaire très dynamique. Sur le segment High Yield, après s'être resserrés de 25 bp, les spreads sont finalement stables sur le mois. Le mois de juin marque la première pause de la Fed dans son cycle de hausse des taux directeurs contrairement à la BCE qui délivre encore 25 bp. Des indicateurs macroéconomiques généralement pointés vers la résilience de l'emploi, la persistance de l'inflation, notamment l'inflation sous-jacente à des niveaux toujours trop élevés ainsi que les déclarations des banquiers centraux à la conférence de Sintra maintenant le cap vers davantage de resserrement monétaire, entraîne à la hausse les taux 10 ans allemand (+11 bp à 2,39%) et américain (+20 bp à 3,84%) dans un fort mouvement d'aplatissement des courbes. L'optimisme des investisseurs entretient le recul de l'aversion au risque à travers la réduction des spreads périphériques et de crédit principalement sur le segment High Yield.

En juillet, la Fed et la BCE remontent leurs taux directeurs de 25 pb, comme largement attendu par les marchés. Ces hausses s'accompagnent néanmoins d'une communication plus souple quant à la nécessité de poursuivre le resserrement. Après avoir initié le mois sur une tendance haussière, les taux souverains européens et américains se détendent en deuxième quinzaine sous l'effet d'une publication d'inflation aux Etats-Unis inférieure aux attentes, en particulier pour l'inflation sous-jacente. Les rendements du Bund et du T-note s'établissent ainsi respectivement à 2,49% et 3,96% fin juillet, contre 2,39% et 3,84% fin juin. De part et d'autre de l'Atlantique, ce mouvement de baisse porte davantage sur les taux courts et explique la repentification de la courbe des taux. Le début du mois d'août est marqué par une nouvelle poussée haussière des taux longs suite à des publications confirmant la résilience de l'économie américaine et donc, la crainte de voir les banques centrales maintenir plus longtemps une politique monétaire restrictive. D'autres facteurs ont favorisé ce mouvement des taux : le début

d'inflexion de politique monétaire de la Bank of Japan, la prise en compte d'émissions à venir massives du Trésor américain, sûrement amplifiée par la dégradation de l'Agence Fitch, sans oublier une liquidité réduite. Des statistiques indiquant une dynamique de désinflation progressive et des perspectives de croissance préoccupantes en zone euro ont finalement permis d'inverser la hausse des taux européens, le taux 10 ans allemand terminant le mois quasiment inchangé à 2,46% dans un mouvement de pentification de la courbe euro. Les spreads semi-cœur et périphériques restent globalement stables versus Allemagne. Sur le crédit, les spreads s'élargissent d'une dizaine de bp. A la fin du deuxième trimestre de l'exercice, les marchés obligataires mondiaux subissent une sévère correction, accompagnée d'un fort mouvement de pentification des courbes et une hausse des taux réels. Les taux à 10 ans américain et allemand inscrivent de nouveaux plus hauts respectivement à 4,60% et à 2,85%. Les risques se sont multipliés avec les décisions de politique monétaire de la Fed, la BCE et la BOE qui ont alimenté la crainte de taux d'intérêt élevés sur une longue durée, le énième risque de shutdown, le repricing des futures baisses des taux directeurs vers le second semestre 2024 et la résurgence du risque italien. Entre des données d'inflation relativement rassurantes et des publications macroéconomiques positives fin septembre mais, des perspectives baissières et des nouvelles inquiétantes de l'économie chinoise, le marché a privilégié l'aversion au risque à l'image du spread BTP qui s'écarte de 29 bp. Sur le marché du crédit, après un resserrement initial, les spreads s'écartent sensiblement sur la seconde moitié du mois.

Le troisième trimestre de l'exercice est marqué par la résurgence du risque géopolitique lié au conflit au Moyen-Orient, des statistiques économiques qui tardent à envoyer un message de ralentissement économique conjugué à des résultats d'entreprises mitigés. Ainsi, après avoir touché un point haut à 5% sur le 10Y US et 3% sur le 10Y allemand, la tendance s'est inversée pour finir le mois respectivement 10 bp et 20 bp plus bas. Fin octobre, la BCE a fait souffler un vent de soulagement sur les taux en actant le scénario largement consensuel d'une pause dans son resserrement monétaire, suivi peu après par la FED. Le grand écart en termes de dynamique économique et inflationniste subsiste cependant toujours entre les Etats-Unis et l'Europe, et ce ne sont ni les données de salaires, ni les prix de l'immobilier, ni l'indice de confiance des consommateurs qui viennent contredire cette tendance. Le mouvement d'aversion pour le risque s'est manifesté à travers les actifs risqués : le spread BTP- Bund a atteint 211bp au plus haut et les spreads de crédit se sont écartés d'une dizaine de bp sur l'IG et d'une trentaine de bp sur le segment HY. En novembre, les taux souverains mondiaux reprennent une forte dynamique baissière à la faveur de statistiques économiques confortant l'hypothèse d'un reflux de l'inflation sans effondrement de la croissance, accompagnées d'un ajustement perceptible de la communication de la Fed. Le taux à 10 ans américain repasse ainsi sous 4,30%, une première depuis mi-septembre. Le taux à 10 ans allemand termine le mois à 2,45%, en baisse de 35 bp versus fin octobre. Le rallye sur le marché du crédit continue d'être alimenté par les anticipations de futures baisses des taux Fed et BCE dès 2024. Dans ce contexte, la détente des taux souverains soutient les spreads de crédit qui se resserrent pour la cinquième semaine consécutive, tant sur les CDS que sur le marché cash. Le mois de décembre est marqué par la poursuite de l'optimisme des marchés sur les anticipations d'assouplissement monétaire. Aux Etats-Unis, l'inflation, les dépenses de consommation et la confiance des ménages ont souligné la remarquable résilience de la dynamique économique. Fin décembre, les taux souverains continuent leur marche en avant à la baisse, offrant un nouveau soutien aux actifs risqués.

Au début du dernier trimestre de l'exercice, la BCE a, comme prévu, laissé ses taux directeurs inchangés et n'a pas exprimé une franche opposition aux anticipations de baisses de taux intégrées dans les prix de marché, assouplissant son langage sur les perspectives d'inflation et les inquiétudes en matière de croissance des salaires. Les taux d'inflation nationaux témoignent également d'une rechute qui se poursuit à un rythme confortable mais, les composantes sous-jacentes sont plus résilientes, encourageant le Conseil des gouverneurs à prendre son temps afin de s'assurer que l'inflation est bien sur la trajectoire voulue. La réunion de la Fed n'a pas non plus réservé de surprises majeures avec des taux directeurs inchangés et une communication de Powell mesurée. Par ailleurs, les banques centrales doivent composer avec une forte instabilité géopolitique. En réponse à la forte baisse du dernier trimestre 2023 et au fort volume d'émissions, le taux 10 ans allemand se tend de 14

bp dans un mouvement de pentification de la courbe, de surperformance des dettes périphériques et de resserrement du crédit High Yield. Les statistiques de février ont montré que si les hausses de prix continuent de ralentir en zone Euro, l'inflexion des prix reste modeste du fait du coût des services portés par les augmentations de salaires. Le constat est identique aux Etats-Unis où l'inflation fait preuve d'une résilience encore incompatible avec un assouplissement rapide de la politique monétaire. Par ailleurs, la force des données économiques américaines interroge sur le caractère réellement restrictif de la politique monétaire. Les PMI en zone euro montrent également des signes de force dans une économie faible. Ainsi, les anticipations de baisses de taux n'ont cessé d'être repoussées aux Etats-Unis comme en zone Euro. Dans ce contexte, le taux 10 ans allemand se tend de 25 bp sur le mois à 2,41%, dans un fort mouvement d'aplatissement des courbes et de réduction des spreads pays et de crédit.

L'exercice s'achève par un statu quo pour les taux souverains de part et d'autre de l'Atlantique. L'apparente stabilité des taux ne doit toutefois pas masquer une volatilité marquée avec respectivement 25 bp et 20 bp d'écart entre le point haut et le point bas pour les taux 10 ans américain et allemand. Lors de sa réunion du 20 mars, la Fed a maintenu, pour la 5e fois consécutive, ses taux directeurs inchangés, au plus haut niveau depuis 23 ans. Pareillement, la BCE a laissé inchangé sa politique monétaire. La surprise est venue de la Banque nationale suisse, qui a devancé ses pairs avec une 1ère baisse de taux de 0,25 %, au regard de « l'atténuation de la pression inflationniste ». Le spread BTP-Bund a continué son resserrement tandis que le spread OAT-Bund sous-performe après l'annonce d'un déficit plus élevé qu'attendu à 5,5 % du PIB en 2023. Côté crédit, le segment High Yield euro continue de surperformer, entraîné par la performance des émetteurs de catégorie de notation BB tandis que les catégories B et inférieures sont sous pression avec l'augmentation des risques idiosyncratiques.

Le fonds CM-AM High Yield 2024 est principalement investi sur des émissions obligataires du secteur privé de grade spéculatif dont la maturité finale n'excède pas le 31 mars 2025.

Au 28 mars 2024, l'actif net du fonds ressort à 153,3 millions d'euros (versus 229,3 millions d'euros le 31 mars 2023). Le portefeuille est investi à hauteur de 34,3% (versus 68,8%) de son actif net sur des émetteurs ou OPC de notation High Yield et 52,8% (versus 25,5%) sur des émetteurs de grade d'investissement, le solde, soit 12,9%, étant investie en OPC monétaire et de la trésorerie.

La qualité de crédit des émetteurs en portefeuille a été augmentée au cours de l'exercice. En effet, les réinvestissements des émissions High Yield remboursées à maturité ont été effectués sur des émetteurs Investment Grade et ce, afin de respecter les ratios de concentration sur les émetteurs notés High Yield.

Les titres vifs composant le portefeuille sont majoritairement des signatures notées BBB à hauteur de 49,3%, suivies par des signatures BB (31%). Les autres catégories de notation sont accessoires : 3,6% pour les émissions notées A, 3,2% pour les émissions notées B. Le fonds ne détient pas d'émissions notées CCC.

Sur le plan géographique, le fonds est investi sur des émetteurs issus de pays membres de l'OCDE. Les émetteurs issus de la zone euro sont majoritaires avec une part de 80,7% du portefeuille. Hors zone euro, les expositions sont accessoires. La part des disponibilités ressort à 9,6%.

D'un point de vue sectoriel, la part du portefeuille investie en titres vifs d'émetteurs financiers est en forte augmentation en raison des réinvestissements des souches échues.

Entre le 31 mars 2023 et le 28 mars 2024, la performance du fonds ressort à :

+4,1917% pour la part IC

+3,9887% pour la part RC

+3,9848% pour la part RD

4,1940% pour la part S

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant

à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplique indicelle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :

- o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
- o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
- o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
- o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FR&D) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

- (3) Société de Gestion.
- (4) Mise à jour en octobre de chaque année.
- (5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

CM-AM SHORT TERM BONDS

Les tensions post crise pandémique sur l'offre et la guerre en Ukraine ont précipité l'ensemble de l'économie mondiale dans une spirale inflationniste. En Europe cela s'est traduit par la poursuite de la hausse des taux tout au long de l'exercice. Face à la montée continue des prix et une croissance résiliente, la BCE a relevé 6 fois ses taux directeurs sur 2023. Ce qui place le taux de dépôt à un niveau record de 4%. A partir du second semestre 2023, les thèses du ralentissement économique et de l'accalmie sur l'inflation commencent à se matérialiser. Ce qui a mis fin au cycle de hausse à partir du mois de septembre. Le reste de l'exercice est marqué par les spéculations sur les dates des prochaines baisses de taux. A noter que les spreads de crédit monétaires sont restés particulièrement résilients sur l'exercice.

Dans ce contexte inflationniste nous avons maintenu une maturité moyenne faible et une sensibilité crédit basse. Nous avons continué dans nos investissements à privilégier les supports offrant la meilleure liquidité.

Sur l'exercice, la performance du fonds est de 3.93% contre 3.73% pour l'indice de référence (Ester capitalisé).

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplique indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés

impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

CM-AM CONVICTIONS EURO

Quel bilan sur les marchés ?

Le bilan s'établit sur une période de 12 mois et se décompose entre deux périodes distinctes sur la période sous revue :

1/ du 31 mars 2023 au 31 décembre 2023

2/ du 31 décembre 2023 au 28 mars 2024

Première période

Les données économiques venant de Chine montrent finalement une reprise de l'activité plus lente qu'espéré en début d'année et un marché de l'immobilier fragile ce qui pèse sur les valeurs exposées à l'international comme le luxe, dont les résultats déçoivent les attentes des investisseurs après des années de croissance exceptionnelle. Cependant, des bonnes nouvelles viennent des Etats-Unis, où, après avoir écarté le risque du plafonnement de la dette, les thématiques de l'Intelligence Artificielle et de la transition énergétique avec l'Inflation Reduction Act permettent un rebond des marchés d'actions. Ce cycle d'innovations ravive les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis qui souhaitent interrompre les livraisons de puces avancées.

L'année reste généralement marquée par l'impact des politiques monétaires et le ton hawkish des banques centrales jusqu'à la première pause de la Fed en juin puis le ralentissement de l'inflation qui laisse planer l'espoir des premières baisses de taux en 2024.

Enfin, le cours des matières premières demeure volatil, particulièrement pour le pétrole avec la continuité de la guerre en Ukraine et un nouveau conflit au Moyen-Orient. Les commandes à destination des secteurs de la défense et de l'aéronautique atteignent des nouveaux records.

Deuxième période

L'année 2024 débute sur une tendance positive sur les marchés d'actions, malgré des tensions géopolitiques toujours présentes. L'économie américaine continue d'afficher une vigueur plus forte que prévu portée par les dépenses de consommation et la résilience du marché du travail. De nombreuses entreprises européennes surprennent à la hausse lors des publications de résultats au titre de l'année 2023 comme SAP, Novo Nordisk, ASML ou encore LMVH. Le décalage progressif des estimations de premières baisses de taux par les Banques Centrales permet au secteur bancaire de surperformer, avec l'indice EURO STOXX Banques en hausse de 19% depuis le début de l'année.

Quelle orientation de gestion ?

Dans ce contexte, le fonds a conservé des positions importantes sur les valeurs financières qui bénéficient du changement de paradigme sur les taux : BNP PARIBAS, AXA, ALLIANZ, UNICREDIT, INTESA SANPAOLO et MUNICH RE. Nous avons également profité de points d'entrée intéressants sur les entreprises portées par les tendances de long terme suivantes, présentes pour la plupart de longue date dans le fonds : 1) les secteurs liés à l'économie durable et à la transition énergétique (SCHNEIDER ELECTRIC, AIR LIQUIDE, VEOLIA) ; 2) le secteur de la santé et des sciences de la vie (NOVO NORDISK) ; 3) les secteurs exposés à l'innovation et aux nouvelles technologies (SAP, SAFRAN, THALES, AIRBUS, ASM INTERNATIONAL) 4) Les secteurs liés au luxe et à la recherche du bien-être (HERMES, L'OREAL, FERRARI, INDITEX). Enfin, le poids des sociétés de petites et moyennes capitalisations a été réduit pour atteindre environ 10% en fin de période mais certaines de ces positions ont contribué positivement au fonds comme SPIE, ELIS ou ACCOR.

Au final, les parts IC, S et RC auront progressé, du 31 mars 2023 au 28 mars 2024, respectivement de +22,2%, +21,8% et +20,9%, alors que l'indice EURO STOXX NET Return affiche sur la période, une performance de +16,7%.

Répartition des Actifs (28/03/2023) :

- Actions et OPC 98,4%
- Liquidités 1,6 %

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indiciaire dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

CM-AM SMALL & MIDCAP EURO

Quel bilan sur les marchés ?

Le bilan s'établit sur une période de 12 mois et se décompose entre deux périodes distinctes sur la période sous revue :

1/ du 31 mars 2023 au 31 décembre 2023

2/ du 31 décembre 2023 au 28 mars 2024

Première période

Les données économiques venant de Chine montrent finalement une reprise de l'activité plus lente qu'espéré et un marché de l'immobilier fragile ce qui pèse sur les valeurs exposées à l'international comme le luxe, dont les résultats déçoivent les attentes des investisseurs après des années de croissance très soutenue, notamment en sortie de période Covid. Cependant, des bonnes nouvelles viennent des Etats-Unis, où, après avoir écarté le risque du plafonnement de la dette, les thématiques de l'Intelligence Artificielle et de la transition énergétique avec l'Inflation Reduction Act permettent un rebond des marchés d'actions. Ce cycle d'innovations ravive les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis qui souhaitent interrompre les livraisons de puces avancées.

L'année reste généralement marquée par l'impact des politiques monétaires et le ton hawkish des banques centrales jusqu'à la première pause de la Fed en juin puis le ralentissement de l'inflation qui laisse planer l'espoir des premières baisses de taux en 2024. Les taux longs ont ainsi été orientés à la hausse jusqu'en octobre, le taux à 10 ans aux Etats-Unis atteignant même les 5%, mettant sous pression les marchés d'actions jusqu'à fin octobre. Sur les deux derniers mois de l'année, la détente des taux longs suite à des chiffres d'inflation en amélioration et un discours moins hawkish de la part de la FED notamment a permis un rebond significatif des marchés d'actions.

Deuxième période

L'année 2024 débute sur une tendance positive sur les marchés d'actions, malgré des tensions géopolitiques toujours présentes. L'économie américaine continue d'afficher une vigueur plus forte que prévu portée par les dépenses de consommation et la résilience du marché du travail. De nombreuses entreprises européennes surprennent à la hausse lors des publications de résultats au titre de l'année 2023. Associée à des perspectives de baisse des taux sur la fin d'année, les investisseurs ont retrouvé de l'appétit pour les valeurs de croissance/qualité ainsi que pour certains dossiers de qualité de tailles plus modestes. Dans ce contexte, le fonds a poursuivi le rebond initié fin octobre 2023 avec la bonne performance de convictions fortes telles que Accor (+25,1% sur la période), Moncler (+24,2%), Spie (+23%), MTU Aero Engines (+20,5%), ASM International (+20,4%) ou encore Brunello Cucinelli (+19,6%).

Quelle orientation de gestion ?

Nous avons renforcé des entreprises portées par les tendances de long terme suivantes, déjà présentes pour la plupart dans le fonds : 1) les secteurs liés à l'économie durable et à la transition énergétique (Spie, GTT) ; 2) le secteur de la santé et des sciences de la vie (Carl Zeiss Meditec, Amplifon) ; 3) les secteurs exposés à l'innovation et aux nouvelles technologies (BE Semiconductor Industries, Alten) ; 4) Les secteurs liés au luxe et à la recherche du bien-être (Brunello Cucinelli, SEB). Nous avons également initié ou renforcé des positions dans des sociétés dont l'activité est bien orientée et dont les perspectives sont favorables, à l'image d'Elis, Accor et Rational.

Sur la période (du 31/03/2023 au 28/03/2024), la part RC affiche une performance 2,36% ; la part IC affiche une performance de 3,44% ; la part S affiche une performance de 3,10% ; l'indice de référence affiche quant à lui une performance de 6,84%.

- Article 8/9 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;

- Et 4 autres critères associés à des seuils :

o Production annuelle de charbon < 10 MT ;

o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW

o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%

o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;

- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,

- pétrole issu de sables bitumineux,

- pétrole lourd et extra-lourd,

- pétrole en eau profonde,

- pétrole extrait en Arctique,

- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

-

CM-AM FLEXIBLE EURO

Quel bilan sur les marchés ?

Le bilan s'établit sur une période de 12 mois et se décompose entre deux périodes distinctes sur la période sous revue :

1/ du 31 mars 2023 au 31 décembre 2023

2/ du 31 décembre 2023 au 28 mars 2024

Première période

Les données économiques venant de Chine montrent finalement une reprise de l'activité plus lente qu'espéré en début d'année et un marché de l'immobilier fragile ce qui pèse sur les valeurs exposées à l'international comme le luxe, dont les résultats déçoivent les attentes des investisseurs après des années de croissance exceptionnelle. Cependant, des bonnes nouvelles viennent des Etats-Unis, où, après avoir écarté le risque du plafonnement de la dette, les thématiques de l'Intelligence Artificielle et de la transition énergétique avec l'Inflation Reduction Act permettent un rebond des marchés d'actions. Ce cycle d'innovations ravive les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis qui souhaitent interrompre les livraisons de puces avancées.

L'année reste généralement marquée par l'impact des politiques monétaires et le ton hawkish des banques centrales jusqu'à la première pause de la Fed en juin puis le ralentissement de l'inflation qui laisse planer l'espoir des premières baisses de taux en 2024.

Enfin, le cours des matières premières demeure volatil, particulièrement pour le pétrole avec la continuité de la guerre en Ukraine et un nouveau conflit au Moyen-Orient. Les commandes à destination des secteurs de la défense et de l'aéronautique atteignent des nouveaux records.

Deuxième période

L'année 2024 débute sur une tendance positive sur les marchés d'actions, malgré des tensions géopolitiques toujours présentes. L'économie américaine continue d'afficher une vigueur plus forte que prévu portée par les dépenses de consommation et la résilience du marché du travail. De nombreuses entreprises européennes surprennent à la hausse lors des publications de résultats au titre de l'année 2023 comme SAP, Novo Nordisk, ASML ou encore LMVH. Le décalage progressif des estimations de premières baisses de taux par les Banques Centrales permet au secteur bancaire de surperformer, avec l'indice EURO STOXX Banques en hausse de 19% depuis le début de l'année.

Quelle orientation de gestion ?

Dans ce contexte, le fonds a conservé des positions importantes sur les valeurs financières qui bénéficient du changement de paradigme sur les taux : BNP PARIBAS, AXA, ALLIANZ, UNICREDIT, BBVA, INTESA SANPAOLO et MUNICH RE. Nous avons également profité de points d'entrée intéressants sur les entreprises portées par les tendances de long terme suivantes, présentes pour la plupart de longue date dans le fonds : 1) les secteurs liés à l'économie durable et à la transition énergétique (SCHNEIDER ELECTRIC, AIR LIQUIDE, VEOLIA) ; 2) le secteur de la santé et des

sciences de la vie (NOVO NORDISK) ; 3) les secteurs exposés à l'innovation et aux nouvelles technologies (SAP, SAFRAN, THALES, AIRBUS, ASM INTERNATIONAL) 4) Les secteurs liés au luxe et à la recherche du bien-être (HERMES, L'OREAL, FERRARI, INDITEX).

Concernant l'exposition du fonds aux marchés d'actions, elle a oscillé sur la période entre 44 et 62%. A la fin du mois de mars 2024, elle s'établissait à 55%.

Au final, les parts IC et RC auront progressé, du 31 mars 2023 au 28 mars 2024, de +16,13% et +14,85% respectivement contre +11,04% pour l'indice de référence.

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplification indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRoD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,

- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

-
- (1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
 - (2) Mise en service au 2nd semestre 2021.
 - (3) Société de Gestion.
 - (4) Mise à jour en octobre de chaque année.
 - (5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

-

CM-AM CONVERTIBLES EURO

Quel bilan sur les marchés ?

Le bilan s'établit sur une période de 12 mois et se décompose entre deux périodes distinctes sur la période sous revue :

1/ du 31 mars 2023 au 30 septembre 2023

2/ du 30 septembre 2023 au 28 mars 2024

Première période

Au début de l'exercice 2023-2024, les investisseurs restent focalisés sur la situation des banques américaines et la croissance. Le ralentissement économique commence, en effet, à se matérialiser dans les statistiques publiées mais, les spreads de crédit repartent à la baisse notamment ceux des émetteurs non financiers qui se resserrent davantage que ceux des banques. Entre le vote du texte de loi sur le plafond de la dette aux Etats-Unis et des données d'inflation bien orientées en zone euro, le mois de mai est plutôt favorable aux actifs risqués, en dépit de statistiques économiques mitigées et de communications d'entreprises prudentes aux Etats-Unis. La Présidente de la BCE a néanmoins tenu à rappeler que le niveau de l'inflation sous-jacente reste excessif en zone euro alors que les tensions sur le marché du travail sont toujours propices à des effets de second tour relatifs aux revalorisations salariales. Fin mai, le taux 10 ans allemand est à 2,28%, après avoir touché un point haut à 2,54% le 26 mai. La courbe des taux euro poursuit son mouvement d'aplatissement, la pente 2-10 ans passant de -35 bp à -45 bp. Sur le crédit Investment Grade, les spreads des émetteurs corporates sous-performent les financières, en raison d'une offre primaire très dynamique. Sur le segment High Yield, après s'être resserrés de 25 bp, les spreads sont finalement stables sur le mois. Le mois de juin marque la première pause de la Fed dans son cycle de hausse des taux directeurs contrairement à la BCE qui délivre encore 25 bp. Des indicateurs macroéconomiques généralement pointés vers la résilience de l'emploi, la persistance de l'inflation, notamment l'inflation sous-jacente à des niveaux toujours trop élevés ainsi que les déclarations des banquiers centraux à la conférence de Sintra maintenant le cap vers davantage de resserrement monétaire, entraîne à la hausse les taux 10 ans allemand (+11 bp à 2,39%) et américain (+20 bp à 3,84%) dans un fort mouvement d'aplatissement des courbes. L'optimisme des investisseurs entretient le recul de l'aversion au risque à travers la réduction des spreads périphériques et de crédit principalement sur le segment High Yield.

En juillet, la Fed et la BCE remontent leurs taux directeurs de 25 pb, comme largement attendu par les marchés. Ces hausses s'accompagnent néanmoins d'une communication plus souple quant à la nécessité de poursuivre le resserrement. Après avoir initié le mois sur une tendance haussière, les taux souverains européens et américains se détendent en deuxième quinzaine sous l'effet d'une publication d'inflation aux Etats-Unis inférieure aux attentes, en particulier pour l'inflation sous-jacente. Les rendements du Bund et du T-note s'établissent ainsi respectivement à 2,49% et 3,96% fin juillet, contre 2,39% et 3,84% fin juin. De part et d'autre de l'Atlantique, ce mouvement de baisse porte davantage sur les taux courts et explique la repentification de la courbe des taux. Le début du mois d'août est marqué par une nouvelle poussée haussière des taux longs suite à des publications confirmant la résilience de l'économie américaine et donc, la crainte de voir les banques centrales maintenir plus longtemps une politique monétaire restrictive. D'autres facteurs ont favorisé ce mouvement des taux : le début d'inflexion de politique monétaire de la Bank of Japan, la prise en compte d'émissions à venir massives du Trésor américain, sûrement amplifiée par la dégradation de l'Agence Fitch, sans oublier une liquidité réduite. Des statistiques indiquant une dynamique de désinflation progressive et des perspectives de croissance préoccupantes en zone euro ont finalement permis d'inverser la hausse des taux européens, le taux 10 ans allemand terminant le mois quasiment inchangé à 2,46% dans un mouvement de pentification de la courbe euro. Les spreads semi-cœur et périphériques restent globalement stables versus Allemagne. Sur le crédit, les spreads s'élargissent d'une dizaine de bp. A la fin du deuxième trimestre de l'exercice, les marchés obligataires mondiaux subissent une sévère correction, accompagnée d'un fort mouvement de pentification des courbes et une hausse des taux réels. Les taux à 10 ans américain et allemand inscrivent de nouveaux plus hauts respectivement à 4,60% et à 2,85%. Les risques se sont multipliés avec les décisions de politique monétaire de la Fed, la BCE et la BOE qui ont alimenté la crainte de taux d'intérêt élevés sur une longue durée, le énième risque de shutdown, le repricing des futures baisses des taux directeurs vers le second semestre 2024 et la résurgence du risque italien. Entre des données d'inflation relativement rassurantes et des publications macroéconomiques positives fin septembre mais, des perspectives baissières et des nouvelles inquiétantes de l'économie chinoise, le marché a privilégié l'aversion au risque à l'image du spread BTP qui s'écarte de 29 bp. Sur le marché du crédit, après un resserrement initial, les spreads s'écartent sensiblement sur la seconde moitié du mois.

Du côté du marché des actions, les données économiques venant de Chine montrent finalement une reprise de l'activité plus lente qu'espéré en début d'année et un marché de l'immobilier fragile ce qui pèse sur les valeurs exposées à l'international comme le luxe, dont les résultats déçoivent les attentes des investisseurs après des années de croissance exceptionnelle. Cependant, des bonnes nouvelles viennent des États-Unis, où, après avoir écarté le risque du plafonnement de la dette, les thématiques de l'Intelligence Artificielle et de la transition énergétique avec l'Inflation Reduction Act permettent un rebond des marchés d'actions. Ce cycle d'innovations ravive les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis qui souhaitent interrompre les livraisons de puces avancées. Cette période reste généralement marquée par l'impact des politiques monétaires et le ton hawkish des banques centrales jusqu'à la première pause de la Fed en juin puis le ralentissement de l'inflation qui laisse planer l'espoir des premières baisses de taux en 2024. Enfin, le cours des matières premières demeure volatil, particulièrement pour le pétrole avec la continuité de la guerre en Ukraine et un nouveau conflit au Moyen-Orient. Les commandes à destination des secteurs de la défense et de l'aéronautique atteignent des nouveaux records.

Deuxième période

Le troisième trimestre de l'exercice est marqué par la résurgence du risque géopolitique lié au conflit au Moyen-Orient, des statistiques économiques qui tardent à envoyer un message de ralentissement économique conjugué à des résultats d'entreprises mitigés. Ainsi, après avoir touché un point haut à 5% sur le 10Y US et 3% sur le 10Y allemand, la tendance s'est inversée pour finir le mois respectivement 10 bp et 20 bp plus bas. Fin octobre, la BCE a fait souffler un vent de soulagement sur les taux en actant le scénario largement consensuel d'une pause dans son resserrement monétaire, suivi peu après par la FED. Le grand écart en termes de dynamique économique et inflationniste subsiste cependant

toujours entre les Etats-Unis et l'Europe, et ce ne sont ni les données de salaires, ni les prix de l'immobilier, ni l'indice de confiance des consommateurs qui viennent contredire cette tendance. Le mouvement d'aversion pour le risque s'est manifesté à travers les actifs risqués : le spread BTP- Bund a atteint 211bp au plus haut et les spreads de crédit se sont écartés d'une dizaine de bp sur l'IG et d'une trentaine de bp sur le segment HY. En novembre, les taux souverains mondiaux reprennent une forte dynamique baissière à la faveur de statistiques économiques confortant l'hypothèse d'un reflux de l'inflation sans effondrement de la croissance, accompagnées d'un ajustement perceptible de la communication de la Fed. Le taux à 10 ans américain repasse ainsi sous 4,30%, une première depuis mi-septembre. Le taux à 10 ans allemand termine le mois à 2,45%, en baisse de 35 bp versus fin octobre. Le rallye sur le marché du crédit continue d'être alimenté par les anticipations de futures baisses des taux Fed et BCE dès 2024. Dans ce contexte, la détente des taux souverains soutient les spreads de crédit qui se resserrent pour la cinquième semaine consécutive, tant sur les CDS que sur le marché cash. Le mois de décembre est marqué par la poursuite de l'optimisme des marchés sur les anticipations d'assouplissement monétaire. Aux Etats-Unis, l'inflation, les dépenses de consommation et la confiance des ménages ont souligné la remarquable résilience de la dynamique économique. Fin décembre, les taux souverains continuent leur marche en avant à la baisse, offrant un nouveau soutien aux actifs risqués.

Au début du dernier trimestre de l'exercice, la BCE a, comme prévu, laissé ses taux directeurs inchangés et n'a pas exprimé une franche opposition aux anticipations de baisses de taux intégrées dans les prix de marché, assouplissant son langage sur les perspectives d'inflation et les inquiétudes en matière de croissance des salaires. Les taux d'inflation nationaux témoignent également d'une rechute qui se poursuit à un rythme confortable mais, les composantes sous-jacentes sont plus résilientes, encourageant le Conseil des gouverneurs à prendre son temps afin de s'assurer que l'inflation est bien sur la trajectoire voulue. La réunion de la Fed n'a pas non plus réservé de surprises majeures avec des taux directeurs inchangés et une communication de Powell mesurée. Par ailleurs, les banques centrales doivent composer avec une forte instabilité géopolitique. En réponse à la forte baisse du dernier trimestre 2023 et au fort volume d'émissions, le taux 10 ans allemand se tend de 14 bp dans un mouvement de pentification de la courbe, de surperformance des dettes périphériques et de resserrement du crédit High Yield. Les statistiques de février ont montré que si les hausses de prix continuent de ralentir en zone Euro, l'inflexion des prix reste modeste du fait du coût des services portés par les augmentations de salaires. Le constat est identique aux Etats-Unis où l'inflation fait preuve d'une résilience encore incompatible avec un assouplissement rapide de la politique monétaire. Par ailleurs, la force des données économiques américaines interroge sur le caractère réellement restrictif de la politique monétaire. Les PMI en zone euro montrent également des signes de force dans une économie faible. Ainsi, les anticipations de baisses de taux n'ont cessé d'être repoussées aux Etats-Unis comme en zone Euro. Dans ce contexte, le taux 10 ans allemand se tend de 25 bp sur le mois à 2,41%, dans un fort mouvement d'aplatissement des courbes et de réduction des spreads pays et de crédit.

L'exercice s'achève par un statu quo pour les taux souverains de part et d'autre de l'Atlantique. L'apparente stabilité des taux ne doit toutefois pas masquer une volatilité marquée avec respectivement 25 bp et 20 bp d'écart entre le point haut et le point bas pour les taux 10 ans américain et allemand. Lors de sa réunion du 20 mars, la Fed a maintenu, pour la 5e fois consécutive, ses taux directeurs inchangés, au plus haut niveau depuis 23 ans. Pareillement, la BCE a laissé inchangé sa politique monétaire. La surprise est venue de la Banque nationale suisse, qui a devancé ses pairs avec une 1ère baisse de taux de 0,25 %, au regard de « l'atténuation de la pression inflationniste ». Le spread BTP-Bund a continué son resserrement tandis que le spread OAT-Bund sous-performe après l'annonce d'un déficit plus élevé qu'attendu à 5,5 % du PIB en 2023. Côté crédit, le segment High Yield euro continue de surperformer, entraîné par la performance des émetteurs de catégorie de notation BB tandis que les catégories B et inférieures sont sous pression avec l'augmentation des risques idiosyncratiques.

La perspective d'arrêt de hausse des taux de la FED, voir même l'espoir d'une entrée dans le cycle de baisse de taux de la réserve fédéral, alimentée par une relation de l'inflation et la probabilité d'avoir peut-être un atterrissage plus fort qu'anticipée de l'économie américaine, ont permis une forte détente

des taux d'intérêts des deux cotés de l'atlantique. En effet, entre la fin septembre et la fin décembre 2023, le Bund est passé de presque 3% à moins de 2% sur le dernier trimestre de l'année 2023. Le T-Notes lui aura fait presque le même parcours partant de 5% mi-octobre et touchant 3.80% fin décembre.

L'année 2024 débute sur une tendance positive sur les marchés d'actions, malgré des tensions géopolitiques toujours présentes. L'économie américaine continue d'afficher une vigueur plus forte que prévu portée par les dépenses de consommation et la résilience du marché du travail. De nombreuses entreprises européennes surprennent à la hausse lors des publications de résultats au titre de l'année 2023 comme SAP, Novo Nordisk, ASML ou encore LMVH. Le décalage progressif des estimations de premières baisses de taux par les Banques Centrales permet au secteur bancaire de surperformer, avec l'indice EURO STOXX Banques en hausse de 19% depuis le début de l'année.

Quelle orientation de gestion ?

Dans ce contexte, le fonds a conservé une approche prudente lors de la première période et a augmenté son beta durant la seconde période avec un delta supérieur à son benchmark durant cette période. Nous avons préféré les entreprises portées par les tendances de long terme suivantes, présentes pour la plupart de longue date dans le fonds : les secteurs liés à l'économie durable et à la transition énergétique (SCHNEIDER ELECTRIC, VEOLIA) ; les secteurs exposés à l'innovation et aux nouvelles technologies (SAFRAN, STM, BE SEMICONDUCTEURS) ; les secteurs liés au luxe et à la recherche du bien-être (LVMH). Enfin, le poids des sociétés de petites et moyennes capitalisations a été important pour la contribution à la performance du fonds comme SPIE, ELIS ou ACCOR.

Au final, les parts RC, IC, S et RD, auront progressé, du 31 mars 2023 au 28 mars 2024, respectivement de +8,66%, +9,11%, +9,05% et +8,61%, alors que l'indice Refinitiv Convertibles Europe affiche sur la période, une performance de +7.62%.

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplification indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés

impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

Année 2023-2024 : Année mouvementée pour la thématique

Période compliquée pour la thématique de la lutte contre le réchauffement climatique. La remontée des taux a mis sous pression les modèles économiques et les valorisations du secteur déclenchant une vague de compression de multiples sans précédent pour le secteur. Ce phénomène a ensuite été accentué par les divers déboires des entreprises du secteurs : Orsted, Nextera Energy, Siemens Energy. L'ensemble de ces phénomènes couplé aux nombreuses élections à venir a mis sous pressions les valeurs et créé un environnement adverse aux sociétés de croissance non profitables. Dès lors, le secteur s'est mis à réagir très fortement aux informations macroéconomiques notamment celles portant sur les taux créant une forte volatilité assez défavorable au fonds dans un contexte de taux haussiers.

A l'inverse, les valeurs technologiques ont très bien rebondi, portées par la tendance autour de l'intelligence artificielle.

Sur les pays émergents les tendances ont également été assez divergentes entre l'Inde d'un côté qui a affiché des performances stratosphériques, porté par de bonnes données macroéconomiques et un engouement marqué des investisseurs et la Chine de l'autre qui peine à retrouver ses anciens chiffres de croissance face à un marché qui reste sur le banc de touche dans un contexte géopolitique compliqué et dans l'attente de plan d'aide du gouvernement qui peine à arriver.

Dans un souci de clarté, on peut séparer cette période en 2 temps.

Mars à Octobre :

La remontée des taux américains a largement pénalisé les entreprises du secteur des énergies renouvelables. À cela, il faut également ajouter plusieurs entreprises (Orsted, Siemens Energy, Nextera Energy) qui ont rencontré des problèmes opérationnels, plus ou moins généralisables à l'ensemble du secteur d'un point de vue opérationnel, mais qui ont finalement tiré à la baisse l'ensemble des titres. De même, l'anxiété sur les marchés a accentué la décote des petites et moyennes capitalisations face aux grandes capitalisations.

Un segment du marché s'est particulièrement démarqué durant cette période : les grandes capitalisations technologiques. En effet après une année 2022 difficile de compressions de multiples les titres ont extrêmement bien performé, portés notamment par les tendances autour de l'intelligence artificielle.

Novembre à Mars :

La forte baisse des taux entre début novembre et fin décembre a largement stimulé le marché, notamment les valeurs de la transition énergétique, permettant au secteur d'afficher une très bonne performance légèrement au-dessus de son indice de référence, portée néanmoins par le rallye sur les valeurs cycliques et les grandes capitalisations technologiques. Le rallye a toutefois tourné court avec un fort retournement début janvier, au détriment des valeurs renouvelables mais impactant assez peu les entreprises technologiques. Les différentes données macroéconomiques de début d'année ont toutes mises en avant la solidité de l'économie américaine ainsi que la persistance de l'inflation et ont remis en cause le scénario de baisse rapide des taux par les banques centrales. Les taux dans la foulée sont remontés à 4,4% contre 3,9% en début d'année. Dans ce contexte, les grandes capitalisations technologiques ont continué à bien performer mais cette fois-ci accompagnées des entreprises plus cycliques qui bénéficient d'une plus forte exposition à l'économie.

Point sur la gestion du fonds

Lancé le 21 juin 2021, le fonds CM-AM Global Climate Change finance les sociétés internationales contribuant activement à la transition climatique. Le fonds s'articule autour de 4 thématiques : 1) énergies renouvelables/efficacité énergétique 2) mobilité durable 3) préservation des écosystèmes 4) acteurs du changement.

Le fonds CM-AM Global Climate Change est un fonds à impact, article 9 selon la réglementation SFDR, ce qui se traduit par 100% investissement durable.

Sur la période sous revue courant du 31/03/2023 au 28/03/2024, le fonds enregistre une performance de -0,4% ; -0,6% ; -1,38% respectivement, sur les parts IC, S et RC. A titre indicatif, le MSCI AC World libellé en euros dividendes réinvestis enregistre une performance de 23,9%.

Le fonds a sous-performé son indice de comparaison pour les raisons suivantes :

- Exposition aux entreprises de la transition énergétique

De par sa thématique, le fonds a subi de plein fouet le désamour des acteurs de la transition énergétique. Les titres ont particulièrement chuté en raison des hausses importantes des taux mettant sous pression les modèles économiques et les valorisations. Dans le même temps, plusieurs entreprises du secteur ont rencontré des problèmes opérationnels (Siemens Energy, Orsted, Nextera Energy) qui ont créé de l'anxiété autour du secteur. A titre indicatif sur la période, l'indice MSCI ACWI Clean Energy Infrastructure a réalisé une performance de -5,5% face à au MSCI ACWI (USD) qui a réalisé une performance +24,6%.

- Manque d'exposition aux grandes capitalisations technologiques américaines

L'une des grandes tendances de l'année a été l'explosion de l'IA à travers le déploiement de ChatGPT qui a bénéficié aux grandes entreprises technologiques. Cet engouement a même créé une expression, celle des « 7 magnifiques » en référence aux 7 entreprises américaines dont le cours de bourse a bénéficié le plus de la tendance sur l'IA. Sur la période, la performance de ces 7 entreprises est de 67,8%. Or sur notre base de données ESG et jusqu'à août 2023, 1 seule de ces entreprises était investissable selon nos critères alors même que ces entreprises représentaient déjà plus de 14% de notre indice de référence et ont réalisé une performance de +67,8%.

- Surexposition à la Chine

Le fonds a également subi la contreperformance du marché chinois sur lequel nous étions surexposés en raison de présence importante sur la chaîne de valeur du renouvelable. Le marché chinois a subi le cumul des tensions géopolitiques grandissants avec les Etats-Unis et la fragilité de son économie qui peine à retrouver ses chiffres de croissance passés.

Durant la période nous avons pu faire évoluer la philosophie d'investissement du fonds nous permettant d'élargir significativement notre horizon d'investissement et de réduire nos biais face au marché. En prenant en compte d'autres vecteurs de la lutte contre le réchauffement climatique comme l'électrification nous avons pu réduire notre expositions croissance et taux nous permettant de maintenir une performance en ligne avec notre indice depuis la mi-janvier malgré des taux qui sont passés de 4,1% à 4,4%.

Nous restons confiants dans notre approche et pensons que les niveaux actuels de valorisation sur la clean tech offre de belles opportunités toutefois nous restons prudents car nous restons conscients que pour que ces valeurs fonctionnent nous avons besoin que les taux à minima se stabilisent.

Sur la période, les meilleurs contributeurs furent les suivants :

- SABESP : Entreprise de gestion de l'eau au Brésil d'une capitalisation de \$10,5Md. L'entreprise a bénéficié d'une vaste opération de restructuration et de gestion des coûts dans le but d'être privatisé en Juin 2024. Porté par les succès de ce plan le cours de bourse s'est apprécié de 71% sur la période.

- General Electric : Conglomérat américain emblématique de \$190Md, l'entreprise a initié son plan pour spin off ces différentes entités. La performance sur la période a été porté notamment par les excellents résultats de sa division aérospatial ainsi que par les bonnes dynamiques sur l'électrification pour sa partie énergie. De même, l'approche du dernier spin off a tiré les cours en poussant les investisseurs à ignorer au vu du contexte la traditionnelle décote de conglomérat.

- Cadence Design : Entreprise de design et simulation pour l'industrie des semi-conducteurs de \$83,5Md. L'entreprise a pleinement bénéficié du boom de l'IA ainsi que des tensions géopolitiques poussant chaque pays à augmenter ses capacités de production.

Parmi les principaux détracteurs à la performance, nous retrouvons :

- Solaredge : entreprise commercialise et produits des onduleurs pour le marché solaire résidentiel pour une capitalisation de \$3,5Md. L'entreprise a été pénalisé par la crise du marché solaire résidentielle qui a largement impacté ses perspectives de croissances et ses marges.

- EDP Renovaveis, entreprise espagnole leader dans le développement et la gestion des énergies renouvelables de €13,1Md. L'entreprise a subi à la fois l'effet de la remontée des taux, les craintes sur son secteur après les problèmes rencontrés par Orsted et la baisse des prix de l'électricité en Europe de 2024 qui a amené les analystes à revoir à la baisse les bénéfices futurs.

- Yadea sociétés chinoises de 42,5Md de HKD, elle produit des 2 roues électriques principalement en Chine et fait également du remplacement de batteries pour ces mêmes véhicules. Les craintes sur la santé du consommateur et de l'économie chinoise ont pesé sur le titre de même que le fort désamour pour le marché chinois.

Principaux mouvements

Le fonds comptait fin mars 2023 49 valeurs. Il s'agit d'un fonds de conviction qui a vocation à détenir entre 40 et 60 valeurs. Le fonds bénéficie d'une position de cash lui permettant de renforcer certaines positions nous semblant avoir un bon potentiel et de faire entrer de nouvelles valeurs.

Principaux mouvements

Le fonds comptait fin mars 2024 46 valeurs. Il s'agit d'un fonds de conviction qui a vocation à détenir entre 40 et 60 valeurs. Le fonds bénéficie d'une position de cash lui permettant de renforcer certaines positions nous semblant avoir un bon potentiel et de faire entrer de nouvelles valeurs.

Parmi les positions qui ont été vendues, nous retiendrons :

- Enphase Energy, entreprise américaine qui développe et fabrique des micro-onduleurs pour le solaire résidentiel ainsi que des batteries et des bornes de recharge pour véhicules électriques. Nous avons vendu la position en raison de la valorisation qui nous paraissait trop importante alors que dans le même temps le secteur semblait traverser une crise

- Orsted La position a été vendue en raison de l'inhabilité de la société à passer l'inflation de ses entrants.

- LG Energy, société financière américaine spécialisée dans le financement des projets en lien avec la lutte contre le changement climatique. La position a été sortie du fonds CM-AM Global Climate Change car le taux de rendement de la société pouvait être érodé par la hausse des taux d'intérêts.

CM-AM Global Climate Change a également initié de nouvelles positions parmi lesquelles :

- Alphabet société mère de Google, spécialisée dans les technologies de l'information et les services en ligne. Elle développe des produits et des services tels que le moteur de recherche Google, le système d'exploitation Android, YouTube. L'entreprise a pu être rentrée en portefeuille grâce à l'évolution de notre notation carbone et offre une exposition à l'une des plus grandes sociétés technologiques au monde qui détient un nombre important de Data Centers alimenté à 100% par de l'énergie renouvelables.

- First Solar société qui développe et fabrique des panneaux solaires. L'entreprise s'érige comme le principal bénéficiaire des bans des panneaux chinois aux Etats-Unis.

- Nexttrackers, entreprise qui confectionne et fabrique des trackers pour l'industrie solaire permettant aux panneaux de bouger en fonction des cycles du soleil.

Perspectives

La période a été particulièrement compliquée pour la thématique du fonds en mêlant baisse des estimations de croissance et baisse des multiples. S'il semble aujourd'hui qu'on peut dire sans trop de crainte que les niveaux de valorisations sont devenus très raisonnables sur le secteur et qu'elles semblent offrir des opportunités intéressantes nous restons tout de même prudents à court terme dans la mesure où la corrélation avec les taux d'intérêt n'a jamais été aussi forte et que les problèmes de goulot d'étranglement pourraient amener encore quelques révisions baissières sur certains titres. Le bruit autour des différentes élections participe également à la prudence sur le secteur bien que nous pensions que même en cas de victoire Républicaine il est peu probable que l'IRA soit intégralement démantelé.

Dès lors, nous continuons à être surpondérés sur la thématique mais nous jouons aussi d'autres acteurs de la lutte contre le réchauffement climatique qui ont une moindre corrélation aux taux d'intérêts et qui ont une taille de capitalisation plus importante (à même d'être privilégiée par les investisseurs en cas de stress sur les marchés).

Nous avons positionné notre portefeuille en fonction de notre analyse de la macroéconomie et des différents secteurs en privilégiant à court terme les entreprises exposés aux grands projets solaires, à la gestion de l'eau et à l'électrification. Nous évitons pour l'instant l'exposition à l'hydrogène en attendant d'avoir plus de visibilité sur la capacité des entreprises à générer de la valeur et avons une exposition relativement maîtrisée à l'éolien.

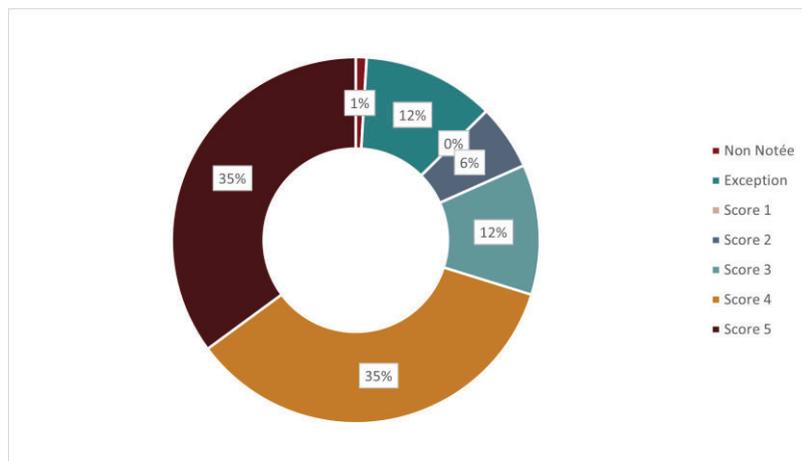
Notre biais sur les valeurs industrielles et de services aux collectivités reste présent comme nous pensons que ces valeurs sont clés pour notre thématique et bénéficierons – pour les industrielles – de la plus grande résilience de l'économie mondiale et – pour les services aux collectivités – de la baisse des taux.

Caractéristiques Extra financière du fonds

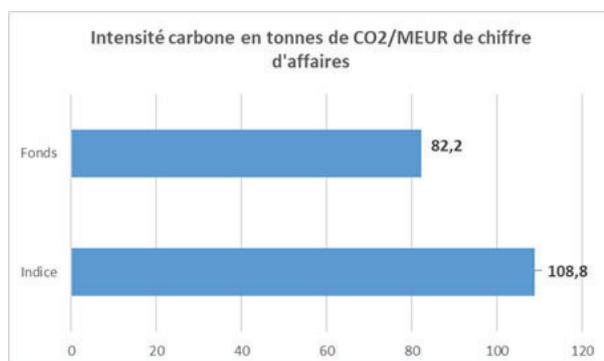
Le fonds CM-AM Global Climate Change investit dans des sociétés internationales, cotées sur des marchés réglementés, participant activement, directement ou indirectement, à la lutte contre le réchauffement climatique, à la transition énergétique et climatique, et au développement durable.

Dans le cadre de la gestion, le fonds tient compte du scoring carbone dans la sélection de ses valeurs. Le fonds produit aussi un certain nombre d'indicateurs extra financiers ex-post, notamment la température du portefeuille et son alignement avec l'accord de Paris.

Répartition par scoring carbone (% du portefeuille total)



Intensité carbone en tonnes de CO2/M\$ de chiffre d'affaires



Mesure de température du fonds



Article 9 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

CM-AM GLOBAL EMERGING MARKETS

Rapport annuel 2023-2024 (du 31/03/2023 au 28/03/2024)

Sur l'année fiscale, le fonds est en baisse de -2,5% pour la part RC, -1,5% pour la part IC, -2,5% pour la part ER et -1,6% pour la part S. Le fonds a sous-performé son indice de comparaison, le MSCI Emerging Markets en hausse de 8,5% (en euros, dividende net réinvesti).

Sur l'exercice fiscal, le fonds a sous-performé son indice pour les raisons suivantes :

- L'orientation croissance du fonds a été pénalisée car la « value » a eu une surperformance très significative par rapport à la croissance (+12,2% vs. +5,9% en euros DNR*).

- En termes de positionnement géographique, la surexposition du fonds à la Chine (Hong Kong + Chine intérieure à 31,4% vs. 27,7% pour l'indice) l'a pénalisé, la Chine n'ayant pas eu la reprise attendue et les grandes valeurs ayant été les plus vendues par les investisseurs. La sous-exposition du fonds à l'Inde a été un frein (8,3% vs. 15,6% pour l'indice). En effet, le fonds ne pouvant, pour l'instant, qu'investir sur les quelques ADR indiennes, des larges caps sur deux secteurs essentiellement (banque et services IT), limitant le choix des valeurs. D'autant plus que ce sont les small et mid-caps qui ont eu les faveurs des investisseurs sur la période. La sous-exposition à Taiwan (7,9% vs. 15,5%) tirée par l'engouement autour de l'IA a impacté négativement la performance du fonds. En revanche, la surexposition du fonds au Brésil, au Mexique et à l'Indonésie ainsi que la sous-exposition à l'Afrique du Sud et la Thaïlande ont contribué à la performance.

- D'un point de vue sectoriel, les valeurs du secteur consommation discrétionnaire ont été des détracteurs à la performance ainsi que celles des services de communication et les matériaux. La sous-pondération des secteurs des technologies de l'information, de l'énergie, de la finance et des services aux entreprises a pesé sur la performance du fonds. La surpondération sur les valeurs industrielle a bien fonctionné.

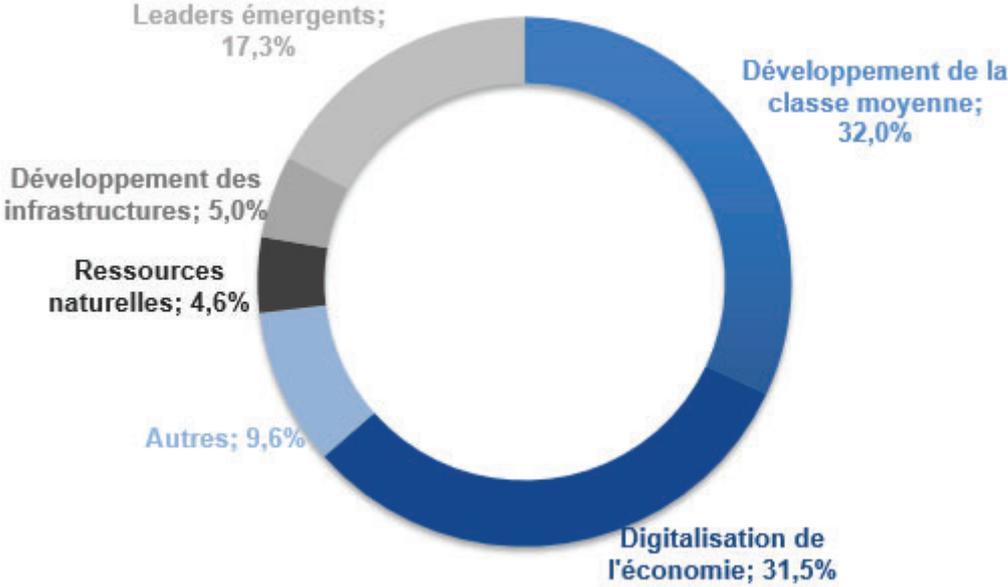
- Parmi les plus mauvais contributeurs figurent les valeurs chinoises presque majoritairement. Ainsi les valeurs de consommations ont pâti de la reprise plus lente que prévu : Li Ning (-222bps en absolu*), China Tourism Group (-154bps), Yadea (-88bps), China Resources Beer (-71bps) et Yum China (-68bps). On retrouve également les valeurs de la transition climatique avec l'absence d'engouement sur la thématique : Longshine Technology (-106bps), Longi Green Energy (-57bps), Samsung SDI (-65bps) et CATL (-31bps). Les grandes valeurs technologiques chinoises et de l'ASEAN ont également dû faire face à une absence d'engouement des investisseurs malgré des résultats financiers en amélioration : Alibaba (-111bps), Tencent (-107bps) et Sea (-77bps).

- Parmi les meilleurs contributeurs figurent les sociétés d'Amérique Latine portée par un meilleur environnement macroéconomique et des valorisations attractives : MercadoLibre (+85bps), Globant (+91bps), Grupo GPS (+94bps), Walmart de Mexico (+79bps), Itau Unibanco (+85bps), Banorte (+72bps) et Raia Drogasil (+39bps). Les sociétés technologiques taïwanaises et coréennes ont bénéficié du développement dans de l'IA et du début de reprise du marché des smartphones et des mémoires : TSMC (+183bps), Samsung (+128bps) et SK Hynik (+85bps). Trip.com (+78bps), leader des voyages en ligne en Chine, la banque indienne ICICI (+70bps), le conglomérat indien Reliance (+86bps) et le constructeur coréen Hyundai Motor (+54bps) se sont aussi distingués par leur bonne exécution.

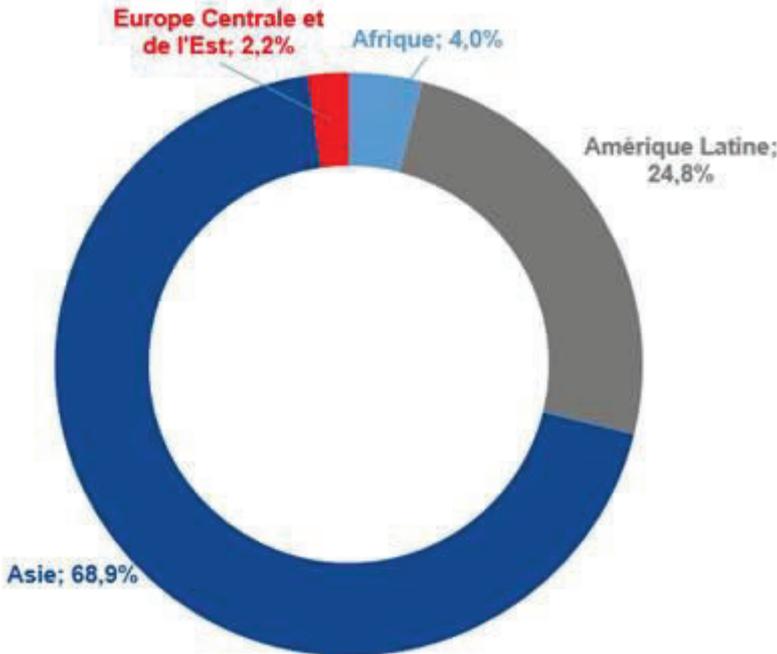
Le fonds a une orientation croissance affirmée visant à tirer parti du dynamisme des marchés émergents. Ainsi la croissance moyenne pondérée du chiffre d'affaires des sociétés du fonds pour 2024 est estimée à +16% et la croissance du bénéfice par action à +20%**.

Les 5 thèmes d'investissement définis pour CM-AM Global Emerging Markets sont des thèmes structurels de croissance qui se retrouvent dans l'ensemble des pays. Le premier, le plus prépondérant, est la croissance de la classe moyenne. Plus d'un milliard d'habitants de ces pays vont rejoindre la classe moyenne entre 2018 et 2027 (impact de la pandémie de covid inclus). C'est un formidable moteur pour la croissance. Ces nouveaux consommateurs ont des besoins en termes de consommation, d'éducation et de santé. Ce premier thème va influencer sur trois autres : le développement des infrastructures, la digitalisation de l'économie et l'avènement de sociétés leaders. Le cinquième thème concerne les ressources naturelles (pétrole, métaux, eau...) très présentes dans ces géographies (cf. graphique de répartition du fonds par thématique et par grande zone géographique sur la base du portefeuille investi au 29 mars 2024).

Répartition du fonds par thèmes d'investissement



Répartition du fonds par zone géographique



Concernant la durabilité du fonds plusieurs points sont à souligner :

- Le fonds est catégorisé article 8 selon la réglementation SFDR et catégorie 2 pour l'AMF.
- Il doit ne pas détenir plus de 10% de sociétés de classe 1 selon la méthodologie ESG du pôle Finance Responsable et Durable de Crédit Mutuel Asset Management. Au 29 mars 2024, le fonds détenait 1% de son actif en classe 1 respectant avec une très large marge ce critère.
- D'autre part, le fonds doit avoir une intensité carbone (tonnes de CO2 émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires) inférieure à celle de son indice de comparaison, le MSCI Emerging Markets. Au 29 mars 2024, l'intensité carbone de CM-AM Global Emerging Markets était de 67,5tCO2/M€ CA vs. 263,1tCO2/M€ CA pour l'indice. Le fonds respecte donc très largement ce critère.
- Le taux d'investissement durable était de 43,5%.

* Source : Bloomberg au 28/03/2024 pour les performances et attributions de performance des titres et des indices.

** Consensus Factset au 12/01/2024.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplification indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

CM-AM EUROPE GROWTH

FONDS CM AM EUROPE GROWTH

Exercice mars 2024

Les marchés actions clôturent l'exercice 2023/24 en hausse (Stoxx 600 NR +15.01% S&P 500NR en € +30.15%, Nasdaq 100 NR en € +40.21%). Le pessimisme des investisseurs et leur positionnement en début d'année explique une partie de la très bonne performance des marchés actions qui masque finalement un contexte macro-économique et géopolitique qui s'est légèrement détérioré au fil de l'année.

Au niveau des Banques Centrales, le durcissement des politiques monétaires de la majorité des banques centrales pour faire face à l'inflation s'est poursuivie durant une bonne partie de l'année. La FED a remonté ses taux de +100bps entre début janvier et mi-juillet. Si la FED prévoit que des baisses devraient intervenir courant 2024, la BCE a reporté son discours dans l'attente de signes de ralentissement de l'inflation.

Sur le front géopolitique, le conflit au Moyen Orient n'a cessé de prendre de l'ampleur impliquant de nombreux pays et constitue toujours une incertitude pour les investisseurs. La guerre entre la Russie et l'Ukraine est toujours en cours et les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine restent d'actualité. Les États-Unis veulent limiter étroitement les investissements technologiques en Chine (puces, IA, l'informatique quantique) d'ici les élections de 2024. Biden a approuvé le décret visant à restreindre les investissements américains dans certaines technologies chinoises, invoquant des problèmes de sécurité nationale. Aussi, Il n'est pas prévu que les tarifs douaniers de Trump sur la Chine soient modifiés. La Chine compte réguler les exportations de graphite utilisé pour les batteries pour protéger sa sécurité nationale, les US voulaient interrompre les livraisons de puces avancées. L'UE a même accepté de se joindre aux efforts des États-Unis pour protéger les industries de la concurrence bon marché.

La Chine a vu la perspective de son rating crédit passée à négative vs stable par Moody's. Par ailleurs, la demande intérieure montre des signes de faiblesses avec la chute inattendue des importations en novembre. Enfin, au Japon, l'inflation s'est stabilisée sous les +3.0% en fin d'année. Le gouvernement a revu à la hausse ses prévisions d'inflation et prévoit désormais qu'elle atteindra +2.5% pour la prochaine année fiscale.

Côté marché en Europe, les valeurs de croissance et notamment les valeurs technologiques ont le plus progressé sur l'exercice, avec par exemple SAP, dans le top 10 du fonds, qui progresse de 56.85%. Le secteur des loisirs a profité de la poursuite de l'assouplissement des mesures sanitaires chinoises et l'ouverture de la frontière entre Hong Kong et le reste de la Chine, dans le fonds nous avons par exemple Amadeus (+35.13% en 2023 mais qui corrige depuis le début de l'année, tombant à -1.88% sur l'exercice) qui offre des solutions d'émission et de gestion des billets d'avion par exemple mais également dans le domaine de l'hôtellerie. Bonne performance du secteur des semi-conducteurs, qui profite de l'engouement autour de l'intelligence artificielle et la demande potentielle conséquente. ASML, dans le top 5 du fonds, progresse ainsi de 59.5%, entraîné par la solidité du carnet de commande pour 2025, rassurant ainsi le marché. Le fonds est absent des autres acteurs du secteur compte tenu du manque de visibilité sur la demande automobile et industrielle notamment pour les acteurs européens et le risque de correction associée.

La plus forte contribution positive du fonds est SAP (+58.12% sur la période et 2.7% de contribution à la performance), le numéro un européen des logiciels, qui a présenté des résultats meilleurs que prévu démontre la dynamique de son offre Cloud, permettant de rassurer quant à ses objectifs de moyen terme et la robustesse d'un modèle devenu de plus en plus récurrent. Novo Nordisk, Asml et Schneider sont les trois contributeurs suivants. Novo par exemple (+64.06% sur l'exercice) a revu trois fois à la hausse ses objectifs de résultats notamment grâce au GLP1 dans le domaine des traitements anti-obésité.

D'autres valeurs ont terminé l'année dans le rouge dont Wordline (-70.65%) du fait d'un ralentissement de la consommation en Allemagne notamment qui n'a pas été anticipé par le management. Par ailleurs, la communication financière a été décevante notamment sur une enquête de place du régulateur allemand (la BAFIN), qui a conduit Worldline à sortir certains clients estimés potentiellement à risque.

Dans la santé, nous avons renforcés Novo Nordisk, accompagnant le rebond du titre ainsi que Lonza. Nous avons également initié PUMA, dont le changement de management devrait conduire à une relance de la dynamique commerciale notamment en Asie et compte tenu d'une décote sur ses pairs significative au regard de la croissance attendue. Nous avons également renforcé notre position dans le secteur de la Tech avec des achats en ASM Int au cours du dernier trimestre en réduisant notre exposition aux services informatiques (Cap Gemini).

Sur l'exercice, nous avons initié une position en Richemont et sorti Kering dans le domaine de la consommation discrétionnaire, préférant le modèle de haute joaillerie de Richemont face à un Kering qui souffre d'une forte dégradation de l'image de ses marques et de la croissance de son chiffre d'affaires en décollant. Nous avons sorti BMW, Kerry et DHL Group (ex Deutsche Post) dans la phase de normalisation des tarifs du fret notamment.

Sur l'exercice, le fonds a enregistré des performances de 9.07 % pour la part ER, 9.88% pour la part IC, 8.26% pour la part R, 9.07% pour la part RC et 9.50% pour la part S.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2)
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplique indicielle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :

Production annuelle de charbon < 10 MT

Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW

Part du Charbon thermique dans le CA < 10%

Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

- (4) Mise à jour en octobre de chaque année.
- (5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

CM-AM DOLLAR CASH

L'exercice débute sur les turbulences du secteur bancaire et de marché US sous pression. La Fed poursuit son cycle haussier taux sur un rythme moins agressif. Elle remonte sa fourchette de 25 bp à deux reprises. Pour la stabiliser à partir de juillet à 5.25/ 5.50%. Les projections du cycle font l'objet de fortes révisions qui se traduisent par une inversion nette de la courbe de taux. Les chiffres publiés témoignent d'une économie toujours très robuste et l'inflation demeure élevée. Le plafond de la dette est remonté ce qui évite la situation d'un nouveau shutdown. Par la suite, Fitch abaisse d'un cran la note des EU à AA+. En octobre un second foyer de crise à international s'ouvre au Moyen Orient. Désormais l'Ukraine n'est plus l'unique priorité des attentions de l'Occident. Au plan intérieur, Mike Johnson, soutient de Trump, est élu Speaker de la Chambre des représentants, siège vacant depuis l'éviction de McCarthy. En fin d'année, sur des données toujours positives aux Etats Unis, les marchés projettent des baisses de taux directeurs. La courbe swap corrige sensiblement dès le 6 mois à 5.29% (perd 12bp). Le 1Y perd 28bp pour se fixer à 5% et le 2Y perd 40bp et marque 4.37%. Nous entamons 2024 avec trois sujets à l'esprit. Le rythme que la Fed appliquera aux éventuelles baisses de taux. Au plan intérieur, la future élection présidentielle et la possible candidature de Trump. Enfin à l'international, le développement des conflits au Levant et en Ukraine. Powell se laisse du temps avant d'envisager une baisse de son taux directeur. Les marchés anticipaient de leur côté un mouvement plus rapide des premières coupes. Cela entraîne de fait une volatilité marquée sur les taux, en particulier court terme. Les spreads d'émission se réduisent sensiblement. Le Département d'Etat annonce le départ de V Nuland, numéro 2 au affaires étrangères, incarnant la ligne dure anti Russe. Les crédits de soutien supplémentaires à l'Ukraine sont toujours bloqués par la Chambre Basse. Fin mars la Fed laisse son taux directeur inchangé dans la fourchette 5.25/5.50% pour la cinquième fois consécutive.

L'actif du fonds clôture l'exercice à USD 467M soit une hausse de 47% en comparaison au USD 318M l'exercice précédent.

En conservant une durée de vie moyenne réduite, nous avons pu bénéficier du cycle de taux haussier comme nous l'indiquions dans le précédent rapport. En cette fin d'exercice nos indicateurs de sensibilités demeurent faibles bien qu'en hausse comparés à ceux du précédent exercice: WAL à 109 jours et WAM à 92 jours. Nous privilégions toujours une qualité moyenne des actifs élevée. Les turbulences de ces derniers mois nous incitent à conserver cette vue, plus de 48% du portefeuille en A et au-dessus. Nous conservons aussi une majorité de TCN, par nature moins volatils que l'obligataire.

La performance du fonds, nette de frais, sur l'exercice est de 5.71% contre 5.39% pour le Sofr.

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indiciaire dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

CM-AM PIERRE

Commentaire de gestion

Après une année 2022 terrible pour le secteur de l'immobilier côté, 2023 s'annonçait comme une année de transition. C'est le cas. Le retournement des taux en 2022 avait sonné les glas des valorisations des actifs qui avaient été enregistrées des baisses dans les bilans des sociétés. A fin 2023 les valeurs des actifs détenues ont subi la poursuite de cette correction. Les sociétés plus en stress ont d'abord coupé leur dividende et ont fait des augmentations de capital. Côté revenus, 2023 sera stable, l'effet inflationniste des loyers a permis de compenser la hausse des coûts de financement. En octobre 2023, les anticipations de réduction des taux d'intérêt des banques centrales ont redonné un coup de fouet au secteur, laissant présager la fin de la hausse des coûts de financement et la fin de la baisse des valeurs d'actifs.

Ces différents éléments sont aujourd'hui bien reflétés dans les cours des sociétés immobilières, qui ont encore des décotes sur leurs actifs nets réévalués de 30 à 40%. Nous n'attendons pas de telle baisse de valeurs d'actifs dans les prochaines réévaluations. Les dernières transactions observées ne montrent pas de telle décote. Cependant il faut rester mesurer car il est difficile encore d'anticiper des baisses de taux. Les derniers propos de la BCE sont de plus en plus favorables à une politique monétaire plus accommodante. Ceci est clairement une bonne nouvelle et un catalyseur positif pour le secteur.

Jusqu'en octobre le secteur a été impacté par les baisses de valeurs d'expertises, notamment pour les bureaux et les centres commerciaux. Aussi nous avons allégé nos positions sur le segment des bureaux de premières et deuxième couronnes (Icade). Au cours du rebond de fin d'année, nous avons allégé le segment du résidentiel allemand (Vonovia et LEG Immobilien). En effet ce segment reste le plus endetté.

Le segment de la logistique a permis au fonds de bien résisté sur la première partie de l'année, nous avons conservé notre pondération.

Côté centres commerciaux, Klepierre est restée notre top pick en 2023. Au cours du second semestre de l'exercice, nous sommes revenu massivement sur Unibail-Rodamco-Westfield.

Performance absolue nette du 31/03/2023 au 28/03/2024 :

La performance de la part IC (FR0014007M09) a été de +16,90% sur la période. Celle de la part RC (FR0010444992) a été de +15,93%. Enfin, la part RD (FR0000984221) a connu une progression de +15,93%.

Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

• **Politiques sectorielles**

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplique indicelle dans leur structuration) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;
- Et 4 autres critères associés à des seuils :
 - o Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW
 - o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%
 - o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

CM-AM EUROPE VALUE

• Commentaire de gestion

L'effervescence autour de l'intelligence artificielle, la panique bancaire du mois de mars ou encore la déception sur la reprise en Chine et les conflits en cours (Ukraine, Moyen-Orient) ont animé les marchés financiers mondiaux en 2023. Malgré un contexte macro-économique et géopolitique qui s'est légèrement dégradé au fil de l'année, les grands indices boursiers sont restés en phase de « bull market

», avec des plus hauts sans cesse atteints. L'inflation tenace et la poursuite de la remontée des taux ont également contribué à la volatilité ambiante, sans que les indices ne fléchissent.

Sur l'exercice, les marchés européens ont ainsi progressé de plus de 15%, avec deux périodes distinctes : de mars à septembre 2023, une période relativement stable sur les marchés, puis un important rebond à partir de la fin du mois octobre, porté par les prémices de baisse de taux.

Sur la 2ème partie de l'exercice, ce sont notamment les valeurs de capitalisations moyennes et de style croissance qui ont affiché la meilleure performance, tandis que le style value s'est progressivement essoufflé sur ces anticipations.

Sur l'ensemble de l'exercice, le fonds progresse de plus de 14%, porté par la bonne contribution des secteurs de la Finance (+6,7pts), de la Consommation Discrétionnaire (3,3pts) et de l'Industrie (2,8pts).

Dans le détail, les banques du Sud, renforcées sur la période, ont affiché la meilleure performance, bénéficiant du contexte de taux élevés (Unicredit +87,1% ; Intesa +55,8% ; Caixabank +34,7%). Le segment de l'Assurance a également contribué, que ce soit Axa (+31,2%) ou son homologue allemand Allianz (+37,4%).

Au sein de la Consommation Discrétionnaire, le segment Automobile a particulièrement bien fonctionné sur l'exercice, affichant d'impressionnantes performances : Stellantis +71,5%, Renault +25,4% et Michelin +32%. Ces titres ont été renforcés au détriment de l'équipementier Forvia dont la position a été soldée.

Les industrielles ont également été d'importants contributeurs, quel que soit leurs marchés finaux : St-Gobain (+42,5%), Siemens (+21,9%), Kion (+37,7%) et Spie (+33,8%). Siemens Energy et Alstom, présents en début d'exercice, ont été soldés après une succession de déceptions.

Le contexte géopolitique aura de son côté été favorable au secteur de l'Energie, qui représente un peu plus de 8% du fonds. La hausse du prix du baril a ainsi redonné de l'intérêt aux investisseurs pour certaines valeurs : Totalenergies (+22,6%), Eni (+21%) et Technip Energie (+18,5%, récemment initié).

Le secteur des Services aux Collectivités est le seul à contribuer négativement sur l'exercice (-0,5pts). Les espoirs d'une première baisse des taux dès le début de l'année 2024 ont particulièrement pesé : EDP -25,3%, Acciona Energias (-19,6%, sorti du fonds). Seul Veolia est en territoire positif (+10,4%).

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance du fonds est en progression de : +14,27% pour la part C et D 13,43% pour la part R, +15,13% pour la part IC et +14,73% pour la part S.

- Article 8 SFDR – TAXONOMIE

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,

- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

• **Politiques sectorielles**

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicelle dans leur structuration) ;

- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » (5) : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;

- Et 4 autres critères associés à des seuils :

o Production annuelle de charbon < 10 MT ;

o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW

o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%

o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FReD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

- (1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- (2) Mise en service au 2nd semestre 2021.
- (3) Société de Gestion.
- (4) Mise à jour en octobre de chaque année.
- (5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

2. Résultat de l'exercice

L'actif net agrégé au 28/03/2024 était de 8 066 273 742,80€ contre 7 542 964 379,77€ au 31/03/2023
L'actif net du compartiment CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM au 29/03/2024 était de 306 348 916,62€ contre 486 593 022,61€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit :

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action RD</u>			
29/03/2024	4 065 608,68€	2 314,348542	1 756,69€
31/03/2023	4 014 420,40€	2 354,988336	1 704,64€
<u>Action RC</u>			
29/03/2024	243 449 398,23€	107 692,497854	2 260,59€
31/03/2023	445 180 945,58€	204 219,67712	2 179,91€
<u>Action IC</u>			
29/03/2024	52 786 896,05€	505,285	104 469,54€
31/03/2023	30 236 908,54€	300,143	100 741,67€
<u>Action EI</u>			
29/03/2024	6 047 013,66€	58,148135	103 993,25€
31/03/2023	7 160 748,09€	71,405433	100 282,95€

L'actif net du compartiment CM-AM GLOBAL GOLD au 29/03/2024 était de 155 270 001,01€ contre 465 466 797,11€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action S</u>			
29/03/2024	9 275 470,10€	247 300,209	37,50€
31/03/2023	64 901 188,88€	1 746 580,182	37,15€
<u>Action RC</u>			
29/03/2024	140 831 797,39€	3 945 496,628426	35,69€
31/03/2023	389 420 808,26€	10 928 776,300374	35,63€
<u>Action IC</u>			
29/03/2024	3 499 419,66€	1,946	1 798 262,92€
31/03/2023	9 366 200,28€	5,266	1 778 617,59€
<u>Action ER</u>			
29/03/2024	1 663 313,86€	10 601,154	156,89€
31/03/2023	1 778 599,69€	11 404,458	155,95€

L'actif net du compartiment CM-AM SUSTAINABLE PLANET au 29/03/2024 était de 239 906 472,38€ contre 457 750 044,34€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action S</u>			
29/03/2024	17 192 177,34€	1 318 916,395	13,03€
31/03/2023	46 578 385,82€	3 824 244,239	12,17€
<u>Action RC</u>			
29/03/2024	222 537 817,32€	17 939 509,126297	12,40€
31/03/2023	410 657 785,31€	35 169 689,14822	11,67€

<u>Action IC</u>			
29/03/2024	176 477,72€	1,276	138 305,42€
31/03/2023	513 873,21€	3,981	129 081,43€

L'actif net du compartiment CM-AM INFLATION au 29/03/2024 était de 92 814 515,27€ contre 114 202 806,61€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action S</u>			
29/03/2024	4 226 949,42€	35 579,497	118,80€
31/03/2023	11 775 871,95€	101 101,901	116,47€
<u>Action RC</u>			
29/03/2024	88 586 557,03€	745 661,004029	118,80€
31/03/2023	102 425 946,63€	877 594,264592	116,71€
<u>Action IC</u>			
29/03/2024	1 008,82€	0,01	100 882,00€
31/03/2023	988,03€	0,01	98 803,00€

L'actif net du compartiment CM-AM GLOBAL LEADERS au 29/03/2024 était de 926 401 533,19€ contre 780 210 771,98€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action S</u>			
29/03/2024	76 824 198,44€	30 145,2879	2 548,46€
31/03/2023	60 106 347,59€	28 123,5351	2 137,22€
<u>Action RC</u>			
29/03/2024	816 586 296,91€	336 739,489993	2 424,97€
31/03/2023	683 385 557,52€	333 570,665041	2 048,69€
<u>Action IC</u>			
29/03/2024	16 297 184,73€	61,446	265 227,75€
31/03/2023	19 106 494,98€	86,07	221 987,85€
<u>Action ER</u>			
29/03/2024	16 693 853,11€	91 273,227804	182,89€
31/03/2023	17 612 371,89€	113 917,296166	154,60€

L'actif net du compartiment CM-AM GREEN BONDS au 29/03/2024 était de 55 425 005,30€ contre 55 041 918,48€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action S</u>			
29/03/2024	252 987,96€	2 513,159	100,66€
31/03/2023			
<u>Action RC</u>			
29/03/2024	3 583 781,11€	40 140,024343	89,28€
31/03/2023	3 750 342,55€	43 628,888455	85,96€
<u>Action IC</u>			
29/03/2024	51 588 236,23€	573,36	89 975,29€

31/03/2023	51 291 575,93€	592,795	86 524,98€
------------	----------------	---------	------------

L'actif net du compartiment CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE au 29/03/2024 était de 247 652 777,37€ contre 266 477 226,12€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action S</u>			
29/03/2024	7 479 870,02€	66 590,6584	112,32€
31/03/2023	11 037 619,50€	97 331,516	113,40€
<u>Action RC</u>			
29/03/2024	239 939 122,20€	2 182 819,307375	109,92€
31/03/2023	255 245 952,33€	2 285 379,304554	111,68€
<u>Action IC</u>			
29/03/2024	233 785,15€	2,00	116 892,57€
31/03/2023	193 654,29€	1,645	117 722,97€

L'actif net du compartiment CM-AM GLOBAL INNOVATION au 29/03/2024 était de 429 906 707,62€ contre 135 344 460,21€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action S</u>			
29/03/2024	31 812 399,98€	17 516,1197	1 816,17€
31/03/2023	23 665 941,39€	16 982,8876	1 393,51€
<u>Action RC</u>			
29/03/2024	385 311 646,70€	216 011,639665	1 783,75€
31/03/2023	101 969 890,58€	74 223,957895	1 373,81€
<u>Action IC</u>			
29/03/2024	12 782 660,94€	101,07	126 473,34€
31/03/2023	9 708 628,24€	100,50	96 603,26€

L'actif net du compartiment CM-AM HIGH YIELD 2024 au 29/03/2024 était de 153 345 192,35€ contre 229 262 486,44€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action S</u>			
29/03/2024	55 193 316,63€	511 869,328	107,82€
31/03/2023	83 958 012,85€	811 292,408	103,48€
<u>Action RD</u>			
29/03/2024	3 014 727,67€	31 055,867455	97,07€
31/03/2023	2 864 424,19€	29 992,815023	95,50€
<u>Action RC</u>			
29/03/2024	63 519 986,81€	595 671,313361	106,63€
31/03/2023	96 222 220,30€	938 318,223037	102,54€
<u>Action IC</u>			

29/03/2024	31 617 161,24€	305,319	103 554,51€
31/03/2023	46 217 829,10€	465,022	99 388,47€

L'actif net du compartiment CM-AM SHORT TERM BONDS au 29/03/2024 était de 356 167 263,10€ contre 369 584 882,41€ au 31/03/2023

Aux mêmes dates, la valeur liquidative de l'action du compartiment CM-AM SHORT TERM BONDS s'établissait à 104 911,46€, contre 100 941,34€.

L'actif net du compartiment CM-AM CONVICTIONS EURO au 29/03/2024 était de 889 003 208,62€ contre 690 645 262,89€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action S</u>			
29/03/2024	138 400 202,96€	3 414 131,49	40,53€
31/03/2023	103 036 665,93€	3 095 483,232	33,28€
<u>Action RC USD-H</u>			
29/03/2024	0,00€	0,00	0,00€
31/03/2023			
<u>Action RC</u>			
29/03/2024	661 313 113,35€	20 149 582,333993	32,82€
31/03/2023	511 808 928,83€	18 852 378,271938	27,14€
<u>Action IC USD-H</u>			
29/03/2024	0,00€	0,00	0,00€
31/03/2023			
<u>Action IC</u>			
29/03/2024	89 289 892,31€	3 723 621,289	23,97€
31/03/2023	75 799 668,13€	3 865 078,039	19,61€

L'actif net du compartiment CM-AM SMALL & MIDCAP EURO au 29/03/2024 était de 116 092 886,99€ contre 127 453 301,75€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action S</u>			
29/03/2024	13 680 162,87€	484 456,906	28,23€
31/03/2023	13 854 418,52€	505 992,539	27,38€
<u>Action RC USD-H</u>			
29/03/2024	0,00€	0,00	0,00€

31/03/2023

Action RC

29/03/2024 40 312 695,97€ 1 290 045,716225 31,24€

31/03/2023 53 180 617,61€ 1 742 254,355754 30,52€

Action IC USD-H

29/03/2024 0,00€ 0,00 0,00€

31/03/2023

Action IC

29/03/2024 62 100 028,15€ 1 845 393,576 33,65€

31/03/2023 60 418 265,62€ 1 857 078,664 32,53€

L'actif net du compartiment CM-AM FLEXIBLE EURO au 29/03/2024 était de 344 673 139,87€ contre 345 747 210,71€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action RC</u>			
29/03/2024	344 671 572,89€	20 432 557,193319	16,86€
31/03/2023	345 745 861,36€	23 549 412,955427	14,68€
<u>Action IC</u>			
29/03/2024	1 566,98€	0,01	156 698,00€
31/03/2023	1 349,35€	0,01	134 935,00€

L'actif net du compartiment CM-AM CONVERTIBLES EURO au 29/03/2024 était de 114 236 135,06€ contre 141 317 307,10€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action S</u>			
29/03/2024	5 309 743,93€	157 315,993	33,75€
31/03/2023	6 188 088,28€	199 914,517	30,95€
<u>Action RD</u>			
29/03/2024	13 312 309,91€	469 211,021639	28,37€
31/03/2023	12 891 874,98€	493 485,497208	26,12€
<u>Action RC</u>			
29/03/2024	60 886 581,59€	3 793 518,499575	16,05€
31/03/2023	77 638 953,20€	5 254 166,397078	14,77€
<u>Action IC</u>			
29/03/2024	34 727 499,63€	3 291 939,842	10,54€
31/03/2023	44 598 390,64€	4 614 487,922	9,66€

L'actif net du compartiment CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE au 29/03/2024 était de 77 036 320,13€ contre 106 475 759,80€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action S</u>			
29/03/2024	9 532 359,94€	107 439,697	88,72€
31/03/2023	22 288 022,14€	249 726,165	89,24€
<u>Action RC</u>			
29/03/2024	53 978 845,34€	624 567,984189	86,42€
31/03/2023	71 935 620,58€	820 856,009883	87,63€
<u>Action IC</u>			
29/03/2024	12 715 534,12€	142,798	89 045,60€
31/03/2023	12 252 117,08€	137,046	89 401,49€
<u>Action ES</u>			
29/03/2024	809 580,73€	75 186,431	10,76€
31/03/2023			

L'actif net du compartiment CM-AM GLOBAL EMERGING MARKETS au 29/03/2024 était de 79 120 598,62€ contre 172 460 764,79€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action S</u>			
29/03/2024	8 171 138,73€	97 021,643	84,21€
31/03/2023	19 619 045,25€	229 151,257	85,61€
<u>Action RC</u>			
29/03/2024	67 478 105,22€	224 736,936545	300,25€
31/03/2023	150 804 883,34€	489 939,736013	307,80€
<u>Action IC</u>			
29/03/2024	2 861 516,93€	29,094	98 354,19€
31/03/2023	1 266 112,70€	12,675	99 890,54€
<u>Action ER</u>			
29/03/2024	609 837,74€	7 492,033	81,39€
31/03/2023	770 723,50€	9 231,109	83,49€

L'actif net du compartiment CM-AM EUROPE GROWTH au 29/03/2024 était de 2 420 147 887,18€ contre 1 976 915 441,23€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action S</u>			
29/03/2024	102 443 454,91€	11 395,3561	8 989,93€
31/03/2023	70 613 056,50€	8 601,561	8 209,33€
<u>Action RC</u>			
29/03/2024	2 311 318 365,55€	263 625,929408	8 767,41€
31/03/2023	1 899 899 824,84€	236 365,794029	8 037,96€
<u>Action R</u>			
29/03/2024	835 856,45€	2 115,00	395,20€
31/03/2023	803 426,80€	2 201,00	365,02€

<u>Action IC</u>			
29/03/2024	1 056 222,16€	0,467	2 261 717,68€
31/03/2023	823 269,63€	0,40	2 058 174,07€
<u>Action ER</u>			
29/03/2024	4 493 988,11€	30 806,852298	145,87€
31/03/2023	4 775 863,46€	35 710,506169	133,73€

L'actif net du compartiment CM-AM DOLLAR CASH au 29/03/2024 était de 467 358 566,06\$ contre 317 910 923,93\$ au 31/03/2023

Aux mêmes dates, la valeur liquidative de l'action du compartiment CM-AM DOLLAR CASH s'établissait à 2 058,17\$, contre 1 947,07\$.

L'actif net du compartiment CM-AM PIERRE au 29/03/2024 était de 72 985 107,96€ contre 73 374 543,24€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action RD</u>			
29/03/2024	26 930 552,84€	328 018,362948	82,10€
31/03/2023	25 685 985,74€	344 493,526751	74,56€
<u>Action RC</u>			
29/03/2024	46 053 839,17€	391 356,850505	117,67€
31/03/2023	47 687 945,08€	469 792,046082	101,50€
<u>Action IC</u>			
29/03/2024	715,95€	0,01	71 595,00€
31/03/2023	612,42€	0,01	61 242,00€

L'actif net du compartiment CM-AM EUROPE VALUE au 29/03/2024 était de 557 680 754,52€ contre 257 059 225,55€ au 31/03/2023, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action S</u>			
29/03/2024	48 968 338,47€	11 983,3044	4 086,38€
31/03/2023	57 794 575,06€	16 225,9908	3 561,85€
<u>Action RD</u>			
29/03/2024	48 835 019,50€	20 369,543136	2 397,45€
31/03/2023	30 956 818,52€	14 265,354265	2 170,07€
<u>Action RC</u>			
29/03/2024	459 122 990,36€	115 194,771942	3 985,62€
31/03/2023	167 655 944,39€	48 068,646595	3 487,84€
<u>Action R</u>			
29/03/2024	54 049,55€	290,00	186,37€
31/03/2023	43 544,29€	265,00	164,31€
<u>Action IC</u>			

29/03/2024	700 356,64€	4,757	147 226,53€
31/03/2023	608 343,29€	4,757	127 883,81€

3. Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

4. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

5. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

6. Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

CM-AM GLOBAL GOLD

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

CM-AM SUSTAINABLE PLANET

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes :

approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

CM-AM INFLATION

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

CM-AM GLOBAL LEADERS

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

CM-AM GREEN BONDS

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

CM-AM GLOBAL INNOVATION

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

CM-AM HIGH YIELD 2024

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

CM-AM SHORT TERM BONDS

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

CM-AM CONVICTIONS EURO

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

CM-AM SMALL & MIDCAP EURO

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

CM-AM FLEXIBLE EURO

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

CM-AM CONVERTIBLES EURO

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

CM-AM GLOBAL EMERGING MARKETS

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

CM-AM EUROPE GROWTH

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

CM-AM DOLLAR CASH

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

CM-AM PIERRE

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

CM-AM EUROPE VALUE

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers. L'engagement de la gestion est significatif et porte sur l'une des approches suivantes : approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers investissable, approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable, approche en « amélioration d'un indicateur extra-financier » par rapport à l'univers investissable, ou toute autre approche significative (y compris la combinaison d'approches susmentionnées) documentée.

7. Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

8. Information relative aux modalités de calcul du risque global

CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de la valeur en risque absolue.

CM-AM GLOBAL GOLD

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

CM-AM SUSTAINABLE PLANET

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

CM-AM INFLATION

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

CM-AM GLOBAL LEADERS

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

CM-AM GREEN BONDS

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de la valeur en risque absolue.

CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

CM-AM GLOBAL INNOVATION

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

CM-AM HIGH YIELD 2024

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

CM-AM SHORT TERM BONDS

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de la valeur en risque absolue.

CM-AM CONVICTIONS EURO

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

CM-AM SMALL & MIDCAP EURO

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

CM-AM FLEXIBLE EURO

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

CM-AM CONVERTIBLES EURO

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

CM-AM GLOBAL EMERGING MARKETS

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

CM-AM EUROPE GROWTH

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

CM-AM DOLLAR CASH

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

CM-AM PIERRE

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

CM-AM EUROPE VALUE

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM

Les VaR affichées dans ce tableau sont calculées par la méthode de Monte Carlo, à un horizon 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%.

Méthode VAR			
Levier au 28/03/2024	Niveau minimum	Niveau maximum	Niveau moyen
51%	0,32%	1,56%	0,73%

CM-AM GREEN BONDS

Les VaR affichées dans ce tableau sont calculées par la méthode de Monte Carlo, à un horizon 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%.

Méthode VAR			
Levier au 28/03/2024	Niveau minimum	Niveau maximum	Niveau moyen
7%	4,14%	6,67%	5,47%

CM-AM SHORT TERM BONDS

Les VaR affichées dans ce tableau sont calculées par la méthode de Monte Carlo, à un horizon 20 jours, avec un intervalle de confiance de 99%.

Méthode VAR			
Levier au 28/03/2024	Niveau minimum	Niveau maximum	Niveau moyen
26%	0,48%	2,4%	0,88%

9. Information relative au traitement des actifs non liquides

CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM GLOBAL GOLD

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM SUSTAINABLE PLANET

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM INFLATION

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM GLOBAL LEADERS

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM GREEN BONDS

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM GLOBAL INNOVATION

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM HIGH YIELD 2024

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM SHORT TERM BONDS

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM CONVICTIONS EURO

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM SMALL & MIDCAP EURO

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM FLEXIBLE EURO

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM CONVERTIBLES EURO

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM GLOBAL EMERGING MARKETS

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM EUROPE GROWTH

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM DOLLAR CASH

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM PIERRE

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

CM-AM EUROPE VALUE

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

10. Evènements intervenus au cours de la période

CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates) et de swing pricing

CM-AM GLOBAL GOLD

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates)

01/01/2024 Mise à jour de la trame

01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

CM-AM SUSTAINABLE PLANET

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates)

24/11/2023 Caractéristiques juridiques : Renouvellement du mandat CAC jusqu'au 31/03/2030

01/01/2024 Mise à jour de la trame

01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

CM-AM INFLATION

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates) et de swing pricing

10/11/2023 Modification du SRI : Modification du SRI

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour des scénarios de performance

01/01/2024 Mise à jour de la trame

01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

CM-AM GLOBAL LEADERS

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates)

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates)

01/01/2024 Mise à jour de la trame

01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

CM-AM GREEN BONDS

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates) et de swing pricing

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates) et de swing pricing

01/01/2024 Modification du SRI : Modification de SRI pour les parts RC et IC

01/01/2024 Changement de délégation : Mise en conformité de la trame + Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024)

CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates)

10/11/2023 Modification du SRI : Modification du SRI

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour des scénarios de performance

01/01/2024 Mise à jour de la trame

01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

CM-AM GLOBAL INNOVATION

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie de gestion de l'OPC

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Modification de l'indicateur extra-financier (intensité carbone à la place de score carbone)

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise à jour SFDR sur les indicateurs extra-financiers

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates)

24/11/2023 Caractéristiques juridiques : Renouvellement du mandat CAC jusqu'au 31/03/2030

01/01/2024 Mise à jour de la trame

01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

CM-AM HIGH YIELD 2024

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates) et de swing pricing

10/11/2023 Modification du SRI : Modification du SRI

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour des scénarios de performance
10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame
01/01/2024 Mise à jour de la trame
01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

CM-AM SHORT TERM BONDS

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame
10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates) et de swing pricing
01/01/2024 Mise à jour de la trame
01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

CM-AM CONVICTIONS EURO

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame
10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates)
10/11/2023 Création de part : Création d'actions IC et RC en USD couvertes contre la devise de référence du compartiment
28/11/2023 Caractéristiques juridiques : Renouvellement du mandat CAC jusqu'au 31/12/2030
01/01/2024 Mise à jour de la trame
01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

CM-AM SMALL & MIDCAP EURO

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame
10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates)
10/11/2023 Création de part : Création d'actions IC et RC en USD couvertes contre la devise de référence du compartiment
28/11/2023 Caractéristiques juridiques : Renouvellement du mandat CAC jusqu'au 31/12/2030
01/01/2024 Mise à jour de la trame
01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

CM-AM FLEXIBLE EURO

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame
10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates)
28/11/2023 Caractéristiques juridiques : Renouvellement du mandat CAC jusqu'au 31/12/2030
01/01/2024 Mise à jour de la trame
01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

CM-AM CONVERTIBLES EURO

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame
10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates) et de swing pricing
28/11/2023 Caractéristiques juridiques : Renouvellement du mandat CAC jusqu'au 31/12/2030

01/01/2024 Mise à jour de la trame

01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Modification du prestataire carbone dans la stratégie d'investissement (ISS au lieu de Trucost)

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates)

10/11/2023 Création de part : Création d'une action ES destinée aux fonds d'épargne salariale (liée à la création d'un nouveau FCPE nourricier : Convergence Global Climate Change

01/01/2024 Mise à jour de la trame

01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

CM-AM GLOBAL EMERGING MARKETS

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie de gestion de l'OPC

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Modification de l'indicateur extra-financier (intensité carbone à la place de score carbone)

10/11/2023 Modification du SRI : Modification du SRI

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour des scénarios de performance

01/01/2024 Mise à jour de la trame

01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

CM-AM EUROPE GROWTH

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates)

01/01/2024 Mise à jour de la trame

01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

CM-AM DOLLAR CASH

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'investissement

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'investissement

01/01/2024 Mise à jour de la trame

01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

CM-AM PIERRE

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise à jour règlementaire SFDR (labellisation ISR)

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates)

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie de gestion de l'OPC

10/11/2023 Modification du SRI : Modification du SRI

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour des scénarios de performance

01/01/2024 Mise à jour de la trame

01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

CM-AM EUROPE VALUE

10/11/2023 Mise à jour de la trame : Mise en conformité de la trame

10/11/2023 Caractéristiques de gestion : Implémentation d'un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates)

01/01/2024 Mise à jour de la trame

01/01/2024 Changement de délégation : Intégration de la mention relative au délégataire de la gestion comptable à compter du 01/01/2024

II. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Le résultat consolidé de l'exercice composé du résultat net de l'exercice de 74 586 912,39€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 8 409 697,95€, s'élève à 82 996 610,34€. Conformément aux statuts, nous vous proposons d'affecter ces sommes comme suit :

• pour le compartiment CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM, un résultat de 12 141 557,68€ composé du résultat net de l'exercice de 12 165 427,14€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -23 883,24€, et du report à nouveau de l'exercice précédent de 13,78€, Soit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de 2 091 789,53€.

Action EI : Capitalisation pour un montant de 239 590,92€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de 9 648 927,26€.

Action RD : Distribution partielle pour un montant de 101 854,48€, soit un dividende net total par action de 44,01€.

Action RD : Report pour un montant de 59 395,49€.

Conformément au code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividende ont été les suivantes :

Exercice 18/02/2022 :

Action RD : Pas de Distribution.

Action RC : Pas de Distribution.

Action IC : Pas de Distribution.

Action EI : Pas de Distribution.

Exercice 31/03/2022 :

Action RD : 0,42€, sans crédit d'impôt attaché.

Action RC : Pas de Distribution.

Action IC : Pas de Distribution.

Action EI : Pas de Distribution.

Exercice 31/03/2023 :

Action RD : 10,73€, sans crédit d'impôt attaché.

Action RC : Pas de Distribution.

Action IC : Pas de Distribution.

Action EI : Pas de Distribution.

• pour le compartiment CM-AM GLOBAL GOLD, un résultat de -708 018,54€ composé du résultat net de l'exercice de -1 401 127,40€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 693 108,86€, Soit :

Action ER : Capitalisation pour un montant de -1 873,14€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de 12 050,96€.

Action S : Capitalisation pour un montant de 15 012,21€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de -733 208,57€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

- pour le compartiment CM-AM SUSTAINABLE PLANET, un résultat de 1 063 549,13€ composé du résultat net de l'exercice de 3 258 549,58€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -2 195 000,45€, Soit :

Action S : Capitalisation pour un montant de 182 969,02€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de 2 116,35€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de 878 463,76€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

- pour le compartiment CM-AM INFLATION, un résultat de 499 128,02€ composé du résultat net de l'exercice de 560 329,55€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -61 201,53€, Soit :

Action S : Capitalisation pour un montant de 30 595,94€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de 468 523,67€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de 8,41€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

- pour le compartiment CM-AM GLOBAL LEADERS, un résultat de -6 373 814,03€ composé du résultat net de l'exercice de -6 333 395,81€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -40 418,22€, Soit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de 10 879,03€.

Action ER : Capitalisation pour un montant de -134 684,30€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de -6 167 597,53€.

Action S : Capitalisation pour un montant de -82 411,23€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

- pour le compartiment CM-AM GREEN BONDS, un résultat de 519 451,05€ composé du résultat net de l'exercice de 523 418,00€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -3 966,95€, Soit :

Action RC : Capitalisation pour un montant de 29 854,84€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de 489 044,96€.

Action S : Capitalisation pour un montant de 551,25€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

- pour le compartiment CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE, un résultat de -700 166,83€ composé du résultat net de l'exercice de -675 233,34€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -24 933,49€, Soit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de 1 269,72€.

Action S : Capitalisation pour un montant de 23 008,16€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de -724 444,71€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

- pour le compartiment CM-AM GLOBAL INNOVATION, un résultat de -5 370 208,35€ composé du résultat net de l'exercice de -5 010 183,77€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -360 024,58€, Soit :

Action S : Capitalisation pour un montant de -309 686,32€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de -4 986 264,99€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de -74 257,04€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

• pour le compartiment CM-AM HIGH YIELD 2024, un résultat de 3 684 814,83€ composé du résultat net de l'exercice de 4 622 673,15€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -938 070,09€, et du report à nouveau de l'exercice précédent de 211,77€, Soit :

Action S : Capitalisation pour un montant de 1 372 205,42€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de 1 456 756,44€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de 786 068,23€.

Action RD : Distribution partielle pour un montant de 69 565,14€, soit un dividende net total par action de 2,24€.

Action RD : Report pour un montant de 219,60€.

Conformément au code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividende ont été les suivantes :

Exercice 31/03/2021 :

Action S : Pas de Distribution.

Action RD : 1,52€, sans crédit d'impôt attaché.

Action RC : Pas de Distribution.

Action IC : Pas de Distribution.

Exercice 31/03/2022 :

Action S : Pas de Distribution.

Action RD : 2,29€, sans crédit d'impôt attaché.

Action RC : Pas de Distribution.

Action IC : Pas de Distribution.

Exercice 31/03/2023 :

Action S : Pas de Distribution.

Action RD : 2,18€, sans crédit d'impôt attaché.

Action RC : Pas de Distribution.

Action IC : Pas de Distribution.

• pour le compartiment CM-AM SHORT TERM BONDS, un résultat de 9 079 156,13€ composé du résultat net de l'exercice de 9 493 300,24€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -414 144,11€, Soit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de 9 079 156,13€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

• pour le compartiment CM-AM CONVOLUTIONS EURO, un résultat de 9 260 448,11€ composé du résultat net de l'exercice de 8 634 813,08€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 625 635,03€, Soit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de 1 603 209,33€.

Action S : Capitalisation pour un montant de 2 028 697,53€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de 5 628 541,25€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

• pour le compartiment CM-AM SMALL & MIDCAP EURO, un résultat de 715 141,48€ composé du résultat net de l'exercice de 798 495,34€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -83 353,86€, Soit :

Action RC : Capitalisation pour un montant de 11 960,50€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de 606 662,37€.

Action S : Capitalisation pour un montant de 96 518,61€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

• pour le compartiment CM-AM FLEXIBLE EURO, un résultat de 2 941 345,14€ composé du résultat net de l'exercice de 3 599 830,24€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -658 485,10€, Soit :

Action RC : Capitalisation pour un montant de 2 941 316,61€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de 28,53€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

• pour le compartiment CM-AM CONVERTIBLES EURO, un résultat de 425 824,54€ composé du résultat net de l'exercice de 501 863,23€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -76 038,69€, Soit :

Action RC : Capitalisation pour un montant de 131 353,64€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de 234 731,80€.

Action S : Capitalisation pour un montant de 31 015,79€.

Action RD : Distribution partielle pour un montant de 28 152,66€, soit un dividende net total par action de 0,06€.

Action RD : Report pour un montant de 570,65€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

• pour le compartiment CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE, un résultat de 10 668,18€ composé du résultat net de l'exercice de 88 505,59€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -77 837,41€, Soit :

Action RC : Capitalisation pour un montant de -126 785,45€.

Action S : Capitalisation pour un montant de 48 973,32€.

Action ES : Capitalisation pour un montant de -528,34€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de 89 008,65€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

• pour le compartiment CM-AM GLOBAL EMERGING MARKETS, un résultat de 20 276,05€ composé du résultat net de l'exercice de 86 665,10€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -66 389,05€, Soit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de 23 325,56€.

Action S : Capitalisation pour un montant de 58 795,19€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de -60 977,33€.

Action ER : Capitalisation pour un montant de -884,23€.

Action RC : Report pour un montant de -0,04€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

• pour le compartiment CM-AM EUROPE GROWTH, un résultat de -797 667,10€ composé du résultat net de l'exercice de -2 470 245,41€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 1 672 578,31€, Soit :

Action RC : Capitalisation pour un montant de -1 118 353,25€.

Action ER : Capitalisation pour un montant de -2 174,38€.

Action S : Capitalisation pour un montant de 322 321,13€.

Action R : Capitalisation pour un montant de -6 126,23€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de 6 665,63€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

• pour le compartiment CM-AM DOLLAR CASH, un résultat de 21 725 362,35\$ composé du résultat net de l'exercice de 20 681 690,79\$ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 1 043 671,56\$, Soit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de 21 725 362,35€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

• pour le compartiment CM-AM PIERRE, un résultat de 2 527 965,94€ composé du résultat net de l'exercice de 2 757 224,04€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -230 801,76€, et du report à nouveau de l'exercice précédent de 1 543,66€, Soit :

Action RC : Capitalisation pour un montant de 1 574 748,28€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de 29,92€.

Action RD : Distribution partielle pour un montant de 951 253,25€, soit un dividende net total par action de 2,90€.

Action RD : Report pour un montant de 1 934,49€.

Conformément au code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividende ont été les suivantes :

Exercice 31/03/2021 :

Action RD : Pas de Distribution.

Action RC : Pas de Distribution.

Action IC : Pas de Distribution.

Exercice 31/03/2022 :

Action RD : 2,70€, sans crédit d'impôt attaché.

Action RC : Pas de Distribution.

Action IC : Pas de Distribution.

Exercice 31/03/2023 :

Action RD : 3,65€, sans crédit d'impôt attaché.

Action RC : Pas de Distribution.

Action IC : Pas de Distribution.

• pour le compartiment CM-AM EUROPE VALUE, un résultat de 33 974 666,54€ composé du résultat net de l'exercice de 24 266 385,84€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 9 708 080,46€, et du report à nouveau de l'exercice précédent de 200,24€, Soit :

Action R : Capitalisation pour un montant de 2 918,96€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de 27 787 635,67€.

Action S : Capitalisation pour un montant de 3 133 055,87€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de 46 921,00€.

Action RD : Distribution partielle pour un montant de 3 004 100,22€, soit un dividende net total par action de 147,48€.

Action RD : Report pour un montant de 238,51€.

Conformément au code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividende ont été les suivantes :

Exercice 31/03/2021 :

Action S : Pas de Distribution.

Action RD : 29,84€, sans crédit d'impôt attaché.

Action RC : Pas de Distribution.

Action R : Pas de Distribution.

Action IC : Pas de Distribution.

Exercice 31/03/2022 :

Action S : Pas de Distribution.

Action RD : 73,70€, sans crédit d'impôt attaché.

Action RC : Pas de Distribution.

Action R : Pas de Distribution.

Action IC : Pas de Distribution.

Exercice 31/03/2023 :

Action S : Pas de Distribution.
Action RD : 74,90€, sans crédit d'impôt attaché.
Action RC : Pas de Distribution.
Action R : Pas de Distribution.
Action IC : Pas de Distribution.

Le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élève à 28 906 514,25 €. Nous vous proposons d'affecter ces sommes comme suit :

- -6 537 626,91€ pour le compartiment CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM,
Soit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de -1 126 437,85€.
Action EI : Capitalisation pour un montant de -129 039,34€.
Action RC : Capitalisation pour un montant de -5 195 028,90€.
Action RD : Capitalisation pour un montant de -87 120,82€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

- -9 846 036,58€ pour le compartiment CM-AM GLOBAL GOLD,
Soit :

Action ER : Capitalisation pour un montant de -105 369,48€.
Action IC : Capitalisation pour un montant de -221 328,74€.
Action S : Capitalisation pour un montant de -586 922,49€.
Action RC : Capitalisation pour un montant de -8 932 415,87€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

- -10 401 911,30€ pour le compartiment CM-AM SUSTAINABLE PLANET,
Soit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de -7 618,53€.
Action S : Capitalisation pour un montant de -742 617,80€.
Action RC : Capitalisation pour un montant de -9 651 674,97€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

- 234 523,35€ pour le compartiment CM-AM INFLATION,
Soit :

Action S : Capitalisation pour un montant de 10 665,78€.
Action IC : Capitalisation pour un montant de 2,53€.
Action RC : Capitalisation pour un montant de 223 855,04€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

- 51 152 177,42€ pour le compartiment CM-AM GLOBAL LEADERS,
Soit :

Action S : Capitalisation pour un montant de 4 233 228,14€.
Action RC : Capitalisation pour un montant de 45 099 249,38€.
Action IC : Capitalisation pour un montant de 897 440,32€.
Action ER : Capitalisation pour un montant de 922 259,58€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

- -74 924,55€ pour le compartiment CM-AM GREEN BONDS,
Soit :

Action S : Capitalisation pour un montant de 175,16€.
Action RC : Capitalisation pour un montant de -4 883,62€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de -70 216,09€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

• -23 559 966,13€ pour le compartiment CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE,
Soit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de -22 159,87€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de -22 828 045,45€.

Action S : Capitalisation pour un montant de -709 760,81€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

• 7 649 507,24€ pour le compartiment CM-AM GLOBAL INNOVATION,
Soit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de 227 942,82€.

Action S : Capitalisation pour un montant de 566 555,09€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de 6 855 009,33€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

• -2 437 665,19€ pour le compartiment CM-AM HIGH YIELD 2024,
Soit :

Action RC : Capitalisation pour un montant de -1 009 972,05€.

Action RD : Capitalisation pour un montant de -48 071,67€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de -502 483,75€.

Action S : Capitalisation pour un montant de -877 137,72€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

• -1 290 777,18€ pour le compartiment CM-AM SHORT TERM BONDS,
Soit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de -1 290 777,18€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

• 26 552 589,41€ pour le compartiment CM-AM CONVICTIONS EURO,
Soit :

Action RC : Capitalisation pour un montant de 19 775 226,71€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de 2 654 392,21€.

Action S : Capitalisation pour un montant de 4 122 970,49€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

• -1 319 197,24€ pour le compartiment CM-AM SMALL & MIDCAP EURO,
Soit :

Action S : Capitalisation pour un montant de -155 401,63€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de -459 287,50€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de -704 508,11€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

• -7 806 464,67€ pour le compartiment CM-AM FLEXIBLE EURO,
Soit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de -35,31€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de -7 806 429,36€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

- 802 108,27€ pour le compartiment CM-AM CONVERTIBLES EURO,

Soit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de 224 761,72€.

Action S : Capitalisation pour un montant de 34 361,95€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de 393 714,20€.

Action RD : Distribution partielle pour un montant de 145 455,41€, soit un dividende net total par action de 0,31€.

Action RD : Report pour un montant de 3 814,99€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

- -13 801 814,40€ pour le compartiment CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE,

Soit :

Action S : Capitalisation pour un montant de -1 720 416,71€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de -2 292 750,93€.

Action ES : Capitalisation pour un montant de -8 092,08€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de -9 780 554,68€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

- -5 367 211,64€ pour le compartiment CM-AM GLOBAL EMERGING MARKETS,

Soit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de -193 066,56€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de -4 581 062,24€.

Action ER : Capitalisation pour un montant de -41 424,40€.

Action S : Capitalisation pour un montant de -551 658,44€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

- 40 533 430,86€ pour le compartiment CM-AM EUROPE GROWTH,

Soit :

Action S : Capitalisation pour un montant de 1 712 245,13€.

Action R : Capitalisation pour un montant de 14 056,67€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de 17 620,99€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de 38 714 235,14€.

Action ER : Capitalisation pour un montant de 75 272,93€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

- 596 774,46\$ pour le compartiment CM-AM DOLLAR CASH,

Soit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de 596 774,46\$.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

- -7 397 088,73€ pour le compartiment CM-AM PIERRE,

Soit :

Action RD : Capitalisation pour un montant de -2 770 284,72€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de -4 626 732,53€.

Action IC : Capitalisation pour un montant de -71,48€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

- -8 773 912,24€ pour le compartiment CM-AM EUROPE VALUE,

Soit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de -11 014,86€.

Action RC : Capitalisation pour un montant de -7 234 253,00€.

Action RD : Capitalisation pour un montant de -756 973,43€.

Action S : Capitalisation pour un montant de -770 817,71€.

Action R : Capitalisation pour un montant de -853,24€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

Nous vous proposons de mettre en paiement ces sommes à partir du 31/07/2024. Tous les actionnaires titulaires des actions versant un dividende et existant à cette date y auront droit.

III. RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous demandons de bien vouloir ratifier la nomination en qualité d'administrateur de Madame Eliana DE ABREU en remplacement de Madame Claire BOURGEOIS, démissionnaire.

Le mandat d'administrateur de Madame Eliana DE ABREU expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse du mois de mars 2026, soit pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur conformément à l'article 15 des statuts de la SICAV.

IV. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice (article L. 225-37-4-1° du Code de commerce)»

Madame Claire BOURGEOIS

- Présidente de la SICAV CM-AM SICAV
- Directrice générale de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
- Représentante permanente de la société UGEPAR SERVICES, membre du conseil d'administration de CREDIT MUTUEL EPARGNE SALARIALE
- Représentante permanente de la société IMPEX FINANCE, membre du conseil d'administration de CREDIT MUTUEL INVESTMENT MANAGERS
- Membre du conseil d'administration d'EURO MUTUEL SICAV
- Représentante permanente de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, présidente de la SICAV CM-AM SPREAD COURT TERME

Madame Marie-Hélène BOURGEOIS,

- Représentant permanente de la société UFIGESTION 2, membre du conseil d'administration de la SICAV CM-AM SICAV
- Directrice générale adjointe, 2e dirigeant effectif de CREDIT MUTUEL INVESTMENT MANAGERS

Monsieur Christophe VACCA GOYA

- Directeur général adjoint, 2e dirigeant effectif de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
- Représentant permanent de la société UGEPAR SERVICES, membre du conseil d'administration de la SICAV CM-AM SICAV

Madame Laurence LEBRUN

- Représentant permanent de la société

2. Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Sans objet.

3. Conventions soumises à autorisation préalable du conseil d'administration

Aucune convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été signée avec la SICAV.

4. COMPTE RENDU DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES VERSES A CHAQUE MANDATAIRE

Néant.

5. MONTANT DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES VERSES PAR LES SOCIETES CONTROLEES A CHAQUE MANDATAIRE

Sans objet.

6. Modalités d'exercice de la Direction générale prévues

Un changement de directeur général est intervenu. Un conseil d'administration se tiendra à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en mars dernier. Ledit conseil déterminera si la direction générale continue d'être assurée par le président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SFTR)

CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM GLOBAL GOLD

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM SUSTAINABLE PLANET

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM INFLATION

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM GLOBAL LEADERS

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM GREEN BONDS

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM GLOBAL INNOVATION

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM HIGH YIELD 2024

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM SHORT TERM BONDS

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM CONVICTIONS EURO

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM SMALL & MIDCAP EURO

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM FLEXIBLE EURO

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM CONVERTIBLES EURO

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM GLOBAL EMERGING MARKETS

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM EUROPE GROWTH

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM DOLLAR CASH

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM PIERRE

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

CM-AM EUROPE VALUE

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM GREEN BONDS**
Identifiant d'entité juridique: **96950023VOG4Q9TONZ41**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: 100 %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0 % d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: %

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,31/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **6,08/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

L'indicateur de durabilité utilisé par ce produit financier est la proportion d'Obligations Vertes dans le portefeuille. Cette part représentait au 31 mars 2024 91,77% du portefeuille et a été maintenu constamment à un niveau supérieur à 90% pendant tout l'exercice 2023-2024.

Le portefeuille a également conservé toute l'année un niveau d'investissement durable (tel que qualifié dans nos processus internes) de 100% hors les liquidités).

La sélection des Obligations Vertes en portefeuille se fait sur une double analyse des émetteurs et des émissions (les projets financés). Les évaluations sont faites sur la base de scores sur une échelle de 1 à 4. Aucune Obligation Verte ne peut rentrer en portefeuille avec un score inférieur à 2.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

L'objectif des investissements durables sur le fonds CM AM Green Bonds était de participer à la transition énergétique et écologique. Durant l'exercice et en permanence, le portefeuille n'a été composé que d'Obligations Vertes, dont l'objet est le financement de projets à bénéfices environnementaux.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/04/2023–28/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ROYAUME DE BELGIQUE Autres		6,9	BELGIQUE
IRISH REPUBLIC	Autres	6,3	IRLANDE
EUROPEAN UNION	Autres	6,2	BELGIQUE
KINGDOM OF THE NETHERLANDS	Autres	5,0	PAYS-BAS
KINGDOM OF SPAIN	Autres	4,8	ESPAGNE
REPUBLIQUE FRANCAISE Autres		3,8	FRANCE
REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	Industrie	3,4	FRANCE
ALLIANDER NV	Services aux collectivités	3,3	PAYS-BAS
ICADE	Immobilier	3,0	FRANCE
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	Finance	2,9	ESPAGNE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de **100%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

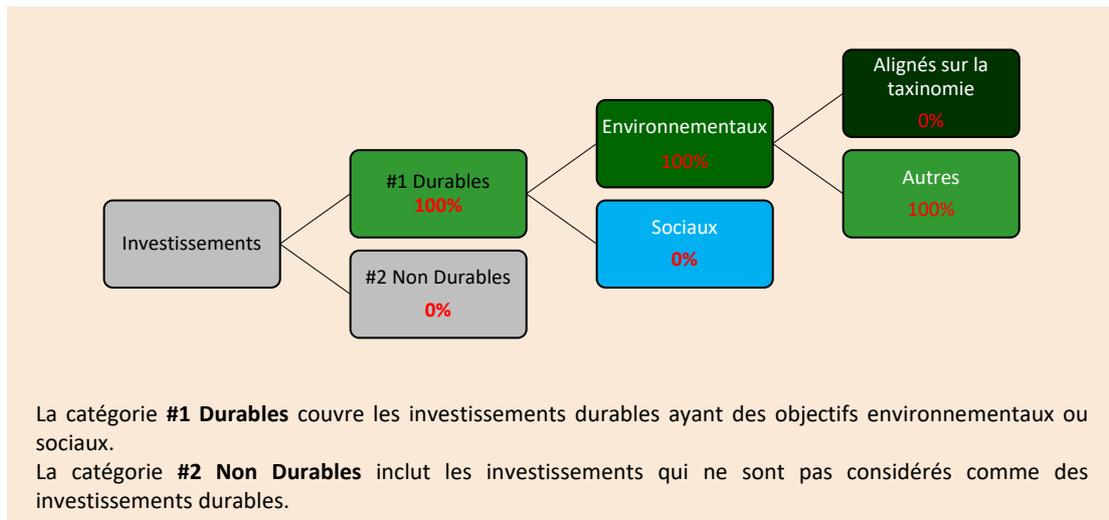
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Services aux collectivités	11,4
Finance	10,9
Industrie	3,4
Immobilier	3,0
Matériaux	1,6
Technologies de l'information	1,1



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

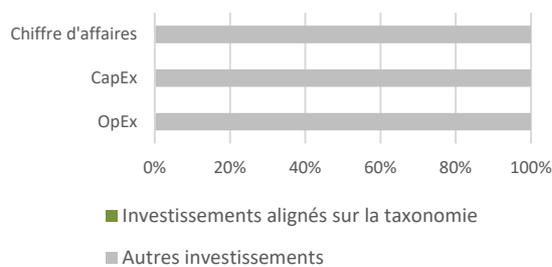
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?**

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **0%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CM-AM GLOBAL LEADERS

Identifiant d'entité juridique: 96950027WFIYR6AN9073

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 30% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche de sélectivité. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,15/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,82/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

Le score ESG du produit financier est de **6,15/10, en amélioration de 0,15** sur la période.

L'intensité carbone (scope 1 et 2) est de 62,36 tCO2/M€ CA en fin de période

- L'indicateur de gouvernance (% de femmes au sein du Conseil d'Administration) est de 36,50 % en fin de période

- La proportion d'investissement durable est de 49,5%

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **31/03/2023–28/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	6,5	ETATS UNIS AMERIQUE
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Consommation discrétionnaire	4,5	FRANCE
NVIDIA CORP	Technologies de l'information	4,3	ETATS UNIS AMERIQUE
VISA INC	Finance	3,9	ETATS UNIS AMERIQUE
AMAZON COM INC	Consommation discrétionnaire	3,9	ETATS UNIS AMERIQUE
FERRARI NV	Consommation discrétionnaire	3,2	PAYS-BAS
L OREAL SA	Consommation de base	3,2	FRANCE
ELI LILLY AND CO	Soins de santé	3,1	ETATS UNIS AMERIQUE
LINDE PLC	Matériaux	3,0	IRLANDE
HILTON INC	Consommation discrétionnaire	3,0	ETATS UNIS AMERIQUE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **30%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

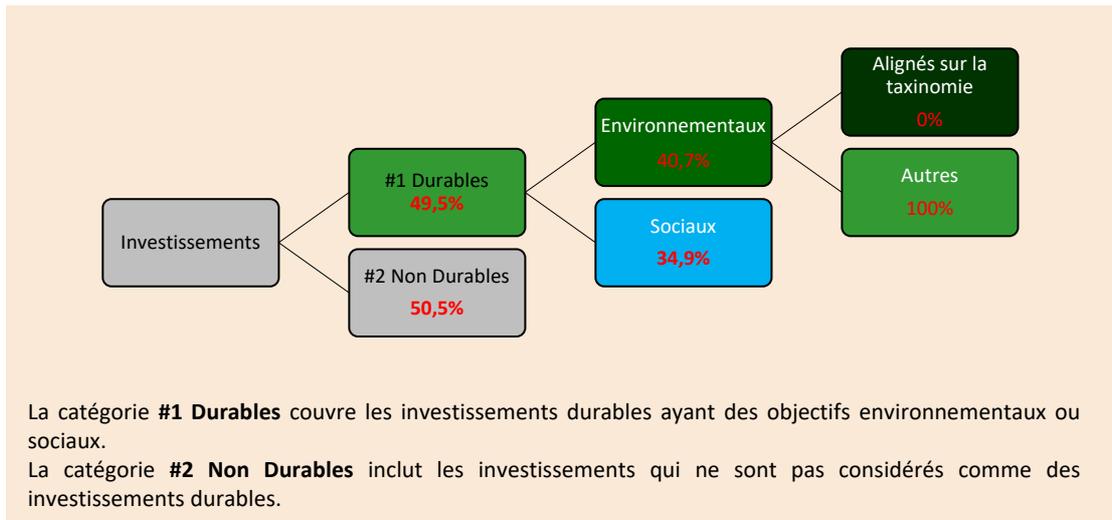
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Consommation discrétionnaire	28,2
Technologies de l'information	23,1
Industrie	11,1
Soins de santé	9,2
Finance	8,8
Consommation de base	8,6
Services de communication	6,2
Matériaux	3,0



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

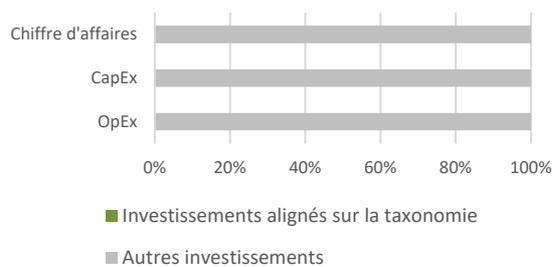
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?**

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **34,9%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM DOLLAR CASH**
Identifiant d'entité juridique: **969500GHFQRCFUUAHZ69**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,82/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:
- le score ESG.

Le score ESG du produit financier est de 6/10, en détérioration de 0,4 sur la période.

Réduction de l'intensité carbone sur l'année d'exercice à 28,06 (tCO2/M€ CA)

L'indicateur de droits humains: aucune controverse n'est à déplorer

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment au choix et à la surpondération d'émetteurs ayant un score élevé. .

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **31/03/2023–28/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ROQUETTE FRERES	Matériaux	2,9	FRANCE
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV	Consommation discrétionnaire	2,7	PAYS-BAS
AUSTRALIA AND NEW ZEALAND BANKING GROUP LIMITED	Finance	2,7	AUSTRALIE
NTT FINANCE UK LIMITED	Finance	2,7	ROYAUME UNI
MITSUBISHI UFJ TRUST & BANKING CORPORATION	Finance	2,7	ROYAUME UNI
SONEPAR	Industrie	2,7	FRANCE
SUMITOMO MITSUI BANKING CORPORATION SYDNEY BRANCH	Finance	2,7	AUSTRALIE
BANK OF AMERICA EUROPE DAC	Finance	2,7	IRLANDE
SAVENCIA SA	Consommation de base	2,6	FRANCE
EUROCLEAR BANK SA NV	Finance	2,3	BELGIQUE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **20%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

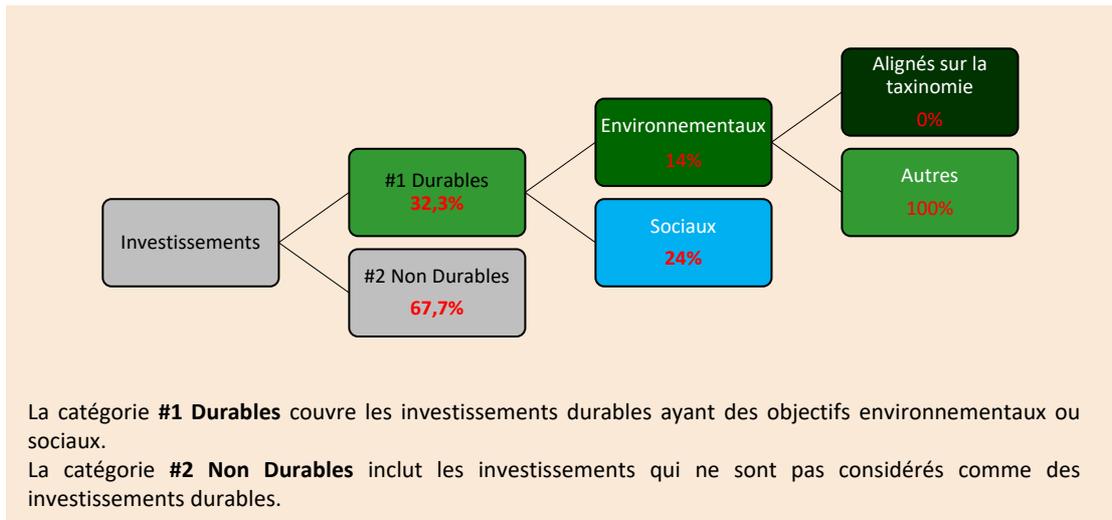
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Secteur GICS	% Poids
Finance	52,2
Consommation discrétionnaire	9,7
Consommation de base	5,3
Matériaux	5,2
Industrie	2,7
Services aux collectivités	2,6
Services de communication	1,7
Soins de santé	1,3



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?**

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **24%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM SHORT TERM BONDS**

Identifiant d'entité juridique: **969500ZTLPLWAC0EJH45**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: __%



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **25%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de 6,16/10 tandis que son univers de référence affichait un score de 5,82/10. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG.

Pour les fonds ayant un objectif d'investissement durable: ajouter la proportion d'investissement durable comme indicateur de durabilité

- la proportion d'investissement durable (uniquement pour les fonds avec une poche d'investissement durable)

Le score ESG du produit financier est de 6,16/10.

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/04/2023–28/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM	OPC	8,6	FRANCE
STANDARD CHARTERED BANK	Finance	3,6	ROYAUME UNI
ALD	Industrie	3,6	FRANCE
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUEBEC	Finance	3,0	CANADA
STEF	Industrie	2,8	FRANCE
AVRIL	Consommation de base	2,8	FRANCE
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV	Consommation discrétionnaire	2,8	PAYS-BAS
ALD	Industrie	2,8	FRANCE
ACCIONA FINANCIACION FILALES SA	Services aux collectivités	2,8	ESPAGNE
SOCIETE GENERALE	Finance	2,6	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de **25%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

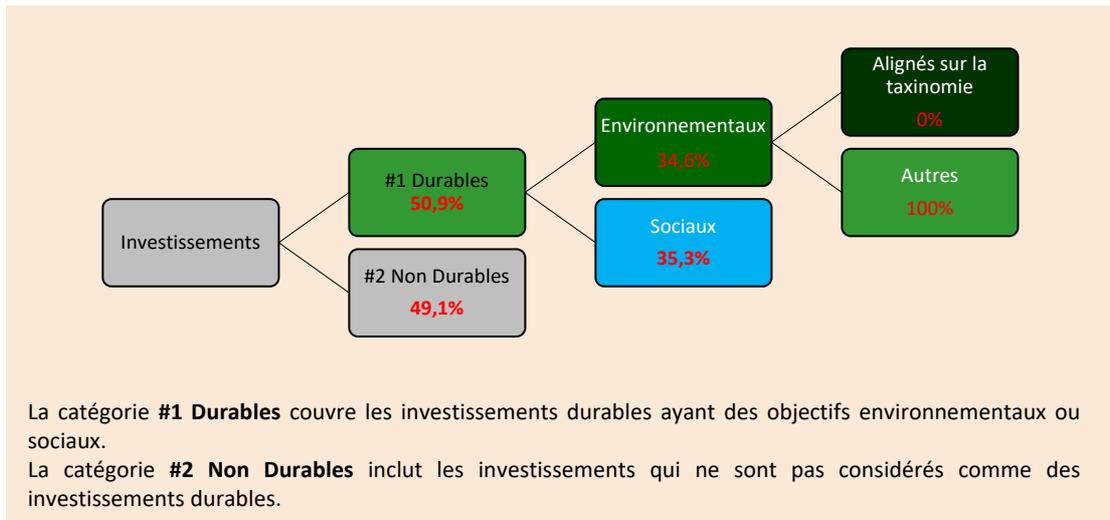
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Secteur GICS	% Poids
Finance	40,3
Industrie	21,6
Consommation discrétionnaire	12,6
Consommation de base	6,3
Services aux collectivités	2,8
Services de communication	2,1
Matériaux	1,6
Technologies de l'information	0,2
Soins de santé	0,2



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

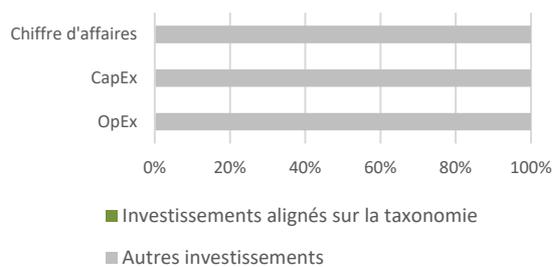
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?**

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **35,3%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- ***En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM HIGH YIELD 2024**
Identifiant d'entité juridique: **969500XQA0XL3IIH2568**

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 25% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence.

Le score ESG du produit financier en fin d'exercice était de 6,17/10 tandis que son univers de référence affichait un score de 5,85/10. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont :

- le score ESG

Pour les fonds ayant un objectif d'investissement durable: ajouter la proportion d'investissement durable comme indicateur de durabilité

Le score ESG du produit financier est de 6,17/10.

Le score ESG est supérieur au score ESG de l'univers investissable, en raison d'une surexposition sur des émetteurs dont les piliers E, S et G sont supérieurs à ceux des émetteurs de l'univers (pilier E : 5,94 vs 5,98 / pilier S : 6,02 vs 5,74 / pilier G : 6,47 vs 5,70).

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

Maintien de la surexposition sur des émetteurs « engagés » de l'univers investissable.

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Pour les fonds sans objectif d'investissement durable: N/A

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BFCM	Finance	5,3	FRANCE
BNP	Finance	3,2	FRANCE
LEONARDO SPA	Défense	3,0	ITALIE
RENAULT	Automobile	3,0	FRANCE
TELECOM ITALIA	Telecom	2,9	ITALIE
DEUTSCHE LUFTHANSA	Transport aérien	2,6	ALLEMAGNE
DEUTSCHE BANK	Finance	2,6	ALLEMAGNE

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/04/2023–29/03/2024**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de 5% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

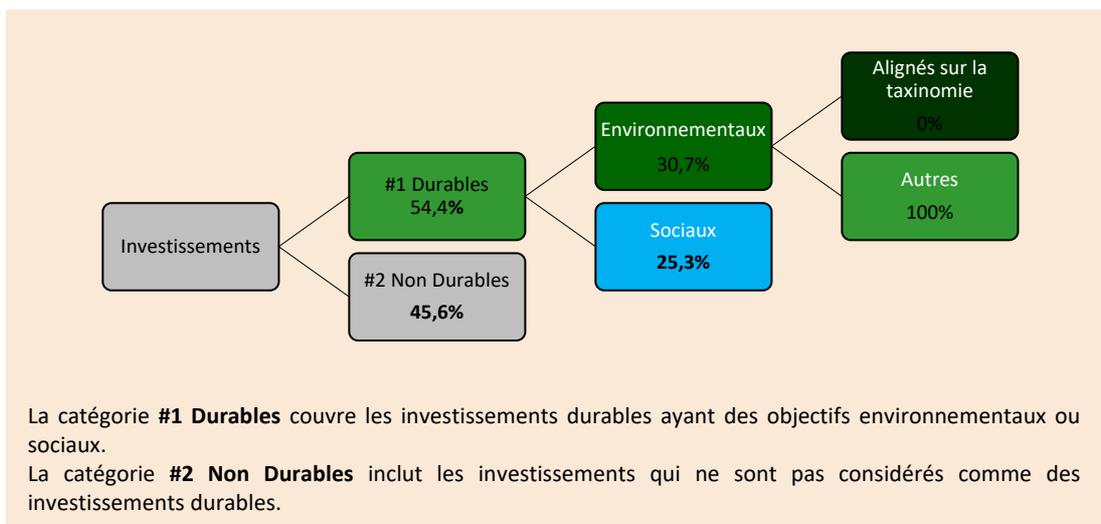
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été principalement réalisés dans les secteurs suivants :

- Finance
- Automobile
- Telecom
- Consommation cyclique et non cyclique
- Consommation discrétionnaire
- etc.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



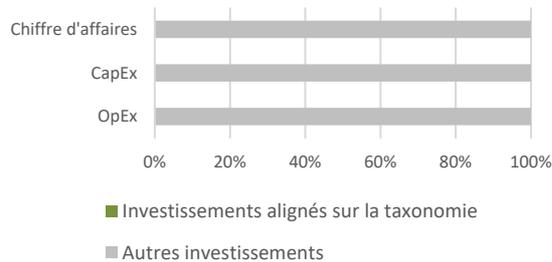
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit 100% (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissements durables sur le plan social était de 25,3%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Si le produit financier a un indice de référence: NA

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Si le produit financier a un indice de référence: NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Si le produit financier a un indice de référence: NA avec comparaison les indicateurs de durabilité (dont pourcentage Investissement Durable si possible) entre portefeuille et indice de référence

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Si le produit financier a un indice de référence: NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Si le produit financier n'a pas d'indice de référence: NA

Si le produit financier a un indice de référence: NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM PIERRE**
Identifiant d'entité juridique: **9695000WW04VTGG4HH22**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 30% d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,31/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,21/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

Le score ESG du produit financier est de **6,31/10, en amélioration de 0,31** sur la période. sans comparaison antérieure.

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment à **l'intégration des critères ESG dans les différentes étapes du processus de gestion. Nous choisissons les valeurs qui ont les meilleures performances durables.**

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale (30%) pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/04/2023–28/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SEGRO PLC	Immobilier	5,7	ROYAUME UNI
VONOVIA SE	Immobilier	5,6	ALLEMAGNE
LEG IMMOBILIEN SE	Immobilier	5,5	ALLEMAGNE
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	Immobilier	4,6	ESPAGNE
GECINA	Immobilier	4,5	FRANCE
MERCIALYS	Immobilier	4,1	FRANCE
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD SE	Immobilier	3,8	FRANCE
KLEPIERRE	Immobilier	3,8	FRANCE
TAG IMMOBILIEN AG	Immobilier	3,5	ALLEMAGNE
GRAINGER PLC	Immobilier	3,4	ROYAUME UNI



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de **30%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

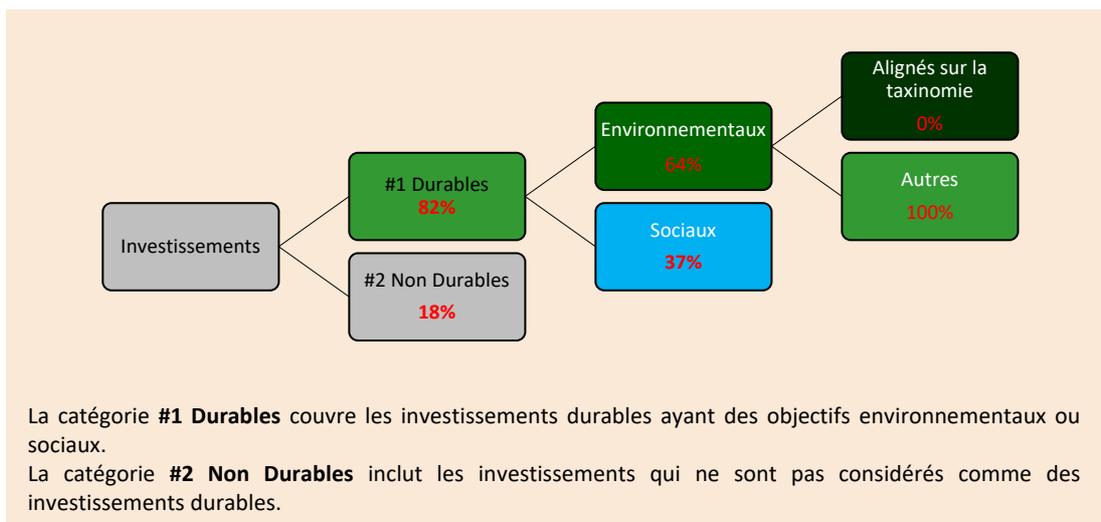
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Secteur GICS	% Poids
Immobilier	92,9
Consommation discrétionnaire	2,6
Industrie	1,5
Services de communication	1,3

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

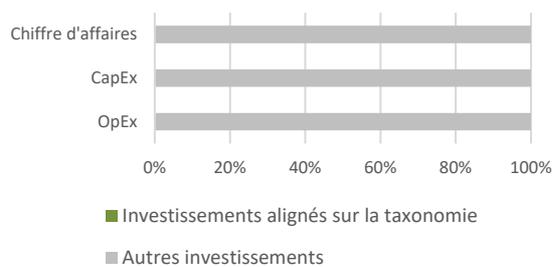
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?**

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **37%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM CONVERTIBLES EURO**
Identifiant d'entité juridique: **969500JZ90BM2JZ20K17**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: ___%**

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 25% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,44/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,95/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:
- le score ESG.

Le score ESG du produit financier est de **6,3/10** sur la période. Cela est dû à **XXX**.

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment à **une surexposition aux émetteurs engagés et « best-in-class »**.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

Sélectivité accrue

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]
La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/04/2023–28/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SAFRAN	Industrie	7,9	FRANCE
ACCOR SA	Consommation discrétionnaire	5,5	FRANCE
RHEINMETALL AG	Industrie	4,5	ALLEMAGNE
CM-AM DOLLAR CASH	OPCVM	4,4	FRANCE
ELIS SA	Industrie	3,7	FRANCE
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	3,3	FRANCE
SPIE SA	Industrie	3,1	FRANCE
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	2,7	FRANCE
AMADEUS IT GROUP SA	Consommation discrétionnaire	2,5	ESPAGNE
WORLDLINE	Finance	2,4	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de **25%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

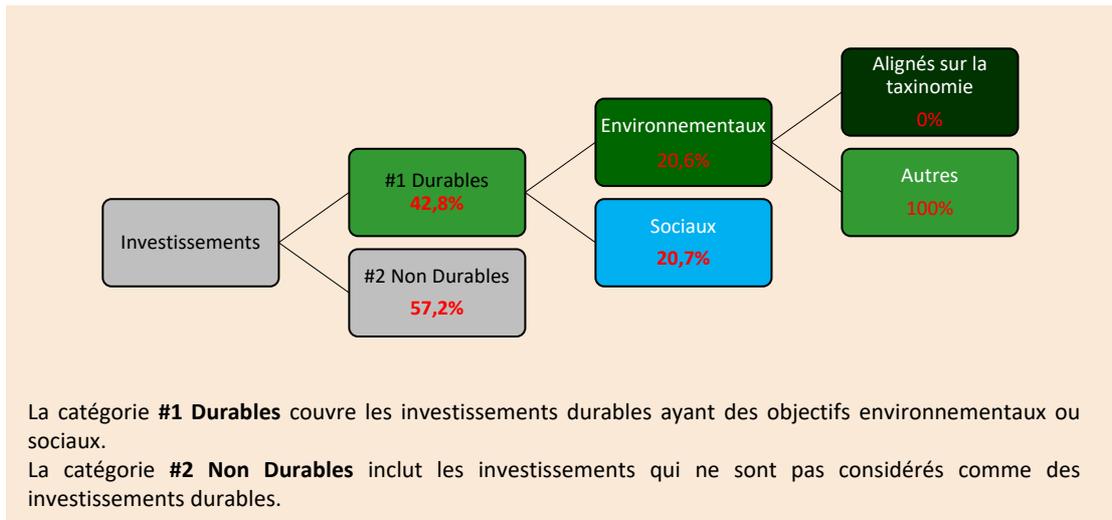
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été principalement réalisés dans les secteurs suivants:

- Technologie de l'information
- Industrie
- Consommation de base
- Consommation discrétionnaire
- Services aux collectivités



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

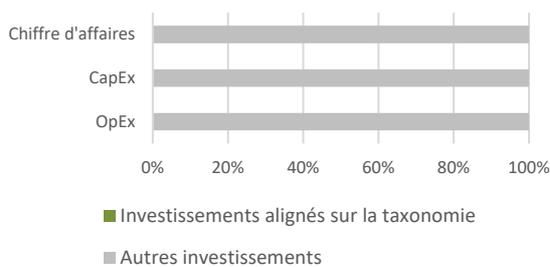
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?**

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **20,7%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM GLOBAL INNOVATION**

Identifiant d'entité juridique: **969500N07VRAXOEYDA43**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **20%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **5,86/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,82/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:
- le score ESG.

Le score ESG du produit financier est de **5,86/10, en amélioration de +0,12** sur la période.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/04/2023–28/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	5,8	ETATS UNIS AMERIQUE
NVIDIA CORP	Technologies de l'information	5,1	ETATS UNIS AMERIQUE
MASTERCARD INC	Finance	4,0	ETATS UNIS AMERIQUE
SALESFORCE INC	Technologies de l'information	3,1	ETATS UNIS AMERIQUE
AMAZON COM INC	Consommation discrétionnaire	3,1	ETATS UNIS AMERIQUE
SERVICENOW INC	Technologies de l'information	3,0	ETATS UNIS AMERIQUE
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	Technologies de l'information	3,0	TAIWAN
ALPHABET INC	Services de communication	2,9	ETATS UNIS AMERIQUE
INTUITIVE SURGICAL INC	Soins de santé	2,8	ETATS UNIS AMERIQUE
SYNOPSIS INC	Technologies de l'information	2,8	ETATS UNIS AMERIQUE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de **20%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

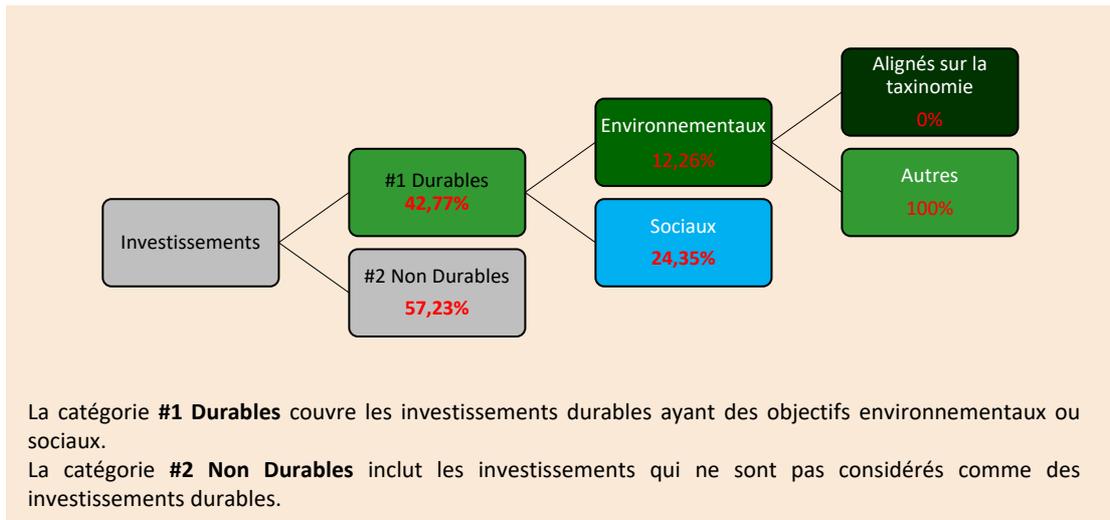
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Secteur GICS	% Poids
Technologies de l'information	61,0
Soins de santé	8,9
Consommation discrétionnaire	8,6
Services de communication	8,5
Industrie	5,8
Finance	4,0



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

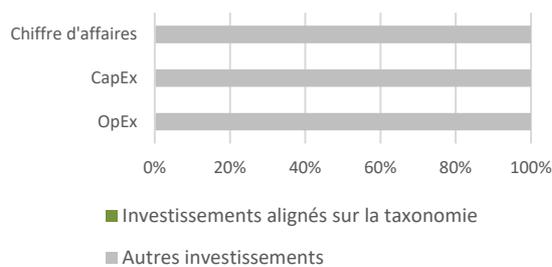
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?**

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **24,35%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- ***En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CM-AM EUROPE VALUE
Identifiant d'entité juridique: 969500NTVT4SYYBDNP39

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 30% d'investissements durables



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier adopte une approche en sélectivité et élimine 20% des émetteurs les moins bien notés sur le score ESG interne de son univers investissable. Par ailleurs, il fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales en se donnant pour objectif de surperformer deux indicateurs de durabilité par rapport à son univers ESG : le% de femmes au conseil d'administration et le nombre de controverses relatives aux droits humains

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont le score ESG, le pourcentage de femmes au conseil d'administration (indicateur de performance 1) et le nombre de controverses relatives aux droits humains (indicateur de performance 2), ainsi que la proportion d'investissements durables.

- Le score ESG du produit financier est de 6,76/10, en amélioration par rapport à la période précédente (6,5/10)
- Le pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration est de 42,1% (vs 42,9% précédemment)
- Le nombre de controverses relatives aux droits humains est resté à 0
- La proportion d'investissements durables en fin de période est de 71,2% en amélioration vs 62,2% l'année précédente

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/04/2023–29/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TOTALENERGIES SE	Energie	3,7%	FRANCE
VINCI	Industrie	3,6%	FRANCE
ELIS	Industrie	3,5%	FRANCE
STELLANTIS	Consommation discrétionnaire	3,5%	PAYS BAS
DEUTSCHE TELEKOM	Services de communication	3,4%	ALLEMAGNE
AXA	Finance	3,4%	FRANCE
ALLIANZ	Finance	3,3%	ALLEMAGNE
RENAULT	Consommation discrétionnaire	3,1%	FRANCE
SANOFI	Soins de santé	3,0%	FRANCE
SIEMENS	Industrie	2,9%	ALLEMAGNE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de 30% d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

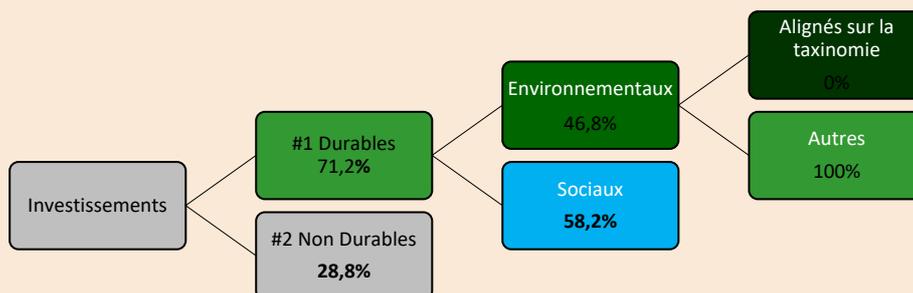
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Finance	22,8%
Industrie	18,7%
Consommation discrétionnaire	12,0%
Matériaux	9,2%
Soins de santé	8,6%
Energie	8,5%
Services aux collectivités	7,9%
Consommation de base	6,3%
Services de communication	6,0%
Finance	22,8%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

Oui :

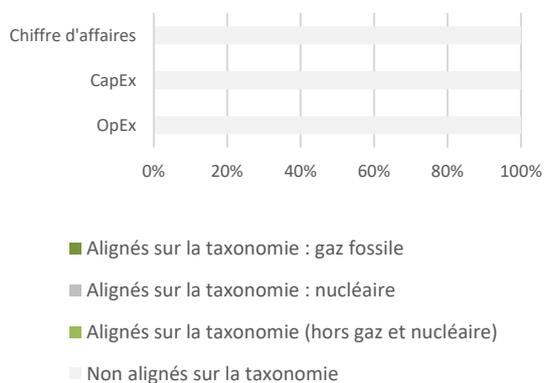
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

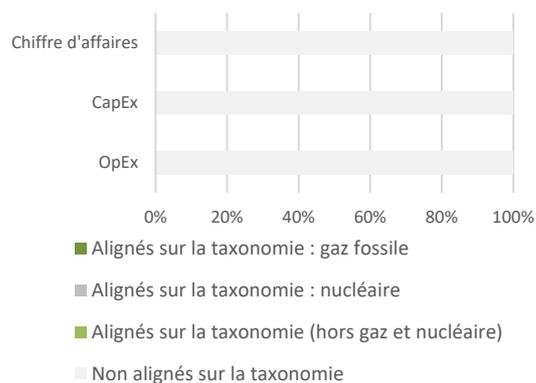
Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines**



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

100%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissements durables sur le plan social était de 58,2%

Les activités alignés sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et les garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

Ce produit financier ne possède pas d'indice de référence quant à sa performance financière. En revanche, il possède un univers de référence quant à ses performances ESG. Cet univers est constitué des sociétés européennes de plus 500m€ de capitalisations boursières ayant une notation ESG interne (c.1300 valeurs)

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

- Le score ESG du produit financier est de 6,76/10, contre 5,35 pour son univers investissable
- Le nombre de controverses relatives aux droits humains est de 0 en fin de période, contre 1 pour son univers investissable
- Le pourcentage de femmes au sein du Conseil d'Administration est de 42,1%, contre 39,0% pour son univers investissable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CM-AM EUROPE GROWTH
Identifiant d'entité juridique: 969500HGIT8IEBFSS259

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 30% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,49/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,34/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

Le score ESG du produit financier est de **6,49/10, en amélioration de 6,39%** sur la période. Cela est dû à la **progression des efforts des entreprises en portefeuille en matière d'ESG combiné à la construction de portefeuille**

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment à **une approche en sélectivité active qui vise à privilégier les acteurs ayant de bonnes pratiques en matière Environnementale, Sociale et bien sûr de Gouvernance.**

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **31/03/2023–28/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	6,0	PAYS-BAS
SAP SE	Technologies de l'information	5,9	ALLEMAGNE
NOVO NORDISK AS	Soins de santé	5,3	DANEMARK
ESSILORLUXOTTICA SA	Soins de santé	4,1	FRANCE
CM-AM CASH ISR		4,0	FRANCE
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	3,8	FRANCE
DASSAULT SYSTEMES	Technologies de l'information	3,6	FRANCE
EDENRED SA	Finance	3,1	FRANCE
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	2,8	FRANCE
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Consommation discrétionnaire	2,8	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **30%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

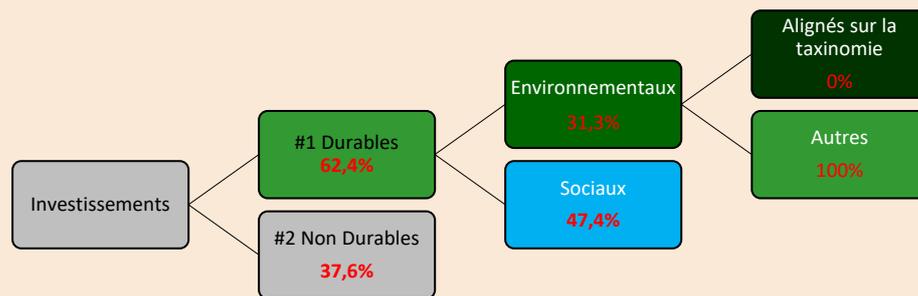
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Soins de santé	6,28
Technologies de l'information	6,75
Consommation discrétionnaire	6,07
Industrie	6,89
Matériaux	6,58
Finance	6,36
Consommation de base	6,80
Services aux collectivités	6,11
Services de communication	7,26



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

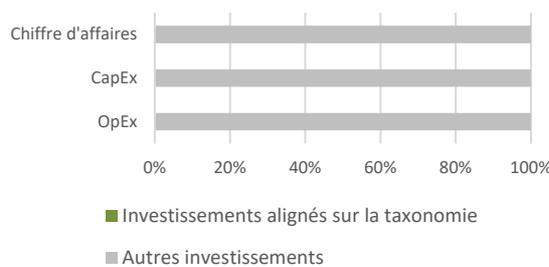
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?**

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **47,4%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM GLOBAL GOLD**
Identifiant d'entité juridique: **969500CTYF3RI0I4RM92**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

N/A

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

N/A

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/04/2023–28/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AGNICO EAGLE MINES LTD	Matériaux	6,2	CANADA
FRANCO NEVADA CORP	Matériaux	4,6	CANADA
BARRICK GOLD CORP	Matériaux	4,4	CANADA
WHEATON PRECIOUS METALS CORP	Matériaux	4,2	CANADA
NEWMONT CORPORATION	Matériaux	4,1	ETATS UNIS AMERIQUE
NORTHERN STAR RESOURCES LTD	Matériaux	3,8	AUSTRALIE
KINROSS GOLD CORPORATION	Matériaux	3,6	CANADA
ALAMOS GOLD INC	Matériaux	3,4	CANADA
FREEMPORT MCMORAN INC	Matériaux	3,2	ETATS UNIS AMERIQUE
OCEANAGOLD CORPORATION	Matériaux	2,9	CANADA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de **0%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

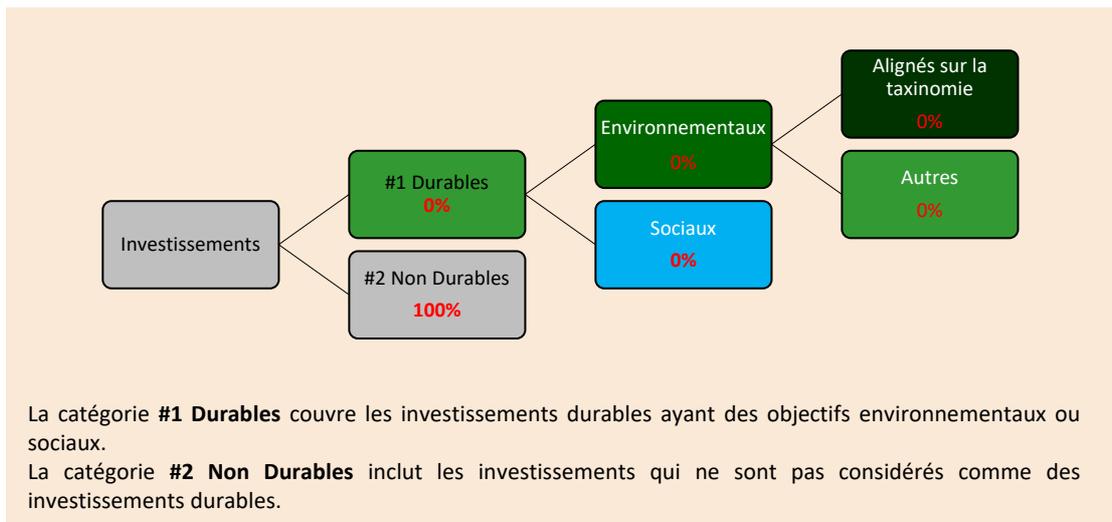
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur GICS	% Poids
Matériaux	97,0



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

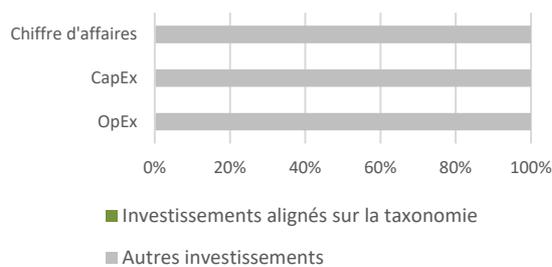
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?**

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **0%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **0%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CM-AM SMALL & MIDCAP EURO

Identifiant d'entité juridique: 969500EX6WP6LJ2AKX88

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 30 % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **5,95/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,05/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

Le score ESG du produit financier est de **5,95/10, en amélioration de 0,23** sur la période. Cela est dû **au renforcement de sociétés attractives et bien notées ainsi qu'à un changement de méthodologie de notation par notre équipe interne FRED.**

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment **à l'intégration des critères ESG dans les différentes étapes du processus de gestion.**

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/04/2023–28/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASM INTERNATIONAL NV	Technologies de l'information	7,0	PAYS-BAS
ALTEN	Technologies de l'information	5,4	FRANCE
BRUNELLO CUCINELLI SPA	Consommation discrétionnaire	4,6	ITALIE
SPIE SA	Industrie	4,6	FRANCE
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	Soins de santé	4,0	FRANCE
AMPLIFON SPA	Soins de santé	3,7	ITALIE
MONCLER SPA	Consommation discrétionnaire	3,6	ITALIE
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV	Technologies de l'information	3,5	PAYS-BAS
ELIS SA	Industrie	3,4	FRANCE
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	Energie	3,3	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **30%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

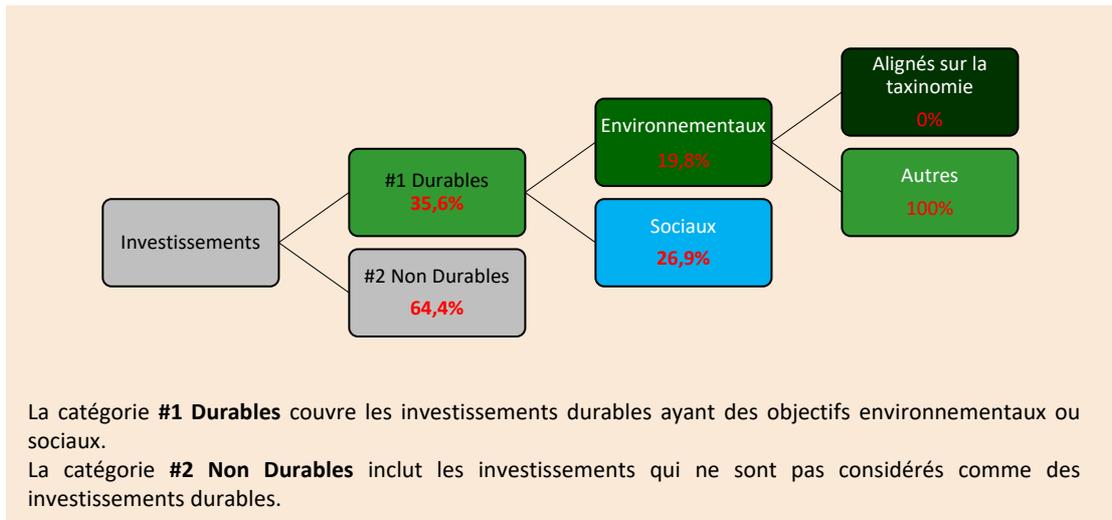
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Industrie	28,1
Technologies de l'information	19,0
Consommation discrétionnaire	18,2
Soins de santé	13,4
Finance	8,9
Energie	4,5
Services de communication	1,2
Matériaux	1,0
Services aux collectivités	0,8
Consommation de base	0,1



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

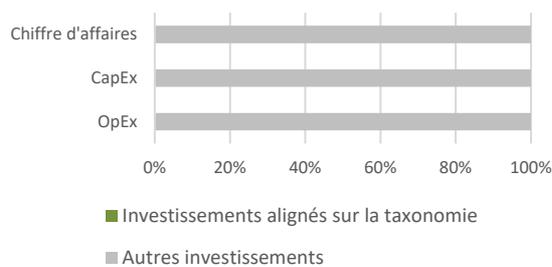
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?**

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **26,9%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CM-AM FLEXIBLE EURO
Identifiant d'entité juridique: 969500YWVJ49GCIFA243

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: __%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **30%** d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: __%

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,69/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,29/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

Le score ESG du produit financier est de **6,69/10, en amélioration de 0,13** sur la période. Cela est dû **au renforcement de sociétés attractives et bien notées**.

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment à **l'intégration des critères ESG dans les différentes étapes du processus de gestion**.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/04/2023–28/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SAP SE	Technologies de l'information	7,4	ALLEMAGNE
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	7,1	PAYS-BAS
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Consommation discrétionnaire	5,5	FRANCE
SAFRAN	Industrie	5,3	FRANCE
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	4,5	FRANCE
AIRBUS SE	Industrie	4,0	PAYS-BAS
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	3,9	FRANCE
HERMES INTERNATIONAL SA	Consommation discrétionnaire	3,6	FRANCE
ALLIANZ SE	Finance	3,3	ALLEMAGNE
L OREAL SA	Consommation de base	3,3	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **30%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

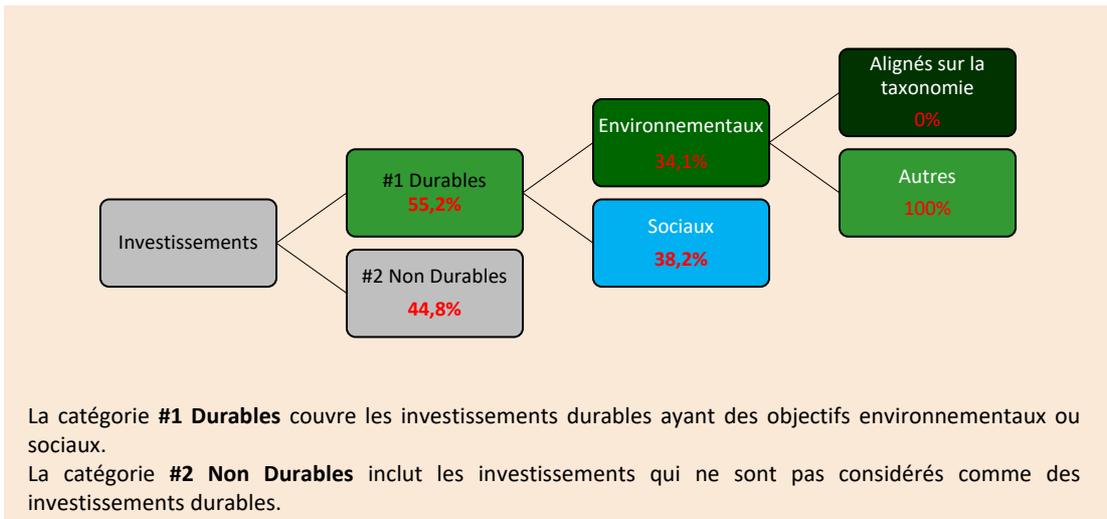
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Industrie	21,6
Finance	20,8
Technologies de l'information	16,6
Consommation discrétionnaire	15,6
Matériaux	5,1
Consommation de base	3,5
Services aux collectivités	3,3
Soins de santé	3,0
Services de communication	2,1



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxonomie de sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxonomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxonomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'EU ?

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxonomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

N/A

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxonomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **38,2%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CM-AM CONVICTIONS EURO
Identifiant d'entité juridique: 9695007RBC43W6TDSI26

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: __%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **30%** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,64/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,29/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

Le score ESG du produit financier est de **6,64/10, en amélioration de 0,24** sur la période. Cela est dû **au renforcement de sociétés attractives et bien notées**.

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment à **l'intégration des critères ESG dans les différentes étapes du processus de gestion**.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SAP SE	Technologies de l'information	7,0	ALLEMAGNE
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	6,7	PAYS-BAS
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Consommation discrétionnaire	4,1	FRANCE
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	4,1	FRANCE
SAFRAN	Industrie	3,5	FRANCE
AIRBUS SE	Industrie	3,1	PAYS-BAS
INTESA SANPAOLO SPA	Finance	2,6	ITALIE
AXA SA	Finance	2,5	FRANCE
ALLIANZ SE	Finance	2,5	ALLEMAGNE
RHEINMETALL AG	Industrie	2,5	ALLEMAGNE

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/04/2023–28/03/2024**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de **30%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

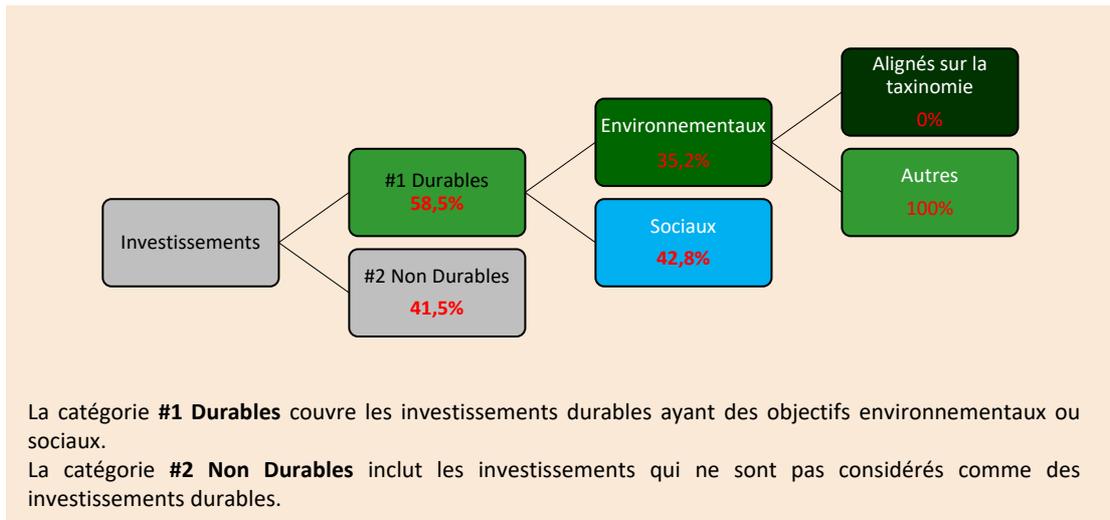
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Industrie	26,8
Finance	19,5
Technologies de l'information	16,3
Consommation discrétionnaire	13,3
Matériaux	5,5
Soins de santé	4,9
Services aux collectivités	4,4
Consommation de base	2,7
Energie	2,1
Services de communication	2,0



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

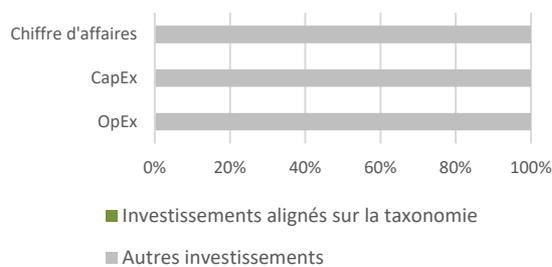
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?**

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors **obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **42,8 %**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE**
Identifiant d'entité juridique: **969500YJPA4USNPJBM20**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 100 %**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0 % d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: %**

Il **promouvait des caractéristiques E/S** mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier adopte une approche en sélectivité et élimine 20% des émetteurs les plus carbo-intenses de son univers investissable selon un modèle de scoring carbone interne. De même, les sociétés sélectionnées en portefeuille interviennent dans un des huit domaines « d'éco-activités » du label Greenfin qui contribuent à la décarbonisation de nos économies, transition énergétique et au développement durable. Les domaines « d'éco-activités » sont les suivants : énergie, bâtiment, économie circulaire, industrie, transport, technologies de l'information et de la communication, agriculture (y compris les forêts) et l'adaptation à la transition climatique.

Une analyse ex-post de la température du portefeuille indique son alignement avec un scénario de réchauffement de 1,5°C d'ici 2050. Une mesure à mettre en perspective avec un réchauffement de 3°C pour son indice de référence.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

- Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont le score carbone, l'intensité carbone (indicateur de performance 1), la répartition du portefeuille par éco-activité ainsi que la proportion d'investissement durable.
- L'intensité carbone (scope 1 et 2) est de 86,46 tCO₂/M€ CA en fin de période. Vs 108,8tCO₂/M€ CA pour son indice de référence
 - La répartition d'un portefeuille par tranche d'éco-activité est de :
 - Émetteurs de type 1 (50-100% de CA en éco activités): 39,2% (min de 20% exigé)
 - Émetteurs de type 2 (10-50% de CA en éco activités): 47,6%
 - Émetteurs de type 3 (0-10% de CA en éco activités): 13,2%(max de 25% exigé)
 - La part d'investissement durable est de 100% hors liquidité (cash et OPC Monétaire).

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Ce produit financier se donne une poche d'investissement minimale pour investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/04/2023–28/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
XYLEM INC	Industrie	6,243	ETATS UNIS AMERIQUE
NVIDIA CORP	Technologies de l'information	3,924	ETATS UNIS AMERIQUE
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	3,470	FRANCE
KURITA WATER INDUSTRIES LTD	Industrie	3,403	JAPON
VINCI SA	Industrie	3,294	FRANCE
MICROSOFT CORP	Technologies de l'information	3,233	ETATS UNIS AMERIQUE
CIA SANEAMENTO BASICO DO ESTADO DE SAO PAULO SABESP	Services aux collectivités	3,098	BRESIL
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	Technologies de l'information	3,021	ETATS UNIS AMERIQUE
FIRST SOLAR INC	Technologies de l'information	2,988	ETATS UNIS AMERIQUE
REPUBLIC SERVICES INC	Industrie	2,931	ETATS UNIS AMERIQUE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Le produit financier s'engage sur un minimum de **100%** d'investissement durable (hors liquidités), en proportion de l'actif total du fonds.

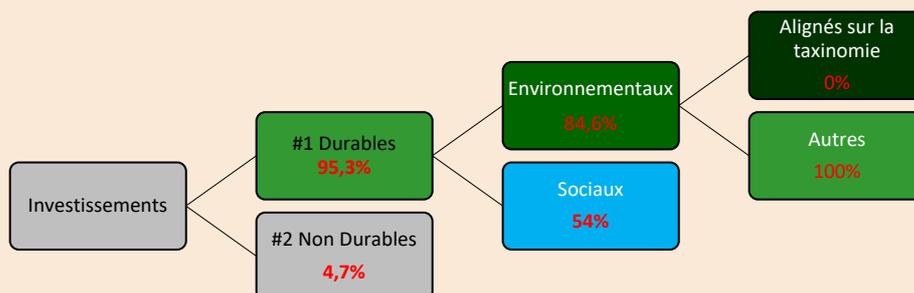
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Industrie	44,3
Technologies de l'information	21,7
Services aux collectivités	12,9
Consommation discrétionnaire	6,8
Matériaux	6,7
Soins de santé	2,6
Services de communication	1,7
Immobilier	1,6



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

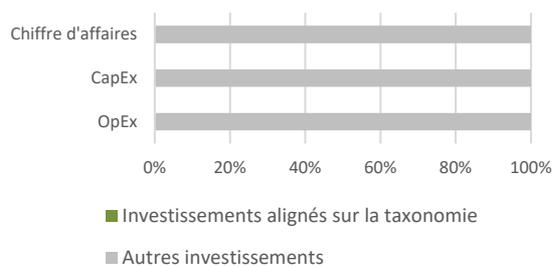
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?**

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **54%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité carbone (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE**

Identifiant d'entité juridique: **969500KFQADESSXRUH79**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **20%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **5,44/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,08/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG.

Pour les fonds ayant un objectif d'investissement durable: ajouter la proportion d'investissement durable comme indicateur de durabilité

- la proportion d'investissement durable (uniquement pour les fonds avec une poche d'investissement durable)

Le score ESG du produit financier est de **5,44/10, en amélioration de 0,14** sur la période. Cela est dû à **l'ajout ou renforcement de sociétés bien notées comme Rovi, Verallia, SEB ou Puma.**

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment à **la présence dans le Top10, qui représente 36% du portefeuille, de groupes bien notés avec une note moyenne extra-financière de 5,42.**

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **31/03/2023–28/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
KINGSPAN GROUP PLC	Industrie	5,6	IRLANDE
AMPLIFON SPA	Soins de santé	5,1	ITALIE
REPLY SPA TORINO	Technologies de l'information	4,0	ITALIE
SEB SA	Consommation discrétionnaire	3,6	FRANCE
BIOMERIEUX	Soins de santé	3,3	FRANCE
VIDRALA SA	Matériaux	3,3	ESPAGNE
HUSQVARNA AB	Industrie	3,1	SUEDE
SIXT SE	Industrie	3,0	ALLEMAGNE
RATIONAL AG	Industrie	2,8	ALLEMAGNE
STRAUMANN HOLDING AG WALDENBURG	Soins de santé	2,7	SUISSE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **20%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

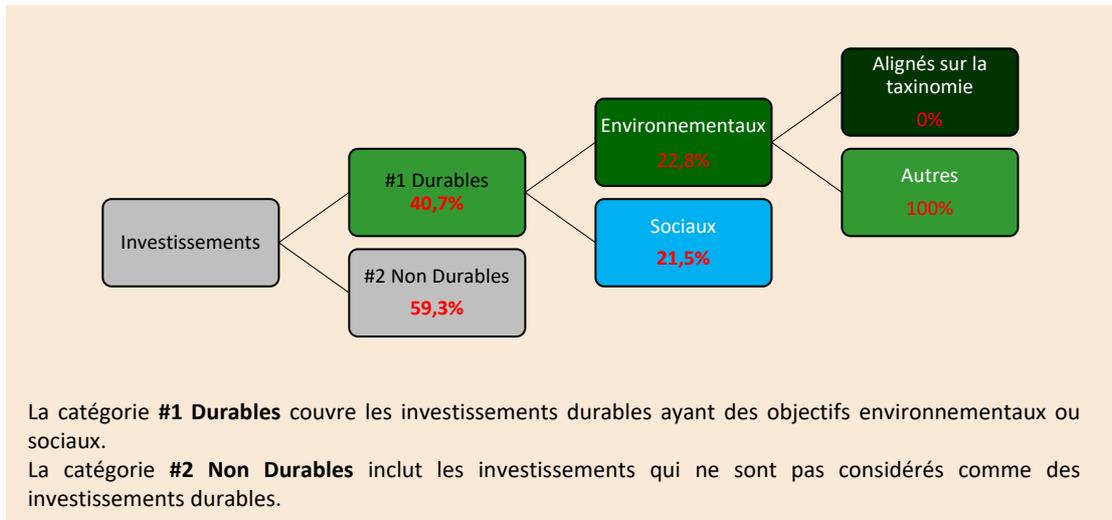
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Secteur GICS	% Poids
Industrie	28,4
Soins de santé	21,0
Consommation discrétionnaire	12,4
Technologies de l'information	10,6
Matériaux	8,8
Consommation de base	5,0
Finance	1,5
Energie	1,3
Services aux collectivités	0,2



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

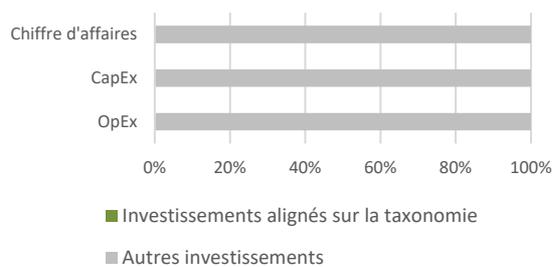
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?**

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **21,5%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM SUSTAINABLE PLANET**

Identifiant d'entité juridique: **969500S8P9XFWKJ4IQ68**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: __%



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **60%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **6,95/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,34/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

Le score ESG du produit financier est de **6,95/10, en amélioration de 0,25** sur la période. Cela est dû **à la progression des entreprises en portefeuille en matière d'ESG combiné à une construction de portefeuille qui prend en compte les critères extra-financiers.**

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence, pour des raisons liées notamment **à la sélection de titres respectant des critères extra-financiers exigeants.**

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Emetteur CM AM	Secteur	Pays	% Poids
SPIE SA	Industrie	FRANCE	5,0
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	FRANCE	4,9
SIEMENS AG	Industrie	ALLEMAGNE	3,8
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN SA	Industrie	FRANCE	3,6
AXA SA	Finance	FRANCE	3,6
STELLANTIS NV	Consommation discrétionnaire	PAYS-BAS	3,4
PRYSMIAN SPA	Industrie	ITALIE	3,4
DASSAULT SYSTEMES	Technologies de l'information	FRANCE	3,2
ENEL SPA	Services aux collectivités	ITALIE	3,2
SIKA AG	Matériaux	SUISSE	3,2

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **31/03/2023–28/03/2024**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **60%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

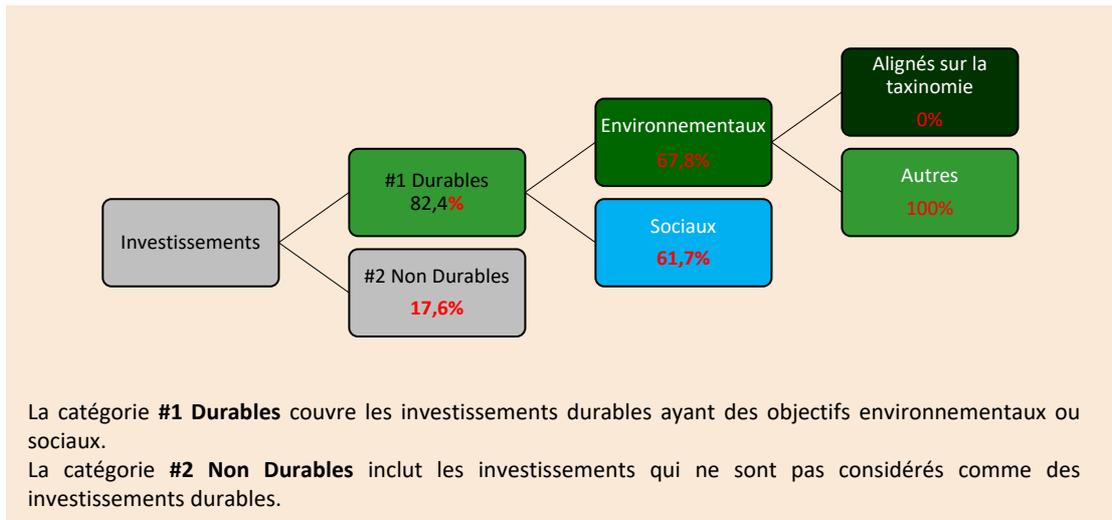
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Secteurs	% Poids
Industrie	33,6
Matériaux	14,7
Technologies de l'information	13,5
Services aux collectivités	12,4
Consommation discrétionnaire	5,8
Finance	5,8
Soins de santé	5,2
Services de communication	4,3
Consommation de base	1,8
Energie	0,5



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?**

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **61,7%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM**

Identifiant d'entité juridique: **969500F7QYRETZA47C55**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **25%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de score ESG. Le score ESG du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être meilleur que celui de son univers de référence diminué des 20% des émetteurs dont les scores ESG sont les plus faibles.

Le score ESG du produit financier au cours de la période était de **5,85/10** tandis que son univers de référence affichait un score de **5,82/10**. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds (via le score ESG) ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- le score ESG.

Pour les fonds ayant un objectif d'investissement durable: ajouter la proportion d'investissement durable comme indicateur de durabilité

- la proportion d'investissement durable (uniquement pour les fonds avec une poche d'investissement durable)

Le score ESG du produit financier est de **5,85/10**

Le score ESG est resté supérieur au score ESG de l'univers de référence

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **31/03/2023–28/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV	Consommation discrétionnaire	7,6	PAYS-BAS
MITSUBISHI HC CAPITAL UK PLC	Finance	4,9	ROYAUME UNI
ALD	Industrie	4,2	FRANCE
STANDARD CHARTERED BANK	Finance	3,9	ROYAUME UNI
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUEBEC	Finance	3,3	CANADA
LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS PUBLIC LIMITED COMPANY	Finance	3,3	ROYAUME UNI
STEF	Industrie	3,3	FRANCE
L OCCITANE INTERNATIONAL SA	Consommation de base	3,3	FRANCE
FINANCIERE AGACHE	Consommation discrétionnaire	3,3	FRANCE
ITM ENTREPRISES	Consommation de base	3,2	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **25%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

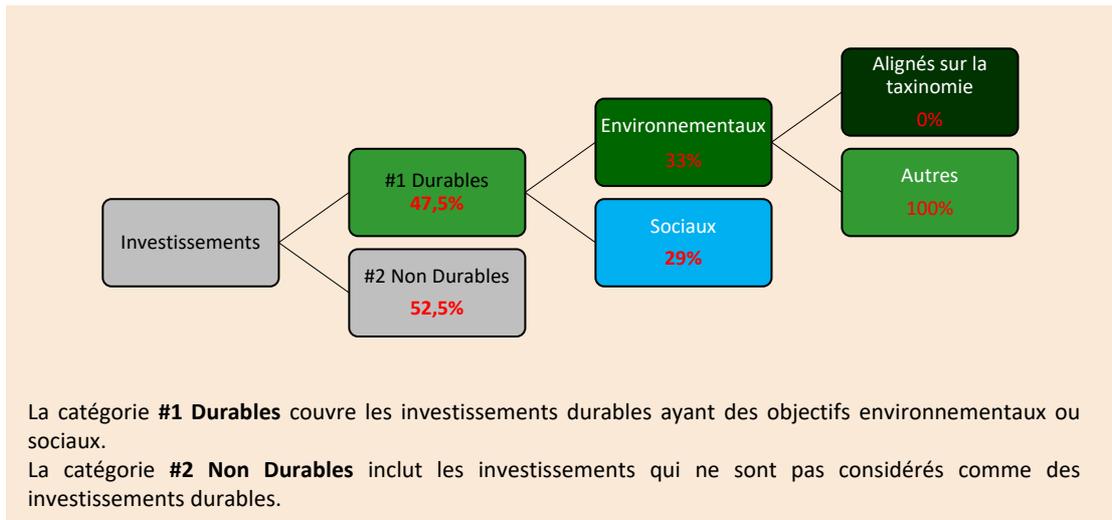
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Secteur GICS	% Poids
Finance	39,5
Industrie	18,8
Consommation discrétionnaire	15,2
Consommation de base	11,8
Services aux collectivités	3,2
Services de communication	2,4
Technologies de l'information	0,2



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

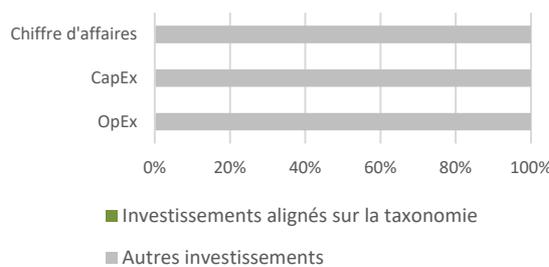
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?**

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **33%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: CM-AM INFLATION
Identifiant d'entité juridique: 96950044GUZ0EADSIM46

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de

0__% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

N/A

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

- N/A

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Outre la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, au coeur de la proposition d'investissement du produit financier, celui-ci se donne sur une poche d'investissement minimale pour objectif d'investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social. Le produit financier cherche ainsi à encourager les sociétés et/ou émetteurs les mieux disants en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, tout en valorisant et encourageant ceux et celles qui démontrent aussi d'une contribution avérée à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux, notamment de par leurs activités.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base:

- De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
- De règles d'exclusion normative concernant les armes controversés et le respect des droits humains
- De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
- De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).

Afin de réaliser l'objectif de gestion, la stratégie de l'OPCVM s'appuie sur des investissements en titres de créances et instruments du marché monétaire - principalement émis par des Etats, des entreprises publiques et privées de la zone Euro, indexés sur l'inflation. La stratégie d'investissement de l'OPC, telle que décrite ci-après, intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **01/04/2023–31/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OAT 0,10%17-01032028 INDX	Etat	9,678	FRANCE
OATE 1,85%11-25072027 IND	Etat	9,191	FRANCE
ALLEMAGNE TV15-150426 INF	Etat	7,914	ALLEMAGNE
OATE 3,15%02-25072032 IND	Etat	7,315	FRANCE
ITALY TV20-150526 INFLATI	Etat	7,158	ITALIE
ALLEMAGNE TV14-150430 INF	Etat	6,967	ALLEMAGNE
ESPAGNE 1%15-301130 INDX	Etat	6,870	ESPAGNE
ITALIE TV15-150932 INFLAT	Etat	5,905	ITALIE
SPAIN TV18-301133 INFLAT	Etat	5,093	ESPAGNE
ITALIE TV17-150528 INFLAT	Etat	5,091	ITALIE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● **Quelle était l'allocation d'actifs?**

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

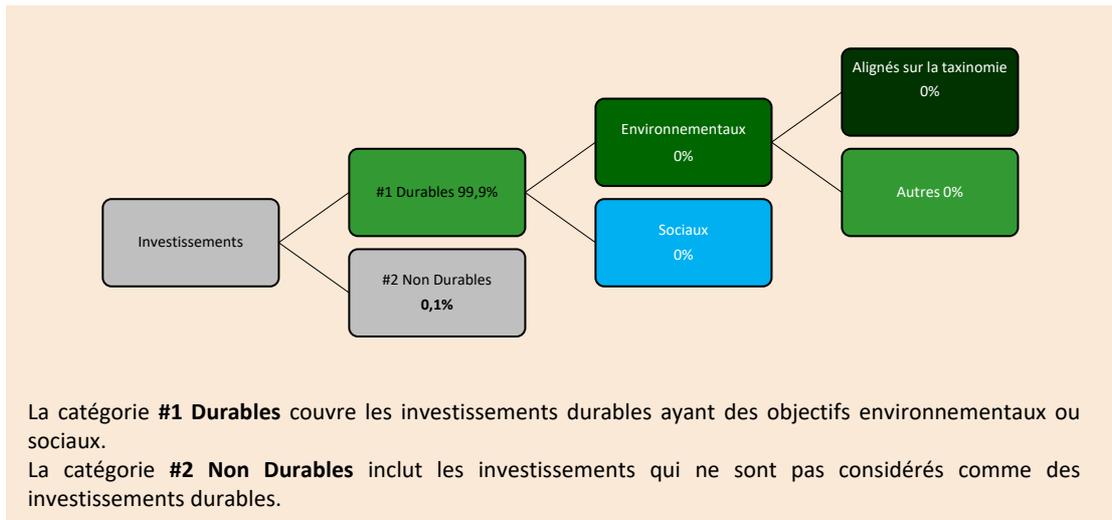
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 0%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non Durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

ETAT 100%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

Oui :

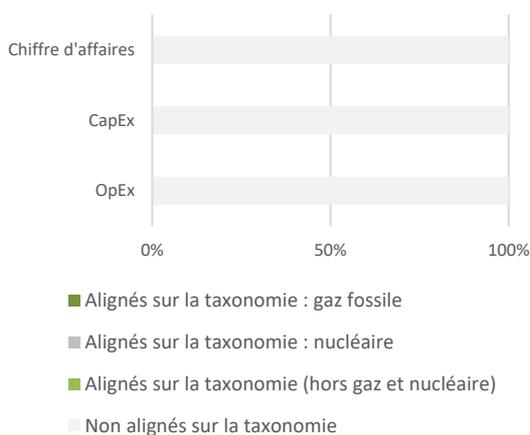
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

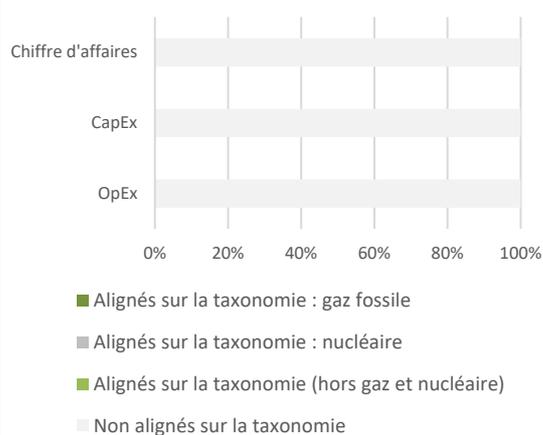
Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont souveraines



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors souveraines



*Aux fins de ces graphiques, les « souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit 0% (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de 0%.

Les activités alignés sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et les garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

NA



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large pertinent?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

NA



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

NA

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Annexe SFDR Rapport Annuel (addendum ex-post)

Dénomination du produit: **CM-AM GLOBAL EMERGING MARKETS**

Identifiant d'entité juridique: **9695006UK3A2L84W0Z36**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de **20%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en adoptant une approche d'amélioration de l'intensité carbone (tonnes de CO₂ émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires). L'intensité carbone du portefeuille (moyenne pondérée par le poids de l'actif) doit ainsi être inférieure à celle de son indice de comparaison, le MSCI Emerging Markets. De plus, le fonds ne peut pas détenir plus de 10% de son actif dans des sociétés de classe ESG 1 selon la méthodologie définie par le pôle Finance Responsable et Durable de Crédit Mutuel Asset Management.

L'intensité carbone du produit financier à la fin de l'exercice fiscale était de **67,5 tCO₂/m€ de CA**. Les caractéristiques environnementales poursuivies par le fonds (via l'intensité carbone) ont donc été atteintes. Au 31 mars 2024, le pourcentage de détention de sociétés de classe ESG 1 était de 1,0%. Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds ont donc été atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité utilisés par ce produit financier sont:

- l'intensité carbone
- Ne pas détenir plus de 10% de sociétés dont la classe ESG est 1.

Pour les fonds ayant un objectif d'investissement durable: ajouter la proportion d'investissement durable comme indicateur de durabilité

- la proportion d'investissement durable (uniquement pour les fonds avec une poche d'investissement durable)

L'intensité carbone du produit financier à la fin de l'exercice fiscale était de 67,5 tCO2/m€ de CA tandis que son indice de comparaison affichait une intensité de 263,1 tCO2/m€ de CA.

Le pourcentage de détention de société de classe ESG 1 à fin mars 2024 est de 1,0%.

Les caractéristiques environnementales et sociales poursuivies par le fonds ont donc été atteintes.

● **... et par rapport aux périodes précédentes?**

N/A

● **Quelles étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

N/A

[Inclure la déclaration pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852]

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La prise en compte des principales incidences négatives a été utilisée, en complément de la détermination du chiffre d'affaires contribuant aux ODD, pour déterminer si un investissement était durable ou non (cf question précédente). Le gérant du produit financier a pu disposer également des données brutes relatives aux indicateurs de durabilité, via le prestataire de données ISS. La considération des principales incidences négatives s'est donc faite de façon directe (via l'utilisation et le suivi des données brutes) et indirecte (via l'intégration à la méthodologie propriétaire de détermination de l'investissement durable).



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **31/03/2023–28/03/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	Technologies de l'information	5,7	TAIWAN
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	Technologies de l'information	5,3	COREE,REP.
TENCENT HOLDINGS LIMITED	Services de communication	4,5	CAYMAN,ILES
MERCADOLIBRE INC	Consommation discrétionnaire	4,1	ETATS UNIS AMERIQUE
ICICI BANK LIMITED	Finance	3,9	INDE
RELIANCE INDUSTRIES LTD	Energie	3,8	INDE
GRUPO FINANCIERO BANORTE SAB DE CV	Finance	3,6	MEXIQUE
RAIA DROGASIL SA	Consommation de base	3,5	BRESIL
WAL-MART DE MEXICO SA DE CV	Consommation de base	3,2	MEXIQUE
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	Technologies de l'information	3,2	TAIWAN



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation d'actifs?

Le tableau ci-dessous présente l'allocation entre investissements durables (environnementaux ou sociaux) et les investissements non durables.

Pour les fonds avec un objectif d'investissement durable: Le produit financier s'engage sur un minimum de **20%** d'investissement durable, en proportion de l'actif total du fonds.

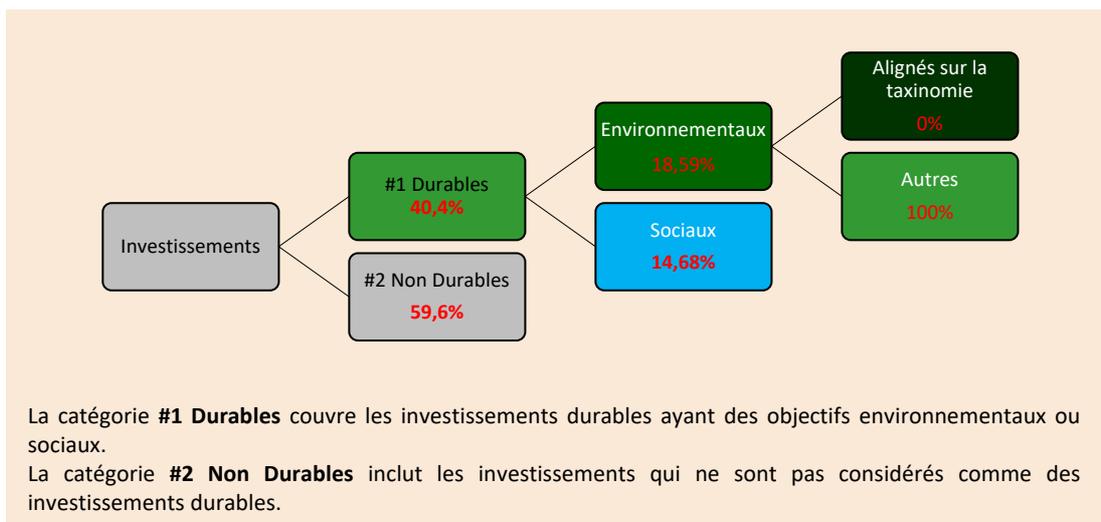
L'indicateur utilisé pour déterminer le pourcentage d'investissement durable est issue d'une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management, qui permet de qualifier un investissement de 'durable'.

Cette méthodologie s'articule en 3 étapes:

- l'identification des sociétés et émetteurs dont le chiffre d'affaires contribuant à l'atteinte d'Objectifs de Développement Durable est supérieur à 5%
- l'évaluation des principales incidences négatives pouvant venir affaiblir la proposition de contribution initiale
- l'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

Ce processus permet de qualifier les sociétés et émetteurs comme 'durable' ou 'non durable'.

Hors liquidités accessoires et dérivés (autorisés par le prospectus du produit financier dans la limite de 10% maximum de l'actif total du fonds), la totalité des titres vifs détenus (90%) est donc qualifiée de 'durable' (selon la méthodologie décrite ci-dessus).



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants:

Secteur GICS	% Poids
Technologies de l'information	21,4
Consommation discrétionnaire	19,4
Finance	14,1
Industrie	12,7
Consommation de base	12,6
Services de communication	4,5
Energie	3,8
Services aux collectivités	0,8



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Les données relatives à la proportion d'activités alignées à la taxinomie des sociétés ou émetteurs (chiffre d'affaire, CapEx, OpEx) sont pour l'immense majorité des données estimées par les prestataires de données extra-financières. Dans la mesure où ces données ne sont pas communiquées directement par les sociétés ou émetteurs (mais extrapolées par des intervenants externes) et conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), nous avons fait le choix de ne pas publier d'estimations en lien avec la taxinomie de l'UE.

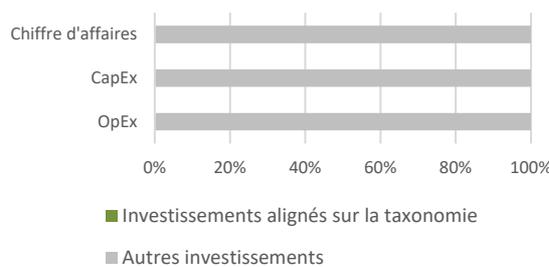
Aucun de nos investissements n'est donc estimé être aligné avec la taxinomie de l'UE.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'EU ?**

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses**



1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de références précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

La totalité des investissements durables ayant un objectif environnemental n'était pas alignée avec la taxinomie de l'UE, soit **100%** (voir tableau allocation d'actifs).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part d'investissement durables sur le plan social était de **14,68%**.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «#2 Non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et /ou sociales au cours de la période de référence?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Ceux-ci permettent d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif.

Les contrôles permettent d'assurer un taux de couverture par un score ESG (minimum 90%) ainsi que le respect du principe de sélectivité (20% d'exclusions des sociétés ou émetteurs les moins bien notés de l'univers). Pour les fonds labélisés ISR, les contrôles portent également sur les taux de couverture et la performance des deux indicateurs de durabilité obligatoire retenus par le produit financier.

Enfin, un dernier contrôle porte sur la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

N/A

- **En quoi l'indice désigné différait-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

CM-AM SICAV
SITUATION AGREGEE

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	7 816 422 096,50	7 259 635 772,00
Actions et valeurs assimilées	6 242 831 373,66	5 585 034 547,91
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 226 609 623,66	5 585 034 547,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	16 221 750,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	814 735 513,86	1 016 801 707,18
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	814 735 513,86	1 016 801 707,18
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	489 077 657,24	496 792 140,69
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	489 077 657,24	496 792 140,69
Titres de créances négociables	489 077 657,24	496 792 140,69
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	256 257 572,30	133 035 295,78
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	256 257 572,30	133 035 295,78
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	13 519 979,43	27 972 080,45
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 403 950,00	10 340 186,14
Autres opérations	8 116 029,43	17 631 894,31
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	164 974 547,33	118 885 301,58
Opérations de change à terme de devises	141 798 774,61	89 262 487,81
Autres	23 175 772,71	29 622 813,77
Comptes financiers	268 027 800,92	333 729 323,62
Liquidités	268 027 800,92	333 729 323,62
Total de l'actif	8 249 424 444,75	7 712 250 397,20

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	7 954 413 722,69	7 638 772 189,64
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	63 185,96	458 545,45
Report à nouveau (a)	1 969,45	2 098,43
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	28 798 254,36	-132 886 577,02
Résultat de l'exercice (a, b)	82 996 610,34	36 618 123,27
Total des capitaux propres	8 066 273 742,80	7 542 964 379,77
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	7 091 376,79	19 532 015,38
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	7 091 376,79	19 532 015,38
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 431 950,00	9 099 386,14
Autres opérations	2 659 426,79	10 432 629,24
Dettes	160 656 332,74	138 267 490,45
Opérations de change à terme de devises	140 678 198,75	91 034 060,27
Autres	19 978 133,99	47 233 430,18
Comptes financiers	15 402 992,42	11 486 511,61
Concours bancaires courants	15 402 992,42	11 486 511,61
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	8 249 424 444,75	7 712 250 397,20

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
ECXXM3F00002 EURUSD-CME 0623	0,00	17 595 209,55
Total Devise	0,00	17 595 209,55
Indices		
FESXM4F00002 STX50E-EUX 0624	98 377 500,00	0,00
FXXEM4F00001 EURO STOXX 0624	41 779 800,00	0,00
FESXM3F00002 STX50E-EUX 0623	0,00	108 655 500,00
FMWOM3F00001 FUTURE MSCI 0623		1 277 698,37
FXXEM3F00001 EURO STOXX 0623		40 653 000,00
Total Indices	140 157 300,00	150 586 198,37
Taux		
FGBLM4F00002 BUND-EUX 0624	5 468 580,00	0,00
Total Taux	5 468 580,00	0,00
Total Contrats futures	145 625 880,00	168 181 407,92
Options		
Indices		
OESXM4P00022 OESX/0624/PUT /4,600 OPTION ESTOXX	23 408 800,00	0,00
OESXU3P00010 OESX/0923/PUT /4,000 OPTION ESTOXX	0,00	29 929 373,28
Total Indices	23 408 800,00	29 929 373,28
Total Options	23 408 800,00	29 929 373,28
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	169 034 680,00	198 110 781,20
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		
T23002813883 SWTSG 280425CIBC 5.1	7 739 669,04	0,00
T24002894990 SWTBNP170325HSBC USA	4 622 353,70	0,00
T21002313801 SWTCMC120923ENI 4%12	0,00	6 878 840,69
T22002572279 SWTBNP080523ECP BANC	0,00	9 171 787,58
T22002577130 SWABNP100523ECP BARC	0,00	9 171 787,58
T22002597132 SWTNOM1007234.7797/O	0,00	9 171 787,58
T22002598599 SWTCIC1408234.80/OIS	0,00	11 464 734,48
T22002606340 SWTBNP3005234.6962/O	0,00	10 088 966,34
T23002619304 SWTSG 1212234.8783/O	0,00	2 751 536,27
T23002620389 SWTCIC1309234.8578/O	0,00	9 171 787,58
T23002667392 SWTBNP1710234.3352/O	0,00	13 757 681,37
Total Taux	12 362 022,74	81 628 909,47
	28/03/2024	31/03/2023
Total Swaps de taux	12 362 022,74	81 628 909,47

Total Engagements de gré à gré	12 362 022,74	81 628 909,47
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	181 396 702,74	279 739 690,67
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Taux		
FGBLM3F00002 BUND-EUX 0623	0,00	4 346 880,00
Total Taux	0,00	4 346 880,00
Total Contrats futures	0,00	4 346 880,00
Options		
Indices		
OESXU3P00011 OESX/0923/PUT /3,700 OPTION ESTOXX	0,00	17 175 963,36
Total Indices	0,00	17 175 963,36
Total Options	0,00	17 175 963,36
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	21 522 843,36
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		
T21002226865 SWTCAL250523-.548/OI	0,00	30 000 000,00
T21002241109 SWTCAL110624-.5255/O	30 000 000,00	30 000 000,00
T21002255628 SWTCAL050424-.514/OI	40 000 000,00	40 000 000,00
T21002320066 SWTCAL201023-.457/OI	0,00	60 000 000,00
T21002336273 SWTCIC171123-.4385/O	0,00	100 000 000,00
T22002372676 SWTCAL200125-.22/OIS	45 000 000,00	45 000 000,00
T22002461196 SWTCAL060524.7315/OI	30 000 000,00	30 000 000,00
T22002522777 SWTCAL1908241.278/OI	10 000 000,00	10 000 000,00
T21002256575 SWTCIC060724-.5073/O	12 000 000,00	12 000 000,00
T21002320071 SWTCIC210423-.508/OI	0,00	20 000 000,00
T21002335318 SWTCIC171123-.43/OIS	0,00	35 000 000,00
T22002454247 SWTCIC201023.216/OIS	0,00	20 000 000,00
T22002454299 SWTCIC220424.485/OIS	10 000 000,00	10 000 000,00
T22002461197 SWTCIC060524.733/OIS	15 000 000,00	15 000 000,00
T23002625389 SWTBNP1901242.9982/O	0,00	5 000 000,00
T23002625392 SWTABA1901282.3547/O	3 000 000,00	3 000 000,00
T23002625425 SWTRBS190128OISEST/2	3 000 000,00	3 000 000,00
T23002625541 SWTNAT200124OISEST/2	0,00	5 000 000,00
T23002628654 SWTNAT2501243.1172/O	0,00	30 000 000,00
T23002628660 SWTNAT2507243.0892/O	20 000 000,00	20 000 000,00
T23002628664 SWTHVB2601262.7837/O	10 000 000,00	10 000 000,00
T23002708937 SWTBVV1805262.8692/O	20 000 000,00	0,00
	28/03/2024	31/03/2023
Total Taux	248 000 000,00	533 000 000,00
Total Swap de Taux	248 000 000,00	533 000 000,00

Total Engagements de gré à gré	248 000 000,00	533 000 000,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	248 000 000,00	554 522 843,36

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	13 369 570,34	3 310 560,71
Produits sur actions et valeurs assimilées	108 676 337,28	105 281 311,45
Produits sur obligations et valeurs assimilées	27 950 331,66	25 586 740,72
Produits sur titres de créances	17 299 034,69	5 789 978,31
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	12 856 328,55	1 895 777,27
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	180 151 602,51	141 864 368,46
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	1 163 322,76	1 443 156,34
Charges sur dettes financières	1 975 845,43	1 229 548,40
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	3 139 168,19	2 672 704,74
Résultat sur opérations financières (I - II)	177 012 434,32	139 191 663,72
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	102 425 521,93	95 499 429,30
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	74 586 912,39	43 692 234,43
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	8 409 697,95	-7 074 111,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	82 996 610,34	36 618 123,27

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	7 545 282 580,63	8 278 077 280,02
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 851 175 940,84	4 085 972 204,21
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 045 057 728,18	-4 544 607 827,52
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	372 971 730,29	300 290 479,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-337 721 724,94	-443 536 976,49
Plus-values réalisées sur contrats financiers	9 204 660,34	13 165 239,90
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-32 287 579,41	-16 689 871,60
Frais de transaction	-8 561 838,43	-9 410 607,73
Différences de change	890 511,48	3 053 166,11
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	647 128 348,91	-170 045 629,50
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 236 680 537,10</i>	<i>589 530 873,05</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>589 552 188,19</i>	<i>759 576 502,56</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-8 709 208,21	6 167 994,58
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 842 823,80</i>	<i>10 549 655,53</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>10 552 032,01</i>	<i>4 381 660,95</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 628 862,91	-3 250 279,83
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	74 586 912,39	43 692 234,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	86 973,39
Actif net en fin d'exercice	8 066 273 742,80	7 542 964 379,77

ANNEXE AUX COMPTES AGREGES
CONFORMEMENT A L'AVIS N°2005 - 08 DU 21 JUIN 2005 DU CNC
OPCVM A COMPARTIMENTS

- La méthode retenue pour l'agrégation des comptes :

Le bilan, le hors bilan et le compte de résultat d'un OPCVM à compartiments sont établis par agrégation des compartiments. Les détentions d'un compartiment par un autre sont éliminées au bilan par réduction des postes « Parts d'OPC » et « Capital » à hauteur de la valeur des parts détenues.

- La devise retenue pour l'agrégation des compartiments : Euro.
- La liste des compartiments, et pour chacun d'eux, sa devise de comptabilité et le cours de change retenu pour l'agrégation des comptes :

<i>Compartiments</i>	<i>Devise de comptabilité</i>	<i>Cours de change</i>
CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM	Euro	
CM-AM GLOBAL GOLD	Euro	
CM-AM SUSTAINABLE PLANET	Euro	
CM-AM INFLATION	Euro	
CM-AM GLOBAL LEADERS	Euro	
CM-AM GREEN BONDS	Euro	
CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE	Euro	
CM-AM GLOBAL INNOVATION	Euro	
CM-AM HIGH YIELD 2024	Euro	
CM-AM SHORT TERM BONDS	Euro	
CM-AM CONVICTIONS EURO	Euro	
CM-AM SMALL & MIDCAP EURO	Euro	
CM-AM FLEXIBLE EURO	Euro	
CM-AM CONVERTIBLES EURO	Euro	
CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE	Euro	
CM-AM GLOBAL EMERGING MARKETS	Euro	
CM-AM EUROPE GROWTH	Euro	
CM-AM DOLLAR CASH	Dollar	Taux de change EUR/USD de 1,0817 au 28.03.2024
CM-AM PIERRE	Euro	
CM-AM EUROPE VALUE	Euro	

- La liste des compartiments ouverts, et des compartiments fermés au cours de l'exercice :

COMPARTIMENT CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	305 599 149,71	482 550 602,48
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	180 627 630,75	371 296 223,73
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	180 627 630,75	371 296 223,73
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	98 704 701,04	97 537 004,10
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	98 704 701,04	97 537 004,10
Titres de créances négociables	98 704 701,04	97 537 004,10
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	20 333 831,65	61 761,34
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	20 333 831,65	61 761,34
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	5 932 986,27	13 655 613,31
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	5 932 986,27	13 655 613,31
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	9 475 683,80	9 398 238,32
Opérations de change à terme de devises	9 306 928,80	9 398 232,57
Autres	168 755,00	5,75
Comptes financiers	3 458 197,64	11 940 234,40
Liquidités	3 458 197,64	11 940 234,40
Total de l'actif	318 533 031,15	503 889 075,20

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	300 744 985,85	488 545 160,87
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	13,78	9,34
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-6 537 626,91	-5 021 427,38
Résultat de l'exercice (a, b)	12 141 543,90	3 069 279,78
Total des capitaux propres	306 348 916,62	486 593 022,61
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	2 631 459,55	7 050 131,37
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	2 631 459,55	7 050 131,37
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	2 631 459,55	7 050 131,37
Dettes	9 551 794,22	10 245 921,22
Opérations de change à terme de devises	9 298 238,92	10 194 019,21
Autres	253 555,30	51 902,01
Comptes financiers	860,76	0,00
Concours bancaires courants	860,76	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	318 533 031,15	503 889 075,20

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		
SWTCAL110624-.5255/O	30 000 000,00	30 000 000,00
SWTCAL050424-.514/OI	40 000 000,00	40 000 000,00
SWTCAL200125-.22/OIS	45 000 000,00	45 000 000,00
SWTCAL060524.7315/OI	30 000 000,00	30 000 000,00
SWTCAL1908241.278/OI	10 000 000,00	10 000 000,00
SWTCAL250523-.548/OI	0,00	30 000 000,00
SWTCAL201023-.457/OI	0,00	60 000 000,00
SWTCIC171123-.4385/O	0,00	100 000 000,00
Total Taux	155 000 000,00	345 000 000,00
Total Swaps de taux	155 000 000,00	345 000 000,00
Total Engagements de gré à gré	155 000 000,00	345 000 000,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	155 000 000,00	345 000 000,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	507 373,09	88 111,34
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 201 398,08	3 497 051,68
Produits sur titres de créances	1 197 384,77	506 640,30
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	9 199 282,39	1 467 555,13
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	13 105 438,33	5 559 358,45
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	354 002,08	1 127 968,44
Charges sur dettes financières	14 049,18	86 728,14
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	368 051,26	1 214 696,58
Résultat sur opérations financières (I - II)	12 737 387,07	4 344 661,87
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	571 959,93	634 685,33
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	12 165 427,14	3 709 976,54
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-23 883,24	-640 696,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	12 141 543,90	3 069 279,78

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.
Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RD :

Pour les revenus : distribution et/ou capitalisation

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part EI :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0007033477	0,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,46 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net
RD	FR0010290924	0,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,46 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net

EI	FR0013241452	0,8 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,76 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0014007LZ3	0,8 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,76 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0007033477	Néant
RD	FR0010290924	Néant
EI	FR0013241452	Néant
IC	FR0014007LZ3	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0007033477 RC

30 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,15 %, même si cette performance est négative

Assiette : Actif net

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 30 % TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/04/2024, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Part FR0010290924 RD

30 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,15 %, même si cette performance est négative

Assiette : Actif net

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 30 % TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/04/2024, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Part FR0013241452 EI

30 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,15 %, même si cette performance est négative

Assiette : Actif net

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 30 % TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et

- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/04/2024, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Part FR0014007LZ3 IC

30 % TTC de la performance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé + 0,15 %, même si cette performance est négative

Assiette : Actif net

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 30 % TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette de frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et

- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/04/2024, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC ciblés détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au premier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non-cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Règles applicables jusqu'au 31-03-2023 :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Règles applicables à partir du 01-04-2023 :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Frais de fonctionnement et autres services :

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.

Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	486 593 022,61	901 108 778,36
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	271 191 224,06	555 178 212,77
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-462 741 465,62	-973 403 467,38
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 624 197,41	162 587,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 945 611,47	-6 711 874,51
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-5 561,12	-2 778,37
Différences de change	-282 907,79	-408 368,32
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	13 499 960,69	-2 770 775,06
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 875 760,26	-10 624 200,43
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-10 624 200,43	-7 853 425,37
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-7 722 627,04	9 731 583,96
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	5 932 986,27	13 655 613,31
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	13 655 613,31	3 924 029,35
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-26 742,25	-853,10
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	12 165 427,14	3 709 976,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	306 348 916,62	486 593 022,61

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	101 415 700,00	33,10
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou	66 807 004,16	21,81
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	9 613 357,00	3,14
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	2 791 569,59	0,91
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	180 627 630,75	58,96
Titres de créances		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs	72 182 259,10	23,56
T.C.N étrangers hors ECP	16 649 321,33	5,43
Euro Commercial Paper	9 873 120,61	3,22
TOTAL Titres de créances	98 704 701,04	32,22
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Taux	155 000 000,00	50,60
TOTAL Autres opérations	155 000 000,00	50,60

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	LIBELLE	28/03/2024
Actions		0,00
Obligations		4 017 573,11
	BFCM 3%110925	4 017 573,11
TCN		0,00
OPC		60 156,62
	CM-AM CAS.ISR.IC3D	1 054,49
	CM-AM DOL.CAS.IC3D	59 102,13
Contrats financiers		0,00
Total des titres du groupe		4 077 729,73

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	13,78	9,34
Résultat	12 141 543,90	3 069 279,78
Total	12 141 557,68	3 069 289,12

	28/03/2024	31/03/2023
A1 PART CAPI EI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	239 590,92	45 076,34
Total	239 590,92	45 076,34
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 648 927,26	2 803 780,98
Total	9 648 927,26	2 803 780,98
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
D1 PART DIST RD		
Affectation		
Distribution	101 854,48	25 269,02
Report à nouveau de l'exercice	59 395,49	13,68
Capitalisation	0,00	0,00
Total	161 249,97	25 282,70
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	2 314,348542	2 354,988336
Distribution unitaire	44,01	10,73
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
I1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 091 789,53	195 149,10
Total	2 091 789,53	195 149,10
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 537 626,91	-5 021 427,38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-6 537 626,91	-5 021 427,38

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/03/2024	31/03/2023
A1 PART CAPI EI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-129 039,34	-73 892,33
Total	-129 039,34	-73 892,33
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 195 028,90	-4 593 841,44
Total	-5 195 028,90	-4 593 841,44
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/03/2024	31/03/2023
D1 PART DIST RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-87 120,82	-41 426,47
Total	-87 120,82	-41 426,47
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	2 314,348542	2 354,988336
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 126 437,85	-312 267,14
Total	-1 126 437,85	-312 267,14
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/03/2021	A1 PART CAPI EI	5 217 565,46	52,197903	99 957,37	0,00	0,00	0,00	-131,06
31/03/2021	C1 PART CAPI RC	495 911 609,91	228 233,488	2 172,82	0,00	0,00	0,00	-2,84
31/03/2021	D1 PART DIST RD	3 584 501,65	2 104,405	1 703,33	0,00	3,80	0,00	-6,03
18/02/2022	A1 PART CAPI EI	38 603 100,74	387,678305	99 575,08	0,00	0,00	0,00	0,00
18/02/2022	C1 PART CAPI RC	931 857 267,45	430 515,822	2 164,51	0,00	0,00	0,00	0,00
18/02/2022	D1 PART DIST RD	3 458 336,60	2 042,686	1 693,03	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2022	A1 PART CAPI EI	34 619 318,63	348,158781	99 435,43	0,00	0,00	0,00	18,84
31/03/2022	C1 PART CAPI RC	863 041 916,68	399 283,199	2 161,47	0,00	0,00	0,00	0,40
31/03/2022	D1 PART DIST RD	3 446 544,40	2 038,58	1 690,65	0,00	0,42	0,00	-0,10
31/03/2022	I1 PART CAPI IC	998,65	0,01	99 865,00	0,00	0,00	0,00	21,00
31/03/2023	A1 PART CAPI EI	7 160 748,09	71,405433	100 282,95	0,00	0,00	0,00	-403,55
31/03/2023	C1 PART CAPI RC	445 180 945,58	204 219,67712	2 179,91	0,00	0,00	0,00	-8,76
31/03/2023	D1 PART DIST RD	4 014 420,40	2 354,988336	1 704,64	0,00	10,73	0,00	-17,59
31/03/2023	I1 PART CAPI IC	30 236 908,54	300,143	100 741,67	0,00	0,00	0,00	-390,20
28/03/2024	A1 PART CAPI EI	6 047 013,66	58,148135	103 993,25	0,00	0,00	0,00	1 901,20
28/03/2024	C1 PART CAPI RC	243 449 398,23	107 692,497854	2 260,59	0,00	0,00	0,00	41,35
28/03/2024	D1 PART DIST RD	4 065 608,68	2 314,348542	1 756,69	0,00	44,01	0,00	-37,64
28/03/2024	I1 PART CAPI IC	52 786 896,05	505,285	104 469,54	0,00	0,00	0,00	1 910,50

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A1 PART CAPI EI		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	5,65143	575 809,84
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-18,90873	-1 902 640,43
Solde net des Souscriptions/Rachats	-13,25730	-1 326 830,59
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	58,14814	

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	100 772,89672	223 738 369,58
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-197 300,07599	-435 045 879,90
Solde net des Souscriptions/Rachats	-96 527,17927	-211 307 510,32
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	107 692,49785	

	En quantité	En montant
D1 PART DIST RD		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1 230,70480	2 134 267,48
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 271,34460	-2 204 517,08
Solde net des Souscriptions/Rachats	-40,63979	-70 249,60
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	2 314,34854	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	436,46900	44 742 777,16
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-231,32700	-23 588 428,21
Solde net des Souscriptions/Rachats	205,14200	21 154 348,95
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	505,28500	

COMMISSIONS

	En montant
A1 PART CAPI EI	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D1 PART DIST RD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
II PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0013241452 A1 PART CAPI EI	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	6 539,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,08
Commissions de surperformance (frais variables)	4 495,99
Rétrocessions de frais de gestion	27,25

	28/03/2024
FR0007033477 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	298 161,43
Pourcentage de frais de gestion variables	0,07
Commissions de surperformance (frais variables)	185 060,24
Rétrocessions de frais de gestion	1 290,06

	28/03/2024
FR0010290924 D1 PART DIST RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	4 483,15
Pourcentage de frais de gestion variables	0,08
Commissions de surperformance (frais variables)	3 093,02
Rétrocessions de frais de gestion	19,89

	28/03/2024
FR0014007LZ3 I1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	41 206,65
Pourcentage de frais de gestion variables	0,08
Commissions de surperformance (frais variables)	30 432,95
Rétrocessions de frais de gestion	175,30

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Changes à terme	9 306 928,80
Créances	Coupons et dividendes	168 750,00
Créances	Frais de gestion rétrocedés	5,00
Total des créances		9 475 683,80
Dettes	Changes à terme	9 298 238,92
Dettes	Frais de gestion	253 555,30
Total des dettes		9 551 794,22
Total dettes et créances		-76 110,42

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	299 666 163,44	97,81
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	180 627 630,75	58,95
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	98 704 701,04	32,22
TITRES OPC	20 333 831,65	6,64
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	168 755,00	0,06
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-253 555,30	-0,08
CONTRATS FINANCIERS	3 301 526,72	1,08
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	3 301 526,72	1,08
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	3 466 026,76	1,13
DISPONIBILITES	3 457 336,88	1,13
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	8 689,88	0,00
ACTIF NET	306 348 916,62	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						180 627 630,75	58,96
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						180 627 630,75	58,96
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						106 414 850,00	34,73
TOTAL ALLEMAGNE						7 202 470,46	2,35
VOLKSWAGEN BANK 4,25%23-070126	25/04/2023	07/01/2026	EUR	71	4,25	7 202 470,46	2,35
TOTAL ESPAGNE						5 193 700,15	1,70
SANTANDER CONSUM F 4,375%23-25	21/07/2023	21/07/2025	EUR	50	4,38	5 193 700,15	1,70
TOTAL FRANCE						25 501 242,75	8,32
SEB 1,5%17-310524	31/05/2017	31/05/2024	EUR	10	1,50	1 008 472,95	0,33
BPCE 1%19-150724	15/01/2019	15/07/2024	EUR	50	1,00	4 994 878,96	1,63
ARVAL SERV LEAS 0%21-300924	30/03/2021	30/09/2024	EUR	50		4 903 200,00	1,60
ARVASL 4 1/4 11/11/25	11/04/2023	11/11/2025	EUR	63	4,25	6 448 373,26	2,10
ALDFP 3 7/8 02/22/27	22/02/2024	22/02/2027	EUR	41	3,88	4 128 744,47	1,35
BFCM 3%15-110925	11/09/2015	11/09/2025	EUR	40	3,00	4 017 573,11	1,31
TOTAL ROYAUME UNI						27 547 078,80	8,99
BACR 0 3/4 06/09/25	09/12/2019	09/06/2025	EUR	1 000	0,75	1 000 327,05	0,33
BARCLAYS TV20-020425	02/04/2020	02/04/2024	EUR	5 000		4 999 150,00	1,63
MITSUBISHI 0,01% 1024	11/05/2022	10/05/2024	EUR	150	0,01	14 996 177,85	4,89

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
MIZUHO INTL 0%24-160226	16/02/2024	16/02/2026	EUR	7 000		6 551 423,90	2,14
TOTAL LUXEMBOURG						11 622 472,43	3,79
TRATON FIN LUX 0,125%21-101124	10/11/2021	10/11/2024	EUR	83	0,12	8 116 945,31	2,65
TRATON FIN LUX 3,75%24-270327	27/03/2024	27/03/2027	EUR	35	3,75	3 505 527,12	1,14
TOTAL PAYS-BAS						25 541 897,74	8,34
LOUIS DR COMP 2,375%20-271125	27/11/2020	27/11/2025	EUR	1 500	2,38	1 476 474,02	0,48
TOYOTA MOTOR FI 0%21-070624	07/06/2021	07/06/2024	EUR	235		23 341 520,70	7,62
ASML 3 1/2 12/06/25	30/05/2023	06/12/2025	EUR	714	3,50	723 903,02	0,24
TOTAL SUEDE						3 805 987,67	1,24
VOLVO TREASURY 0%21-090524	09/11/2021	09/05/2024	EUR	320		318 729,60	0,10
ASSA ABLOY 3,75%23-130926	13/09/2023	13/09/2026	EUR	3 385	3,75	3 487 258,07	1,14
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé						61 807 854,16	20,18
TOTAL CANADA						10 143 179,44	3,31
FED CAISS DESJARD TV24-170126	17/01/2024	17/01/2026	EUR	10 000		10 143 179,44	3,31
TOTAL ALLEMAGNE						9 223 557,55	3,01
DB Float 01/15/26	08/01/2024	15/01/2026	EUR	75		7 612 476,66	2,48
CMZB Float 03/12/27	05/03/2024	12/03/2027	EUR	16		1 611 080,89	0,53
TOTAL FRANCE						24 661 299,44	8,06
ALDFP Float 02/21/25	21/02/2023	21/02/2025	EUR	28		2 827 073,20	0,92
ALDFP Float 10/06/25	04/10/2023	06/10/2025	EUR	125		12 717 650,00	4,16

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
SOCGEN Float 01/19/26	19/01/2024	19/01/2026	EUR	90		9 116 576,24	2,98
TOTAL ROYAUME UNI						16 670 787,78	5,44
LLOYDS BANK TV23-160125	16/01/2023	16/01/2025	EUR	100		10 118 422,70	3,30
LLOYDS Float 03/05/27	05/03/2024	05/03/2027	EUR	6 500		6 552 365,08	2,14
TOTAL LUXEMBOURG						1 008 078,00	0,33
TRATON FIN LUX TV23-180925	18/09/2023	18/09/2025	EUR	10		1 008 078,00	0,33
TOTAL PAYS-BAS						100 951,95	0,03
ALVGR Float 11/22/24	22/11/2021	22/11/2024	EUR	1		100 951,95	0,03
TOTAL Obligations indexées nég. sur un marché régl. ou assimilé						9 613 357,00	3,14
TOTAL PAYS-BAS						9 613 357,00	3,14
NIBC BANK 270125	27/01/2023	27/01/2025	EUR	100		9 613 357,00	3,14
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						2 791 569,59	0,91
TOTAL FRANCE						2 791 569,59	0,91
BPCEGP 5.15 07/21/24	21/01/2014	21/07/2024	USD	3 000	5,15	2 791 569,59	0,91
TOTAL Titres de créances						98 704 701,04	32,22
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé						98 704 701,04	32,22
TOTAL Titres de créances négociables						98 704 701,04	32,22
TOTAL ESPAGNE						14 841 081,42	4,84
BILBAO NCP24052024	23/05/2023	24/05/2024	EUR	5 000 000		4 967 960,81	1,62
ECP ACCIONA FIN24	11/01/2024	11/07/2024	EUR	10 000 000	4,64	9 873 120,61	3,22

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FRANCE						57 223 230,12	18,69
FINAGA NCP29042024	27/11/2023	29/04/2024	EUR	10 000 000		9 963 454,08	3,25
STEF NCP05042024	03/01/2024	05/04/2024	EUR	10 000 000		9 991 654,67	3,29
LAGARD NCP15042024	11/01/2024	15/04/2024	EUR	7 500 000		7 483 705,56	2,44
ITMENT NCP22042024	16/02/2024	22/04/2024	USD	7 000 000		6 445 870,52	2,10
ITMENT NCP29052024	26/02/2024	29/05/2024	EUR	10 000 000		9 928 004,11	3,24
PLAOMN NCP03062024	01/03/2024	03/06/2024	EUR	5 000 000		4 960 379,41	1,62
AVRIL NCP08052024	06/03/2024	08/05/2024	EUR	7 000 000		6 964 604,80	2,27
L.D.C. NCP24062024	20/03/2024	24/06/2024	EUR	1 500 000		1 485 556,97	0,48
TOTAL ROYAUME UNI						16 649 321,33	5,43
LLOYDS BANK 0%25	13/01/2023	13/01/2025	EUR	5 000 000		4 840 879,28	1,58
CD STD CHARTE.0824	19/08/2022	19/08/2024	EUR	12 000 000		11 808 442,05	3,85
TOTAL LUXEMBOURG						9 991 068,17	3,26
L OCCI NCP05042024	27/11/2023	05/04/2024	EUR	10 000 000		9 991 068,17	3,26
TOTAL Titres d'OPC						20 333 831,65	6,64
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						20 333 831,65	6,64
TOTAL FRANCE						20 333 831,65	6,64
CM-AM CASH ISR-IC			EUR	0,002		1 054,49	0,00
CM-AM DOLLAR CASH-C			USD	31,084		59 102,13	0,02
SLF (F) BOND 6M 1 CAP			EUR	1 821,112		20 273 675,03	6,62

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Contrats financiers						3 301 526,72	1,08
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						-2 631 459,55	-0,86
Appels marge swaps			EUR	-2 631 459,55		-2 631 459,55	-0,86
TOTAL Autres engagements						5 932 986,27	1,94
TOTAL Swaps						5 932 986,27	1,94
TOTAL FRANCE						5 932 986,27	1,94
SWTCAL110624-.5255/O			EUR	-30 000 000		1 326 019,89	0,43
SWTCAL050424-.514/OI			EUR	-40 000 000		1 691 138,84	0,55
SWTCAL200125-.22/OIS			EUR	-45 000 000		1 721 546,29	0,57
SWTCAL060524.7315/OI			EUR	-30 000 000		930 715,75	0,30
SWTCAL1908241.278/OI			EUR	-10 000 000		263 565,50	0,09

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part A1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPARTIMENT CM-AM GLOBAL GOLD

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	150 670 291,91	454 253 877,83
Actions et valeurs assimilées	150 670 291,91	454 253 877,83
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	150 670 291,91	454 253 877,83
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	2 611 025,22	1 494 367,19
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 611 025,22	1 494 367,19
Comptes financiers	2 259 020,66	12 567 555,09
Liquidités	2 259 020,66	12 567 555,09
Total de l'actif	155 540 337,79	468 315 800,11

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	165 824 056,13	474 800 647,58
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-9 846 036,58	-8 287 409,13
Résultat de l'exercice (a, b)	-708 018,54	-1 046 441,34
Total des capitaux propres	155 270 001,01	465 466 797,11
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	207 839,13	736 736,71
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	207 839,13	736 736,71
Comptes financiers	62 497,65	2 112 266,29
Concours bancaires courants	62 497,65	2 112 266,29
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	155 540 337,79	468 315 800,11

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	429 878,54	198 886,55
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 762 569,96	7 581 264,77
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	4 192 448,50	7 780 151,32
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	171 801,57	137 160,95
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	171 801,57	137 160,95
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 020 646,93	7 642 990,37
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	5 421 774,33	8 485 769,83
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 401 127,40	-842 779,46
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	693 108,86	-203 661,88
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-708 018,54	-1 046 441,34

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ER :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0007390174	2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,96 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0012170512	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,96 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net
ER	FR0013226362	2,25 % TTC maximum	Actif net

		dont frais de gestion financière : 2,21 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	
S	FR0013295342	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,46 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0007390174	Néant
IC	FR0012170512	Néant
ER	FR0013226362	Néant
S	FR0013295342	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0007390174 RC

Néant

Part FR0012170512 IC

Néant

Part FR0013226362 ER

Néant

Part FR0013295342 S

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
de 0 à 0,20% TTC maximum sur les actions Prélèvement sur chaque transaction	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Frais de fonctionnement et autres services :

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.

Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	465 466 797,11	334 926 191,31
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	49 532 472,09	347 295 135,46
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-324 049 378,11	-162 968 983,82
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	24 573 543,56	10 206 532,26
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-40 903 604,46	-17 195 326,92
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-814 747,53	-1 105 952,72
Différences de change	-266 072,06	-1 190 449,21
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-16 867 882,19	-43 657 569,79
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>17 863 740,53</i>	<i>34 731 622,72</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>34 731 622,72</i>	<i>78 389 192,51</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 401 127,40	-842 779,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	155 270 001,01	465 466 797,11

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-708 018,54	-1 046 441,34
Total	-708 018,54	-1 046 441,34

	28/03/2024	31/03/2023
A1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	12 050,96	54 299,13
Total	12 050,96	54 299,13
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
A2 PART CAPI ER		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 873,14	2 073,37
Total	-1 873,14	2 073,37
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-733 208,57	-1 359 008,31
Total	-733 208,57	-1 359 008,31
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	15 012,21	256 194,47
Total	15 012,21	256 194,47
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-9 846 036,58	-8 287 409,13
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-9 846 036,58	-8 287 409,13

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
A1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-221 328,74	-165 979,70
Total	-221 328,74	-165 979,70
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
A2 PART CAPI ER		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-105 369,48	-31 448,48
Total	-105 369,48	-31 448,48
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8 932 415,87	-6 938 653,28
Total	-8 932 415,87	-6 938 653,28
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-586 922,49	-1 151 327,67
Total	-586 922,49	-1 151 327,67
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
20/07/2020	A1 PART CAPI M	12 849 819,63	6,753	1 902 831,27	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020	A2 PART CAPI ER	436 672,43	2 582,05	169,11	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020	C1 PART CAPI RC	294 511 135,86	7 519 718,393	39,16	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020	C3 PART CAPI S	70 191 019,54	1 756 042,655	39,97	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2021	A1 PART CAPI M	9 931 224,33	6,13	1 620 101,84	0,00	0,00	0,00	282 063,47
31/03/2021	A2 PART CAPI ER	461 929,62	3 219,257	143,48	0,00	0,00	0,00	24,44
31/03/2021	C1 PART CAPI RC	165 957 798,23	5 011 358,85	33,11	0,00	0,00	0,00	5,51
31/03/2021	C3 PART CAPI S	22 285 912,80	655 684,462	33,98	0,00	0,00	0,00	5,86
31/03/2022	A1 PART CAPI M	11 768 998,29	5,89	1 998 132,13	0,00	0,00	0,00	158 966,46
31/03/2022	A2 PART CAPI ER	968 616,50	5 500,814	176,08	0,00	0,00	0,00	13,29
31/03/2022	C1 PART CAPI RC	274 093 660,09	6 778 442,185	40,43	0,00	0,00	0,00	2,88
31/03/2022	C3 PART CAPI S	48 094 916,43	1 149 737,912	41,83	0,00	0,00	0,00	3,26
31/03/2023	A1 PART CAPI IC	9 366 200,28	5,266	1 778 617,59	0,00	0,00	0,00	-21 207,85
31/03/2023	A2 PART CAPI ER	1 778 599,69	11 404,458	155,95	0,00	0,00	0,00	-2,57
31/03/2023	C1 PART CAPI RC	389 420 808,26	10 928 776,300374	35,63	0,00	0,00	0,00	-0,75
31/03/2023	C3 PART CAPI S	64 901 188,88	1 746 580,182	37,15	0,00	0,00	0,00	-0,51
28/03/2024	A1 PART CAPI IC	3 499 419,66	1,946	1 798 262,92	0,00	0,00	0,00	-107 542,53
28/03/2024	A2 PART CAPI ER	1 663 313,86	10 601,154	156,89	0,00	0,00	0,00	-10,11
28/03/2024	C1 PART CAPI RC	140 831 797,39	3 945 496,628426	35,69	0,00	0,00	0,00	-2,44
28/03/2024	C3 PART CAPI S	9 275 470,10	247 300,209	37,50	0,00	0,00	0,00	-2,31

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-3,32000	-5 376 091,29
Solde net des Souscriptions/Rachats	-3,32000	-5 376 091,29
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1,94600	

	En quantité	En montant
A2 PART CAPI ER		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	339,36895	49 758,94
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 142,67285	-161 464,48
Solde net des Souscriptions/Rachats	-803,30391	-111 705,54
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	10 601,15434	

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1 344 938,40714	45 848 810,63
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-8 328 218,07909	-262 650 661,92
Solde net des Souscriptions/Rachats	-6 983 279,67195	-216 801 851,29
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 945 496,62843	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	103 304,67900	3 633 902,52
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 602 584,65200	-55 861 160,42
Solde net des Souscriptions/Rachats	-1 499 279,97300	-52 227 257,90
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	247 300,20900	

COMMISSIONS

	En montant
A1 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
	En montant
A2 PART CAPI ER	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	473,71
Montant des commissions de souscription perçues	473,71
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	473,71
Montant des commissions de souscription r�troced�es	473,71
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00

Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0012170512 A1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	55 671,42
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013226362 A2 PART CAPI ER	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	23 842,17
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0007390174 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,96
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	4 883 276,37
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013295342 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	458 984,37
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Coupons et dividendes	196 948,68
Créances	SRD et règlements différés	2 414 076,54
Total des créances		2 611 025,22
Dettes	Frais de gestion	207 839,13
Total des dettes		207 839,13
Total dettes et créances		2 403 186,09

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	150 670 291,91	97,04
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	150 670 291,91	97,04
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	2 611 025,22	1,68
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-207 839,13	-0,13
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	2 196 523,01	1,41
DISPONIBILITES	2 196 523,01	1,41
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	155 270 001,01	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			150 670 291,91	97,04
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			150 670 291,91	97,04
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			150 670 291,91	97,04
TOTAL AUSTRALIE			5 931 579,11	3,82
AU000000NST8 NORTHERN STAR RESOURCES	AUD	680 000	5 931 579,11	3,82
TOTAL CANADA			116 211 684,94	74,85
CA0084741085 AGNICO EAGLE MINES	CAD	175 000	9 675 570,04	6,23
CA0115321089 ALAMOS GOLD CL.A	CAD	390 000	5 331 275,20	3,43
CA04302L1004 ARTEMIS GOLD	CAD	670 000	3 724 082,22	2,40
CA05466C1095 AYA GOLD AND SILVER	CAD	400 000	3 192 618,10	2,06
CA0679011084 BARRICK GOLD	CAD	444 000	6 847 508,68	4,41
CA11777Q2099 B2GOLD	CAD	1 283 000	3 117 765,44	2,01
CA13000C2058 CALIBRE MINING	CAD	2 665 000	3 046 506,53	1,96
CA1520061021 CENTERRA GOLD	CAD	592 000	3 241 903,80	2,09
CA2652692096 DUNDEE PRECIOUS METALS	CAD	465 000	3 278 525,81	2,11
CA29446Y5020 EQUINOX GOLD	CAD	435 000	2 432 762,67	1,57
CA2960061091 ERO COPPER CORP	CAD	123 000	2 199 210,06	1,42
CA31729R1055 FILO	CAD	118 000	1 910 300,03	1,23

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
CA3499151080 FORTUNA SILVER	CAD	740 000	2 547 933,77	1,64
CA3518581051 FRANCO NEVADA	CAD	64 000	7 070 855,04	4,55
CA36261G1028 G MINING VENTURES	CAD	3 200 000	4 139 998,77	2,67
CA46579R1047 IVANHOE MINES CL.A	CAD	370 000	4 092 903,54	2,64
CA48575L2066 KARORA RESOURCES	CAD	885 000	3 077 481,23	1,98
CA4969024047 KINROSS GOLD	CAD	980 000	5 574 623,34	3,59
CA4991131083 K92 MINING	CAD	490 000	2 113 124,37	1,36
CA5503711080 LUNDIN GOLD	CAD	265 000	3 453 832,31	2,22
CA5503721063 LUNDIN MINING	CAD	380 000	3 605 248,93	2,32
CA6445351068 NEW GOLD	CAD	2 250 000	3 511 606,10	2,26
CA6752221037 OCEANAGOLD CORPORATION	CAD	2 170 000	4 545 373,65	2,93
CA68634K1066 ORLA MINING	CAD	570 000	2 001 615,48	1,29
CA6979001089 PAN AMERICAN SILVER	USD	215 000	3 005 376,34	1,94
CA8283631015 SILVERCREST MTL	CAD	385 000	2 379 780,54	1,53
CA83056P7157 SKEENA RESOURCES	CAD	460 000	1 961 707,75	1,26
CA8910546032 TOREX GOLD RESOURCES	CAD	308 000	4 204 015,42	2,71
CA92625W5072 VICTORIA GOLD	CAD	400 000	1 812 618,51	1,17
CA95083R1001 WESDOME GOLD MINES	CAD	365 000	2 520 997,76	1,62
CA9628791027 WHEATON PRECIOUS METALS	CAD	151 000	6 594 563,51	4,25
TOTAL ROYAUME UNI			8 341 201,78	5,37

Désignation des valeurs

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
GB00BL6K5J42 ENDEAVOUR MINING	CAD	232 500	4 379 855,84	2,82
GB00BRXH2664 ANGLOGOLD ASHANTI LIMITED	USD	192 500	3 961 345,94	2,55
TOTAL JERSEY			2 998 479,02	1,93
JE00B5TT1872 CENTAMIN	GBP	2 270 000	2 998 479,02	1,93
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			13 578 661,48	8,75
US35671D8570 FREEPORT-MCMORAN	USD	113 000	4 925 157,58	3,17
US6516391066 NEWMONT	USD	192 500	6 395 253,99	4,13
US7802871084 ROYAL GOLD	USD	20 000	2 258 249,91	1,45
TOTAL AFRIQUE DU SUD			3 608 685,58	2,32
US38059T1060 GOLD FIELDS ADR SPONSORED	USD	245 000	3 608 685,58	2,32

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part A1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part A2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPARTIMENT CM-AM SUSTAINABLE PLANET

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	236 929 247,65	445 797 000,43
Actions et valeurs assimilées	234 064 119,40	432 743 600,36
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	234 064 119,40	432 743 600,36
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	2 865 128,25	13 053 400,07
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 865 128,25	13 053 400,07
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	78 419,59	281 621,30
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	78 419,59	281 621,30
Comptes financiers	4 044 617,54	15 878 868,70
Liquidités	4 044 617,54	15 878 868,70
Total de l'actif	241 052 284,78	461 957 490,43

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	249 244 834,55	476 942 884,42
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-10 401 911,30	-19 963 685,69
Résultat de l'exercice (a, b)	1 063 549,13	770 845,61
Total des capitaux propres	239 906 472,38	457 750 044,34
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	321 358,97	694 480,55
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	321 358,97	694 480,55
Comptes financiers	824 453,43	3 512 965,54
Concours bancaires courants	824 453,43	3 512 965,54
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	241 052 284,78	461 957 490,43

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	384 118,93	160 233,03
Produits sur actions et valeurs assimilées	8 578 030,50	8 462 792,58
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	8 962 149,43	8 623 025,61
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	42 614,71	166 783,78
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	42 614,71	166 783,78
Résultat sur opérations financières (I - II)	8 919 534,72	8 456 241,83
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	5 660 985,14	7 923 962,16
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	3 258 549,58	532 279,67
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2 195 000,45	238 565,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	1 063 549,13	770 845,61

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0000444366	2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,95 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0012581783	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,95 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net
S	FR0013280195	1,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,35 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0000444366	Néant
IC	FR0012581783	Néant
S	FR0013280195	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0000444366 RC

Néant

Part FR0012581783 IC

Néant

Part FR0013280195 S

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du Fonds ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.

Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	457 750 044,34	445 744 786,88
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	41 802 034,43	86 043 604,08
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-262 248 782,12	-56 798 770,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	23 168 351,65	6 890 288,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-39 001 526,31	-25 887 506,53
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-279 699,72	-405 692,03
Différences de change	-126 848,87	-84 833,85
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	15 584 349,40	1 715 888,31
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	35 338 244,47	19 753 895,07
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	19 753 895,07	18 038 006,76
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 258 549,58	532 279,67
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	239 906 472,38	457 750 044,34

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 865 128,25
	FR0013041738	CM-AM H.CARE IC 3D	1 373 586,28
	FR00140074R0	CM AM G.C.ZEN IC3D	1 000 337,94
	FR001400CT66	CM IMP.F.INCL.IC3D	491 204,03
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			2 865 128,25

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 063 549,13	770 845,61
Total	1 063 549,13	770 845,61

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	878 463,76	366 556,73
Total	878 463,76	366 556,73
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	182 969,02	399 149,12
Total	182 969,02	399 149,12
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 116,35	5 139,76
Total	2 116,35	5 139,76
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 401 911,30	-19 963 685,69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-10 401 911,30	-19 963 685,69

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
CI PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-9 651 674,97	-17 919 413,19
Total	-9 651 674,97	-17 919 413,19
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-742 617,80	-2 021 987,00
Total	-742 617,80	-2 021 987,00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-7 618,53	-22 285,50
Total	-7 618,53	-22 285,50
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/03/2021	C1 PART CAPI RC	220 100 499,54	18 004 196,391	12,22	0,00	0,00	0,00	0,14
31/03/2021	C3 PART CAPI S	46 829 334,25	3 732 407,145	12,54	0,00	0,00	0,00	0,23
31/03/2021	I1 PART CAPI IC	3 637 062,55	27,435	132 570,16	0,00	0,00	0,00	2 697,62
30/06/2021	C1 PART CAPI RC	363 084 665,81	28 591 381,518	12,69	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2021	C3 PART CAPI S	51 566 939,80	3 948 232,823	13,06	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2021	I1 PART CAPI IC	3 925 622,00	28,435	138 055,98	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2022	C1 PART CAPI RC	395 485 671,92	32 430 470,936	12,19	0,00	0,00	0,00	0,11
31/03/2022	C3 PART CAPI S	46 542 255,69	3 688 327,913	12,61	0,00	0,00	0,00	0,19
31/03/2022	I1 PART CAPI IC	3 716 859,27	27,835	133 531,85	0,00	0,00	0,00	2 217,69
31/03/2023	C1 PART CAPI RC	410 657 785,31	35 169 689,14822	11,67	0,00	0,00	0,00	-0,49
31/03/2023	C3 PART CAPI S	46 578 385,82	3 824 244,239	12,17	0,00	0,00	0,00	-0,42
31/03/2023	I1 PART CAPI IC	513 873,21	3,981	129 081,43	0,00	0,00	0,00	-4 306,89
28/03/2024	C1 PART CAPI RC	222 537 817,32	17 939 509,126297	12,40	0,00	0,00	0,00	-0,48
28/03/2024	C3 PART CAPI S	17 192 177,34	1 318 916,395	13,03	0,00	0,00	0,00	-0,42
28/03/2024	I1 PART CAPI IC	176 477,72	1,276	138 305,42	0,00	0,00	0,00	-4 312,05

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 208 694,46476	36 223 908,51
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-20 438 874,48668	-226 197 687,36
Solde net des Souscriptions/Rachats	-17 230 180,02192	-189 973 778,85
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	17 939 509,12630	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	467 369,88900	5 533 362,47
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-2 972 697,73300	-35 659 234,82
Solde net des Souscriptions/Rachats	-2 505 327,84400	-30 125 872,35
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1 318 916,39500	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,35100	44 763,45
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-3,05600	-391 859,94
Solde net des Souscriptions/Rachats	-2,70500	-347 096,49
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1,27600	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0000444366 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,85
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	5 282 706,89
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013280195 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	374 038,43
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0012581783 I1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	4 239,82
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Coupons et dividendes	78 419,59
Total des créances		78 419,59
Dettes	Frais de gestion	321 358,97
Total des dettes		321 358,97
Total dettes et créances		-242 939,38

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	236 929 247,65	98,76
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	234 064 119,40	97,57
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	2 865 128,25	1,19
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	78 419,59	0,03
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-321 358,97	-0,13
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	3 220 164,11	1,34
DISPONIBILITES	3 220 164,11	1,34
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	239 906 472,38	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			234 064 119,40	97,57
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			234 064 119,40	97,57
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			234 064 119,40	97,57
TOTAL SUISSE			14 423 675,85	6,01
CH0038863350 NESTLE NOM.	CHF	25 020	2 460 347,54	1,03
CH0418792922 SIKA NOM.	CHF	27 437	7 568 555,52	3,15
CH0435377954 SIG GROUP	CHF	112 087	2 302 266,59	0,96
CH1216478797 DSM FIRMENICH	EUR	19 853	2 092 506,20	0,87
TOTAL ALLEMAGNE			33 515 943,51	13,97
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	137 763	4 341 600,95	1,81
DE0006602006 GEA GROUP	EUR	63 668	2 495 148,92	1,04
DE0007164600 SAP	EUR	28 915	5 218 000,90	2,18
DE0007236101 SIEMENS	EUR	51 858	9 176 791,68	3,82
DE000ENAG999 E.ON	EUR	303 423	3 909 605,36	1,63
DE000KBX1006 KNORR-BREMSE AG	EUR	41 187	2 887 208,70	1,20
DE000SYM9999 SYMRISE	EUR	49 460	5 487 587,00	2,29
TOTAL DANEMARK			11 248 029,21	4,69
DK0060336014 NOVONESIS A/S (NOVOZYMES A/S)B	DKK	78 743	4 277 835,47	1,78

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B	DKK	58 990	6 970 193,74	2,91
TOTAL ESPAGNE			4 772 266,74	1,99
ES0105066007 CELLNEX TELECOM	EUR	70 932	2 324 441,64	0,97
ES0165386014 SOLARIA ENERGIA MEDIOAMBIENTE	EUR	242 239	2 447 825,10	1,02
TOTAL FINLANDE			1 157 059,80	0,48
FI0009013296 NESTE OYJ	EUR	46 098	1 157 059,80	0,48
TOTAL FRANCE			107 227 547,34	44,71
FR0000044448 NEXANS	EUR	33 400	3 236 460,00	1,35
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	38 975	7 515 939,00	3,13
FR0000120578 SANOFI	EUR	59 289	5 392 927,44	2,25
FR0000120628 AXA	EUR	245 882	8 560 381,83	3,57
FR0000121709 SEB	EUR	29 363	3 482 451,80	1,45
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	56 223	11 787 151,95	4,91
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	231 109	6 963 314,17	2,90
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	121 635	8 749 205,55	3,65
FR0000125338 CAPGEMINI	EUR	28 197	6 014 420,10	2,51
FR0000133308 ORANGE	EUR	246 280	2 681 496,64	1,12
FR0006174348 BUREAU VERITAS	EUR	151 471	4 283 599,88	1,79
FR0010307819 LEGRAND	EUR	48 820	4 795 100,40	2,00
FR0010908533 EDENRED	EUR	108 588	5 370 762,48	2,24

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0011675362 NEOEN	EUR	142 798	3 747 019,52	1,56
FR0012757854 SPIE	EUR	343 369	11 956 108,58	4,98
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	189 764	7 787 914,56	3,25
FR0014005HJ9 OVH GROUPE	EUR	274 000	2 652 320,00	1,11
FR001400AJ45 MICHELIN	EUR	63 372	2 250 973,44	0,94
TOTAL IRLANDE			12 091 016,06	5,04
IE0004906560 KERRY GROUP CL.A	EUR	23 460	1 863 662,40	0,78
IE0004927939 KINGSPAN GROUP	EUR	59 702	5 042 430,92	2,10
IE00B1RR8406 SMURFIT KAPPA GROUP	EUR	122 662	5 184 922,74	2,16
TOTAL ITALIE			15 756 021,18	6,57
IT0003128367 ENEL	EUR	1 244 640	7 615 952,16	3,17
IT0004176001 PRYSMIAN	EUR	168 218	8 140 069,02	3,40
TOTAL PAYS-BAS			26 137 666,17	10,89
NL0000009082 KONINKLIJKE KPN	EUR	1 554 700	5 388 590,20	2,25
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	7 182	6 407 780,40	2,67
NL0010583399 CORBION	EUR	36 599	726 490,15	0,30
NL0011821392 SIGNIFY	EUR	141 079	4 032 037,82	1,68
NL0012817175 ALFEN N.V.	EUR	26 983	1 349 150,00	0,56
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	312 768	8 233 617,60	3,43
TOTAL NORVEGE			2 736 068,78	1,14

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
NO0012470089 TOMRA SYSTEMS	NOK	188 654	2 736 068,78	1,14
TOTAL PORTUGAL			4 998 824,76	2,08
PTEDP0AM0009 EDP ENERGIAS PORTUGAL	EUR	1 384 716	4 998 824,76	2,08
TOTAL Titres d'OPC			2 865 128,25	1,19
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			2 865 128,25	1,19
TOTAL FRANCE			2 865 128,25	1,19
FR0013041738 CM-AM HUMAN CARE (IC)	EUR	12,17	1 373 586,28	0,57
FR00140074R0 CM-AM GLOBAL CITY ZEN (IC)	EUR	9	1 000 337,94	0,42
FR001400CT66 CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION (IC)	EUR	4,55	491 204,03	0,20

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPARTIMENT CM-AM INFLATION

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	92 604 045,63	112 947 455,99
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	92 604 045,63	52 275 226,83
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	92 604 045,63	52 275 226,83
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	60 672 229,16
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	60 672 229,16
Titres de créances négociables	0,00	60 672 229,16
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
Comptes financiers	238 132,20	1 292 577,28
Liquidités	238 132,20	1 292 577,28
Total de l'actif	92 842 177,83	114 240 033,27

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	92 080 863,90	113 103 169,88
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	234 523,35	929 299,37
Résultat de l'exercice (a, b)	499 128,02	170 337,36
Total des capitaux propres	92 814 515,27	114 202 806,61
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	27 662,56	37 226,66
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	27 662,56	37 226,66
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	92 842 177,83	114 240 033,27

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	9 851,92	2 531,49
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	939 758,89	454 816,66
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	949 610,81	457 348,15
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 148,94	387,04
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	1 148,94	387,04
Résultat sur opérations financières (I - II)	948 461,87	456 961,11
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	388 132,32	260 525,42
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	560 329,55	196 435,69
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-61 201,53	-26 098,33
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	499 128,02	170 337,36

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0011153378	0,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,52 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,08 % TTC maximum	Actif net
S	FR0013299393	0,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,42 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,08 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0014006FV6	0,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,32 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,08 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0011153378	Néant
S	FR0013299393	Néant
IC	FR0014006FV6	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0011153378 RC

Néant

Part FR0013299393 S

Néant

Part FR0014006FV6 IC

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	114 202 806,61	135 119 379,46
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	786 721,90	2 772 458,67
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-23 907 054,46	-22 458 028,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	482 781,09	1 235 256,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-211 585,51	-177 835,86
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-216,75	-119,00
Différences de change	414,54	-6 287,60
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	900 318,30	-2 478 453,18
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	70 152,41	-830 165,89
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-830 165,89	1 648 287,29
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	560 329,55	196 435,69
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	92 814 515,27	114 202 806,61

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	92 604 045,63	99,77
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	92 604 045,63	99,77
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	499 128,02	170 337,36
Total	499 128,02	170 337,36

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	468 523,67	141 011,49
Total	468 523,67	141 011,49
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	30 595,94	29 323,39
Total	30 595,94	29 323,39
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	8,41	2,48
Total	8,41	2,48
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	234 523,35	929 299,37
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	234 523,35	929 299,37

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
CI PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	223 855,04	833 534,34
Total	223 855,04	833 534,34
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	10 665,78	95 757,01
Total	10 665,78	95 757,01
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2,53	8,02
Total	2,53	8,02
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
07/09/2022*	C1 PART CAPI RC	112 318 764,24	954 036,984	117,72	0,00	0,00	0,00	0,00
07/09/2022*	C3 PART CAPI S	22 799 619,74	194 276,818	117,35	0,00	0,00	0,00	0,00
07/09/2022*	I1 PART CAPI IC	995,48	0,01	99 548,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2023	C1 PART CAPI RC	102 425 946,63	877 594,264592	116,71	0,00	0,00	0,00	1,11
31/03/2023	C3 PART CAPI S	11 775 871,95	101 101,901	116,47	0,00	0,00	0,00	1,23
31/03/2023	I1 PART CAPI IC	988,03	0,01	98 803,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00
28/03/2024	C1 PART CAPI RC	88 586 557,03	745 661,004029	118,80	0,00	0,00	0,00	0,92
28/03/2024	C3 PART CAPI S	4 226 949,42	35 579,497	118,80	0,00	0,00	0,00	1,15
28/03/2024	I1 PART CAPI IC	1 008,82	0,01	100 882,00	0,00	0,00	0,00	1 094,00

* VL de création SICAV

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1 899,06382	222 179,71
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-133 832,32438	-15 679 735,20
Solde net des Souscriptions/Rachats	-131 933,26056	-15 457 555,49
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	745 661,00403	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	4 827,31800	564 542,19
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-70 349,72200	-8 227 319,26
Solde net des Souscriptions/Rachats	-65 522,40400	-7 662 777,07
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	35 579,49700	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	0,00000	0,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	0,01000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	263,34
Montant des commissions de souscription perçues	263,34
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	263,34
Montant des commissions de souscription r�troced�es	263,34
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0011153378 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	376 139,61
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013299393 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	11 991,85
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0014006FV6 I1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,09
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	0,86
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	27 662,56
Total des dettes		27 662,56
Total dettes et créances		-27 662,56

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	92 604 045,63	99,77
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	92 604 045,63	99,77
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-27 662,56	-0,03
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	238 132,20	0,26
DISPONIBILITES	238 132,20	0,26
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	92 814 515,27	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						92 604 045,63	99,77
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						92 604 045,63	99,77
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé						92 604 045,63	99,77
TOTAL ALLEMAGNE						16 740 113,07	18,04
DE0001030559 ALLEMAGNE TV14-150430 INFLAT.	08/04/2014	15/04/2030	EUR	510 000 000	0,50	6 466 796,96	6,97
DE0001030567 ALLEMAGNE TV15-150426 INFLAT.	12/03/2015	15/04/2026	EUR	600 000 000	0,10	7 345 393,68	7,92
DE0001030583 ALLEMAGNE TV21-150433INFLATION	11/02/2021	15/04/2033	EUR	250 000 000	0,10	2 927 922,43	3,15
TOTAL ESPAGNE						11 103 242,34	11,96
ES00000127C8 ESPANA 1%15-301130 INDX	31/03/2015	30/11/2030	EUR	5 100	1,00	6 376 588,48	6,87
ES0000012C12 SPAIN TV18-301133 INFLATION	11/09/2018	30/11/2033	EUR	4 000	0,70	4 726 653,86	5,09
TOTAL FRANCE						38 709 166,20	41,70
FR0000186413 OAT 3,40%99-25072029 INDX	25/07/1999	25/07/2029	EUR	1 600 000	3,40	2 762 486,96	2,98
FR0000188799 OATE 3,15%02-25072032 INDX	25/07/2002	25/07/2032	EUR	3 600 000	3,15	6 789 026,65	7,31
FR0011008705 OATE 1,85%11-25072027 INDX	25/07/2010	25/07/2027	EUR	6 100 000	1,85	8 530 282,89	9,19
FR0011982776 OATEI 0,70%14-250730	18/06/2014	25/07/2030	EUR	3 500 000	0,70	4 431 783,15	4,77
FR0013238268 OAT 0,10%17-01032028 INDX	01/03/2016	01/03/2028	EUR	7 800 000	0,10	8 982 891,13	9,69
FR0013410552 OATE 0,10%19-01032029 INDX	01/03/2019	01/03/2029	EUR	3 200 000	0,10	3 734 153,62	4,02
FR0014001N38 OATEI0,10%21-250731 INDX	25/01/2021	25/07/2031	EUR	1 600 000	0,10	1 841 787,59	1,98

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0014003N51 OATI 0,10%21-010332 INDX	20/05/2021	01/03/2032	EUR	1 500 000	0,10	1 636 754,21	1,76
TOTAL ITALIE						26 051 524,02	28,07
IT0004735152 ITALY 3,1%11-150926 INFLATION	08/06/2011	15/09/2026	EUR	3 000	3,10	4 133 682,86	4,45
IT0005138828 ITALIE TV15-150932 INFLATION	07/10/2015	15/09/2032	EUR	4 500	1,25	5 480 257,47	5,90
IT0005246134 ITALIE TV17-150528 INFLATION	07/03/2017	15/05/2028	EUR	3 800	1,30	4 724 929,60	5,09
IT0005387052 ITALIE TV19-150530 INFLATION	15/05/2019	15/05/2030	EUR	3 600	0,40	4 063 755,30	4,38
IT0005415416 ITALY TV20-150526 INFLATION	25/06/2020	15/05/2026	EUR	5 700	0,65	6 643 793,32	7,17
IT0005482994 ITALIE TV22-150533	09/02/2022	15/05/2033	EUR	1 000		1 005 105,47	1,08

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPARTIMENT CM-AM GLOBAL LEADERS

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	917 094 222,75	768 669 777,53
Actions et valeurs assimilées	908 761 007,18	759 543 593,43
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	908 761 007,18	759 543 593,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	8 333 215,57	9 126 184,10
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 333 215,57	9 126 184,10
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	656 069,98	949 881,97
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	656 069,98	949 881,97
Comptes financiers	17 840 528,80	12 569 854,28
Liquidités	17 840 528,80	12 569 854,28
Total de l'actif	935 590 821,53	782 189 513,78

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	881 623 169,80	757 597 195,81
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	51 152 177,42	27 617 943,62
Résultat de l'exercice (a, b)	-6 373 814,03	-5 004 367,45
Total des capitaux propres	926 401 533,19	780 210 771,98
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	1 283 363,74	1 236 105,96
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 283 363,74	1 236 105,96
Comptes financiers	7 905 924,60	742 635,84
Concours bancaires courants	7 905 924,60	742 635,84
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	935 590 821,53	782 189 513,78

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	597 987,38	198 766,45
Produits sur actions et valeurs assimilées	8 194 154,10	9 052 896,24
Produits sur obligations et valeurs assimilées	35 749,75	47 949,30
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	8 827 891,23	9 299 611,99
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	142 985,29	172 199,41
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	142 985,29	172 199,41
Résultat sur opérations financières (I - II)	8 684 905,94	9 127 412,58
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	15 018 301,75	14 076 904,97
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-6 333 395,81	-4 949 492,39
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-40 418,22	-54 875,06
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-6 373 814,03	-5 004 367,45

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ER :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0012287381	2,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,36 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0012287423	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,96 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net
ER	FR0013224797	2,25 % TTC maximum	Actif net

		dont frais de gestion financière : 2,21 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	
S	FR0013295615	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,46 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0012287381	Néant
IC	FR0012287423	Néant
ER	FR0013224797	Néant
S	FR0013295615	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0012287381 RC

Néant

Part FR0012287423 IC

Néant

Part FR0013224797 ER

Néant

Part FR0013295615 S

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	780 210 771,98	766 540 237,08
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	135 862 402,67	99 880 626,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-132 852 068,21	-65 248 581,61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	93 308 630,70	53 997 736,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-40 597 380,47	-26 649 237,03
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	279 151,76
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-197 835,08	-760 277,79
Frais de transaction	-817 320,10	-743 406,61
Différences de change	-773 869,09	1 400 838,20
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	98 591 596,60	-43 536 822,55
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>250 541 829,66</i>	<i>151 950 233,06</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>151 950 233,06</i>	<i>195 487 055,61</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-6 333 395,81	-4 949 492,39
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	926 401 533,19	780 210 771,98

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			8 333 215,57
	FR0012432540	CM-AM GL.EM.M.IC3D	2 744 451,08
	FR0013486461	CM AM GL.SEL.IC 3D	1 733 479,80
	FR0014000YR8	CM AM GL.CLIM.IC3D	890 600,40
	FR00140074R0	CM AM G.C.ZEN IC3D	2 111 824,54
	FR001400CT66	CM IMP.F.INCL.IC3D	852 859,75
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			8 333 215,57

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-6 373 814,03	-5 004 367,45
Total	-6 373 814,03	-5 004 367,45

	28/03/2024	31/03/2023
A1 PART CAPI ER		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-134 684,30	-127 490,50
Total	-134 684,30	-127 490,50
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-6 167 597,53	-4 946 755,15
Total	-6 167 597,53	-4 946 755,15
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-82 411,23	25 396,86
Total	-82 411,23	25 396,86
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
I1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	10 879,03	44 481,34
Total	10 879,03	44 481,34
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	51 152 177,42	27 617 943,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	51 152 177,42	27 617 943,62

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
A1 PART CAPI ER		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	922 259,58	623 593,43
Total	922 259,58	623 593,43
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	45 099 249,38	24 195 521,82
Total	45 099 249,38	24 195 521,82
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 233 228,14	2 123 967,26
Total	4 233 228,14	2 123 967,26
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	897 440,32	674 861,11
Total	897 440,32	674 861,11
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2019	A1 PART CAPIER*	1 613 829,89	12 593,566	128,14	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2019	C1 PART CAPI RC*	273 017 409,82	159 593,329	1 710,70	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2019	C3 PART CAPI S*	61 224 634,73	35 209,303	1 738,87	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2019	I1 PART CAPI IC*	77 067 288,27	429,479	179 443,67	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2021	A1 PART CAPIER	6 954 307,06	45 378,324	153,25	0,00	0,00	0,00	0,95
31/03/2021	C1 PART CAPI RC	572 139 270,89	281 396,209	2 033,21	0,00	0,00	0,00	1,40
31/03/2021	C3 PART CAPI S	79 095 352,87	37 891,746	2 087,40	0,00	0,00	0,00	19,85
31/03/2021	I1 PART CAPI IC	72 944 892,21	337,79	215 947,45	0,00	0,00	0,00	2 527,73
31/03/2022	A1 PART CAPIER	16 856 802,24	105 750,977	159,40	0,00	0,00	0,00	6,71
31/03/2022	C1 PART CAPI RC	659 647 245,77	312 300,307	2 112,22	0,00	0,00	0,00	86,29
31/03/2022	C3 PART CAPI S	58 593 636,31	26 804,8404	2 185,93	0,00	0,00	0,00	107,12
31/03/2022	I1 PART CAPI IC	31 442 552,76	138,762	226 593,39	0,00	0,00	0,00	11 563,52
31/03/2023	A1 PART CAPIER	17 612 371,89	113 917,296166	154,60	0,00	0,00	0,00	4,35
31/03/2023	C1 PART CAPI RC	683 385 557,52	333 570,665041	2 048,69	0,00	0,00	0,00	57,70
31/03/2023	C3 PART CAPI S	60 106 347,59	28 123,5351	2 137,22	0,00	0,00	0,00	76,42
31/03/2023	I1 PART CAPI IC	19 106 494,98	86,07	221 987,85	0,00	0,00	0,00	8 357,64
28/03/2024	A1 PART CAPIER	16 693 853,11	91 273,227804	182,89	0,00	0,00	0,00	8,62
28/03/2024	C1 PART CAPI RC	816 586 296,91	336 739,489993	2 424,97	0,00	0,00	0,00	115,61
28/03/2024	C3 PART CAPI S	76 824 198,44	30 145,2879	2 548,46	0,00	0,00	0,00	137,69
28/03/2024	I1 PART CAPI IC	16 297 184,73	61,446	265 227,75	0,00	0,00	0,00	14 782,39

*VL de création de SICAV

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A1 PART CAPI ER		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	13 988,51034	2 245 185,93
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-36 632,57870	-6 028 608,05
Solde net des Souscriptions/Rachats	-22 644,06836	-3 783 422,12
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	91 273,22780	

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	52 262,08003	111 773 753,74
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-49 093,25508	-104 190 013,94
Solde net des Souscriptions/Rachats	3 168,82495	7 583 739,80
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	336 739,48999	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	9 217,90960	21 325 075,88
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-7 196,15680	-16 503 875,84
Solde net des Souscriptions/Rachats	2 021,75280	4 821 200,04
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	30 145,28790	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	2,24100	518 387,12
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-26,86500	-6 129 570,38
Solde net des Souscriptions/Rachats	-24,62400	-5 611 183,26
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	61,44600	

COMMISSIONS

	En montant
A1 PART CAPI ER	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	70 911,18
Montant des commissions de souscription perçues	70 911,18
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	70 911,18
Montant des commissions de souscription rétrocédées	70 911,18
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00

Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0013224797 A1 PART CAPI ER	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,98
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	343 567,76
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0012287381 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,93
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	13 738 248,23
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013295615 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	766 968,58
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0012287423 I1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,99
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	169 517,18
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Coupons et dividendes	656 069,98
Total des créances		656 069,98
Dettes	Frais de gestion	1 283 363,74
Total des dettes		1 283 363,74
Total dettes et créances		-627 293,76

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	917 094 222,75	99,00
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	908 761 007,18	98,10
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	8 333 215,57	0,90
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	656 069,98	0,07
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-1 283 363,74	-0,14
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	9 934 604,20	1,07
DISPONIBILITES	9 934 604,20	1,07
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	926 401 533,19	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			908 761 007,18	98,10
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			908 761 007,18	98,10
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			908 761 007,18	98,10
TOTAL SUISSE			23 307 966,44	2,52
CH0210483332 CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CHF	165 056	23 307 966,44	2,52
TOTAL CHINE			8 733 419,28	0,94
CNE100000296 BYD COMPANY	HKD	139 500	3 320 487,39	0,36
CNE100002TP9 PROYA COSMETICS CO., LTD.A	CNY	453 700	5 412 931,89	0,58
TOTAL CAYMANES ILES			11 225 276,57	1,21
KYG875721634 TENCENT	HKD	312 948	11 225 276,57	1,21
TOTAL ALLEMAGNE			5 207 832,74	0,56
DE0006969603 PUMA	EUR	123 937	5 207 832,74	0,56
TOTAL DANEMARK			14 746 703,83	1,59
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B	DKK	124 804	14 746 703,83	1,59
TOTAL FRANCE			132 897 981,70	14,35
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	10 976	25 969 216,00	2,80
FR0000120321 L'OREAL	EUR	67 390	29 560 623,50	3,19
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	49 902	41 603 297,40	4,50

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000121709 SEB	EUR	77 439	9 184 265,40	0,99
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	82 774	17 353 569,10	1,87
FR0010908533 EDENRED	EUR	186 555	9 227 010,30	1,00
TOTAL HONG KONG			10 831 314,68	1,17
HK0000069689 AIA GROUP	HKD	1 745 707	10 831 314,68	1,17
TOTAL IRLANDE			45 605 739,67	4,92
IE000S9YS762 LINDE	USD	65 152	28 041 691,36	3,02
IE00B8KQN827 EATON CORPORATION PLC	USD	60 599	17 564 048,31	1,90
TOTAL ITALIE			22 138 222,62	2,39
IT0004965148 MONCLER	EUR	320 009	22 138 222,62	2,39
TOTAL JAPON			37 064 423,55	4,00
JP3788600009 HITACHI	JPY	233 200	19 587 603,81	2,11
JP3802400006 FANUC	JPY	678 200	17 476 819,74	1,89
TOTAL REPUBLIQUE DE COREE DU SUD			19 465 007,66	2,10
KR7005930003 SAMSUNG ELECTRONICS	KRW	350 440	19 465 007,66	2,10
TOTAL PAYS-BAS			56 040 318,00	6,05
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	29 190	26 043 318,00	2,81
NL0011585146 FERRARI	EUR	74 250	29 997 000,00	3,24
TOTAL TAIWAN			20 467 529,48	2,21
US8740391003 TAIWAN SEMICONDUCTOR ADR SPONS	USD	162 296	20 467 529,48	2,21

Désignation des valeurs

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			501 029 270,96	54,09
US00724F1012 ADOBE	USD	26 356	12 327 806,45	1,33
US0079031078 ADVANCED MICRO DEVICES ORD.	USD	77 288	12 930 766,70	1,40
US02079K1079 ALPHABET CL.C	USD	147 711	20 847 679,70	2,25
US0231351067 AMAZON COM	USD	214 518	35 868 332,26	3,87
US0378331005 APPLE	USD	94 167	14 968 258,40	1,62
US11135F1012 BROADCOM INC	USD	5 961	7 323 664,27	0,79
US1696561059 CHIPOTLE MEXICAN GRILL	USD	2 000	5 388 895,07	0,58
US22160K1051 COSTCO WHOLESALE	USD	28 550	19 388 752,78	2,09
US2546871060 THE WALT DISNEY	USD	44 324	5 027 330,96	0,54
US30303M1027 META PLATFORMS CLA	USD	45 362	20 417 945,83	2,20
US3696043013 GE AEROSPACE	USD	45 000	7 321 885,43	0,79
US43300A2033 HILTON WORLDWIDE HOLDINGS	USD	140 020	27 686 008,71	2,99
US46625H1005 JPMORGAN CHASE	USD	135 686	25 192 719,50	2,72
US5184391044 LAUDER ESTEE COS CL.A	USD	104 979	15 000 475,39	1,62
US5324571083 ELI LILLY	USD	39 458	28 454 528,81	3,07
US58733R1023 MERCADOLIBRE	USD	7 200	10 090 945,49	1,09
US5949181045 MICROSOFT	USD	155 413	60 609 341,27	6,55
US6541061031 NIKE CL.B	USD	149 967	13 064 422,19	1,41
US67066G1040 NVIDIA	USD	47 661	39 918 959,18	4,31

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
US7134481081 PEPSICO	USD	62 148	10 082 055,51	1,09
US7512121010 RALPH LAUREN CLASS A	USD	46 589	8 108 593,47	0,88
US8835561023 THERMO FISHER SCIENTIFIC	USD	35 090	18 904 948,92	2,04
US91324P1021 UNITEDHEALTH GROUP	USD	25 338	11 619 121,80	1,25
US92826C8394 VISA CL.A	USD	139 028	35 965 827,07	3,88
US9837931008 XPO INC	USD	76 502	8 653 632,80	0,93
US98419M1009 XYLEM	USD	121 045	14 501 164,07	1,57
US98978V1035 ZOETIS A	USD	72 459	11 365 208,93	1,23
TOTAL Titres d'OPC			8 333 215,57	0,90
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			8 333 215,57	0,90
TOTAL FRANCE			8 333 215,57	0,90
FR0012432540 CM-AM GLOBAL EMERGING MARKETS (IC)	EUR	28	2 744 451,08	0,29
FR0013486461 CM-AM GLOBAL SELECTION SRI (IC)	EUR	12	1 733 479,80	0,19
FR0014000YR8 CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE (IC)	EUR	10	890 600,40	0,10
FR00140074R0 CM-AM GLOBAL CITY ZEN (IC)	EUR	19	2 111 824,54	0,23
FR001400CT66 CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION (IC)	EUR	7,9	852 859,75	0,09

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part A1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part II : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPARTIMENT CM-AM GREEN BONDS

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	50 885 551,57	51 303 036,21
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	50 863 851,57	38 688 662,70
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	50 863 851,57	38 688 662,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	12 455 333,51
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	12 455 333,51
Titres de créances négociables	0,00	12 455 333,51
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	21 700,00	159 040,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	21 700,00	159 040,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	107 119,30	185 962,50
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	107 119,30	185 962,50
Comptes financiers	4 462 818,10	3 721 617,58
Liquidités	4 462 818,10	3 721 617,58
Total de l'actif	55 455 488,97	55 210 616,29

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	54 980 478,80	52 577 940,47
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-74 924,55	2 103 900,78
Résultat de l'exercice (a, b)	519 451,05	360 077,23
Total des capitaux propres	55 425 005,30	55 041 918,48
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	21 700,00	159 040,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	21 700,00	159 040,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	21 700,00	159 040,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	8 783,67	9 657,81
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	8 783,67	9 657,81
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	55 455 488,97	55 210 616,29

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
FGBLM4F00002 BUND-EUX 0624	4 134 780,00	0,00
FGBLM3F00002 BUND-EUX 0623	0,00	4 346 880,00
Total Taux	4 134 780,00	4 346 880,00
Total Contrats futures	4 134 780,00	4 346 880,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	4 134 780,00	4 346 880,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	4 134 780,00	4 346 880,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	94 584,11	19 644,32
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	537 712,73	464 220,12
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	632 296,84	483 864,44
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 263,98	5 076,44
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	2 263,98	5 076,44
Résultat sur opérations financières (I - II)	634 560,82	478 788,00
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	111 142,82	117 045,39
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	523 418,00	361 742,61
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-3 966,95	-1 665,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	519 451,05	360 077,23

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0013246543	0,8 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,66 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,14 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0013246550	0,8 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,66 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,14 % TTC maximum	Actif net
S	FR001400MRQ4	0,8 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,66 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,14 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0013246543	Néant
IC	FR0013246550	Néant
S	FR001400MRQ4	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0013246543 RC

Néant

Part FR0013246550 IC

Néant

Part FR001400MRQ4 S

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Frais de fonctionnement et autres services :

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.

Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	55 041 918,48	60 485 462,20
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 998 836,81	1 435 870,11
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 721 735,33	-1 283 516,38
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	22 532,34	5 586,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-544 938,03
Plus-values réalisées sur contrats financiers	120 680,00	2 641 470,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-218 870,00	0,00
Frais de transaction	-343,48	-791,81
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 521 228,48	-7 165 676,22
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-8 912 385,12	-10 433 613,60
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-10 433 613,60	-3 267 937,38
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	137 340,00	-893 290,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-21 700,00	-159 040,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-159 040,00	734 250,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	523 418,00	361 742,61
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	55 425 005,30	55 041 918,48

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	48 278 833,47	87,11
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	2 585 018,10	4,66
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	50 863 851,57	91,77
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Taux	4 134 780,00	7,46
TOTAL Opérations de couverture	4 134 780,00	7,46
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donn�s en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers re�us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			1 241 960,28
	FR00140003P3	BFCM 0,1%081027	358 454,54
	FR0014004750	BFCM 0,25%290628	883 505,74
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			1 241 960,28

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	519 451,05	360 077,23
Total	519 451,05	360 077,23

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	29 854,84	20 271,06
Total	29 854,84	20 271,06
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	551,25	
Total	551,25	0,00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	489 044,96	339 806,17
Total	489 044,96	339 806,17
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-74 924,55	2 103 900,78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-74 924,55	2 103 900,78

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
CI PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 883,62	143 437,37
Total	-4 883,62	143 437,37
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	
Capitalisation	175,16	
Total	175,16	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	
Distribution unitaire	0,00	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-70 216,09	1 960 463,41
Total	-70 216,09	1 960 463,41
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
04/11/2019	C1 PART CAPI RC	6 261 059,68	61 989,149	101,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04/11/2019	I1 PART CAPI IC	29 247 508,75	288,843	101 257,46	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2021	C1 PART CAPI RC	3 307 599,91	32 715,311	101,10	0,00	0,00	0,00	1,75
31/03/2021	I1 PART CAPI IC	33 524 034,73	330,215	101 521,84	0,00	0,00	0,00	1 934,14
31/03/2022	C1 PART CAPI RC	3 228 789,36	34 044,153	94,84	0,00	0,00	0,00	1,49
31/03/2022	I1 PART CAPI IC	57 256 672,84	600,494	95 349,28	0,00	0,00	0,00	1 623,51
31/03/2023	C1 PART CAPI RC	3 750 342,55	43 628,888455	85,96	0,00	0,00	0,00	3,75
31/03/2023	I1 PART CAPI IC	51 291 575,93	592,795	86 524,98	0,00	0,00	0,00	3 880,37
28/03/2024	C1 PART CAPI RC	3 583 781,11	40 140,024343	89,28	0,00	0,00	0,00	0,62
28/03/2024	C3 PART CAPI S	252 987,96	2 513,159	100,66	0,00	0,00	0,00	0,28
28/03/2024	I1 PART CAPI IC	51 588 236,23	573,36	89 975,29	0,00	0,00	0,00	730,48

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 181,66539	273 895,45
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-6 670,52950	-571 980,42
Solde net des Souscriptions/Rachats	-3 488,86411	-298 084,97
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	40 140,02434	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	2 513,15900	250 084,94
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	2 513,15900	250 084,94
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	2 513,15900	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	17,00000	1 474 856,42
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-36,43500	-3 149 754,91
Solde net des Souscriptions/Rachats	-19,43500	-1 674 898,49
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	573,36000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,25
Montant des commissions de souscription perçues	0,25
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,25
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,25
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0013246543 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,32
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	11 423,19
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR001400MRQ4 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,26
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	55,45
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013246550 I1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	99 664,18
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Coupons et dividendes	9 375,00
Créances	Dépôts de garantie	97 744,30
Total des créances		107 119,30
Dettes	Frais de gestion	8 783,67
Total des dettes		8 783,67
Total dettes et créances		98 335,63

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	50 863 851,57	91,78
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	50 863 851,57	91,78
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	107 119,30	0,19
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-8 783,67	-0,02
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	4 462 818,10	8,05
DISPONIBILITES	4 462 818,10	8,05
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	55 425 005,30	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						50 863 851,57	91,77
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						50 863 851,57	91,77
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						48 278 833,47	87,11
TOTAL BELGIQUE						3 843 258,70	6,93
BE0000346552 BELGIUM 1,25%18-220433	05/03/2018	22/04/2033	EUR	430 000 000	1,25	3 843 258,70	6,93
TOTAL ALLEMAGNE						5 490 508,23	9,91
DE000GRN0016 DEUTSCHE KREDITBANK 0,75%17-24	26/09/2017	26/09/2024	EUR	15	0,75	1 481 075,16	2,66
DE000NWB0AE6 NRW.BANK 0,5%17-130927	13/09/2017	13/09/2027	EUR	1 500	0,50	1 389 274,84	2,51
XS1414146669 KRED WIEDERAUFBAU 0,05%16-0524	20/05/2016	30/05/2024	EUR	800	0,05	795 841,70	1,44
XS1612940558 KRED WIEDERAUFBAU 0,25%17-0625	16/05/2017	30/06/2025	EUR	1 300	0,25	1 256 201,58	2,27
XS2327420977 E.ON SE 011032	01/04/2021	01/10/2032	EUR	700	0,60	568 114,95	1,03
TOTAL DANEMARK						181 659,38	0,33
XS1721760541 ORSTED 1,5%17-261129	24/11/2017	26/11/2029	EUR	200	1,50	181 659,38	0,33
TOTAL ESPAGNE						9 207 893,52	16,61
ES0000012107 SPAIN 1%21-300742	14/09/2021	30/07/2042	EUR	4 000	1,00	2 675 623,82	4,82
ES0200002048 ADIF 0,95%19-300427	25/04/2019	30/04/2027	EUR	10	0,95	944 009,18	1,70
XS2250026734 ICO 0%20-300426	28/10/2020	30/04/2026	EUR	1 035		970 219,35	1,75
XS2297549391 CAIXABANK TV21-090229	09/02/2021	09/02/2029	EUR	13		1 156 646,02	2,09

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2357417257 SANTANDER 0,625%29	24/06/2021	24/06/2029	EUR	12		1 071 131,67	1,93
XS2455983861 IBERDROLA FINANZAS 32	11/03/2022	11/03/2032	EUR	7	1,38	613 533,51	1,11
XS2545206166 BBVA 4,375%22-141029	14/10/2022	14/10/2029	EUR	15	4,38	1 607 040,16	2,90
XS2586947082 ICO 3,05%23-311027	14/02/2023	31/10/2027	EUR	167	3,05	169 689,81	0,31
TOTAL FINLANDE						327 660,16	0,59
XS2265360359 STORA ENSO 0,625%20-021230	02/12/2020	02/12/2030	EUR	400	0,62	327 660,16	0,59
TOTAL FRANCE						12 012 345,30	21,68
FR0013234333 OAT 1,75%17-25062039	31/01/2017	25/06/2039	EUR	1 800 000	1,75	1 546 850,56	2,79
FR0013264488 RATP 0,875%17-250527	29/06/2017	25/05/2027	EUR	20	0,88	1 882 833,66	3,39
FR0013281755 ICADE 1,5%17-130927	13/09/2017	13/09/2027	EUR	18	1,50	1 682 513,41	3,04
FR0013372299 SGP 1,125%18-221028	22/10/2018	22/10/2028	EUR	10	1,12	928 580,98	1,68
FR00140003P3 BFCM 0,1%20-081027	08/10/2020	08/10/2027	EUR	4	0,10	358 454,54	0,65
FR0014003N69 AIR LIQUIDE FINANC 0,375%21-31	27/05/2021	27/05/2031	EUR	7	0,38	584 812,70	1,06
FR0014004750 BFCM 0,25%290628	29/06/2021	29/06/2028	EUR	10	0,25	883 505,74	1,59
FR0014006PN2 ILE-DE-FR MOBIL 0,675%21-1136	24/11/2021	24/11/2036	EUR	15	0,68	1 099 088,97	1,98
FR0014006V25 SFIL	01/12/2021	01/12/2031	EUR	15	0,25	1 216 780,49	2,20
XS1514051694 SNCF RESEAU 1%16-091131	09/11/2016	09/11/2031	EUR	16	1,00	1 384 446,51	2,50
XS1588061777 SNCF RESEAU 1,875%17-300334	30/03/2017	30/03/2034	EUR	5	1,88	444 477,74	0,80
TOTAL ROYAUME UNI						1 451 610,74	2,62
XS1676952481 SSE 0,875%17-060925	06/09/2017	06/09/2025	EUR	1 500	0,88	1 451 610,74	2,62

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL IRLANDE						3 516 678,76	6,34
IE00BFZRQ242 IRELAND 1,35%18-180331	17/10/2018	18/03/2031	EUR	380 000 000	1,35	3 516 678,76	6,34
TOTAL PAYS-BAS						7 344 811,88	13,25
NL0013552060 NETHERLANDS 0,5%19-150140	23/05/2019	15/01/2040	EUR	3 800 000	0,50	2 750 361,09	4,96
XS1241581096 TENNET 1,75%15-040627	04/06/2015	04/06/2027	EUR	300	1,75	296 029,66	0,53
XS1400167133 ALLIANDER 0,875%16-220426 MTN	22/04/2016	22/04/2026	EUR	19	0,88	1 824 789,95	3,29
XS1632897762 TENNET 0,75%17-260625	26/06/2017	26/06/2025	EUR	1 400	0,75	1 372 138,16	2,48
XS2389343380 ABN AMRO 0,5%21-230929	23/09/2021	23/09/2029	EUR	6	0,50	515 577,97	0,93
XS2473687106 ASML HLDG 2,25%22-170532	17/05/2022	17/05/2032	EUR	600	2,25	585 915,05	1,06
TOTAL SUPRANATIONAL						4 902 406,80	8,85
EU000A3K4C42 EUROPEAN UNION 0,4%21-040237	19/10/2021	04/02/2037	EUR	4 700 000	0,40	3 454 193,60	6,24
XS1854893291 ASIAN DEVELOP BANK 0,35%18-25	16/07/2018	16/07/2025	EUR	1 500	0,35	1 448 213,20	2,61
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé						2 585 018,10	4,66
TOTAL FRANCE						2 585 018,10	4,66
FR0014007LL3 BPCE TV22-140128 EMTN	14/01/2022	14/01/2028	EUR	5		458 076,45	0,83
FR001400AQH0 OATEI 0,10%22-250738 INDX	25/05/2022	25/07/2038	EUR	2 000 000	0,10	2 126 941,65	3,83
TOTAL Contrats financiers						0,00	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						0,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes						0,00	0,00
TOTAL FRANCE						21 700,00	0,04

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
MARF.EUR Appels marge futures			EUR	21 700		21 700,00	0,04
TOTAL AUTRES PAYS						-21 700,00	-0,04
FGBLM4F00002 BUND-EUX 0624			EUR	-31		-21 700,00	-0,04

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPARTIMENT CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	228 605 075,89	243 683 870,56
Actions et valeurs assimilées	220 631 331,23	236 756 790,42
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	220 631 331,23	236 756 790,42
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	7 973 744,66	6 927 080,14
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 973 744,66	6 927 080,14
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	353 822,18	3 752 900,63
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	353 822,18	3 752 900,63
Comptes financiers	19 940 474,93	21 948 379,03
Liquidités	19 940 474,93	21 948 379,03
Total de l'actif	248 899 373,00	269 385 150,22

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	271 912 910,33	302 643 908,91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-23 559 966,13	-34 504 105,07
Résultat de l'exercice (a, b)	-700 166,83	-1 662 577,72
Total des capitaux propres	247 652 777,37	266 477 226,12
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	770 064,21	2 380 036,91
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	770 064,21	2 380 036,91
Comptes financiers	476 531,42	527 887,19
Concours bancaires courants	476 531,42	527 887,19
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	248 899 373,00	269 385 150,22

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	700 026,84	95 806,02
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 075 570,68	3 700 943,18
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	3 775 597,52	3 796 749,20
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	18 700,05	54 499,03
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	18 700,05	54 499,03
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 756 897,47	3 742 250,17
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	4 432 130,81	5 407 460,22
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-675 233,34	-1 665 210,05
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-24 933,49	2 632,33
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-700 166,83	-1 662 577,72

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0013266624	2,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,45 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0013266640	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,45 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net
S	FR0013298759	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,45 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0013266624	Néant
IC	FR0013266640	Néant
S	FR0013298759	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0013266624 RC

Néant

Part FR0013266640 IC

Néant

Part FR0013298759 S

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
0,35% TTC maximum sur les actions Prélèvement sur chaque transaction	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de la SICAV ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.

Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	266 477 226,12	393 763 232,12
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	20 330 949,83	14 742 894,44
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-33 944 346,39	-85 435 981,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 934 699,72	9 223 173,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-32 507 352,24	-47 997 051,20
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-682 096,37	-776 218,39
Différences de change	18 939,80	71 077,37
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	19 699 990,24	-15 448 690,77
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>10 642 823,53</i>	<i>-9 057 166,71</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-9 057 166,71</i>	<i>6 391 524,06</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-675 233,34	-1 665 210,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	247 652 777,37	266 477 226,12

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donn�s en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers re�us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			7 973 744,66
	FR0000447310	CM-AM MICRO CAP 3D	1 643 399,42
	FR0000979825	CM-AM CAS.ISR IC3D	6 330 345,24
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			7 973 744,66

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-700 166,83	-1 662 577,72
Total	-700 166,83	-1 662 577,72

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-724 444,71	-1 665 744,46
Total	-724 444,71	-1 665 744,46
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	23 008,16	2 654,43
Total	23 008,16	2 654,43
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 269,72	512,31
Total	1 269,72	512,31
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-23 559 966,13	-34 504 105,07
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-23 559 966,13	-34 504 105,07

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-22 828 045,45	-33 055 730,36
Total	-22 828 045,45	-33 055 730,36
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-709 760,81	-1 423 438,02
Total	-709 760,81	-1 423 438,02
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-22 159,87	-24 936,69
Total	-22 159,87	-24 936,69
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
30/09/2020	C1 PART CAPI C	141 169 281,68	1 209 414,419	116,72	0,00	0,00	0,00	-3,58
30/09/2020	C3 PART CAPI S	31 233 204,24	268 194,544	116,45	0,00	0,00	0,00	-2,83
30/09/2020	I1 PART CAPI I	1 933 179,58	16,09	120 147,89	0,00	0,00	0,00	-2 647,50
30/06/2021	C1 PART CAPI C	481 123 312,29	3 359 704,372	143,20	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2021	C3 PART CAPI S	55 621 671,11	387 269,135	143,62	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2021	I1 PART CAPI I	2 091 756,88	14,09	148 456,84	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2022	C1 PART CAPI C	364 408 475,61	2 814 167,916	129,49	0,00	0,00	0,00	7,08
31/03/2022	C3 PART CAPI S	29 249 300,25	224 032,491	130,55	0,00	0,00	0,00	7,90
31/03/2022	I1 PART CAPI I	105 456,26	0,78	135 200,33	0,00	0,00	0,00	8 467,03
31/03/2023	C1 PART CAPI C	255 245 952,33	2 285 379,304554	111,68	0,00	0,00	0,00	-15,19
31/03/2023	C3 PART CAPI S	11 037 619,50	97 331,516	113,40	0,00	0,00	0,00	-14,59
31/03/2023	I1 PART CAPI I	193 654,29	1,645	117 722,97	0,00	0,00	0,00	-14 847,64
28/03/2024	C1 PART CAPI C	239 939 122,20	2 182 819,307375	109,92	0,00	0,00	0,00	-10,79
28/03/2024	C3 PART CAPI S	7 479 870,02	66 590,6584	112,32	0,00	0,00	0,00	-10,31
28/03/2024	I1 PART CAPI I	233 785,15	2,00	116 892,57	0,00	0,00	0,00	-10 445,07

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	165 412,08088	17 575 189,84
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-267 972,07806	-28 003 487,46
Solde net des Souscriptions/Rachats	-102 559,99718	-10 428 297,62
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	2 182 819,30738	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	23 903,42250	2 604 228,30
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-54 644,28050	-5 819 463,29
Solde net des Souscriptions/Rachats	-30 740,85800	-3 215 234,99
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	66 590,65840	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1,42500	151 531,69
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1,07000	-121 395,64
Solde net des Souscriptions/Rachats	0,35500	30 136,05
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	2,00000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	888,43
Montant des commissions de souscription perçues	888,43
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	888,43
Montant des commissions de souscription r�troced�es	888,43
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0013266624 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,84
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	4 319 035,25
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013298759 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	110 984,08
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013266640 I1 PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 111,48
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Coupons et dividendes	41 437,50
Créances	SRD et règlements différés	312 384,68
Total des créances		353 822,18
Dettes	SRD et règlements différés	436 879,30
Dettes	Frais de gestion	333 184,91
Total des dettes		770 064,21
Total dettes et créances		-416 242,03

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	228 605 075,89	92,31
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	220 631 331,23	89,09
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	7 973 744,66	3,22
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	353 822,18	0,14
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-770 064,21	-0,31
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	19 463 943,51	7,86
DISPONIBILITES	19 463 943,51	7,86
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	247 652 777,37	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			220 631 331,23	89,09
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			220 631 331,23	89,09
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			220 631 331,23	89,09
TOTAL BELGIQUE			2 831 001,15	1,14
BE0165385973 MELEXIS NV	EUR	4 841	363 801,15	0,15
BE0974259880 D'IETEREN GROUP	EUR	12 000	2 467 200,00	0,99
TOTAL SUISSE			11 258 896,38	4,55
CH0009002962 BARRY CALLEBAUT NOM.	CHF	900	1 209 908,49	0,49
CH0468525222 MEDACTA GROUP SA	CHF	27 000	3 394 029,02	1,37
CH1175448666 STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	45 000	6 654 958,87	2,69
TOTAL ALLEMAGNE			28 670 001,60	11,58
DE0005158703 BECHTLE AG	EUR	75 000	3 673 500,00	1,48
DE0006219934 JUNGHEINRICH - PRFD	EUR	42 000	1 439 760,00	0,58
DE0006969603 PUMA SE	EUR	115 000	4 832 300,00	1,95
DE0007010803 RATIONAL AG	EUR	8 800	7 031 200,00	2,84
DE0007231326 SIXT SE	EUR	80 000	7 396 000,00	3,00
DE000A288904 COMPUGROUP MEDICAL SE & CO K	EUR	100 000	2 852 000,00	1,15
DE000A3ENQ51 SCHOTT PHARMA AG& CO KGAA	EUR	36 496	1 445 241,60	0,58

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL DANEMARK			17 003 526,13	6,87
DK0010181759 CARLSBERG AS-B	DKK	20 000	2 530 233,56	1,02
DK0060336014 NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	90 000	4 889 389,43	1,97
DK0060634707 ROYAL UNIBREW	DKK	75 000	4 592 349,77	1,85
DK0061802139 ALK ABELLO CL.B	DKK	300 000	4 991 553,37	2,03
TOTAL ESPAGNE			17 103 900,00	6,91
ES0105223004 GESTAMP AUTOMOCION SA	EUR	400 000	1 192 000,00	0,48
ES0105630315 CIE AUTOMOTIVE SA	EUR	99 000	2 633 400,00	1,06
ES0157261019 LABORATORIOS FARMACEUTIC.ROVI	EUR	53 000	4 287 700,00	1,73
ES0183746314 VIDRALA SA	EUR	85 500	8 225 100,00	3,33
ES0184262212 VISCOFAN	EUR	13 000	765 700,00	0,31
TOTAL FINLANDE			3 225 750,00	1,30
FI0009900682 VAISALA OYJ- A SHS	EUR	85 000	3 225 750,00	1,30
TOTAL FRANCE			39 274 430,00	15,86
FR0000031577 VIRBAC SA	EUR	7 370	2 550 020,00	1,03
FR0000050809 SOPRA STERIA GROUP	EUR	28 000	6 283 200,00	2,54
FR0000071946 ALTEN SA	EUR	21 000	2 839 200,00	1,15
FR0000120966 SOCIETE BIC SA	EUR	55 000	3 641 000,00	1,47
FR0000121709 SEB SA	EUR	75 000	8 895 000,00	3,59
FR0011981968 WORLDLINE SA	EUR	60 000	688 800,00	0,28

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0011995588 VOLTALIA RGPT	EUR	76 000	498 560,00	0,20
FR0013280286 BIOMERIEUX	EUR	81 000	8 282 250,00	3,34
FR0013447729 VERALLIA	EUR	110 000	3 964 400,00	1,60
FR0014004L86 DASSAULT AVIATION SA	EUR	8 000	1 632 000,00	0,66
TOTAL ÎLES FÉROÉ			775 067,15	0,31
FO0000000179 BAKKAFROST P/F	NOK	13 000	775 067,15	0,31
TOTAL IRLANDE			13 935 900,00	5,63
IE0004927939 KINGSPAN GROUP PLC	EUR	165 000	13 935 900,00	5,63
TOTAL ISLANDE			2 573 862,32	1,04
IS0000000040 EMBLA MEDICAL	DKK	573 057	2 573 862,32	1,04
TOTAL ITALIE			51 346 720,00	20,72
IT0001078911 INTERPUMP GROUP SPA	EUR	101 000	4 564 190,00	1,84
IT0001206769 SOL SPA	EUR	57 000	1 889 550,00	0,76
IT0003073266 PIAGGIO AND CO.	EUR	910 000	2 668 120,00	1,08
IT0004056880 AMPLIFON SPA	EUR	370 000	12 506 000,00	5,03
IT0004931058 MAIRE SPA	EUR	580 000	4 213 700,00	1,70
IT0004965148 MONCLER SPA	EUR	72 000	4 980 960,00	2,01
IT0005162406 TECHNOGYM SPA	EUR	120 000	1 104 000,00	0,45
IT0005282865 REPLY SPA	EUR	76 000	9 971 200,00	4,03
IT0005331019 CAREL INDUSTRIES S.P.A.	EUR	320 000	6 512 000,00	2,63

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
IT0005366767 NEXI SPA	EUR	500 000	2 937 000,00	1,19
TOTAL LUXEMBOURG			3 099 541,51	1,25
LU0075646355 SUBSEA 7 SA	NOK	210 000	3 099 541,51	1,25
TOTAL PAYS-BAS			1 873 800,00	0,76
NL0015000N33 ARISTON HOLDING NV	EUR	360 000	1 873 800,00	0,76
TOTAL PORTUGAL			2 850 700,00	1,15
PTCOR0AE0006 CORTICEIRA AMORIM SA	EUR	290 000	2 850 700,00	1,15
TOTAL SUEDE			24 808 234,99	10,02
SE0000112385 SAAB AB-B	SEK	26 000	2 146 505,60	0,87
SE0000163594 SECURITAS AB-B SHS	SEK	220 000	2 105 313,36	0,85
SE0000872095 SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM	SEK	105 000	2 433 030,10	0,98
SE0001662230 HUSQVARNA AB-B SHS	SEK	980 000	7 788 124,50	3,14
SE0011337708 AAK AB	SEK	110 000	2 426 786,23	0,98
SE0014960373 SWECO AB-B SHS	SEK	630 000	6 583 386,09	2,66
SE0016609499 SYSTEMAIR AB	SEK	200 000	1 325 089,11	0,54
TOTAL Titres d'OPC			7 973 744,66	3,22
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			1 643 399,42	0,66
TOTAL FRANCE			1 643 399,42	0,66
FR0000447310 CM-AM MICRO CAP	EUR	219 999,922	1 643 399,42	0,66
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			6 330 345,24	2,56

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FRANCE			6 330 345,24	2,56
FR0000979825 CM-AM CASH ISR-IC	EUR	12	6 330 345,24	2,56

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPARTIMENT CM-AM GLOBAL INNOVATION

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	416 950 666,77	126 599 313,30
Actions et valeurs assimilées	416 950 666,77	125 510 957,48
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	416 950 666,77	125 510 957,48
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	1 061 355,96
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	1 061 355,96
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	26 999,86
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	26 999,86
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	153 146,27	227 300,86
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	153 146,27	227 300,86
Comptes financiers	15 630 297,69	8 700 945,37
Liquidités	15 630 297,69	8 700 945,37
Total de l'actif	432 734 110,73	135 527 559,53

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	427 627 408,73	133 324 566,47
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	7 649 507,24	2 974 967,09
Résultat de l'exercice (a, b)	-5 370 208,35	-955 073,35
Total des capitaux propres	429 906 707,62	135 344 460,21
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	26 999,86
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	26 999,86
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	26 999,86
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	2 827 403,11	156 099,46
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 827 403,11	156 099,46
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	432 734 110,73	135 527 559,53

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
FMWOM3F00001 FUTURE MSCI 0623	0,00	1 277 698,37
Total Indices	0,00	1 277 698,37
Total Contrats futures	0,00	1 277 698,37
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	1 277 698,37
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	1 277 698,37
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	397 503,87	79 514,71
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 279 767,03	870 810,19
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	1 677 270,90	950 324,90
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	11 988,66	15 538,10
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	11 988,66	15 538,10
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 665 282,24	934 786,80
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	6 675 466,01	1 944 244,67
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-5 010 183,77	-1 009 457,87
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-360 024,58	54 384,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-5 370 208,35	-955 073,35

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

1. Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0013298338	2,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,29 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,11 % TTC maximum	Actif net
S	FR0013298346	2,01 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,9 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,11 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0013529534	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,09 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,11 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0013298338	Néant
S	FR0013298346	Néant
IC	FR0013529534	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0013298338 RC

15% TTC de la surperformance positive au-delà de l'indicateur MSCI AC WORD INDEX dividendes réinvestis

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale au maximum entre :
 - o l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC
 - o une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture (ou première valeur liquidative s'il s'agit de la première année d'existence du fonds).

(2) A compter de l'exercice ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Part FR0013298346 S

15% TTC de la surperformance positive au-delà de l'indicateur MSCI AC WORD INDEX dividendes réinvestis

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale au maximum entre :
 - o l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC
 - o une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture (ou première valeur liquidative s'il s'agit de la première année d'existence du fonds).

(2) A compter de l'exercice ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Part FR0013529534 IC

15% TTC de la surperformance positive au-delà de l'indicateur MSCI AC WORD INDEX dividendes réinvestis

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale au maximum entre :
 - o l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC
 - o une performance nulle par rapport à la dernière valeur liquidative de clôture (ou première valeur liquidative s'il s'agit de la première année d'existence du fonds).

(2) A compter de l'exercice ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.

Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	135 344 460,21	165 773 018,08
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	263 020 022,19	14 149 913,90
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-59 804 235,68	-26 573 414,99
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 898 158,27	9 324 649,31
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 489 793,04	-6 843 345,95
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 657 529,17	416 968,18
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-605 109,52	-306 501,57
Frais de transaction	-314 694,03	-62 799,31
Différences de change	24 484,82	423 783,24
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	88 213 068,86	-19 975 352,67
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>109 299 141,27</i>	<i>21 086 072,41</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>21 086 072,41</i>	<i>41 061 425,08</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-26 999,86	26 999,86
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>26 999,86</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>26 999,86</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-5 010 183,77	-1 009 457,87
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	429 906 707,62	135 344 460,21

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-5 370 208,35	-955 073,35
Total	-5 370 208,35	-955 073,35

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-4 986 264,99	-806 511,15
Total	-4 986 264,99	-806 511,15
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-74 257,04	-29 926,59
Total	-74 257,04	-29 926,59
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-309 686,32	-118 635,61
Total	-309 686,32	-118 635,61
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 649 507,24	2 974 967,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	7 649 507,24	2 974 967,09

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
CI PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	6 855 009,33	2 241 250,69
Total	6 855 009,33	2 241 250,69
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	227 942,82	213 455,51
Total	227 942,82	213 455,51
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	566 555,09	520 260,89
Total	566 555,09	520 260,89
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
20/07/2020	C1 PART CAPI RC	178 743 956,87	132 321,872	1 350,82	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020	C3 PART CAPI S	50 835 021,82	37 467,496	1 356,77	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2021	C1 PART CAPI RC	276 994 890,31	181 548,28	1 525,73	0,00	0,00	0,00	40,64
31/03/2021	C2 PART CAPI IC	5 095 807,41	48,00	106 162,65	0,00	0,00	0,00	2 163,23
31/03/2021	C3 PART CAPI S	64 560 279,96	41 968,332	1 538,30	0,00	0,00	0,00	46,43
31/03/2022	C1 PART CAPI RC	128 541 119,96	83 747,937	1 534,85	0,00	0,00	0,00	192,32
31/03/2022	C2 PART CAPI IC	10 728 174,42	99,90	107 389,13	0,00	0,00	0,00	14 092,28
31/03/2022	C3 PART CAPI S	26 503 723,70	17 074,8303	1 552,21	0,00	0,00	0,00	199,34
31/03/2023	C1 PART CAPI RC	101 969 890,58	74 223,957895	1 373,81	0,00	0,00	0,00	19,32
31/03/2023	C2 PART CAPI IC	9 708 628,24	100,50	96 603,26	0,00	0,00	0,00	1 826,15
31/03/2023	C3 PART CAPI S	23 665 941,39	16 982,8876	1 393,51	0,00	0,00	0,00	23,64
28/03/2024	C1 PART CAPI RC	385 311 646,70	216 011,639665	1 783,75	0,00	0,00	0,00	8,65
28/03/2024	C2 PART CAPI IC	12 782 660,94	101,07	126 473,34	0,00	0,00	0,00	1 520,58
28/03/2024	C3 PART CAPI S	31 812 399,98	17 516,1197	1 816,17	0,00	0,00	0,00	14,66

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	175 711,77900	254 159 327,54
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-33 924,09723	-52 168 771,82
Solde net des Souscriptions/Rachats	141 787,68177	201 990 555,72
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	216 011,63966	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1,37000	133 043,10
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-0,80000	-81 252,28
Solde net des Souscriptions/Rachats	0,57000	51 790,82
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	101,07000	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	5 518,70620	8 727 651,55
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-4 985,47410	-7 554 211,58
Solde net des Souscriptions/Rachats	533,23210	1 173 439,97
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	17 516,11970	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	1 693,28
Montant des commissions de souscription perçues	1 693,28
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	1 693,28
Montant des commissions de souscription rétrocédées	1 693,28
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0013298338 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,49
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	3 917 255,72
Pourcentage de frais de gestion variables	0,83
Commissions de surperformance (frais variables)	2 176 659,96
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013529534 C2 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	106 171,37
Pourcentage de frais de gestion variables	0,31
Commissions de surperformance (frais variables)	33 015,52
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013298346 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	298 596,59
Pourcentage de frais de gestion variables	0,58
Commissions de surperformance (frais variables)	143 766,85
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Coupons et dividendes	153 146,27
Total des créances		153 146,27
Dettes	Frais de gestion	2 827 403,11
Total des dettes		2 827 403,11
Total dettes et créances		-2 674 256,84

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	416 950 666,77	96,98
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	416 950 666,77	96,98
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	153 146,27	0,04
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-2 827 403,11	-0,66
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	15 630 297,69	3,64
DISPONIBILITES	15 630 297,69	3,64
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	429 906 707,62	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			416 950 666,77	96,99
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			416 950 666,77	96,99
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			416 950 666,77	96,99
TOTAL SUISSE			5 023 291,43	1,17
CH0311864901 VAT GROUP	CHF	10 467	5 023 291,43	1,17
TOTAL CHINE			2 761 967,26	0,64
CNE000001G38 NARI TECHNOLOGY A	CNY	895 858	2 761 967,26	0,64
TOTAL CAYMANES ILES			19 130 937,73	4,45
KYG875721634 TENCENT	HKD	180 123	6 460 915,20	1,50
US7223041028 PDD SP ADR REP.4 ACT.C.A	USD	27 289	2 940 625,00	0,68
US89677Q1076 TRIP COM GROUP ADR	USD	239 145	9 729 397,53	2,27
TOTAL ALLEMAGNE			4 406 652,74	1,03
DE0007164600 SAP	EUR	24 419	4 406 652,74	1,03
TOTAL DANEMARK			7 736 217,91	1,80
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B	DKK	65 473	7 736 217,91	1,80
TOTAL FRANCE			39 058 157,22	9,09
FR0000035818 ESKER	EUR	9 090	1 693 467,00	0,39
FR0000071946 ALTEN	EUR	53 709	7 261 456,80	1,69

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	53 508	11 217 952,20	2,61
FR0000125338 CAPGEMINI	EUR	52 565	11 212 114,50	2,62
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	186 968	7 673 166,72	1,78
TOTAL IRLANDE			7 702 016,05	1,79
IE00B4BNMY34 ACCENTURE CL.A	USD	23 972	7 702 016,05	1,79
TOTAL JAPON			18 576 144,24	4,32
JP3164720009 RENESAS ELECTRONICS CORP.	JPY	302 800	4 962 843,19	1,15
JP3236200006 KEYENCE	JPY	13 602	5 821 715,80	1,35
JP3571400005 TOKYO ELECTRON	JPY	32 500	7 791 585,25	1,82
TOTAL REPUBLIQUE DE COREE DU SUD			9 311 004,82	2,17
KR7000660001 SK HYNIX	KRW	76 008	9 311 004,82	2,17
TOTAL MAURICE			1 533 094,09	0,36
MU0295S00016 MAKEMYTRIP	USD	23 278	1 533 094,09	0,36
TOTAL PAYS-BAS			16 444 471,76	3,83
NL0000226223 STMICROELECTRONICS	EUR	134 263	5 359 778,96	1,25
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	12 424	11 084 692,80	2,58
TOTAL TAIWAN			12 737 599,28	2,96
US8740391003 TAIWAN SEMICONDUCTOR ADR SPONS	USD	101 002	12 737 599,28	2,96
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			272 529 112,24	63,38
US00724F1012 ADOBE	USD	12 108	5 663 419,35	1,32

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
US0079031078 ADVANCED MICRO DEVICES ORD.	USD	46 057	7 705 624,70	1,79
US02079K1079 ALPHABET CL.C	USD	89 365	12 612 824,34	2,93
US0231351067 AMAZON COM	USD	78 789	13 173 859,68	3,06
US03662Q1058 ANSYS	USD	16 155	5 198 711,35	1,21
US0527691069 AUTODESK	USD	23 621	5 702 058,60	1,33
US1011371077 BOSTON SCIENTIFIC	USD	92 429	5 868 059,15	1,36
US11135F1012 BROADCOM INC	USD	6 275	7 709 443,59	1,79
US22788C1053 CROWDSTRIKE HOLDINGS	USD	22 324	6 634 085,24	1,54
US2521311074 DEXCOM	USD	41 125	5 287 391,08	1,23
US30303M1027 META PLATFORMS CLA	USD	20 821	9 371 766,02	2,18
US3364331070 FIRST SOLAR	USD	24 552	3 841 655,17	0,89
US4612021034 INTUIT	USD	14 666	8 836 577,68	2,06
US46120E6023 INTUITIVE SURGICAL	USD	32 832	12 145 831,37	2,83
US46266C1053 IQVIA HOLDINGS	USD	31 613	7 410 652,18	1,72
US4824801009 KLA	USD	12 283	7 953 777,63	1,85
US57636Q1040 MASTERCARD CL.A	USD	38 984	17 402 229,22	4,05
US58733R1023 MERCADOLIBRE	USD	6 963	9 758 785,21	2,27
US5949181045 MICROSOFT	USD	63 785	24 875 440,49	5,79
US60937P1066 MONGODB INCA	USD	12 913	4 292 842,34	1,00
US6200763075 MOTOROLA SOLUTIONS	USD	21 930	7 216 083,98	1,68

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
US67066G1040 NVIDIA	USD	26 014	21 788 292,40	5,07
US6974351057 PALO ALTO NETWORKS	USD	35 654	9 390 406,95	2,18
US7739031091 ROCKWELL AUTOMATION	USD	22 282	6 017 255,34	1,40
US79466L3024 SALESFORCE	USD	47 963	13 390 337,73	3,11
US81762P1021 SERVICENOW	USD	18 384	12 992 177,98	3,02
US8716071076 SYNOPSYS	USD	22 910	12 136 693,55	2,82
US8725901040 T-MOBILE US	USD	53 886	8 152 829,92	1,90

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPARTIMENT CM-AM HIGH YIELD 2024

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	148 335 727,41	226 330 593,42
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	133 552 355,91	211 090 804,72
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	133 552 355,91	211 090 804,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	4 991 382,50
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	4 991 382,50
Titres de créances négociables	0,00	4 991 382,50
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	14 783 371,50	10 248 406,20
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	14 783 371,50	10 248 406,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	45 937,50	1 047 687,43
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	45 937,50	1 047 687,43
Comptes financiers	5 009 748,68	2 449 592,95
Liquidités	5 009 748,68	2 449 592,95
Total de l'actif	153 391 413,59	229 827 873,80

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	152 098 042,71	229 304 667,32
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	211,77	74,46
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-2 437 665,19	-5 505 576,81
Résultat de l'exercice (a, b)	3 684 603,06	5 463 321,47
Total des capitaux propres	153 345 192,35	229 262 486,44
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	46 221,24	565 387,36
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	46 221,24	565 387,36
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	153 391 413,59	229 827 873,80

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	55 893,59	16 700,76
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 341 583,87	6 259 995,02
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	5 397 477,46	6 276 695,78
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	6 153,17
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	6 153,17
Résultat sur opérations financières (I - II)	5 397 477,46	6 270 542,61
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	774 804,31	887 590,19
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	4 622 673,15	5 382 952,42
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-938 070,09	80 369,05
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	3 684 603,06	5 463 321,47

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RD :

Pour les revenus : distribution du résultat net

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0013336773	0,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,55 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net
RD	FR0013336765	0,6 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,55 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net
S	FR0013371341	0,4 % TTC maximum	Actif net

		dont frais de gestion financière : 0,35 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	
IC	FR0013472461	0,3 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,25 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0013336773	Néant
RD	FR0013336765	Néant
S	FR0013371341	Néant
IC	FR0013472461	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0013336773 RC

Néant

Part FR0013336765 RD

Néant

Part FR0013371341 S

Néant

Part FR0013472461 IC

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires
Frais complément d'information :

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.

Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

Mécanisme de swing pricing :

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs entrants (respectivement sortants) lors de mouvements de souscriptions (respectivement rachats) massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de souscription/ de rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	229 262 486,44	218 124 197,62
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	35 623 553,02	76 829 113,59
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-119 608 621,37	-62 403 906,32
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 588 467,70	316 669,62
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 410 635,75	-5 813 378,60
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-619,56	-786,13
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 335 584,86	-3 103 324,83
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-2 505 616,46</i>	<i>-8 841 201,32</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-8 841 201,32</i>	<i>-5 737 876,49</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-67 696,14	-69 050,93
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 622 673,15	5 382 952,42
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	153 345 192,35	229 262 486,44

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	115 447 553,07	75,29
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	18 104 802,84	11,81
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	133 552 355,91	87,09
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			8 195 484,58
	XS1069549761	BFCM 3%210524	8 195 484,58
TCN			0,00
OPC			14 783 371,50
	FR0000009987	UNION + SI.3DEC	14 783 371,50
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			22 978 856,08

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	211,77	74,46
Résultat	3 684 603,06	5 463 321,47
Total	3 684 814,83	5 463 395,93

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 456 756,44	2 185 694,31
Total	1 456 756,44	2 185 694,31
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 372 205,42	2 071 682,16
Total	1 372 205,42	2 071 682,16
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
D1 PART DIST RD		
Affectation		
Distribution	69 565,14	65 384,34
Report à nouveau de l'exercice	219,60	204,58
Capitalisation	0,00	0,00
Total	69 784,74	65 588,92
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	31 055,867455	29 992,815023
Distribution unitaire	2,24	2,18
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	786 068,23	1 140 430,54
Total	786 068,23	1 140 430,54
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 437 665,19	-5 505 576,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 437 665,19	-5 505 576,81

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
CI PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 009 972,05	-2 311 627,72
Total	-1 009 972,05	-2 311 627,72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-877 137,72	-2 015 449,10
Total	-877 137,72	-2 015 449,10
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
D1 PART DIST RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-48 071,67	-69 025,91
Total	-48 071,67	-69 025,91
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	31 055,867455	29 992,815023
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-502 483,75	-1 109 474,08
Total	-502 483,75	-1 109 474,08
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
20/07/2020	C1 PART CAPI RC	102 499 186,32	1 040 356,604	98,52	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020	C3 PART CAPI S	52 411 871,42	529 986,915	98,89	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020	D1 PART DIST RD	2 446 631,21	25 651,114	95,38	0,00	1,72	0,00	0,00
20/07/2020	I1 PART CAPI IC	19 186 048,53	202,01	94 975,73	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2021	C1 PART CAPI RC	103 386 319,25	983 558,097	105,11	0,00	0,00	0,00	0,61
31/03/2021	C3 PART CAPI S	48 450 681,99	458 565,952	105,65	0,00	0,00	0,00	0,75
31/03/2021	D1 PART DIST RD	3 226 885,18	31 710,678	101,76	0,00	1,52	0,00	-0,93
31/03/2021	I1 PART CAPI IC	54 223 337,95	534,374	101 470,76	0,00	0,00	0,00	729,21
31/03/2022	C1 PART CAPI RC	110 888 454,91	1 063 959,868	104,22	0,00	0,00	0,00	2,52
31/03/2022	C3 PART CAPI S	56 576 987,30	538 985,359	104,96	0,00	0,00	0,00	2,75
31/03/2022	D1 PART DIST RD	3 010 321,51	30 281,723	99,41	0,00	2,29	0,00	0,13
31/03/2022	I1 PART CAPI IC	47 648 433,90	472,65	100 811,24	0,00	0,00	0,00	2 642,08
31/03/2023	C1 PART CAPI RC	96 222 220,30	938 318,223037	102,54	0,00	0,00	0,00	-0,13
31/03/2023	C3 PART CAPI S	83 958 012,85	811 292,408	103,48	0,00	0,00	0,00	0,06
31/03/2023	D1 PART DIST RD	2 864 424,19	29 992,815023	95,50	0,00	2,18	0,00	-2,30
31/03/2023	I1 PART CAPI IC	46 217 829,10	465,022	99 388,47	0,00	0,00	0,00	66,56
28/03/2024	C1 PART CAPI RC	63 519 986,81	595 671,313361	106,63	0,00	0,00	0,00	0,75
28/03/2024	C3 PART CAPI S	55 193 316,63	511 869,328	107,82	0,00	0,00	0,00	0,96
28/03/2024	D1 PART DIST RD	3 014 727,67	31 055,867455	97,07	0,00	2,24	0,00	-1,54
28/03/2024	I1 PART CAPI IC	31 617 161,24	305,319	103 554,51	0,00	0,00	0,00	928,81

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	32 724,90199	3 403 693,53
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-375 371,81167	-39 522 134,21
Solde net des Souscriptions/Rachats	-342 646,90968	-36 118 440,68
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	595 671,31336	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	73 598,52300	7 735 845,19
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-373 021,60300	-39 597 776,90
Solde net des Souscriptions/Rachats	-299 423,08000	-31 861 931,71
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	511 869,32800	

	En quantité	En montant
D1 PART DIST RD		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1 293,96443	124 576,50
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-230,91200	-22 254,69
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 063,05243	102 321,81
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	31 055,86746	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	243,00000	24 359 437,80
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-402,70300	-40 466 455,57
Solde net des Souscriptions/Rachats	-159,70300	-16 107 017,77
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	305,31900	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	5 396,07
Montant des commissions de souscription perçues	428,69
Montant des commissions de rachat perçues	4 967,38
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	5 396,07
Montant des commissions de souscription r�troced�es	428,69
Montant des commissions de rachat r�troced�es	4 967,38
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	763,46
Montant des commissions de souscription perçues	741,46
Montant des commissions de rachat perçues	22,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	763,46
Montant des commissions de souscription r�troced�es	741,46
Montant des commissions de rachat r�troced�es	22,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
	En montant
D1 PART DIST RD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
II PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0013336773 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	427 836,57
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013371341 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	222 686,89
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013336765 D1 PART DIST RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	14 674,99
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013472461 I1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	109 605,86
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Coupons et dividendes	45 937,50
Total des créances		45 937,50
Dettes	Frais de gestion	46 221,24
Total des dettes		46 221,24
Total dettes et créances		-283,74

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	148 335 727,41	96,73
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	133 552 355,91	87,09
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	14 783 371,50	9,64
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	45 937,50	0,03
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-46 221,24	-0,03
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	5 009 748,68	3,27
DISPONIBILITES	5 009 748,68	3,27
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	153 345 192,35	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						133 552 355,91	87,09
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						133 552 355,91	87,09
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						115 447 553,07	75,28
TOTAL ALLEMAGNE						9 931 322,46	6,48
DE000A28VQC4 VONOVIA 1,625%20-070424	07/05/2020	07/04/2024	EUR	10	1,62	1 015 692,40	0,66
DE000A3H2UX0 SIXT 1,25%20-091224	09/12/2020	09/12/2024	EUR	2 000	1,75	1 980 592,90	1,29
DE000CZ45VB7 COMMERZBANK 0,25%19-160924	16/09/2019	16/09/2024	EUR	30	0,25	2 954 298,36	1,93
XS2296201424 DEUTSCHE LUFTHANSA 1% 100225	10/02/2021	11/02/2025	EUR	40	2,88	3 980 738,80	2,60
TOTAL ESPAGNE						12 280 232,42	8,01
XS1201001572 BCO SANTANDER 2,5%15-25	18/03/2015	18/03/2025	EUR	40	2,50	3 950 543,56	2,58
XS1809245829 INDRA SISTEMAS 3%18-190424	19/04/2018	19/04/2024	EUR	3	3,00	308 006,56	0,20
XS2055190172 BANCO SABADELL 1,125%19-270325	27/09/2019	27/03/2025	EUR	40	1,12	3 899 943,01	2,54
XS2102931594 CAIXABANK 0,375%20-030225	17/01/2020	03/02/2025	EUR	20	0,38	1 946 009,51	1,27
XS2322423455 INTL. C. AIR GP 2,75%21-250325	25/03/2021	25/03/2025	EUR	22	2,75	2 175 729,78	1,42
TOTAL FRANCE						33 533 769,46	21,85
FR0010804500 ORANO 4,875%09-230924 EMTN	23/09/2009	23/09/2024	EUR	70	4,88	3 603 659,38	2,35
FR0012174597 BPCE 2,875%14-300924	30/09/2014	30/09/2024	EUR	21	2,88	2 113 260,62	1,38
FR0012370872 IMERYS 2%14-101224 EMTN	10/12/2014	10/12/2024	EUR	10	2,00	992 964,15	0,65

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013248713 NEXANS 2,75%17-050424	05/04/2017	05/04/2024	EUR	25	2,75	2 568 049,32	1,67
FR0013259116 SEB 1,5%17-310524	31/05/2017	31/05/2024	EUR	20	1,50	2 017 045,90	1,32
FR0013264066 PLASTIC OMNIUM 1,25%17-260624	26/06/2017	26/06/2024	EUR	20	1,25	2 004 622,29	1,31
FR0013286838 BNQ POSTALE 1%17-161024 EMTN	16/10/2017	16/10/2024	EUR	15	1,00	1 485 022,21	0,97
FR0013329315 RENAULT 1%18-180424	18/04/2018	18/04/2024	EUR	45	1,00	4 535 010,73	2,93
FR0013370129 BUREAU VERITAS 1,875%18-060125	04/10/2018	06/01/2025	EUR	20	1,88	1 979 216,39	1,29
FR0013413556 ELIS 1,75%19-110424	11/04/2019	11/04/2024	EUR	10	1,75	1 016 407,49	0,66
FR0013448032 WORLDLINE 0,25%19-180924	18/09/2019	18/09/2024	EUR	10	0,25	983 872,46	0,64
FR0013477254 AIR FRANCE - KLM 1,875%20-0125	16/01/2020	16/01/2025	EUR	21	1,88	2 068 848,39	1,35
FR0013478849 QUADIENT 2,25%20-030225	23/01/2020	03/02/2025	EUR	12	2,25	1 181 746,23	0,77
FR0014009F5 ARVAL SERV LEAS 4,625%23-1224	02/06/2023	02/12/2024	EUR	15	4,62	1 529 734,55	1,00
XS1195574881 SOC.GENERAL02,625%15-270225	27/02/2015	27/02/2025	EUR	20	2,62	1 980 923,93	1,29
XS1490137418 CROWN EURO.HLD 2,625%16-300924	15/09/2016	30/09/2024	EUR	3 500	2,62	3 473 385,42	2,27
TOTAL ROYAUME UNI						4 566 580,03	2,98
XS1819575066 ROLLS-ROYCE 0,875%18-090524	09/05/2018	09/05/2024	EUR	2 500	0,88	2 510 398,36	1,64
XS2010037849 JAGUAR LAND 5,875%19-151124	26/11/2019	15/11/2024	EUR	2 000	5,88	2 056 181,67	1,34
TOTAL IRLANDE						1 986 692,22	1,30
XS1117298759 SMURFIT KAP ACQ 2,75%15-0225	16/02/2015	01/02/2025	EUR	2 000	2,75	1 986 692,22	1,30
TOTAL ITALIE						29 268 594,05	19,09
IT0005045270 ITALY 2,5%14-011224	28/08/2014	01/12/2024	EUR	2 000	2,50	2 002 719,80	1,31

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
IT0005474330 ITALIE 0%21-151224 BTP	14/12/2021	15/12/2024	EUR	2 000		1 951 840,00	1,27
IT0005499311 ITALY 1,75%22-300524	29/06/2022	30/05/2024	EUR	2 000	1,75	2 005 219,20	1,31
XS0193945655 AUTOSTRADE ITALIA 5,875%04-24	09/06/2004	09/06/2024	EUR	20	5,88	2 102 410,44	1,37
XS0215093534 LEONARDO 4,875%05-240325	08/03/2005	24/03/2025	EUR	4 500	4,88	4 551 775,27	2,97
XS1206977495 UNIPOL GRUPPO 3%15-180325 SR.3	18/03/2015	18/03/2025	EUR	4 000	3,00	3 967 980,27	2,59
XS1558491855 MUNDYS 1,625%17-030225	02/02/2017	03/02/2025	EUR	1 212	1,62	1 187 389,05	0,77
XS1935256369 TELECOM ITALIA 4%19-110424	11/01/2019	11/04/2024	EUR	4 350	4,00	4 518 413,22	2,95
XS2015314037 INTESA SAN 2,625%19-200624	20/06/2019	20/06/2024	EUR	3 000	2,62	3 052 637,21	1,99
XS2072815066 BANCO BPM 1,75%19-280125	28/10/2019	28/01/2025	EUR	1 000	1,75	985 245,74	0,64
XS2121417989 BANCO BPM 1,625%20-180225	18/02/2020	18/02/2025	EUR	3 000	1,62	2 942 963,85	1,92
TOTAL JERSEY						448 308,27	0,29
XS1468662801 ADIENT GLB HLDG 3,5%16-150824	19/08/2016	15/08/2024	EUR	3 000	3,50	448 308,27	0,29
TOTAL JAPON						1 496 093,12	0,98
XS2361253862 SOFTBANK GROUP 2,125%21 060724	06/07/2021	06/07/2024	EUR	1 500	2,12	1 496 093,12	0,98
TOTAL LUXEMBOURG						3 531 151,77	2,30
DE000A3LC4C3 TRATON FIN LUX 4,125%23-180125	18/01/2023	18/01/2025	EUR	15	4,12	1 513 973,36	0,99
XS1651444140 EUROFINS SCIENTIFI 2,125%17-24	25/07/2017	25/07/2024	EUR	2 000	2,12	2 017 178,41	1,31
TOTAL PAYS-BAS						10 029 163,01	6,54
DE000A189ZX0 VONOVIA FINANCE 1,25%16-061224	06/12/2016	06/12/2024	EUR	10	1,25	986 324,21	0,64
XS0982711714 PETROBRAS GLOB 4,75%14-140125	14/01/2014	14/01/2025	EUR	3 500	4,75	3 550 548,80	2,32

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS1699848914 DUFY ONE 2,5%17-151024	24/10/2017	15/10/2024	EUR	3 500	2,50	3 508 843,33	2,29
XS2077666316 OI EUROP GRP 2,875%19-150225	12/11/2019	15/02/2025	EUR	2 000	2,88	1 983 446,67	1,29
TOTAL SUEDE						3 451 157,98	2,25
XS1724626699 VOLVO CAR 2%17-240125 EMTN	24/11/2017	24/01/2025	EUR	3 500	2,00	3 451 157,98	2,25
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						4 924 488,28	3,21
XS2093880735 BERRY GLOBAL 1%20-150125	02/01/2020	15/01/2025	EUR	3 500	1,00	3 416 596,15	2,23
XS2116728895 FORD MOT 1,744%24	20/02/2020	19/07/2024	EUR	1 500	1,74	1 507 892,13	0,98
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						18 104 802,84	11,81
TOTAL ALLEMAGNE						3 968 665,14	2,59
DE000DB7XJJ2 DEUTSCHE BANK 2,75%15-170225	17/02/2015	17/02/2025	EUR	4 000	2,75	3 968 665,14	2,59
TOTAL FRANCE						14 136 137,70	9,22
FR0012304459 CRED.AGRICOLE 3%14-221224 TSR	22/12/2014	22/12/2024	EUR	1 000 000	3,00	993 078,26	0,65
XS1069549761 BFCM 3%14-210524 EMTN SUB	21/05/2014	21/05/2024	EUR	8 000	3,00	8 195 484,58	5,34
XS1190632999 BNP PARIBAS 2,375%15-170225	17/02/2015	17/02/2025	EUR	5 000	2,38	4 947 574,86	3,23
TOTAL Titres d'OPC						14 783 371,50	9,64
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						14 783 371,50	9,64
TOTAL FRANCE						14 783 371,50	9,64
FR0000009987 UNION + (IC)			EUR	75		14 783 371,50	9,64

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part II : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPARTIMENT CM-AM SHORT TERM BONDS

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	346 518 378,64	333 521 514,25
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	197 440 593,52	186 334 266,87
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	197 440 593,52	186 334 266,87
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	116 093 707,61	112 556 889,29
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	116 093 707,61	112 556 889,29
Titres de créances négociables	116 093 707,61	112 556 889,29
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	31 161 794,35	30 983 195,30
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	31 161 794,35	30 983 195,30
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	1 822 283,16	3 647 162,79
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	1 822 283,16	3 647 162,79
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	3 935 902,56	2 303 924,74
Opérations de change à terme de devises	3 765 486,63	2 301 735,20
Autres	170 415,93	2 189,54
Comptes financiers	9 557 335,00	39 439 063,14
Liquidités	9 557 335,00	39 439 063,14
Total de l'actif	360 011 616,20	375 264 502,13

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	348 378 884,15	368 631 817,32
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-1 290 777,18	-1 780 496,41
Résultat de l'exercice (a, b)	9 079 156,13	2 733 561,50
Total des capitaux propres	356 167 263,10	369 584 882,41
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	27 967,24	3 352 291,10
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	27 967,24	3 352 291,10
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	27 967,24	3 352 291,10
Dettes	3 816 385,86	2 327 328,62
Opérations de change à terme de devises	3 775 716,98	2 291 300,65
Autres	40 668,88	36 027,97
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	360 011 616,20	375 264 502,13

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		
SWTCIC060724-.5073/O	12 000 000,00	12 000 000,00
SWTCIC220424.485/OIS	10 000 000,00	10 000 000,00
SWTCIC060524.733/OIS	15 000 000,00	15 000 000,00
SWTABA1901282.3547/O	3 000 000,00	3 000 000,00
SWTRBS190128OISEST/2	3 000 000,00	3 000 000,00
SWTNAT2507243.0892/O	20 000 000,00	20 000 000,00
SWTHVB2601262.7837/O	10 000 000,00	10 000 000,00
SWTBBV1805262.8692/O	20 000 000,00	0,00
SWTCIC210423-.508/OI	0,00	20 000 000,00
SWTCIC171123-.43/OIS	0,00	35 000 000,00
SWTCIC201023.216/OIS	0,00	20 000 000,00
SWTBNP1901242.9982/O	0,00	5 000 000,00
SWTNAT200124OISEST/2	0,00	5 000 000,00
SWTNAT2501243.1172/O	0,00	30 000 000,00
Total Taux	93 000 000,00	188 000 000,00
Total Swaps de taux	93 000 000,00	188 000 000,00
Total Engagements de gré à gré	93 000 000,00	188 000 000,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	93 000 000,00	188 000 000,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 139 671,58	161 899,43
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 670 274,38	2 431 208,18
Produits sur titres de créances	3 149 340,31	902 506,93
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	3 226 409,62	297 524,44
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	12 185 695,89	3 793 138,98
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	750 793,92	292 962,11
Charges sur dettes financières	1 482 871,41	76 615,72
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	2 233 665,33	369 577,83
Résultat sur opérations financières (I - II)	9 952 030,56	3 423 561,15
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	458 730,32	429 265,82
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	9 493 300,24	2 994 295,33
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-414 144,11	-260 733,83
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	9 079 156,13	2 733 561,50

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
IC	FR0013373206	0,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,45 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net

• **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
IC	FR0013373206	Néant

• **Commission de surperformance**

Part FR0013373206 IC

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au premier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non-cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Règles applicables jusqu'au 31-03-2023 :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Règles applicables à partir du 01-04-2023 :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	369 584 882,41	466 564 301,50
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	303 801 954,57	631 953 892,90
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-331 250 363,30	-731 769 917,38
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 116 603,75	220 983,16
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 693 395,28	-2 211 548,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-20 651,94	178,07
Différences de change	109 807,36	-132 171,82
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 852 796,42	-953 355,53
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>4 632 312,78</i>	<i>-3 220 483,64</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 220 483,64</i>	<i>-2 267 128,11</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-1 827 671,13	2 918 224,18
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 745 693,51</i>	<i>3 573 364,64</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>3 573 364,64</i>	<i>655 140,46</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	9 493 300,24	2 994 295,33
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	356 167 263,10	369 584 882,41

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	98 131 424,65	27,55
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou	86 613 489,20	24,32
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	8 973 586,87	2,52
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	3 722 092,80	1,05
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	197 440 593,52	55,43
Titres de créances		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs	65 265 878,82	18,32
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	5 045 193,75	1,42
T.C.N étrangers hors ECP	23 468 007,18	6,59
Euro Commercial Paper	22 314 627,86	6,27
TOTAL Titres de créances	116 093 707,61	32,60
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Taux	93 000 000,00	26,11
TOTAL Autres opérations	93 000 000,00	26,11

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	108 135 568,72	30,36	0,00	0,00	89 305 024,80	25,07	0,00	0,00
Titres de créances	111 048 513,86	31,18	0,00	0,00	5 045 193,75	1,42	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	9 557 335,00	2,68	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	90 000 000,00	25,27	3 000 000,00	0,84	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	34 092 842,16	9,57	47 435 124,77	13,32	115 349 834,10	32,39	562 792,49	0,16	0,00	0,00
Titres de créances	77 707 386,07	21,82	33 341 127,79	9,36	5 045 193,75	1,42	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 557 335,00	2,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	25 000 000,00	7,02	32 000 000,00	8,98	30 000 000,00	8,42	6 000 000,00	1,68	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donn�s en garantie et maintenus dans leur poste	0,00
Instruments financiers re�us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

		LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			31 161 794,35
		CM-AM INST.ST RC6D	454 635,13
		CM AM INST.SH.IC3D	30 707 159,22
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			31 161 794,35

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	9 079 156,13	2 733 561,50
Total	9 079 156,13	2 733 561,50

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 079 156,13	2 733 561,50
Total	9 079 156,13	2 733 561,50
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 290 777,18	-1 780 496,41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 290 777,18	-1 780 496,41

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/03/2024	31/03/2023
CI PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 290 777,18	-1 780 496,41
Total	-1 290 777,18	-1 780 496,41
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI IC	194 431 660,83	1 943,928	100 019,99	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2021	C1 PART CAPI IC	207 629 652,90	2 066,591	100 469,63	0,00	0,00	0,00	167,51
31/03/2022	C1 PART CAPI IC	466 564 301,50	4 662,93161	100 058,14	0,00	0,00	0,00	-8,21
31/03/2023	C1 PART CAPI IC	369 584 882,41	3 661,38255	100 941,34	0,00	0,00	0,00	260,30
28/03/2024	C1 PART CAPI IC	356 167 263,10	3 394,931769	104 911,46	0,00	0,00	0,00	2 294,11

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	2 970,67508	303 801 954,57
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-3 237,12586	-331 250 363,30
Solde net des Souscriptions/Rachats	-266,45078	-27 448 408,73
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 394,93177	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0013373206 C1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	485 102,05
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	26 371,73

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Changes à terme	3 765 486,63
Créances	Coupons et dividendes	168 750,00
Créances	Frais de gestion rétrocedés	1 665,93
Total des créances		3 935 902,56
Dettes	Changes à terme	3 775 716,98
Dettes	Frais de gestion	40 668,88
Total des dettes		3 816 385,86
Total dettes et créances		119 516,70

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	344 696 095,48	96,78
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	197 440 593,52	55,43
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	116 093 707,61	32,60
TITRES OPC	31 161 794,35	8,75
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	170 415,93	0,05
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-40 668,88	-0,01
CONTRATS FINANCIERS	1 794 315,92	0,50
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	1 794 315,92	0,50
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	9 547 104,65	2,68
DISPONIBILITES	9 557 335,00	2,68
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	-10 230,35	0,00
ACTIF NET	356 167 263,10	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						197 440 593,52	55,43
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						197 440 593,52	55,43
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						103 130 574,65	28,95
TOTAL ALLEMAGNE						7 663 819,70	2,15
PORSCHE A HLDG 4,5%23-270928	27/04/2023	27/09/2028	EUR	526	4,50	562 792,49	0,16
VOLKSWAGEN BANK 4,25%23-070126	25/04/2023	07/01/2026	EUR	70	4,25	7 101 027,21	1,99
TOTAL ESPAGNE						11 723 328,14	3,29
BANCO SANTANDER 3,75%23-160126	16/01/2023	16/01/2026	EUR	44	3,75	4 452 147,93	1,25
SANTANDER CONSUM F 4,375%23-25	21/07/2023	21/07/2025	EUR	70	4,38	7 271 180,21	2,04
TOTAL FRANCE						19 681 757,27	5,53
SEB 1,5%17-310524	31/05/2017	31/05/2024	EUR	4	1,50	403 389,18	0,11
OPMFP 1 1/4 06/26/24	26/06/2017	26/06/2024	EUR	10	1,25	1 002 351,15	0,28
ARVAL SERV LEAS 0%21-300924	30/03/2021	30/09/2024	EUR	20		1 961 280,00	0,55
RCI BQ 4,625%23-130726 EMTN	13/01/2023	13/07/2026	EUR	6 545	4,62	6 863 525,65	1,94
ARVASL 4 1/4 11/11/25	11/04/2023	11/11/2025	EUR	52	4,25	5 322 466,82	1,49
ALDFP 3 7/8 02/22/27	22/02/2024	22/02/2027	EUR	41	3,88	4 128 744,47	1,16
TOTAL ROYAUME UNI						15 967 398,65	4,48
BARCLAYS TV20-020425	02/04/2020	02/04/2024	EUR	5 000		4 999 150,00	1,40

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
NWG 0 1/8 11/12/25	12/11/2021	12/11/2025	EUR	442	0,12	417 843,99	0,12
MITSUBISHI 0,01% 1024	11/05/2022	10/05/2024	EUR	40	0,01	3 998 980,76	1,12
MIZUHO INTL 0%24-160226	16/02/2024	16/02/2026	EUR	7 000		6 551 423,90	1,84
TOTAL ITALIE						1 348 002,00	0,38
CA AUTO BK 0%21-160424	16/04/2021	16/04/2024	EUR	1 350		1 348 002,00	0,38
TOTAL JAPON						5 858 687,74	1,64
M BISHI UFJ FINL 0,339%19-0724	19/07/2019	19/07/2024	EUR	5 000	0,34	4 960 194,67	1,39
ASAHI GROUP HD 0,01%21-190424	19/04/2021	19/04/2024	EUR	900	0,01	898 493,07	0,25
TOTAL LUXEMBOURG						10 057 760,08	2,82
TRATON FIN LUX 0,125%21-101124	10/11/2021	10/11/2024	EUR	67	0,12	6 552 232,96	1,84
TRATON FIN LUX 3,75%24-270327	27/03/2024	27/03/2027	EUR	35	3,75	3 505 527,12	0,98
TOTAL PAYS-BAS						23 199 036,49	6,52
STLA 2 03/20/25	20/03/2018	20/03/2025	EUR	30	2,00	2 950 881,37	0,83
TOYOTA MOTOR FI 0%21-070624	07/06/2021	07/06/2024	EUR	100		9 932 562,00	2,79
ABN AMRO 3,625%23-100126 292	10/01/2023	10/01/2026	EUR	40	3,62	4 049 958,69	1,14
SIKA CAPITAL 3,75%23-031126	03/05/2023	03/11/2026	EUR	5 415	3,75	5 541 731,41	1,56
ASML 3 1/2 12/06/25	30/05/2023	06/12/2025	EUR	714	3,50	723 903,02	0,20
TOTAL SUEDE						6 972 210,00	1,96
VOLVO TREASURY 0%21-090524	09/11/2021	09/05/2024	EUR	7 000		6 972 210,00	1,96
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						658 574,58	0,18

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
BECTON DICKINSON&C 0,034%21-25	13/08/2021	13/08/2025	EUR	692	0,03	658 574,58	0,18
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé						81 614 339,20	22,91
TOTAL CANADA						17 751 880,41	4,98
NATL BK CANADA TV23-210425	21/04/2023	21/04/2025	EUR	70		7 101 542,00	1,99
FED CAISS DESJARD TV24-170126	17/01/2024	17/01/2026	EUR	10 500		10 650 338,41	2,99
TOTAL ALLEMAGNE						9 324 250,10	2,62
DB Float 01/15/26	08/01/2024	15/01/2026	EUR	75		7 612 476,66	2,14
CMZB Float 03/12/27	05/03/2024	12/03/2027	EUR	17		1 711 773,44	0,48
TOTAL ESPAGNE						4 537 704,00	1,27
BANCO SANTANDER TV05052024	05/05/2022	05/05/2024	EUR	45		4 537 704,00	1,27
TOTAL FRANCE						31 728 982,44	8,91
ALDFP Float 02/21/25	21/02/2023	21/02/2025	EUR	98		9 894 756,20	2,78
ALDFP Float 10/06/25	04/10/2023	06/10/2025	EUR	125		12 717 650,00	3,57
SOCGEN Float 01/19/26	19/01/2024	19/01/2026	EUR	90		9 116 576,24	2,56
TOTAL ROYAUME UNI						11 611 576,43	3,26
LLOYDS BANK TV23-160125	16/01/2023	16/01/2025	EUR	50		5 059 211,35	1,42
LLOYDS Float 03/05/27	05/03/2024	05/03/2027	EUR	6 500		6 552 365,08	1,84
TOTAL LUXEMBOURG						2 016 156,00	0,57
TRATON FIN LUX TV23-180925	18/09/2023	18/09/2025	EUR	20		2 016 156,00	0,57
TOTAL PAYS-BAS						4 643 789,82	1,30

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
ALVGR Float 11/22/24	22/11/2021	22/11/2024	EUR	46		4 643 789,82	1,30
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé						8 973 586,87	2,52
TOTAL FRANCE						1 282 901,27	0,36
RCI BANQUE 0,5%22-140725	14/01/2022	14/07/2025	EUR	1 333	0,50	1 282 901,27	0,36
TOTAL PAYS-BAS						7 690 685,60	2,16
NIBC BANK 270125	27/01/2023	27/01/2025	EUR	80		7 690 685,60	2,16
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						3 722 092,80	1,05
TOTAL FRANCE						3 722 092,80	1,05
BPCEGP 5.15 07/21/24	21/01/2014	21/07/2024	USD	4 000	5,15	3 722 092,80	1,05
TOTAL Titres de créances						116 093 707,61	32,60
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé						116 093 707,61	32,60
TOTAL Titres de créances négociables						116 093 707,61	32,60
TOTAL ESPAGNE						14 841 081,42	4,17
BILBAO NCP24052024	23/05/2023	24/05/2024	EUR	5 000 000		4 967 960,81	1,39
ECP ACCIONA FIN24	11/01/2024	11/07/2024	EUR	10 000 000	4,64	9 873 120,61	2,78
TOTAL FRANCE						60 347 577,68	16,95
STELLA BMT30042025	31/10/2023	30/04/2025	EUR	5 000 000	0,55	5 045 193,75	1,42
FRVIA NCP05042024	01/12/2023	05/04/2024	EUR	8 000 000		7 992 630,97	2,24
STEF NCP05042024	03/01/2024	05/04/2024	EUR	10 000 000		9 991 654,67	2,82
NEXANS NCP09042024	05/01/2024	09/04/2024	EUR	6 500 000		6 490 867,11	1,82

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
LAGARD NCP15042024	11/01/2024	15/04/2024	EUR	7 500 000		7 483 705,56	2,10
ITMENT NCP29052024	26/02/2024	29/05/2024	EUR	5 000 000		4 964 002,06	1,39
PLAOMN NCP03062024	01/03/2024	03/06/2024	EUR	7 000 000		6 944 531,17	1,95
AVRIL NCP08052024	06/03/2024	08/05/2024	EUR	10 000 000		9 949 435,42	2,79
L.D.C. NCP24062024	20/03/2024	24/06/2024	EUR	1 500 000		1 485 556,97	0,42
TOTAL ROYAUME UNI						28 419 770,59	7,98
ECP LLOYDS 200624	07/12/2022	20/06/2024	EUR	5 000 000		4 951 763,41	1,39
LLOYDS BANK 0%25	13/01/2023	13/01/2025	EUR	5 000 000		4 840 879,28	1,36
CD STD CHARTE.0824	19/08/2022	19/08/2024	EUR	13 000 000		12 792 478,89	3,59
CD STANDARD CHA.24	14/12/2022	13/12/2024	EUR	6 000 000		5 834 649,01	1,64
TOTAL ITALIE						7 489 743,84	2,10
ECP FINCANTIERI 24	06/02/2024	08/04/2024	EUR	7 500 000	4,64	7 489 743,84	2,10
TOTAL LUXEMBOURG						4 995 534,08	1,40
L OCCI NCP05042024	27/11/2023	05/04/2024	EUR	5 000 000		4 995 534,08	1,40
TOTAL Titres d'OPC						31 161 794,35	8,75
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						31 161 794,35	8,75
TOTAL FRANCE						31 161 794,35	8,75
CM-AM INST SHORT TERM-C			EUR	201,13484		454 635,13	0,13
CM-AM INST SHORT TERM-IC			EUR	293,966		30 707 159,22	8,62
TOTAL Contrats financiers						1 794 315,92	0,50

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						48 622,41	0,01
Appels marge swaps			EUR	48 622,41		48 622,41	0,01
TOTAL Autres engagements						1 745 693,51	0,49
TOTAL Swaps						1 745 693,51	0,49
TOTAL ALLEMAGNE						63 242,53	0,02
SWTHVB2601262.7837/O			EUR	-10 000 000		63 242,53	0,02
TOTAL ESPAGNE						179 556,47	0,05
SWTBBV1805262.8692/O			EUR	-20 000 000		179 556,47	0,05
TOTAL FRANCE						1 332 726,74	0,37
SWTCIC060724-.5073/O			EUR	-12 000 000		535 721,26	0,15
SWTCIC220424.485/OIS			EUR	-10 000 000		331 876,64	0,09
SWTCIC060524.733/OIS			EUR	-15 000 000		465 128,84	0,13
TOTAL ROYAUME UNI						162 585,02	0,05
SWTNAT2507243.0892/O			EUR	-20 000 000		162 585,02	0,05
TOTAL PAYS-BAS						7 582,75	0,00
SWTABA1901282.3547/O			EUR	-3 000 000		35 549,99	0,01
SWTRBS190128OISEST/2			EUR	-3 000 000		-27 967,24	-0,01

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPARTIMENT CM-AM CONVICTIONS EURO

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	874 998 010,64	672 978 822,50
Actions et valeurs assimilées	864 284 585,10	662 637 015,93
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	848 062 835,10	662 637 015,93
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	16 221 750,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	10 713 425,54	10 341 806,57
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 713 425,54	10 341 806,57
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	2 745 430,93	801 420,89
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 745 430,93	801 420,89
Comptes financiers	16 372 363,21	30 393 737,99
Liquidités	16 372 363,21	30 393 737,99
Total de l'actif	894 115 804,78	704 173 981,38

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	853 190 171,10	692 923 214,44
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	26 552 589,41	-9 150 551,72
Résultat de l'exercice (a, b)	9 260 448,11	6 872 600,17
Total des capitaux propres	889 003 208,62	690 645 262,89
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	4 640 200,21	13 424 413,32
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 640 200,21	13 424 413,32
Comptes financiers	472 395,95	104 305,17
Concours bancaires courants	472 395,95	104 305,17
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	894 115 804,78	704 173 981,38

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	829 663,07	160 919,70
Produits sur actions et valeurs assimilées	19 493 704,53	18 146 227,35
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	20 323 367,60	18 307 147,05
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	13 236,32	124 000,44
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	13 236,32	124 000,44
Résultat sur opérations financières (I - II)	20 310 131,28	18 183 146,61
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	11 675 318,20	11 434 641,91
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	8 634 813,08	6 748 504,70
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	625 635,03	124 095,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	9 260 448,11	6 872 600,17

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC USD-H :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC USD-H :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0013384963	2,25 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,2 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net

S	FR0013384971	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,45 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0013384989	0,8 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,75 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net
RC USD- H	FR001400K406	2,25 % Actif net dont frais de gestion financière : 2,2 % Actif net dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % Actif net	Actif net
IC USD- H	FR001400K414	0,8 % Actif net dont frais de gestion financière : 0,75 % Actif net dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % Actif net	Actif net

• **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0013384963	Néant
S	FR0013384971	Néant
IC	FR0013384989	Néant
RC USD -H	FR001400K406	Néant
IC USD -H	FR001400K414	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0013384963 RC

15% TTC de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence EURO STOXX Net Return

A partir du 01/04/2022 :

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance

et

- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Part FR0013384971 S

Néant

Part FR0013384989 IC

Néant

Part FR001400K406 RC USD-H

15% TTC de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence EURO STOXX Net Return

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance

et

- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une

remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice

Part FR001400K414 IC USD-H

Néant

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	690 645 262,89	656 052 060,37
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	196 587 326,50	148 351 065,53
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-142 463 872,95	-124 421 435,18
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	53 293 355,31	41 911 572,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-26 968 388,65	-49 784 551,21
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-1 967 555,62	-1 783 682,66
Différences de change	-867,24	138 178,41
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	111 243 135,30	13 433 549,99
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	202 237 501,18	90 994 365,88
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	90 994 365,88	77 560 815,89
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 634 813,08	6 748 504,70
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	889 003 208,62	690 645 262,89

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			10 713 425,54
	FR0013385010	CM-AM SM.M.EU.IC3D	10 713 425,54
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			10 713 425,54

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	9 260 448,11	6 872 600,17
Total	9 260 448,11	6 872 600,17

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5 628 541,25	3 901 040,58
Total	5 628 541,25	3 901 040,58
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 603 209,33	1 420 254,46
Total	1 603 209,33	1 420 254,46
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 028 697,53	1 551 305,13
Total	2 028 697,53	1 551 305,13
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	26 552 589,41	-9 150 551,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	26 552 589,41	-9 150 551,72

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	19 775 226,71	-6 805 712,02
Total	19 775 226,71	-6 805 712,02
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 654 392,21	-990 911,67
Total	2 654 392,21	-990 911,67
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 122 970,49	-1 353 928,03
Total	4 122 970,49	-1 353 928,03
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
30/06/2021	C1 PART CAPI RC	412 425 620,78	14 796 123,113	27,87	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2021	C2 PART CAPI IC	40 670 586,24	2 062 295,843	19,72	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2021	C3 PART CAPI S	66 930 659,01	1 985 806,889	33,70	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2022	C1 PART CAPI RC	489 069 689,76	18 200 274,103	26,87	0,00	0,00	0,00	0,32
31/03/2022	C2 PART CAPI IC	75 639 832,48	3 944 174,837	19,17	0,00	0,00	0,00	0,41
31/03/2022	C3 PART CAPI S	91 342 538,13	2 795 122,035	32,67	0,00	0,00	0,00	0,59
31/03/2023	C1 PART CAPI RC	511 808 928,83	18 852 378,27193 ₈	27,14	0,00	0,00	0,00	-0,15
31/03/2023	C2 PART CAPI IC	75 799 668,13	3 865 078,039	19,61	0,00	0,00	0,00	0,11
31/03/2023	C3 PART CAPI S	103 036 665,93	3 095 483,232	33,28	0,00	0,00	0,00	0,06
28/03/2024	C1 PART CAPI RC	661 313 113,35	20 149 582,33399 ₃	32,82	0,00	0,00	0,00	1,26
28/03/2024	C2 PART CAPI IC	89 289 892,31	3 723 621,289	23,97	0,00	0,00	0,00	1,14
28/03/2024	C3 PART CAPI S	138 400 202,96	3 414 131,49	40,53	0,00	0,00	0,00	1,80

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	5 225 097,13663	150 810 957,65
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-3 927 893,07458	-107 712 346,99
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 297 204,06206	43 098 610,66
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	20 149 582,33399	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	639 789,54900	14 400 843,91
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-781 246,29900	-15 401 030,79
Solde net des Souscriptions/Rachats	-141 456,75000	-1 000 186,88
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 723 621,28900	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	880 418,89700	31 375 524,94
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-561 770,63900	-19 350 495,17
Solde net des Souscriptions/Rachats	318 648,25800	12 025 029,77
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 414 131,49000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	3 029,86
Montant des commissions de souscription perçues	3 029,86
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	3 029,86
Montant des commissions de souscription r�troced�es	3 029,86
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	2 587,08
Montant des commissions de souscription perçues	2 587,08
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	2 587,08
Montant des commissions de souscription r�troced�es	2 587,08
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0013384963 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,93
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	9 807 232,29
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013384989 C2 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,79
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	567 803,06
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013384971 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,19
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 300 282,85
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Coupons et dividendes	937 976,35
Créances	SRD et règlements différés	1 807 454,58
Total des créances		2 745 430,93
Dettes	SRD et règlements différés	3 536 005,47
Dettes	Frais de gestion	1 104 194,74
Total des dettes		4 640 200,21
Total dettes et créances		-1 894 769,28

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	874 998 010,64	98,42
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	864 284 585,10	97,21
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	10 713 425,54	1,21
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	2 745 430,93	0,31
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-4 640 200,21	-0,52
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	15 899 967,26	1,79
DISPONIBILITES	15 899 967,26	1,79
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	889 003 208,62	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			864 284 585,10	97,21
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			848 062 835,10	95,39
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			848 062 835,10	95,39
TOTAL SUISSE			3 640 277,91	0,41
CH0012005267 NOVARTIS	CHF	22 500	2 018 901,93	0,22
CH0038863350 NESTLE NOM.	CHF	5 000	491 676,17	0,06
CH0210483332 CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CHF	8 000	1 129 699,81	0,13
TOTAL ALLEMAGNE			164 792 785,00	18,54
DE0005190003 BMW	EUR	33 000	3 529 680,00	0,40
DE0005200000 BEIERSDORF	EUR	30 500	4 115 975,00	0,46
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM	EUR	295 000	6 637 500,00	0,75
DE0005810055 DEUTSCHE BOERSE	EUR	1 800	341 370,00	0,04
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	5 000	157 575,00	0,02
DE0006335003 KRONES	EUR	1 000	122 700,00	0,01
DE0007030009 RHEINMETALL ORD.	EUR	42 000	21 882 000,00	2,46
DE0007164600 SAP	EUR	344 450	62 159 447,00	7,01
DE0007165631 SARTORIUS PRIV.	EUR	300	110 580,00	0,01
DE0007236101 SIEMENS	EUR	121 800	21 553 728,00	2,42

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
DE0008404005 ALLIANZ	EUR	81 000	22 501 800,00	2,53
DE0008430026 MUNCHENER RUCKVERSICHERUNGS	EUR	35 850	16 214 955,00	1,82
DE000A0LD6E6 GERRESHEIMER	EUR	1 000	104 400,00	0,01
DE000A0WMPJ6 AIXTRON	EUR	16 000	392 000,00	0,04
DE000A1EWWW0 ADIDAS NOM.	EUR	5 000	1 035 000,00	0,12
DE000HAG0005 HENSOLDT ACT	EUR	7 000	304 080,00	0,03
DE000KGX8881 KION GROUP	EUR	58 000	2 829 240,00	0,32
DE000LEG1110 LEG IMMOBILIE	EUR	1 000	79 580,00	0,01
DE000SYM9999 SYMRISE	EUR	6 500	721 175,00	0,08
TOTAL DANEMARK			10 799 723,81	1,21
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B	DKK	91 400	10 799 723,81	1,21
TOTAL ESPAGNE			41 489 081,08	4,67
ES0105066007 CELLNEX TELECOM	EUR	1 000	32 770,00	0,00
ES0113211835 BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	EUR	650 000	7 176 000,00	0,81
ES0113900J37 BANCO SANTANDER	EUR	1 710 050	7 731 991,08	0,87
ES0140609019 CAIXABANK	EUR	1 870 000	8 401 910,00	0,95
ES0144580Y14 IBERDROLA	EUR	840 000	9 655 800,00	1,08
ES0148396007 INDITEX	EUR	175 000	8 167 250,00	0,92
ES0165386014 SOLARIA ENERGIA MEDIOAMBIENTE	EUR	32 000	323 360,00	0,04
TOTAL FRANCE			348 397 592,50	39,18

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000044448 NEXANS	EUR	1 000	96 900,00	0,01
FR0000045072 CREDIT AGRICOLE	EUR	225 000	3 108 600,00	0,35
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	8 900	21 057 400,00	2,37
FR0000071946 ALTEN	EUR	42 500	5 746 000,00	0,65
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	147 000	30 877 350,00	3,47
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	90 000	17 355 600,00	1,95
FR0000120321 L'OREAL	EUR	21 500	9 430 975,00	1,06
FR0000120404 ACCOR	EUR	110 000	4 763 000,00	0,54
FR0000120578 SANOFI	EUR	120 000	10 915 200,00	1,23
FR0000120628 AXA	EUR	650 000	22 629 750,00	2,55
FR0000120693 PERNOD RICARD	EUR	2 000	299 900,00	0,03
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	44 050	36 724 485,00	4,12
FR0000121220 SODEXO	EUR	50 000	3 974 000,00	0,45
FR0000121329 THALES	EUR	84 200	13 307 810,00	1,50
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	67 900	14 238 630,00	1,60
FR0000121709 SEB	EUR	46 500	5 514 900,00	0,62
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	174 900	36 667 785,00	4,12
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	527 000	15 878 510,00	1,79
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	146 500	10 537 745,00	1,19
FR0000125338 CAPGEMINI	EUR	4 500	959 850,00	0,11

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000125486 VINCI	EUR	81 000	9 619 560,00	1,08
FR0000130577 PUBLICIS GROUPE	EUR	108 150	10 928 557,50	1,23
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	193 000	12 710 980,00	1,43
FR0010208488 ENGIE	EUR	200 000	3 102 000,00	0,35
FR0010411983 SCOR SE REGPT	EUR	235 000	7 536 450,00	0,85
FR0010451203 REXEL	EUR	15 000	375 450,00	0,04
FR0010908533 EDENRED	EUR	27 500	1 360 150,00	0,15
FR0011675362 NEOEN	EUR	5 000	131 200,00	0,01
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	EUR	84 750	11 737 875,00	1,32
FR0011981968 WORLDLINE	EUR	12 500	143 500,00	0,02
FR0012435121 ELIS	EUR	689 500	14 520 870,00	1,63
FR0012757854 SPIE	EUR	305 500	10 637 510,00	1,20
FR0013154002 SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	300	79 290,00	0,01
FR0013280286 BIOMERIEUX	EUR	200	20 450,00	0,00
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	29 000	1 190 160,00	0,13
NL0015001W49 PLUXEE	EUR	8 000	219 200,00	0,02
TOTAL ROYAUME UNI			11 522 253,16	1,30
GB0002634946 BAE SYSTEMS	GBP	95 000	1 499 953,20	0,17
GB0009895292 ASTRAZENECA	GBP	1 500	187 396,89	0,02
GB00B63H8491 ROLLS ROYCE HOLDINGS	GBP	1 970 000	9 834 903,07	1,11

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL IRLANDE			26 559 512,64	2,99
IE0001827041 CRH	GBP	204 500	16 336 839,40	1,84
IE000S9YS762 LINDE	USD	6 800	2 926 748,24	0,33
IE00BD1RP616 BANK IRELAND GROUP	EUR	500	4 725,00	0,00
IE00BF0L3536 AIB GROUP	EUR	1 550 000	7 291 200,00	0,82
TOTAL ITALIE			89 281 388,74	10,04
IT0000072618 INTESA SANPAOLO	EUR	6 890 000	23 171 070,00	2,59
IT0001157020 ERG	EUR	5 000	116 400,00	0,01
IT0001206769 SOL	EUR	46 064	1 527 021,60	0,17
IT0003128367 ENEL	EUR	1 630 976	9 979 942,14	1,12
IT0003856405 LEONARDO	EUR	880 500	20 498 040,00	2,31
IT0004056880 AMPLIFON	EUR	104 000	3 515 200,00	0,40
IT0004176001 PRYSMIAN	EUR	80 000	3 871 200,00	0,44
IT0004965148 MONCLER	EUR	1 000	69 180,00	0,01
IT0005218380 BANCO BPM	EUR	920 000	5 674 560,00	0,64
IT0005239360 UNICREDIT REGR.	EUR	593 000	20 858 775,00	2,35
TOTAL PAYS-BAS			147 143 650,00	16,55
NL0000226223 STMICROELECTRONICS	EUR	20 000	798 400,00	0,09
NL0000235190 AIRBUS	EUR	160 000	27 315 200,00	3,07
NL0000334118 ASM INTERNATIONAL	EUR	10 600	5 998 540,00	0,67

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
NL0000395903 WOLTERS KLUWER	EUR	8 750	1 270 500,00	0,14
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	66 950	59 732 790,00	6,72
NL0011585146 FERRARI	EUR	48 150	19 452 600,00	2,19
NL0011794037 KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	97 000	2 688 840,00	0,30
NL0011872650 BASIC-FIT	EUR	8 500	175 780,00	0,02
NL0012866412 BE SEMICONDUCTOR	EUR	29 500	4 186 050,00	0,47
NL0012969182 ADYEN	EUR	3 950	6 193 600,00	0,70
NL0014559478 TECHNIP ENERGIES	EUR	295 000	6 905 950,00	0,78
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	472 000	12 425 400,00	1,40
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			4 436 570,26	0,50
US5324571083 ELI LILLY	USD	1 700	1 225 928,81	0,14
US67066G1040 NVIDIA	USD	3 500	2 931 460,88	0,33
US79466L3024 SALESFORCE	USD	1 000	279 180,57	0,03
TOTAL Actions & valeurs assimilées non négo. sur un marché régl.			16 221 750,00	1,82
TOTAL Actions & valeurs ass. non négo. sur un marché régl. (sauf Warrants et Bons de Sous.)			16 221 750,00	1,82
TOTAL FRANCE			16 221 750,00	1,82
FR001400LL63 AIR LIQUIDE PRIME FIDEL.2026	EUR	50 000	9 642 000,00	1,08
FR001400M8G9 OREAL PRIME DE FIDELITE 2026	EUR	15 000	6 579 750,00	0,74
TOTAL Titres d'OPC			10 713 425,54	1,21
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			10 713 425,54	1,21

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL FRANCE			10 713 425,54	1,21
FR0013385010 CM-AM SMALL & MIDCAP EURO (IC)	EUR	317 623,052	10 713 425,54	1,21

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C4 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		USD

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		USD

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPARTIMENT CM-AM SMALL & MIDCAP EURO

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	112 417 365,96	118 832 775,25
Actions et valeurs assimilées	110 674 310,00	117 153 851,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	110 674 310,00	117 153 851,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	1 743 055,96	1 678 924,25
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 743 055,96	1 678 924,25
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	188 073,90	511 904,66
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	188 073,90	511 904,66
Comptes financiers	4 576 355,60	9 826 950,40
Liquidités	4 576 355,60	9 826 950,40
Total de l'actif	117 181 795,46	129 171 630,31

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	116 696 942,75	132 155 386,60
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-1 319 197,24	-5 184 414,19
Résultat de l'exercice (a, b)	715 141,48	482 329,34
Total des capitaux propres	116 092 886,99	127 453 301,75
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	1 088 908,47	1 718 328,56
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 088 908,47	1 718 328,56
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	117 181 795,46	129 171 630,31

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	123 841,82	43 511,80
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 145 574,18	2 633 229,82
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	2 269 416,00	2 676 741,62
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	33 263,52
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	33 263,52
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 269 416,00	2 643 478,10
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 470 920,66	1 961 478,22
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	798 495,34	681 999,88
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-83 353,86	-199 670,54
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	715 141,48	482 329,34

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC USD-H :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC USD-H :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0013384997	2,25 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,15 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net

S	FR0013385002	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,4 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0013385010	0,9 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,8 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
RC USD- H	FR001400K455	2,25 % dont frais de gestion financière : 2,15 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net
IC USD- H	FR001400K422	0,9 % Actif net dont frais de gestion financière : 0,8 % Actif net dont frais de fonctionnement et autres services : 0,1 % TTC maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
RC	FR0013384997	Néant
S	FR0013385002	Néant
IC	FR0013385010	Néant
RC USD -H	FR001400K455	Néant
IC USD -H	FR001400K422	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0013384997 RC

15% TTC de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence EURO STOXX Small Net Return

Assiette : actif net

A partir du 01/04/2022 :

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance

et

- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en deçà de l'indicateur de référence.

Part FR0013385002 S

Néant

Part FR0013385010 IC

Néant

Part FR001400K455 RC USD-H

15% TTC de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence EURO STOXX Small Net Return

Assiette : actif net

A partir du 01/04/2022 :

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance

et

- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une

période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en deçà de l'indicateur de référence.

Part FR001400K422 IC USD-H

Néant

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du Fonds ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Frais de fonctionnement et autres services :

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.

Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	127 453 301,75	171 341 318,25
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	9 618 566,46	10 535 038,93
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-23 428 545,56	-37 159 610,27
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 369 481,93	7 679 626,11
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 667 285,23	-13 656 280,61
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-100 399,10	-145 803,31
Différences de change	28 761,06	76 587,35
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 020 510,34	-11 899 574,58
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	23 413 459,66	20 392 949,32
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	20 392 949,32	32 292 523,90
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	798 495,34	681 999,88
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	116 092 886,99	127 453 301,75

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 743 055,96
	FR0013400546	CM-AM C.ISR RC2 6D	1 743 055,96
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			1 743 055,96

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	715 141,48	482 329,34
Total	715 141,48	482 329,34

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	11 960,50	-116 533,19
Total	11 960,50	-116 533,19
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	606 662,37	520 203,31
Total	606 662,37	520 203,31
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	96 518,61	78 659,22
Total	96 518,61	78 659,22
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 319 197,24	-5 184 414,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 319 197,24	-5 184 414,19

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
CI PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-459 287,50	-2 170 515,25
Total	-459 287,50	-2 170 515,25
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-704 508,11	-2 450 566,27
Total	-704 508,11	-2 450 566,27
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-155 401,63	-563 332,67
Total	-155 401,63	-563 332,67
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
30/06/2021*	C1 PART CAPI RC	93 571 593,11	2 531 260,754	36,96	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2021	C2 PART CAPI IC	75 481 377,72	1 952 490,836	38,65	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2021	C3 PART CAPI S	50 443 876,24	1 542 655,243	32,69	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2022	C1 PART CAPI RC	72 987 356,25	2 145 094,841	34,02	0,00	0,00	0,00	0,38
31/03/2022	C2 PART CAPI IC	65 108 691,56	1 814 813,846	35,87	0,00	0,00	0,00	0,72
31/03/2022	C3 PART CAPI S	33 245 270,44	1 097 957,00	30,27	0,00	0,00	0,00	0,53
31/03/2023	C1 PART CAPI RC	53 180 617,61	1 742 254,355754	30,52	0,00	0,00	0,00	-1,31
31/03/2023	C2 PART CAPI IC	60 418 265,62	1 857 078,664	32,53	0,00	0,00	0,00	-1,03
31/03/2023	C3 PART CAPI S	13 854 418,52	505 992,539	27,38	0,00	0,00	0,00	-0,95
28/03/2024	C1 PART CAPI RC	40 312 695,97	1 290 045,716225	31,24	0,00	0,00	0,00	-0,34
28/03/2024	C2 PART CAPI IC	62 100 028,15	1 845 393,576	33,65	0,00	0,00	0,00	-0,05
28/03/2024	C3 PART CAPI S	13 680 162,87	484 456,906	28,23	0,00	0,00	0,00	-0,12

*Date de mise en place de la SICAV

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	82 105,19916	2 394 741,49
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-534 313,83869	-15 459 663,14
Solde net des Souscriptions/Rachats	-452 208,63953	-13 064 921,65
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1 290 045,71622	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	6 650,00000	210 539,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-18 335,08800	-582 591,67
Solde net des Souscriptions/Rachats	-11 685,08800	-372 052,67
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1 845 393,57600	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	265 848,78500	7 013 285,97
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-287 384,41800	-7 386 290,75
Solde net des Souscriptions/Rachats	-21 535,63300	-373 004,78
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	484 456,90600	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	335,92
Montant des commissions de souscription perçues	335,92
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	335,92
Montant des commissions de souscription r�troced�es	335,92
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	7,40
Montant des commissions de souscription perçues	7,40
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	7,40
Montant des commissions de souscription r�troced�es	7,40
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0013384997 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,90
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	825 575,50
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013385010 C2 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	513 791,30
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013385002 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	131 553,86
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	SRD et règlements différés	188 073,90
Total des créances		188 073,90
Dettes	SRD et règlements différés	975 977,53
Dettes	Frais de gestion	112 930,94
Total des dettes		1 088 908,47
Total dettes et créances		-900 834,57

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	112 417 365,96	96,84
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	110 674 310,00	95,34
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	1 743 055,96	1,50
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	188 073,90	0,16
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-1 088 908,47	-0,94
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	4 576 355,60	3,94
DISPONIBILITES	4 576 355,60	3,94
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	116 092 886,99	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			110 674 310,00	95,33
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			110 674 310,00	95,33
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			110 674 310,00	95,33
TOTAL ALLEMAGNE			24 961 426,00	21,50
DE0005313704 CARL ZEISS MEDITEC	EUR	25 700	2 976 060,00	2,56
DE0006219934 JUNGHEINRICH	EUR	26 600	911 848,00	0,79
DE0006335003 KRONES	EUR	23 700	2 907 990,00	2,50
DE0006602006 GEA GROUP	EUR	73 000	2 860 870,00	2,46
DE0006969603 PUMA	EUR	7 200	302 544,00	0,26
DE0007010803 RATIONAL	EUR	4 150	3 315 850,00	2,87
DE0007165631 SARTORIUS PRIV.	EUR	1 650	608 190,00	0,52
DE000A0D9PT0 MTU AERO ENGINES	EUR	13 600	3 198 720,00	2,76
DE000A0LD6E6 GERRESHEIMER	EUR	17 500	1 827 000,00	1,57
DE000A0Z2ZZ5 FREENET NOM.	EUR	52 700	1 374 416,00	1,18
DE000A1PHFF7 HUGO BOSS NOM.	EUR	33 400	1 824 308,00	1,57
DE000KGX8881 KION GROUP	EUR	58 500	2 853 630,00	2,46
TOTAL ESPAGNE			3 132 395,00	2,70
ES0113679137 BANKINTER	EUR	405 000	2 746 710,00	2,36

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ES0125220311 ACCIONA	EUR	1 000	112 850,00	0,10
ES0165386014 SOLARIA ENERGIA MEDIOAMBIENTE	EUR	27 000	272 835,00	0,24
TOTAL FRANCE			41 147 328,00	35,44
FR0000050809 SOPRA STERIA GROUP	EUR	7 700	1 727 880,00	1,49
FR0000051807 TELEPERFORMANCE	EUR	2 650	238 712,00	0,21
FR0000071946 ALTEN	EUR	46 000	6 219 200,00	5,35
FR0000120404 ACCOR	EUR	85 500	3 702 150,00	3,19
FR0000121709 SEB	EUR	31 700	3 759 620,00	3,24
FR0000130395 REMY COINTREAU	EUR	1 550	144 832,00	0,12
FR0000130452 EIFFAGE	EUR	12 500	1 314 375,00	1,13
FR0010313833 ARKEMA	EUR	11 400	1 111 956,00	0,96
FR0010411983 SCOR SE REGPT	EUR	45 300	1 452 771,00	1,25
FR0010451203 REXEL	EUR	7 000	175 210,00	0,15
FR0010929125 ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 180	417 130,00	0,36
FR0011675362 NEOEN	EUR	14 300	375 232,00	0,32
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ	EUR	27 300	3 781 050,00	3,26
FR0011981968 WORLDLINE	EUR	78 500	901 180,00	0,78
FR0012435121 ELIS	EUR	186 500	3 927 690,00	3,38
FR0012757854 SPIE	EUR	152 000	5 292 640,00	4,56
FR0013154002 SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	17 700	4 678 110,00	4,03

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013227113 SOITEC REGROUPEMENT	EUR	20 100	1 927 590,00	1,66
TOTAL IRLANDE			340 200,00	0,29
IE00BD1RP616 BANK IRELAND GROUP	EUR	36 000	340 200,00	0,29
TOTAL ITALIE			24 387 854,00	21,01
IT0000072170 FINECOBANK	EUR	125 000	1 735 625,00	1,50
IT0001078911 INTERPUMP GROUP	EUR	33 500	1 513 865,00	1,30
IT0001157020 ERG	EUR	9 500	221 160,00	0,19
IT0003856405 LEONARDO	EUR	86 500	2 013 720,00	1,73
IT0004056880 AMPLIFON	EUR	128 000	4 326 400,00	3,73
IT0004176001 PRYSMIAN	EUR	30 200	1 461 378,00	1,26
IT0004764699 BRUNELLO CUCINELLI	EUR	50 100	5 310 600,00	4,57
IT0004965148 MONCLER	EUR	60 500	4 185 390,00	3,61
IT0005218380 BANCO BPM	EUR	252 000	1 554 336,00	1,34
IT0005252728 BREMBO DIV.	EUR	174 000	2 065 380,00	1,78
TOTAL PAYS-BAS			16 705 107,00	14,39
NL0000334118 ASM INTERNATIONAL	EUR	14 280	8 081 052,00	6,97
NL0006294274 EURONEXT	EUR	12 800	1 128 960,00	0,97
NL0011540547 ABN AMRO BANK	EUR	33 000	523 050,00	0,45
NL0012817175 ALFEN N.V.	EUR	5 500	275 000,00	0,24
NL0012866412 BE SEMICONDUCTOR	EUR	29 000	4 115 100,00	3,54

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
NL0014559478 TECHNIP ENERGIES	EUR	59 500	1 392 895,00	1,20
NL0015001WM6 QIAGEN	EUR	30 000	1 189 050,00	1,02
TOTAL Titres d'OPC			1 743 055,96	1,50
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			1 743 055,96	1,50
TOTAL FRANCE			1 743 055,96	1,50
FR0013400546 CM-AM CASH ISR (RC)	EUR	169 012,3	1 743 055,96	1,50

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C4 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		USD

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		USD

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPARTIMENT CM-AM FLEXIBLE EURO

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	339 707 028,85	335 870 445,03
Actions et valeurs assimilées	315 933 423,66	315 943 364,03
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	315 933 423,66	315 943 364,03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	19 372 455,19	12 838 111,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	19 372 455,19	12 838 111,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	4 401 150,00	7 088 970,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 401 150,00	7 088 970,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	11 986 790,60	10 916 062,54
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	11 986 790,60	10 916 062,54
Comptes financiers	2 236 513,08	11 930 443,15
Liquidités	2 236 513,08	11 930 443,15
Total de l'actif	353 930 332,53	358 716 950,72

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	349 538 259,40	366 716 505,75
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-7 806 464,67	-25 363 830,97
Résultat de l'exercice (a, b)	2 941 345,14	4 394 535,93
Total des capitaux propres	344 673 139,87	345 747 210,71
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	4 401 150,00	7 088 970,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	4 401 150,00	7 088 970,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	4 401 150,00	7 088 970,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	2 751 467,39	5 880 755,40
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 751 467,39	5 880 755,40
Comptes financiers	2 104 575,27	14,61
Concours bancaires courants	2 104 575,27	14,61
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	353 930 332,53	358 716 950,72

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Indices		
FESXM4F00002 STX50E-EUX 0624	98 377 500,00	0,00
FXXEM4F00001 EURO STOXX 0624	41 779 800,00	0,00
FESXM3F00002 STX50E-EUX 0623	0,00	106 525 000,00
Total Indices	140 157 300,00	106 525 000,00
Total Contrats futures	140 157 300,00	106 525 000,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	140 157 300,00	106 525 000,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Contrats futures		
Indices		
FXXEM3F00001 EURO STOXX 0623	0,00	40 653 000,00
Total Indices	0,00	40 653 000,00
Total Contrats futures	0,00	40 653 000,00
Total Autres engagements	0,00	40 653 000,00
Total Opérations de couverture	140 157 300,00	147 178 000,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	686 487,41	67 987,34
Produits sur actions et valeurs assimilées	8 950 155,99	1 891 512,93
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	9 636 643,40	1 959 500,27
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	147 812,13	5 720,32
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	147 812,13	5 720,32
Résultat sur opérations financières (I - II)	9 784 455,53	1 965 220,59
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	6 184 625,29	2 005 665,77
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	3 599 830,24	-40 445,18
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-658 485,10	4 434 981,11
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	2 941 345,14	4 394 535,93

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0013384336	2,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0013489390	1,1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,9 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
RC	FR0013384336	Néant
IC	FR0013489390	Néant

Commission de surperformance

Part FR0013384336 RC

15% TTC de la surperformance au-delà de l'indicateur de référence 50 % €STR capitalisé + 50 % EURO STOXX Large Net Return

A partir du 01/04/2022 :

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et

- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice (ou le cas échéant à celle de l'indicateur) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice ouvert le 01/04/2022, toute sous-performance de la SICAV par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance.

A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Part FR0013489390 IC

Néant

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	345 747 210,71	47 912 108,21
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	6 645 128,53	345 646 930,05
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-53 945 362,37	-57 285 121,06
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	20 257 640,99	7 560 406,35
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 105 939,12	-17 574 813,80
Plus-values réalisées sur contrats financiers	3 289 505,00	7 660 660,02
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-25 324 557,50	-12 469 280,00
Frais de transaction	-501 340,73	-911 689,91
Différences de change	-33 464,99	-14 824,25
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	48 356 669,11	31 137 476,89
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	87 761 599,89	39 404 930,78
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	39 404 930,78	8 267 453,89
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	2 687 820,00	-5 961 170,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-4 401 150,00	-7 088 970,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-7 088 970,00	-1 127 800,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 599 830,24	-40 445,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	86 973,39
Actif net en fin d'exercice	344 673 139,87	345 747 210,71

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Indices	140 157 300,00	40,66
TOTAL Opérations de couverture	140 157 300,00	40,66
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donn�s en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers re�us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			19 372 455,19
	FR0013385010	CM-AM SM.M.EU.IC3D	9 138 606,55
	FR0013400546	CM-AM C.ISR RC2 6D	6 187 914,00
	FR0014005R48	CM AM OB.EM.F.IC3D	4 045 934,64
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			19 372 455,19

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 941 345,14	4 394 535,93
Total	2 941 345,14	4 394 535,93

	28/03/2024	31/03/2023
CI PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 941 316,61	4 394 509,89
Total	2 941 316,61	4 394 509,89
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	28,53	26,04
Total	28,53	26,04
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 806 464,67	-25 363 830,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-7 806 464,67	-25 363 830,97

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
CI PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-7 806 429,36	-25 363 732,29
Total	-7 806 429,36	-25 363 732,29
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-35,31	-98,68
Total	-35,31	-98,68
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
30/06/2021*	C1 PART CAPI RC	43 408 006,16	2 892 992,241	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2021*	I1 PART CAPI IC	1 582 902,61	11,596	136 504,19	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2022	C1 PART CAPI RC	47 910 770,18	3 269 306,099	14,65	0,00	0,00	0,00	0,86
31/03/2022	I1 PART CAPI IC	1 338,03	0,01	133 803,00	0,00	0,00	0,00	8 423,00
31/03/2023	C1 PART CAPI RC	345 745 861,36	23 549 412,955427	14,68	0,00	0,00	0,00	-0,89
31/03/2023	I1 PART CAPI IC	1 349,35	0,01	134 935,00	0,00	0,00	0,00	-7 264,00
28/03/2024	C1 PART CAPI RC	344 671 572,89	20 432 557,193319	16,86	0,00	0,00	0,00	-0,23
28/03/2024	I1 PART CAPI IC	1 566,98	0,01	156 698,00	0,00	0,00	0,00	-678,00

*VL de création SICAV

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	443 388,04833	6 645 128,53
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-3 560 243,81044	-53 945 362,37
Solde net des Souscriptions/Rachats	-3 116 855,76211	-47 300 233,84
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	20 432 557,19332	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	0,00000	0,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	0,01000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	2 463,30
Montant des commissions de souscription perçues	2 463,30
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	2 463,30
Montant des commissions de souscription rétrocédées	2 463,30
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0013384336 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	4 976 922,91
Pourcentage de frais de gestion variables	0,36
Commissions de surperformance (frais variables)	1 207 691,64
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013489390 I1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	10,74
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Coupons et dividendes	120 901,23
Créances	Dépôts de garantie	9 056 133,60
Créances	SRD et règlements différés	2 809 755,77
Total des créances		11 986 790,60
Dettes	SRD et règlements différés	1 149 880,79
Dettes	Frais de gestion	1 601 586,60
Total des dettes		2 751 467,39
Total dettes et créances		9 235 323,21

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	335 305 878,85	97,28
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	315 933 423,66	91,66
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	19 372 455,19	5,62
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	11 986 790,60	3,48
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-2 751 467,39	-0,80
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	131 937,81	0,04
DISPONIBILITES	131 937,81	0,04
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
ACTIF NET	344 673 139,87	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			315 933 423,66	91,66
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			315 933 423,66	91,66
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			315 933 423,66	91,66
TOTAL SUISSE			141 212,48	0,04
CH0210483332 CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CHF	1 000	141 212,48	0,04
TOTAL ALLEMAGNE			62 582 382,00	18,16
DE0005190003 BMW	EUR	1 500	160 440,00	0,05
DE0005200000 BEIERSDORF	EUR	5 900	796 205,00	0,23
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM	EUR	214 100	4 817 250,00	1,40
DE0005810055 DEUTSCHE BOERSE	EUR	4 200	796 530,00	0,23
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	6 000	189 090,00	0,05
DE0007100000 MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	3 000	221 430,00	0,06
DE0007164600 SAP	EUR	141 500	25 535 090,00	7,42
DE0007236101 SIEMENS	EUR	55 200	9 768 192,00	2,83
DE0008404005 ALLIANZ	EUR	41 400	11 500 920,00	3,34
DE0008430026 MUNCHENER RUCKVERSICHERUNGS	EUR	19 450	8 797 235,00	2,55
TOTAL DANEMARK			4 135 561,63	1,20
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B	DKK	35 000	4 135 561,63	1,20

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL ESPAGNE			18 580 953,50	5,39
ES0109067019 AMADEUS IT GROUP CL.A	EUR	3 000	178 320,00	0,05
ES0113211835 BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	EUR	493 000	5 442 720,00	1,57
ES0113900J37 BANCO SANTANDER	EUR	595 000	2 690 292,50	0,78
ES0140609019 CAIXABANK	EUR	342 000	1 536 606,00	0,45
ES0144580Y14 IBERDROLA	EUR	305 000	3 505 975,00	1,02
ES0148396007 INDITEX	EUR	112 000	5 227 040,00	1,52
TOTAL FRANCE			135 439 329,00	39,29
FR0000045072 CREDIT AGRICOLE	EUR	198 000	2 735 568,00	0,79
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	5 240	12 397 840,00	3,60
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	86 300	18 127 315,00	5,26
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	69 600	13 421 664,00	3,89
FR0000120321 L'OREAL	EUR	26 000	11 404 900,00	3,31
FR0000120578 SANOFI	EUR	19 000	1 728 240,00	0,50
FR0000120628 AXA	EUR	316 000	11 001 540,00	3,19
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	22 830	19 033 371,00	5,53
FR0000121220 SODEXO	EUR	13 200	1 049 136,00	0,30
FR0000121329 THALES	EUR	30 800	4 867 940,00	1,41
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	21 500	4 508 550,00	1,31
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	74 700	15 660 855,00	4,54

Désignation des valeurs

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	145 000	4 368 850,00	1,27
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	6 500	467 545,00	0,14
FR0000125338 CAPGEMINI	EUR	5 950	1 269 135,00	0,37
FR0000125486 VINCI	EUR	27 200	3 230 272,00	0,94
FR0000130577 PUBLICIS GROUPE	EUR	25 000	2 526 250,00	0,73
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	102 300	6 737 478,00	1,95
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	22 000	902 880,00	0,26
TOTAL ROYAUME UNI			3 020 363,63	0,88
GB00B63H8491 ROLLS ROYCE HOLDINGS	GBP	605 000	3 020 363,63	0,88
TOTAL IRLANDE			4 015 524,42	1,17
IE0001827041 CRH	GBP	43 800	3 499 039,44	1,02
IE000S9YS762 LINDE	USD	1 200	516 484,98	0,15
TOTAL ITALIE			25 134 120,50	7,29
IT0000072618 INTESA SANPAOLO	EUR	2 227 000	7 489 401,00	2,17
IT0003128367 ENEL	EUR	580 000	3 549 020,00	1,03
IT0003856405 LEONARDO	EUR	145 400	3 384 912,00	0,98
IT0005239360 UNICREDIT REGR.	EUR	304 500	10 710 787,50	3,11
TOTAL PAYS-BAS			62 883 976,50	18,24
NL0000226223 STMICROELECTRONICS	EUR	19 000	758 480,00	0,22
NL0000235190 AIRBUS	EUR	80 600	13 760 032,00	3,99

Désignation des valeurs

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
NL0000334118 ASM INTERNATIONAL	EUR	5 500	3 112 450,00	0,90
NL0000395903 WOLTERS KLUWER	EUR	9 700	1 408 440,00	0,41
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	27 510	24 544 422,00	7,13
NL0011585146 FERRARI	EUR	22 300	9 009 200,00	2,61
NL0012866412 BE SEMICONDUCTOR	EUR	5 600	794 640,00	0,23
NL0012969182 ADYEN	EUR	1 450	2 273 600,00	0,66
NL00150001Q9 STELLANTIS	EUR	246 500	6 489 112,50	1,88
NL0015001FS8 FERROVIAL	EUR	20 000	733 600,00	0,21
TOTAL Titres d'OPC			19 372 455,19	5,62
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			19 372 455,19	5,62
TOTAL FRANCE			19 372 455,19	5,62
FR0013385010 CM-AM SMALL & MIDCAP EURO (IC)	EUR	270 934,081	9 138 606,55	2,65
FR0013400546 CM-AM CASH ISR (RC)	EUR	600 000	6 187 914,00	1,80
FR0014005R48 CM-AM OBJECTIF EMPLOI FRANCE (IC)	EUR	44	4 045 934,64	1,17
TOTAL Contrats financiers			0,00	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge			0,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes			0,00	0,00
TOTAL FRANCE			4 401 150,00	1,28
MARF.EUR Appels marge futures	EUR	4 401 150	4 401 150,00	1,28
TOTAL AUTRES PAYS			-4 401 150,00	-1,28

Désignation des valeurs

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FESXM4F00002 STX50E-EUX 0624	EUR	-1 950	-3 032 250,00	-0,88
FXXEM4F00001 EURO STOXX 0624	EUR	-1 620	-1 368 900,00	-0,40

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVERSE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVERSE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPARTIMENT CM-AM CONVERTIBLES EURO

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	104 212 105,36	130 814 558,96
Actions et valeurs assimilées	8 119 271,49	11 310 202,68
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 119 271,49	11 310 202,68
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	73 090 359,78	105 571 668,46
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	73 090 359,78	105 571 668,46
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	12 481 225,00	982 800,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	12 481 225,00	982 800,00
Titres de créances négociables	12 481 225,00	982 800,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	10 512 149,09	12 735 911,54
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	10 512 149,09	12 735 911,54
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	9 100,00	213 976,28
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	9 100,00	213 976,28
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	919 851,22	561 469,21
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	919 851,22	561 469,21
Comptes financiers	11 141 760,57	11 416 107,57
Liquidités	11 141 760,57	11 416 107,57
Total de l'actif	116 273 717,15	142 792 135,74

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	113 008 202,25	145 483 019,63
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	63 185,96	458 545,45
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	738 922,31	-4 291 298,87
Résultat de l'exercice (a, b)	425 824,54	-332 959,11
Total des capitaux propres	114 236 135,06	141 317 307,10
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	9 100,00	213 976,28
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	9 100,00	213 976,28
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	9 100,00	213 976,28
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	2 028 482,09	1 260 852,36
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 028 482,09	1 260 852,36
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	116 273 717,15	142 792 135,74

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
ECXXM3F00002 EURUSD-CME 0623	0,00	17 595 209,55
Total Devise	0,00	17 595 209,55
Indices		
FESXM3F00002 STX50E-EUX 0623	0,00	2 130 500,00
Total Indices	0,00	2 130 500,00
Taux		
FGBLM4F00002 BUND-EUX 0624	1 333 800,00	0,00
Total Taux	1 333 800,00	0,00
Total Contrats futures	1 333 800,00	19 725 709,55
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	1 333 800,00	19 725 709,55
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	1 333 800,00	19 725 709,55
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	315 191,45	81 608,05
Produits sur actions et valeurs assimilées	398 240,79	431 479,25
Produits sur obligations et valeurs assimilées	694 860,34	332 386,60
Produits sur titres de créances	96 918,94	38 475,54
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	1 505 211,52	883 949,44
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	16 237,45	26 069,65
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	16 237,45	26 069,65
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 488 974,07	857 879,79
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	987 110,84	1 204 536,59
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	501 863,23	-346 656,80
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-76 038,69	13 697,69
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	425 824,54	-332 959,11

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RD :

Pour les revenus : capitalisation et/ou distribution annuelle et/ou report
Pour les plus ou moins-values : capitalisat° et/ou distribut° et/ou report à nouv.

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0013384591	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,92 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,08 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0013384617	0,7 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,62 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,08 % TTC maximum	Actif net
RD	FR0013481074	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,42 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,08 % TTC maximum	Actif net

S	FR0013481082	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,92 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,08 % TTC maximum	Actif net
---	--------------	---	-----------

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
RC	FR0013384591	Néant
IC	FR0013384617	Néant
RD	FR0013481074	Néant
S	FR0013481082	Néant

Commission de surperformance

Part FR0013384591 RC

Néant

Part FR0013384617 IC

Néant

Part FR0013481074 RD

Néant

Part FR0013481082 S

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Règles applicables jusqu'au 31-03-2023 :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.

- la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
- exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Règles applicables à partir du 01-04-2023 :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Frais complément d'information :

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.

Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

Mécanisme de swing pricing :

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs entrants (respectivement sortants) lors de mouvements de souscriptions (respectivement rachats) massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de souscription/ de rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	141 317 307,10	155 757 654,12
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	8 827 241,62	11 448 841,47
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-45 030 783,36	-20 032 339,04
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 390 311,94	2 136 476,34
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 219 763,11	-7 067 482,61
Plus-values réalisées sur contrats financiers	831 196,17	2 021 910,97
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 137 207,01	-1 567 160,70
Frais de transaction	-98 024,62	-112 857,16
Différences de change	21 101,29	37 203,93
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	8 037 768,09	-1 080 408,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>6 300 987,81</i>	<i>-1 736 780,28</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 736 780,28</i>	<i>-656 372,28</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-204 876,28	122 124,58
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>9 100,00</i>	<i>213 976,28</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>213 976,28</i>	<i>91 851,70</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	501 863,23	-346 656,80
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	114 236 135,06	141 317 307,10

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	1 216 659,02	1,07
Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé	71 868 738,72	62,91
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	4 962,04	0,00
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	73 090 359,78	63,98
Titres de créances		
Bons du Trésor	12 481 225,00	10,93
TOTAL Titres de créances	12 481 225,00	10,93
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Taux	1 333 800,00	1,17
TOTAL Autres opérations	1 333 800,00	1,17

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	73 090 359,78	63,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	12 481 225,00	10,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	11 141 760,57	9,75	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	1 333 800,00	1,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	2 357 985,25	2,06	21 004 566,78	18,39	36 798 531,36	32,21	12 929 276,39	11,32
Titres de créances	12 481 225,00	10,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	11 141 760,57	9,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 333 800,00	1,17

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			10 512 149,09
	FR0000984254	CM-AM DOL.CAS.IC3D	5 047 484,49
	FR0014005MF7	CM AM HIGH Y.26 3D	2 606 826,26
	FR0014005MH3	CM AM HY 26 IC 3D	2 643 949,12
	FR00140077F8	CM AM CON.USA IC3D	213 889,22
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			10 512 149,09

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	425 824,54	-332 959,11
Total	425 824,54	-332 959,11

	28/03/2024	31/03/2023
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	234 731,80	37 969,33
Total	234 731,80	37 969,33
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	131 353,64	-317 393,04
Total	131 353,64	-317 393,04
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C4 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	31 015,79	-833,75
Total	31 015,79	-833,75
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
D1 PART DISTRIBUABLE RD		
Affectation		
Distribution	28 152,66	0,00
Report à nouveau de l'exercice	570,65	0,00
Capitalisation	0,00	-52 701,65
Total	28 723,31	-52 701,65
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	469 211,021639	493 485,497208
Distribution unitaire	0,06	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	63 185,96	458 545,45
Plus et moins-values nettes de l'exercice	738 922,31	-4 291 298,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	802 108,27	-3 832 753,42

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	224 761,72	-1 351 185,56
Total	224 761,72	-1 351 185,56
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	393 714,20	-2 360 535,60
Total	393 714,20	-2 360 535,60
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C4 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	34 361,95	-187 614,12
Total	34 361,95	-187 614,12
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
D1 PART DISTRIBUABLE RD		
Affectation		
Distribution	145 455,41	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	3 814,99	66 581,86
Capitalisation	0,00	0,00
Total	149 270,40	66 581,86
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	469 211,021639	493 485,497208
Distribution unitaire	0,31	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
20/07/2020*	C2 PART CAPI IC	43 117 453,52	4 261 168,24	10,11	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020*	C3 PART CAPI RC	97 181 705,51	6 197 718,654	15,68	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020*	C4 PART CAPI S	6 730 425,79	207 271,843	32,47	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020*	D1 PART DISTRI RD	16 163 868,14	583 074,433	27,72	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2021	C2 PART CAPI IC	48 593 313,37	4 637 226,29	10,47	0,00	0,00	0,00	0,37
31/03/2021	C3 PART CAPI RC	95 603 316,80	5 907 888,55	16,18	0,00	0,00	0,00	0,51
31/03/2021	C4 PART CAPI S	7 344 439,38	218 397,286	33,62	0,00	0,00	0,00	1,19
31/03/2021	D1 PART DIST RD	15 895 023,16	555 584,72	28,60	0,00	0,00	0,00	0,91
31/03/2022	C2 PART CAPI IC	47 065 186,86	4 707 527,296	9,99	0,00	0,00	0,00	-0,06
31/03/2022	C3 PART CAPI RC	87 336 510,12	5 685 062,094	15,36	0,00	0,00	0,00	-0,18
31/03/2022	C4 PART CAPI S	6 845 699,87	213 574,671	32,05	0,00	0,00	0,00	-0,25
31/03/2022	D1 PART DIST RD	14 510 257,27	534 252,626	27,15	0,00	0,00	0,00	-0,20
31/03/2023	C2 PART CAPI IC	44 598 390,64	4 614 487,922	9,66	0,00	0,00	0,00	-0,28
31/03/2023	C3 PART CAPI RC	77 638 953,20	5 254 166,397078	14,77	0,00	0,00	0,00	-0,50
31/03/2023	C4 PART CAPI S	6 188 088,28	199 914,517	30,95	0,00	0,00	0,00	-0,94
31/03/2023	D1 PART DIST RD	12 891 874,98	493 485,497208	26,12	0,00	0,00	0,00	-0,10
28/03/2024	C2 PART CAPI IC	34 727 499,63	3 291 939,842	10,54	0,00	0,00	0,00	0,13
28/03/2024	C3 PART CAPI RC	60 886 581,59	3 793 518,499575	16,05	0,00	0,00	0,00	0,13
28/03/2024	C4 PART CAPI S	5 309 743,93	157 315,993	33,75	0,00	0,00	0,00	0,41
28/03/2024	D1 PART DIST RD	13 312 309,91	469 211,021639	28,37	0,31	0,06	0,00	0,00

* VL de création SICAV

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	83 109,48800	809 891,94
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 405 657,56800	-13 553 433,57
Solde net des Souscriptions/Rachats	-1 322 548,08000	-12 743 541,63
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 291 939,84200	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	267 975,31865	4 072 554,25
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 728 623,21615	-25 707 477,23
Solde net des Souscriptions/Rachats	-1 460 647,89750	-21 634 922,98
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 793 518,49958	

	En quantité	En montant
C4 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	121 820,64900	3 917 683,47
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-164 419,17300	-5 090 501,92
Solde net des Souscriptions/Rachats	-42 598,52400	-1 172 818,45
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	157 315,99300	

	En quantité	En montant
D1 PART DISTRIBUABLE RD		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1 010,48811	27 111,96
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-25 284,96368	-679 370,64
Solde net des Souscriptions/Rachats	-24 274,47557	-652 258,68
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	469 211,02164	

COMMISSIONS

	En montant
C2 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	5,00
Montant des commissions de souscription perçues	5,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	5,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	5,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C4 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	857,92
Montant des commissions de souscription perçues	857,92
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	857,92
Montant des commissions de souscription rétrocedées	857,92
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D1 PART DISTRIBUABLE RD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0013384617 C2 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	184 593,40
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013384591 C3 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	644 798,11
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013481082 C4 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	31 006,71
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013481074 D1 PART DISTRIBUABLE RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	126 712,62
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Coupons et dividendes	13 119,10
Créances	Dépôts de garantie	26 756,40
Créances	SRD et règlements différés	879 975,72
Total des créances		919 851,22
Dettes	SRD et règlements différés	1 957 367,19
Dettes	Frais de gestion	71 114,90
Total des dettes		2 028 482,09
Total dettes et créances		-1 108 630,87

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	104 203 005,36	91,22
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	8 119 271,49	7,11
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	73 090 359,78	63,98
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	12 481 225,00	10,93
TITRES OPC	10 512 149,09	9,20
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	919 851,22	0,81
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-2 028 482,09	-1,78
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	11 141 760,57	9,75
DISPONIBILITES	11 141 760,57	9,75
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	114 236 135,06	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées						8 119 271,49	7,11
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						8 119 271,49	7,11
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)						8 119 271,49	7,11
TOTAL ALLEMAGNE						952 654,00	0,83
DE0007100000 MERCEDES-BENZ GROUP			EUR	2 000		147 620,00	0,13
DE0007236101 SIEMENS			EUR	1 150		203 504,00	0,18
DE0008404005 ALLIANZ			EUR	700		194 460,00	0,17
DE0008430026 MUNCHENER RUCKVERSICHERUNGS			EUR	900		407 070,00	0,35
TOTAL ESPAGNE						373 052,33	0,33
ES0105200002 ABENGOA CL.B			EUR	487 051		3 165,83	0,00
ES0113900J37 BANCO SANTANDER			EUR	1 000		4 521,50	0,00
ES0140609019 CAIXABANK			EUR	40 000		179 720,00	0,17
ES0144580Y14 IBERDROLA			EUR	6 000		68 970,00	0,06
ES0148396007 INDITEX			EUR	2 500		116 675,00	0,10
TOTAL FRANCE						4 198 243,50	3,68
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE			EUR	400		84 020,00	0,07
FR0000120321 L'OREAL			EUR	750		328 987,50	0,29
FR0000120628 AXA			EUR	9 000		313 335,00	0,27

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON			EUR	480		400 176,00	0,35
FR0000121329 THALES			EUR	1 000		158 050,00	0,14
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA			EUR	750		157 275,00	0,14
FR0000121709 SEB			EUR	2 700		320 220,00	0,28
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT			EUR	24 000		723 120,00	0,63
FR0000125486 VINCI			EUR	500		59 380,00	0,05
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A			EUR	16 000		1 053 760,00	0,94
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ			EUR	4 000		554 000,00	0,48
FR0011981968 WORLDLINE			EUR	4 000		45 920,00	0,04
TOTAL ITALIE						1 364 015,00	1,19
IT0000072618 INTESA SANPAOLO			EUR	145 000		487 635,00	0,43
IT0003128367 ENEL			EUR	40 000		244 760,00	0,21
IT0003856405 LEONARDO			EUR	9 000		209 520,00	0,18
IT0005239360 UNICREDIT REGR.			EUR	12 000		422 100,00	0,37
TOTAL PAYS-BAS						641 931,90	0,56
NL0000235190 AIRBUS			EUR	2 000		341 440,00	0,29
NL0000395903 WOLTERS KLUWER			EUR	1 000		145 200,00	0,13
NL0012969182 ADYEN			EUR	50		78 400,00	0,07
NL0015001WM6 QIAGEN			EUR	1 940		76 891,90	0,07
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						589 374,76	0,52

Désignation des valeurs

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
US02079K3059 ALPHABET CL.A			USD	1 250		174 881,81	0,15
US0231351067 AMAZON COM			USD	1 300		217 365,59	0,19
US11135F1012 BROADCOM INC			USD	100		122 859,66	0,11
US46625H1005 JPMORGAN CHASE			USD	400		74 267,70	0,07
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						73 090 359,78	63,98
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						73 090 359,78	63,98
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						1 216 659,02	1,07
TOTAL FRANCE						299 995,44	0,26
FR001400OLD1 CIE PLASTIC 4,875%13032029	13/03/2024	13/03/2029	EUR	3	4,88	299 995,44	0,26
TOTAL ROYAUME UNI						916 663,58	0,81
USG76237AB53 ROLLS-ROYCE 3,625%15-141025	14/10/2015	14/10/2025	USD	1 000	3,62	916 663,58	0,81
TOTAL Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé						71 868 738,72	62,91
TOTAL ALLEMAGNE						7 767 650,24	6,80
DE000A2G87D4 DEUTSCH POST 0,05%217-300625CV	13/12/2017	30/06/2025	EUR	7	0,05	672 387,10	0,59
DE000A2GSDH2 LEG IMMOB.0,875%17-010925 CV	01/09/2017	01/09/2025	EUR	20	0,88	1 939 149,29	1,70
DE000A30V8S3 RHEINMETALL 1,875%23-070228 CV	07/02/2023	07/02/2028	EUR	30	1,88	5 156 113,85	4,51
TOTAL ESPAGNE						8 764 549,31	7,67
XS1978209002 ABENGOA 2 1,5%19-261024	26/04/2019	26/10/2024	EUR	165 622		4 963,69	0,00
XS2021212332 CELLNEX TELECOM 0,5%19-0728 CV	05/07/2019	05/07/2028	EUR	12	0,50	1 251 887,41	1,10
XS2154448059 AMADEUS IT GRP 1,5%20-0425 CV	09/04/2020	09/04/2025	EUR	25	1,50	2 911 660,25	2,55

Désignation des valeurs

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2257580857 CELLNEX 0,75%20-201131 CV	20/11/2020	20/11/2031	EUR	20	0,75	1 714 932,79	1,50
XS2557565830 IBERDROL.FIN.0,8%22-27 CV EMTN	30/11/2022	07/12/2027	EUR	10	0,80	1 013 799,24	0,89
XS2597741102 CELLNEX TELECOM 2,125%23-30 CV	11/08/2023	11/08/2030	EUR	18	2,12	1 867 305,93	1,63
TOTAL FRANCE						40 950 354,94	35,85
FR0013439304 WORLDLINE 0%19-300726 OCEANE	30/07/2019	30/07/2026	EUR	23 000		2 084 306,00	1,82
FR0013444148 VEOLIA 0%19-010125 CONV.REGS	12/09/2019	01/01/2025	EUR	20 000		640 160,00	0,56
FR0013520681 SELENA 0%20-250625 EXCH.REGS	25/06/2020	25/06/2025	EUR	15		1 420 380,00	1,24
FR0013521085 ACCOR 0,7%20-071227 CV	30/11/2020	07/12/2027	EUR	120 000	0,70	6 327 840,00	5,54
FR0013526803 WORLDLINE 0%20-300725 OCEANE	30/07/2020	30/07/2025	EUR	25 000		2 767 075,00	2,42
FR0014000105 SOITEC 0%20-011025 CONV.REGS	01/10/2020	01/10/2025	EUR	3 000		495 318,00	0,43
FR0014000OG2 SCHNEIDER ELECTR.0%20-150626CV	24/11/2020	15/06/2026	EUR	14 000		3 033 016,00	2,66
FR0014003YP6 EDENRED 0%21-140628 CONV.	14/06/2021	14/06/2028	EUR	3 000		189 903,00	0,17
FR0014003Z32 SAFRAN 0%21-010428 CV	14/06/2021	01/04/2028	EUR	41 000		9 017 868,00	7,90
FR001400AFJ9 ELIS 2,25%22-220929 OCEANE	22/09/2022	22/09/2029	EUR	30	2,25	4 225 008,69	3,70
FR001400CMS2 NEOEN 2,875% 0927	08/09/2022	14/09/2027	EUR	2	2,88	187 526,50	0,16
FR001400DV38 UBISOFT ENTERTA 2,375%22-28	15/11/2022	15/11/2028	EUR	6	2,38	581 372,82	0,51
FR001400F2K3 ORNANE 2023	17/01/2023	17/01/2028	EUR	29	2,00	3 484 849,44	3,05
FR001400GVB0 WENDEL 2,625% 270326	27/03/2023	27/03/2026	EUR	25	2,62	2 542 583,56	2,23
FR001400M9F9 SCHNEIDER EL 1,97%23-271130 CV	27/11/2023	27/11/2030	EUR	32	1,97	3 747 799,91	3,28
FR001400NF10 ORPAR 2%24-070231 EXCH	07/02/2024	07/02/2031	EUR	2	2,00	205 348,02	0,18

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL ITALIE						5 618 818,62	4,92
XS2161819722 NEXI 1,75%20-240427 CV	24/04/2020	24/04/2027	EUR	18	1,75	1 683 010,62	1,47
XS2294704007 PRYSMIAN 0%21-020226 CONV	02/02/2021	02/02/2026	EUR	18		2 222 028,00	1,95
XS2305842903 NEXI 0%24022028	24/02/2021	24/02/2028	EUR	20		1 713 780,00	1,50
TOTAL PAYS-BAS						8 767 365,61	7,67
DE000A286LP0 QIAGEN 17122027	17/12/2020	17/12/2027	USD	9		1 550 172,41	1,36
XS1908221507 QIAGEN 1%18-131124 CONV.	13/11/2018	13/11/2024	USD	9	1,00	1 707 899,52	1,50
XS2211997239 STMICROELECT.0%20-040827 CO CO	04/08/2020	04/08/2027	USD	12		2 481 023,36	2,16
XS2465773070 BE SEMICONDUCTOR INDUS 1,87%060429	06/04/2022	06/04/2029	EUR	8	1,88	1 168 881,05	1,02
XS2740429589 DAV CAM MIL 2,375%24-170129 CV	17/01/2024	17/01/2029	EUR	18	2,38	1 859 389,27	1,63
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé						4 962,04	0,00
TOTAL ESPAGNE						4 962,04	0,00
XS1978210273 ABENGOA ABEN.2 1,5%19-24 INDEX	26/04/2019	26/10/2024	EUR	165 622		4 962,04	0,00
TOTAL Titres de créances						12 481 225,00	10,93
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé						12 481 225,00	10,93
TOTAL Titres de créances négociables						12 481 225,00	10,93
TOTAL FRANCE						12 481 225,00	10,93
FR0127921064 FRA.BT BNT17042024	29/03/2023	17/04/2024	EUR	2 500 000		2 496 375,00	2,19
FR0128071034 FRA.BT BNT02052024	27/09/2023	02/05/2024	EUR	2 500 000		2 492 400,00	2,18
FR0128227685 FRA.BT BNT04042024	18/10/2023	04/04/2024	EUR	2 500 000		2 499 775,00	2,19

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0128227701 FRA.BT BNT10042024	15/12/2023	10/04/2024	EUR	2 500 000		2 498 175,00	2,19
FR0128227719 FRA.BT BNT24042024	15/12/2023	24/04/2024	EUR	2 500 000		2 494 500,00	2,18
TOTAL Titres d'OPC						10 512 149,09	9,20
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						10 512 149,09	9,20
TOTAL FRANCE						10 512 149,09	9,20
FR0000984254 CM-AM DOLLAR CASH (IC)			USD	2 645,664		5 047 484,49	4,42
FR0014005MF7 CM-AM HIGH YIELD 2026 (RC)			EUR	26 376,872		2 606 826,26	2,28
FR0014005MH3 CM-AM HIGH YIELD 2026 (IC)			EUR	26,631		2 643 949,12	2,31
FR00140077F8 CM-AM CONVICTIONS USA (IC)			EUR	1,698		213 889,22	0,19
TOTAL Contrats financiers						0,00	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						0,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes						0,00	0,00
TOTAL FRANCE						-9 100,00	-0,01
MARF.EUR Appels marge futures			EUR	-9 100		-9 100,00	-0,01
TOTAL AUTRES PAYS						9 100,00	0,01
FGBLM4F00002 BUND-EUX 0624			EUR	10		9 100,00	0,01

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C4 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVERSE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPARTIMENT CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	75 666 840,45	103 253 228,65
Actions et valeurs assimilées	75 666 840,45	101 078 366,25
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	75 666 840,45	101 078 366,25
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	2 174 862,40
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	2 174 862,40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	69 227,04	136 545,23
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	69 227,04	136 545,23
Comptes financiers	2 266 206,36	3 911 520,88
Liquidités	2 266 206,36	3 911 520,88
Total de l'actif	78 002 273,85	107 301 294,76

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	90 827 466,35	114 468 634,41
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-13 801 814,40	-7 613 355,76
Résultat de l'exercice (a, b)	10 668,18	-379 518,85
Total des capitaux propres	77 036 320,13	106 475 759,80
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	100 679,43	825 534,96
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	100 679,43	825 534,96
Comptes financiers	865 274,29	0,00
Concours bancaires courants	865 274,29	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	78 002 273,85	107 301 294,76

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	103 089,15	30 954,69
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 375 162,42	599 822,36
Produits sur obligations et valeurs assimilées	42 968,59	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	1 521 220,16	630 777,05
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	8 490,07	1 340,52
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	8 490,07	1 340,52
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 512 730,09	629 436,53
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 424 224,50	1 008 992,55
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	88 505,59	-379 556,02
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-77 837,41	37,17
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	10 668,18	-379 518,85

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ES :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0014000YQ0	2,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,28 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,12 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0014000YR8	1,2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,08 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,12 % TTC maximum	Actif net
S	FR0014000YS6	1,3 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,18 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,12 % TTC maximum	Actif net

ES	FR001400K6H3	1,2 % Actif net dont frais de gestion financière : 1,08 % Actif net dont frais de fonctionnement et autres services : 0,12 % TTC maximum	Actif net
----	--------------	---	-----------

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
RC	FR0014000YQ0	Néant
IC	FR0014000YR8	Néant
S	FR0014000YS6	Néant
ES	FR001400K6H3	Néant

Commission de surperformance

Part FR0014000YQ0 RC

Néant

Néant

Part FR0014000YR8 IC

Néant

Néant

Part FR0014000YS6 S

Néant

Néant

Part FR001400K6H3 ES

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.

Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	106 475 759,80	109 349 100,96
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	13 438 626,74	13 008 057,05
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-40 178 473,91	-9 181 918,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 407 440,31	1 529 463,80
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-18 011 557,50	-8 304 959,26
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	145 078,97
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	-629 219,49
Frais de transaction	-67 329,48	-58 131,22
Différences de change	-16 803,50	-169 126,04
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	12 900 152,08	1 178 578,69
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 241 409,11	-6 658 742,97
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-6 658 742,97	-7 837 321,66
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	-11 609,55
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	11 609,55
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	88 505,59	-379 556,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	77 036 320,13	106 475 759,80

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	10 668,18	-379 518,85
Total	10 668,18	-379 518,85

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-126 785,45	-370 571,95
Total	-126 785,45	-370 571,95
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	89 008,65	5 685,49
Total	89 008,65	5 685,49
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	48 973,32	-14 632,39
Total	48 973,32	-14 632,39
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C4 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	
Report à nouveau de l'exercice	0,00	
Capitalisation	-528,34	
Total	-528,34	0,00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	
Distribution unitaire	0,00	
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	
Provenant de l'exercice N-1	0,00	
Provenant de l'exercice N-2	0,00	
Provenant de l'exercice N-3	0,00	
Provenant de l'exercice N-4	0,00	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13 801 814,40	-7 613 355,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-13 801 814,40	-7 613 355,76

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
CI PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-9 780 554,68	-5 147 692,11
Total	-9 780 554,68	-5 147 692,11
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 292 750,93	-874 307,24
Total	-2 292 750,93	-874 307,24
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 720 416,71	-1 591 356,41
Total	-1 720 416,71	-1 591 356,41
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C4 PART CAPI ES		
Affectation		
Distribution	0,00	
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	
Capitalisation	-8 092,08	
Total	-8 092,08	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	
Distribution unitaire	0,00	

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
07/09/2022	C1 PART CAPI RC*	74 791 174,26	800 446,474	93,43	0,00	0,00	0,00	0,00
07/09/2022	C2 PART CAPI IC*	10 928 863,58	115,30	94 786,32	0,00	0,00	0,00	0,00
07/09/2022	C3 PART CAPI S*	23 629 063,12	249 431,142	94,73	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2023	C1 PART CAPI RC	71 935 620,58	820 856,009883	87,63	0,00	0,00	0,00	-6,72
31/03/2023	C2 PART CAPI IC	12 252 117,08	137,046	89 401,49	0,00	0,00	0,00	-6 338,17
31/03/2023	C3 PART CAPI S	22 288 022,14	249 726,165	89,24	0,00	0,00	0,00	-6,43
28/03/2024	C1 PART CAPI RC	53 978 845,34	624 567,984189	86,42	0,00	0,00	0,00	-15,86
28/03/2024	C2 PART CAPI IC	12 715 534,12	142,798	89 045,60	0,00	0,00	0,00	-15 432,58
28/03/2024	C3 PART CAPI S	9 532 359,94	107 439,697	88,72	0,00	0,00	0,00	-15,55
28/03/2024	C4 PART CAPI ES	809 580,73	75 186,431	10,76	0,00	0,00	0,00	-0,11

*Date de création

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	116 855,61970	9 600 599,34
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-313 143,64539	-25 966 790,42
Solde net des Souscriptions/Rachats	-196 288,02569	-16 366 191,08
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	624 567,98419	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	12,07100	1 052 035,34
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-6,31900	-521 865,02
Solde net des Souscriptions/Rachats	5,75200	530 170,32
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	142,79800	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	22 392,91700	1 895 214,88
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-164 679,38500	-13 576 630,10
Solde net des Souscriptions/Rachats	-142 286,46800	-11 681 415,22
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	107 439,69700	

	En quantité	En montant
C4 PART CAPI ES		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	85 896,57500	890 777,18
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-10 710,14400	-113 188,37
Solde net des Souscriptions/Rachats	75 186,43100	777 588,81
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	75 186,43100	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	293,59
Montant des commissions de souscription perçues	293,59
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	293,59
Montant des commissions de souscription rétrocedées	293,59
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C4 PART CAPI ES	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0014000YQ0 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 126 930,97
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0014000YR8 C2 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	118 687,16
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0014000YS6 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	177 682,04
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR001400K6H3 C4 PART CAPI ES	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	924,33
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Coupons et dividendes	69 227,04
Total des créances		69 227,04
Dettes	Frais de gestion	100 679,43
Total des dettes		100 679,43
Total dettes et créances		-31 452,39

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	75 666 840,45	98,22
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	75 666 840,45	98,22
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	69 227,04	0,09
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-100 679,43	-0,13
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	1 400 932,07	1,82
DISPONIBILITES	1 400 932,07	1,82
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	77 036 320,13	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			75 666 840,45	98,22
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			75 666 840,45	98,22
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			75 666 840,45	98,22
TOTAL BRESIL			2 386 402,89	3,10
US20441A1025 SABESP SANEAMENTO SPONS.ADR	USD	152 968	2 386 402,89	3,10
TOTAL SUISSE			3 526 754,84	4,58
CH0418792922 SIKA NOM.	CHF	4 333	1 195 267,38	1,55
CH0435377954 SIG GROUP	CHF	73 238	1 504 308,26	1,96
CH1216478797 DSM FIRMENICH	EUR	7 848	827 179,20	1,07
TOTAL CHINE			3 980 374,43	5,17
CNE000001G38 NARI TECHNOLOGY A	CNY	406 820	1 254 242,88	1,63
CNE000001G87 CHINA YANGTZE POWER	CNY	365 800	1 162 390,99	1,51
CNE100000296 BYD COMPANY	HKD	30 000	714 083,31	0,93
CNE100003662 CONTEMPORARY AMPEREX TECHNOLOG	CNY	35 197	849 657,25	1,10
TOTAL CAYMANES ILES			1 449 236,75	1,88
KYG9830F1063 YADEA GP HLDGS	HKD	968 017	1 449 236,75	1,88
TOTAL ALLEMAGNE			815 891,84	1,06
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	25 889	815 891,84	1,06

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL ESPAGNE			2 022 429,63	2,63
ES0127797019 EDP RENOVAVEIS	EUR	161 214	2 022 429,63	2,63
TOTAL FRANCE			9 969 807,74	12,94
FR0000044448 NEXANS	EUR	10 402	1 007 953,80	1,31
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	12 750	2 673 037,50	3,47
FR0000125486 VINCI	EUR	21 366	2 537 426,16	3,29
FR0006174348 BUREAU VERITAS	EUR	64 927	1 836 135,56	2,38
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	46 668	1 915 254,72	2,49
TOTAL ROYAUME UNI			1 409 060,07	1,83
GB00BNQMPN80 RENEW ENERGY GLOBAL PLCA	USD	253 349	1 409 060,07	1,83
TOTAL ITALIE			1 744 120,77	2,26
IT0004176001 PRYSMIAN	EUR	36 043	1 744 120,77	2,26
TOTAL JERSEY			829 872,08	1,08
JE00B783TY65 APTIV	USD	11 240	829 872,08	1,08
TOTAL JAPON			5 631 351,22	7,31
JP3270000007 KURITA WATER INDUSTRIES	JPY	68 644	2 621 516,71	3,40
JP3571400005 TOKYO ELECTRON	JPY	3 200	767 171,47	1,00
JP3788600009 HITACHI	JPY	26 700	2 242 663,04	2,91
TOTAL REPUBLIQUE DE COREE DU SUD			935 005,40	1,21
KR7005380001 HYUNDAI MOTOR	KRW	5 739	935 005,40	1,21

Désignation des valeurs

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL MEXIQUE			1 523 849,68	1,98
MX01AG050009 GRUPO ROTOPLAS	MXN	907 300	1 523 849,68	1,98
TOTAL PAYS-BAS			1 005 185,60	1,30
NL0000226223 STMICROELECTRONICS	EUR	25 180	1 005 185,60	1,30
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			38 437 497,51	49,89
US02079K1079 ALPHABET CL.C	USD	9 355	1 320 348,81	1,71
US0304201033 AMERICAN WATER WORKS	USD	14 303	1 620 290,72	2,10
US04271T1007 ARRAY TECHNOLOGIES	USD	77 973	1 077 657,98	1,40
US0536111091 AVERY DENNISON	USD	7 913	1 637 539,16	2,13
US08265T2087 BENTLEY SYSTEMS CL.B	USD	42 540	2 059 175,75	2,67
US1273871087 CADENCE DESIGN SYSTEMS	USD	8 065	2 327 097,89	3,02
US14448C1045 CARRIER GLOBAL	USD	11 248	606 920,73	0,79
US2358511028 DANAHER	USD	8 555	1 980 306,45	2,57
US29444U7000 EQUINIX REIT	USD	1 604	1 227 131,37	1,59
US3364331070 FIRST SOLAR	USD	14 713	2 302 145,35	2,99
US3696043013 GE AEROSPACE	USD	13 089	2 129 692,41	2,76
US37045V1008 GENERAL MOTORS	USD	30 946	1 300 890,90	1,69
US5949181045 MICROSOFT	USD	6 387	2 490 858,95	3,23
US65290E1010 NEXTRACKER INC	USD	31 164	1 625 508,23	2,11
US67066G1040 NVIDIA	USD	3 609	3 022 754,95	3,92

Désignation des valeurs

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
US6866881021 ORMAT TECHNOLOGIES	USD	21 919	1 344 844,84	1,75
US7607591002 REPUBLIC SERVICES	USD	12 726	2 258 310,57	2,93
US82489W1071 SHOALS TECHNOLOGIES GROUP CL.A	USD	66 047	684 469,28	0,89
US86771W1053 SUNRUN	USD	87 205	1 065 407,77	1,38
US92338C1036 VERALTO CORPORATION	USD	18 821	1 546 783,33	2,01
US98419M1009 XYLEM	USD	40 145	4 809 362,07	6,25

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C4 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPARTIMENT CM-AM GLOBAL EMERGING MARKETS

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	78 280 001,59	166 715 015,51
Actions et valeurs assimilées	70 761 235,25	152 101 383,73
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	70 761 235,25	152 101 383,73
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	7 518 766,34	14 613 631,78
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 518 766,34	14 613 631,78
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	833 374,96	725 494,35
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	833 374,96	725 494,35
Comptes financiers	118 845,27	5 292 600,89
Liquidités	118 845,27	5 292 600,89
Total de l'actif	79 232 221,82	172 733 110,75

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	84 467 534,21	189 477 033,39
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-5 367 211,64	-18 887 611,48
Résultat de l'exercice (a, b)	20 276,05	1 871 342,88
Total des capitaux propres	79 120 598,66	172 460 764,79
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	111 622,77	272 345,53
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	111 622,77	272 345,53
Comptes financiers	0,43	0,43
Concours bancaires courants	0,43	0,43
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	79 232 221,82	172 733 110,75

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	140 404,34	46 505,84
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 153 279,27	4 980 084,33
Produits sur obligations et valeurs assimilées	252 135,13	213 346,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	2 545 818,74	5 239 936,17
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	8 891,96	31 549,40
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	8 891,96	31 549,40
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 536 926,78	5 208 386,77
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 450 261,68	3 337 748,94
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	86 665,10	1 870 637,83
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-66 389,05	705,05
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	20 276,05	1 871 342,88

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ER :

Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0000984213	2,39 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,32 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,07 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0012432540	1,195 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,125 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,07 % TTC maximum	Actif net
ER	FR0013226883	2,25 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,18 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,07 % TTC maximum	Actif net

S	FR0013465598	1,3 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,23 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,07 % TTC maximum	Actif net
---	--------------	---	-----------

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
RC	FR0000984213	Néant
IC	FR0012432540	Néant
ER	FR0013226883	Néant
S	FR0013465598	Néant

Commission de surperformance

Part FR0000984213 RC

Néant

Part FR0012432540 IC

Néant

Part FR0013226883 ER

Néant

Part FR0013465598 S

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,

- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.

- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.

- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	172 460 764,79	187 006 976,29
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	12 090 735,87	24 629 906,02
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-97 031 912,53	-18 432 555,42
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	11 278 936,17	2 594 472,18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22 209 602,02	-20 659 072,97
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-83 000,30	-957 432,05
Frais de transaction	-161 924,27	-132 777,33
Différences de change	20 753,11	66 773,61
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 669 182,70	-3 651 753,17
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	7 418 152,98	4 748 970,28
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 748 970,28	8 400 723,45
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	125 589,80
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	-125 589,80
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	86 665,10	1 870 637,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	79 120 598,62	172 460 764,79

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	20 276,05	1 871 342,88
Total	20 276,05	1 871 342,88

	28/03/2024	31/03/2023
A1 PART CAPIER		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-884,23	7 507,13
Total	-884,23	7 507,13
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	58 795,19	369 872,45
Total	58 795,19	369 872,45
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
D1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	-0,04	0,00
Capitalisation	-60 977,33	1 468 818,81
Total	-60 977,37	1 468 818,81
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	23 325,56	25 144,49
Total	23 325,56	25 144,49
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 367 211,64	-18 887 611,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-5 367 211,64	-18 887 611,48

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
A1 PART CAPI ER		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-41 424,40	-84 443,45
Total	-41 424,40	-84 443,45
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-551 658,44	-2 142 120,33
Total	-551 658,44	-2 142 120,33
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
DI PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 581 062,24	-16 522 860,07
Total	-4 581 062,24	-16 522 860,07
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-193 066,56	-138 187,63
Total	-193 066,56	-138 187,63
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
31/12/2020	A1 PART CAPI ER	403 095,13	3 455,76	116,64	0,00	0,00	0,00	-0,77
31/12/2020	C3 PART CAPI S	20 263 227,99	172 874,13	117,21	0,00	0,00	0,00	0,14
31/12/2020	D1 PART CAPI RC	142 513 988,65	332 244,814	428,94	0,00	0,00	0,00	-0,97
31/12/2020	I1 PART CAPI IC	2 570 955,71	18,842	136 448,13	0,00	0,00	0,00	281,45
30/06/2021	A1 PART CAPI ER	1 017 836,25	8 331,635	122,16	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2021	C3 PART CAPI S	21 773 803,72	176 569,085	123,31	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2021	D1 PART CAPI RC	175 831 281,48	390 409,716	450,37	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2021	I1 PART CAPI IC	7 662 540,80	53,352	143 622,37	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2022	A1 PART CAPI ER	728 691,29	7 774,637	93,72	0,00	0,00	0,00	-13,04
31/03/2022	C3 PART CAPI S	19 481 534,34	204 529,365	95,25	0,00	0,00	0,00	-12,49
31/03/2022	D1 PART CAPI RC	162 994 896,52	471 719,482	345,53	0,00	0,00	0,00	-48,09
31/03/2022	I1 PART CAPI IC	3 801 854,14	34,245	111 019,24	0,00	0,00	0,00	-14 468,80
31/03/2023	A1 PART CAPI ER	770 723,50	9 231,109	83,49	0,00	0,00	0,00	-8,33
31/03/2023	C3 PART CAPI S	19 619 045,25	229 151,257	85,61	0,00	0,00	0,00	-7,73
31/03/2023	D1 PART DISTRIBUABLE 1	150 804 883,34	489 939,736013	307,80	0,00	0,00	0,00	-30,72
31/03/2023	I1 PART CAPI IC	1 266 112,70	12,675	99 890,54	0,00	0,00	0,00	-8 918,59
28/03/2024	A1 PART CAPI ER	609 837,74	7 492,033	81,39	0,00	0,00	0,00	-5,64
28/03/2024	C3 PART CAPI S	8 171 138,73	97 021,643	84,21	0,00	0,00	0,00	-5,07
28/03/2024	D1 PART DISTRIBUABLE 1	67 478 105,22	224 736,936545	300,25	0,00	0,00	0,00	-20,65
28/03/2024	I1 PART CAPI IC	2 861 516,93	29,094	98 354,19	0,00	0,00	0,00	-5 834,22

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A1 PART CAPI ER		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1 863,66635	147 392,66
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-3 602,74207	-279 991,07
Solde net des Souscriptions/Rachats	-1 739,07573	-132 598,41
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	7 492,03350	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	56 884,37200	4 620 384,68
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-189 013,98600	-15 444 031,64
Solde net des Souscriptions/Rachats	-132 129,61400	-10 823 646,96
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	97 021,64300	

	En quantité	En montant
D1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	18 724,14739	5 522 715,07
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-283 926,94686	-81 021 617,86
Solde net des Souscriptions/Rachats	-265 202,79947	-75 498 902,79
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	224 736,93654	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	19,41900	1 800 243,46
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-3,00000	-286 271,96
Solde net des Souscriptions/Rachats	16,41900	1 513 971,50
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	29,09400	

COMMISSIONS

	En montant
A1 PART CAPI ER	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	36,70
Montant des commissions de souscription perçues	36,70
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	36,70
Montant des commissions de souscription r�troced�es	36,70
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
II PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0013226883 A1 PART CAPI ER	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	13 872,66
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013465598 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	177 539,34
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0000984213 D1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,95
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 244 386,42
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0012432540 I1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	14 463,26
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Coupons et dividendes	132 616,46
Créances	SRD et règlements différés	700 758,50
Total des créances		833 374,96
Dettes	Frais de gestion	111 622,77
Total des dettes		111 622,77
Total dettes et créances		721 752,19

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	78 280 001,59	98,94
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	70 761 235,25	89,44
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	7 518 766,34	9,50
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	833 374,96	1,05
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-111 622,77	-0,14
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	118 844,84	0,15
DISPONIBILITES	118 844,84	0,15
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	79 120 598,62	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			70 761 235,25	89,44
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			70 761 235,25	89,44
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			70 761 235,25	89,44
TOTAL BRESIL			8 614 809,67	10,89
BRGGPSACNOR9 GPS PARTICIPACOES EMPREEENDIME	BRL	264 200	1 013 069,81	1,28
BRITUBACNPR1 ITAU UNIBANCO HOLDING PF	BRL	290 400	1 861 621,14	2,35
BRRADLACNOR0 RAIA DROGASIL	BRL	548 624	2 778 858,33	3,52
BRRENTACNOR4 LOCALIZA RENT A CAR	BRL	172 198	1 742 502,52	2,20
BRWEGEACNOR0 WEG	BRL	172 400	1 218 757,87	1,54
TOTAL CHINE			8 439 566,52	10,67
CNE000001G38 NARI TECHNOLOGY A	CNY	573 761	1 768 928,89	2,24
CNE100000296 BYD COMPANY	HKD	81 500	1 939 926,32	2,45
CNE100000V46 SZ INOVANCE TEC	CNY	136 400	1 050 532,21	1,33
CNE100002TP9 PROYA COSMETICS CO., LTD.A	CNY	85 800	1 023 649,01	1,29
CNE100003662 CONTEMPORARY AMPEREX TECHNOLOG	CNY	63 580	1 534 824,22	1,94
CNE100004YZ4 CHINA TOURISM GR.DUTY FREE H	HKD	121 800	1 121 705,87	1,42
TOTAL CAYMANES ILES			9 701 185,69	12,27
KYG017191142 ALIBABA GROUP HOLDING SERIE S	HKD	204 400	1 695 369,32	2,14

Désignation des valeurs

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KYG875721634 TENCENT	HKD	100 300	3 597 707,09	4,56
KYG9830F1063 YADEA GP HLDGS	HKD	920 000	1 377 349,58	1,74
US7223041028 PDD SP ADR REP.4 ACT.C.A	USD	6 336	682 758,62	0,86
US89677Q1076 TRIP COM GROUP ADR	USD	57 713	2 348 001,08	2,97
TOTAL ROYAUME UNI			620 372,64	0,78
GB00BNQMPN80 RENEW ENERGY GLOBAL PLCA	USD	111 543	620 372,64	0,78
TOTAL HONG KONG			5 134 745,45	6,49
HK0000069689 AIA GROUP	HKD	357 800	2 219 985,60	2,80
HK0291001490 CHINA RESOURCES BEER (HOLDGS)	HKD	286 000	1 217 330,22	1,54
HK0669013440 TECHTRONIC INDUSTRIES	HKD	135 500	1 697 429,63	2,15
TOTAL INDONESIE			2 644 054,39	3,34
ID1000099807 MITRA ADIPERKASA	IDR	7 287 000	771 809,37	0,98
ID1000116700 PT INDOFOOD CBP SUKSES MAKMUR	IDR	1 023 400	690 865,16	0,87
ID1000118201 BANK RAKYAT INDONESIA (PERS.)	IDR	3 355 400	1 181 379,86	1,49
TOTAL INDE			6 081 922,68	7,69
US45104G1040 ICICI BANK ADR	USD	126 539	3 097 789,20	3,92
US7594701077 RELIANCE INDUSTRIES GDR 144A	USD	45 088	2 984 133,48	3,77
TOTAL REPUBLIQUE DE COREE DU SUD			8 300 094,45	10,49
KR7000660001 SK HYNIX	KRW	18 470	2 262 581,03	2,86
KR7005380001 HYUNDAI MOTOR	KRW	11 448	1 865 123,15	2,36

Désignation des valeurs

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KR7005930003 SAMSUNG ELECTRONICS	KRW	75 118	4 172 390,27	5,27
TOTAL LUXEMBOURG			2 202 783,65	2,78
LU0974299876 GLOBANT	USD	11 770	2 202 783,65	2,78
TOTAL MEXIQUE			5 363 386,01	6,78
MX01WA000038 WAL-MART	MXN	680 300	2 540 781,74	3,21
MXP370711014 GRUPO FINANCIERO BANORTE S.O	MXN	287 100	2 822 604,27	3,57
TOTAL MAURICE			309 938,17	0,39
MU0295S00016 MAKEMYTRIP	USD	4 706	309 938,17	0,39
TOTAL POLOGNE			1 753 291,85	2,22
PLDINPL00011 DINO POLSKA S.A.	PLN	19 487	1 753 291,85	2,22
TOTAL TAIWAN			8 326 738,96	10,52
TW0002330008 TAIWAN SEMICONDUCTOR MFG	TWD	114 000	2 534 256,08	3,20
TW0002454006 MEDIA TEK	TWD	39 000	1 307 801,71	1,65
US8740391003 TAIWAN SEMICONDUCTOR ADR SPONS	USD	35 561	4 484 681,17	5,67
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			3 268 345,12	4,13
US58733R1023 MERCADOLIBRE	USD	2 332	3 268 345,12	4,13
TOTAL Titres d'OPC			7 518 766,34	9,50
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			7 518 766,34	9,50
TOTAL FRANCE			4 365 105,17	5,51
FR0010361683 AM.MS.IN.II UC.ETF ACC EUR SI.	EUR	150 859	4 365 105,17	5,51

Désignation des valeurs

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL IRLANDE			3 153 661,17	3,99
IE00BYR0489 ISH MSCI SA USD-ACC C.	USD	510 913	3 153 661,17	3,99

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part A1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part 11 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEWISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPARTIMENT CM-AM EUROPE GROWTH

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	2 368 599 374,90	1 906 425 043,04
Actions et valeurs assimilées	2 260 821 751,03	1 897 257 969,23
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 260 821 751,03	1 897 257 969,23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	106 805 623,87	6 315 873,81
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	106 805 623,87	6 315 873,81
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	972 000,00	2 851 200,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	972 000,00	2 851 200,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	381 104,23	7 390 280,11
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	381 104,23	7 390 280,11
Comptes financiers	54 449 726,45	82 976 747,07
Liquidités	54 449 726,45	82 976 747,07
Total de l'actif	2 423 430 205,58	1 996 792 070,22

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	2 380 412 123,42	1 947 222 906,66
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	40 533 430,86	29 888 901,58
Résultat de l'exercice (a, b)	-797 667,10	-196 367,01
Total des capitaux propres	2 420 147 887,18	1 976 915 441,23
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	1 610 400,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	1 610 400,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 610 400,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	2 724 797,75	16 100 137,70
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 724 797,75	16 100 137,70
Comptes financiers	557 520,65	2 166 091,29
Concours bancaires courants	557 520,65	2 166 091,29
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	2 423 430 205,58	1 996 792 070,22

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
Indices		
OESXM4P00022 OESX/0624/PUT /4,600 OPTION ESTOXX	23 408 800,00	0,00
OESXU3P00010 OESX/0923/PUT /4,000 OPTION ESTOXX	0,00	29 929 373,28
Total Indices	23 408 800,00	29 929 373,28
Total Options	23 408 800,00	29 929 373,28
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	23 408 800,00	29 929 373,28
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	23 408 800,00	29 929 373,28
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
Indices		
OESXU3P00011 OESX/0923/PUT /3,700 OPTION ESTOXX	0,00	17 175 963,36
Total Indices	0,00	17 175 963,36
Total Options	0,00	17 175 963,36
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	17 175 963,36
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	17 175 963,36

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 986 610,24	884 741,76
Produits sur actions et valeurs assimilées	26 743 674,96	26 063 935,87
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	29 730 285,20	26 948 677,63
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	135 801,91	209 883,08
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	135 801,91	209 883,08
Résultat sur opérations financières (I - II)	29 594 483,29	26 738 794,55
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	32 064 728,70	27 552 159,30
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-2 470 245,41	-813 364,75
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 672 578,31	616 997,74
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-797 667,10	-196 367,01

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part R :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part ER :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0010037341	1,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,46 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net
R	FR0010699710	2,25 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,21 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net

IC	FR0012008738	0,75 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,71 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net
ER	FR0013226404	2,25 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,21 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net
S	FR0013295466	1,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,36 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
RC	FR0010037341	Néant
R	FR0010699710	Néant
IC	FR0012008738	Néant
ER	FR0013226404	Néant
S	FR0013295466	Néant

Commission de surperformance

Part FR0010037341 RC

Néant

Part FR0010699710 R

Néant

Part FR0012008738 IC

Néant

Part FR0013226404 ER

Néant

Part FR0013295466 S

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
0 à 0,10% TTC max sur les actions Prélèvement sur chaque transaction	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	1 976 915 441,23	1 913 040 448,84
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	425 640 496,47	269 461 191,32
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-180 859 224,72	-177 109 827,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	74 343 702,97	99 263 642,57
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-32 688 801,92	-68 303 843,87
Plus-values réalisées sur contrats financiers	3 305 750,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-4 721 000,00	0,00
Frais de transaction	-1 569 463,76	-1 992 341,95
Différences de change	158 196,81	-1 244 630,23
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	163 559 381,51	-55 414 633,60
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>419 398 731,77</i>	<i>255 839 350,26</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>255 839 350,26</i>	<i>311 253 983,86</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-1 466 346,00	28 800,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 437 546,00</i>	<i>28 800,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>28 800,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 470 245,41	-813 364,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	2 420 147 887,18	1 976 915 441,23

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Indices	23 408 800,00	0,97
TOTAL Opérations de couverture	23 408 800,00	0,97
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			106 805 623,87
	FR0000979825	CM-AM CAS.ISR IC3D	97 592 822,45
	FR0013041738	CM-AM H.CARE IC 3D	4 830 689,62
	FR00140074R0	CM AM G.C.ZEN IC3D	2 222 973,20
	FR001400CT66	CM IMP.F.INCL.IC3D	2 159 138,60
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			106 805 623,87

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-797 667,10	-196 367,01
Total	-797 667,10	-196 367,01

	28/03/2024	31/03/2023
A1 PART CAPI ER		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 174,38	-1 112,07
Total	-2 174,38	-1 112,07
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 118 353,25	-441 964,02
Total	-1 118 353,25	-441 964,02
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	322 321,13	246 991,08
Total	322 321,13	246 991,08
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
I1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 665,63	5 556,83
Total	6 665,63	5 556,83
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-6 126,23	-5 838,83
Total	-6 126,23	-5 838,83
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	40 533 430,86	29 888 901,58
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	40 533 430,86	29 888 901,58

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
A1 PART CAPI ER		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	75 272,93	72 212,15
Total	75 272,93	72 212,15
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	38 714 235,14	28 726 347,00
Total	38 714 235,14	28 726 347,00
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 712 245,13	1 065 747,72
Total	1 712 245,13	1 065 747,72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
I1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	17 620,99	12 405,88
Total	17 620,99	12 405,88
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	14 056,67	12 188,83
Total	14 056,67	12 188,83
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
20/07/2020*	A1 PART CAPI ER	1 090 238,84	9 020,360486	120,86	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020*	C1 PART CAPI RC	1 603 706 505,23	220 785,792	7 263,63	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020*	C3 PART CAPI S	106 245 471,85	14 476,607	7 339,11	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020*	I1 PART CAPI IC	402 815,83	0,221	1 822 696,06	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020*	R1 PART CAPI R	404 931,33	1 203,00	336,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2021	A1 PART CAPI ER	2 483 941,49	18 703,272175	132,80	0,00	0,00	0,00	6,66
31/03/2021	C1 PART CAPI RC	1 722 827 332,60	215 843,076	7 981,85	0,00	0,00	0,00	400,60
31/03/2021	C3 PART CAPI S	93 186 057,44	11 522,827	8 087,08	0,00	0,00	0,00	426,25
31/03/2021	I1 PART CAPI IC	444 956,71	0,221	2 013 378,77	0,00	0,00	0,00	110 608,05
31/03/2021	R1 PART CAPI R	430 516,99	1 170,00	367,96	0,00	0,00	0,00	16,71
31/03/2022	A1 PART CAPI ER	5 450 278,61	40 019,616983	136,19	0,00	0,00	0,00	10,59
31/03/2022	C1 PART CAPI RC	1 826 088 671,88	223 092,123	8 185,35	0,00	0,00	0,00	636,66
31/03/2022	C3 PART CAPI S	80 033 584,15	9 611,9242	8 326,48	0,00	0,00	0,00	681,38
31/03/2022	I1 PART CAPI IC	609 514,23	0,293	2 080 253,34	0,00	0,00	0,00	177 591,33
31/03/2022	R1 PART CAPI R	858 399,97	2 292,00	374,52	0,00	0,00	0,00	26,26
31/03/2023	A1 PART CAPI ER	4 775 863,46	35 710,506169	133,73	0,00	0,00	0,00	1,99
31/03/2023	C1 PART CAPI RC	1 899 899 824,84	236 365,794029	8 037,96	0,00	0,00	0,00	119,66
31/03/2023	C3 PART CAPI S	70 613 056,50	8 601,561	8 209,33	0,00	0,00	0,00	152,61
31/03/2023	I1 PART CAPI IC	823 269,63	0,40	2 058 174,07	0,00	0,00	0,00	44 906,77
31/03/2023	R1 PART CAPI R	803 426,80	2 201,00	365,02	0,00	0,00	0,00	2,88
28/03/2024	A1 PART CAPI ER	4 493 988,11	30 806,852298	145,87	0,00	0,00	0,00	2,37
28/03/2024	C1 PART CAPI RC	2 311 318 365,55	263 625,929408	8 767,41	0,00	0,00	0,00	142,61
28/03/2024	C3 PART CAPI S	102 443 454,91	11 395,3561	8 989,93	0,00	0,00	0,00	178,54
28/03/2024	I1 PART CAPI IC	1 056 222,16	0,467	2 261 717,68	0,00	0,00	0,00	52 005,61
28/03/2024	R1 PART CAPI R	835 856,45	2 115,00	395,20	0,00	0,00	0,00	3,74

*VL de création de la SICAV

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
A1 PART CAPI ER		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 754,50216	523 932,27
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-8 658,15603	-1 168 451,39
Solde net des Souscriptions/Rachats	-4 903,65387	-644 519,12
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	30 806,85230	

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	46 103,40636	374 103 998,42
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-18 843,27098	-152 140 686,58
Solde net des Souscriptions/Rachats	27 260,13538	221 963 311,84
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	263 625,92941	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	6 087,72010	50 731 406,13
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-3 293,92500	-27 374 281,80
Solde net des Souscriptions/Rachats	2 793,79510	23 357 124,33
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	11 395,35610	

	En quantité	En montant
II PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,12700	264 535,90
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-0,06000	-127 614,47
Solde net des Souscriptions/Rachats	0,06700	136 921,43
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	0,46700	

	En quantité	En montant
R1 PART CAPI R		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	44,00000	16 623,75
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-130,00000	-48 190,48
Solde net des Souscriptions/Rachats	-86,00000	-31 566,73
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	2 115,00000	

COMMISSIONS

	En montant
A1 PART CAPI ER	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	20 334,56
Montant des commissions de souscription perçues	20 334,56
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	20 334,56
Montant des commissions de souscription rétrocédées	20 334,56
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	1 256,41
Montant des commissions de souscription perçues	1 256,41
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	1 256,41
Montant des commissions de souscription rétrocédées	1 256,41
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
II PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
RI PART CAPI R	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0013226404 A1 PART CAPI ER	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	68 432,73
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0010037341 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	30 963 529,40
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013295466 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 008 325,66
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0012008738 I1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	6 833,91
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0010699710 R1 PART CAPI R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,24
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	17 607,00
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Coupons et dividendes	381 104,23
Total des créances		381 104,23
Dettes	Frais de gestion	2 724 797,75
Total des dettes		2 724 797,75
Total dettes et créances		-2 343 693,52

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	2 367 627 374,90	97,82
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	2 260 821 751,03	93,41
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	106 805 623,87	4,41
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	381 104,23	0,02
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-2 724 797,75	-0,11
CONTRATS FINANCIERS	972 000,00	0,04
OPTIONS	972 000,00	0,04
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	53 892 205,80	2,23
DISPONIBILITES	53 892 205,80	2,23
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	2 420 147 887,18	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			2 260 821 751,03	93,42
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			2 260 821 751,03	93,42
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			2 260 821 751,03	93,42
TOTAL BELGIQUE			8 778 000,00	0,36
BE0974464977 SYENSQO	EUR	100 000	8 778 000,00	0,36
TOTAL SUISSE			272 650 583,85	11,27
CH0010570759 CHOCOLADEFABR.LINDT SPRUENGLI	CHF	110	12 291 133,91	0,51
CH0012453913 TEMENOS	CHF	140 000	9 270 932,82	0,38
CH0013841017 LONZA GROUP NOM.	CHF	91 000	50 485 462,82	2,10
CH0024608827 PARTNERS GROUP HLDG NOM.	CHF	12 000	15 873 309,30	0,66
CH0024638196 SCHINDLER HOLDING BP	CHF	99 000	23 089 934,37	0,95
CH0030170408 GEBERIT NOM.	CHF	20 000	10 947 818,14	0,45
CH0038863350 NESTLE NOM.	CHF	350 000	34 417 331,65	1,42
CH0210483332 CIE FIN.RICHEMONT NOM.	CHF	220 000	31 066 744,72	1,28
CH0418792922 SIKA NOM.	CHF	173 000	47 722 422,49	1,97
CH0435377954 SIG GROUP	CHF	1 825 000	37 485 493,63	1,55
TOTAL ALLEMAGNE			357 391 600,00	14,77
DE0005313704 CARL ZEISS MEDITEC	EUR	30 000	3 474 000,00	0,14

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
DE0006599905 MERCK KGAA	EUR	270 000	44 172 000,00	1,83
DE0006969603 PUMA	EUR	1 000 000	42 020 000,00	1,74
DE0007164600 SAP	EUR	790 000	142 563 400,00	5,88
DE0007165631 SARTORIUS PRIV.	EUR	25 000	9 215 000,00	0,38
DE000A0LD6E6 GERRESHEIMER	EUR	108 000	11 275 200,00	0,47
DE000SHL1006 SIEMENS HEALTHINEERS	EUR	750 000	42 540 000,00	1,76
DE000SYM9999 SYMRISE	EUR	560 000	62 132 000,00	2,57
TOTAL DANEMARK			175 839 740,97	7,27
DK0060448595 COLOPLAST B	DKK	385 000	48 128 871,37	1,99
DK0062498333 NOVO NORDISK CL.B	DKK	1 080 840	127 710 869,60	5,28
TOTAL ESPAGNE			64 361 230,00	2,66
ES0105066007 CELLNEX TELECOM	EUR	680 000	22 283 600,00	0,92
ES0109067019 AMADEUS IT GROUP CL.A	EUR	662 000	39 349 280,00	1,63
ES0165386014 SOLARIA ENERGIA MEDIOAMBIENTE	EUR	270 000	2 728 350,00	0,11
TOTAL FRANCE			839 690 432,80	34,68
FR0000051807 TELEPERFORMANCE	EUR	60 000	5 404 800,00	0,22
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	11 500	27 209 000,00	1,12
FR0000071946 ALTEN	EUR	150 000	20 280 000,00	0,84
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	480 000	92 563 200,00	3,82
FR0000120321 L'OREAL	EUR	144 000	63 165 600,00	2,61

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000120578 SANOFI	EUR	120 000	10 915 200,00	0,45
FR0000120693 PERNOD RICARD	EUR	60 000	8 997 000,00	0,37
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	81 000	67 529 700,00	2,79
FR0000121329 THALES	EUR	96 296	15 219 582,80	0,63
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	470 000	98 559 000,00	4,05
FR0000121709 SEB	EUR	220 000	26 092 000,00	1,08
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	325 000	68 136 250,00	2,82
FR0000125338 CAPGEMINI	EUR	213 000	45 432 900,00	1,88
FR0006174348 BUREAU VERITAS	EUR	775 000	21 917 000,00	0,91
FR0010908533 EDENRED	EUR	1 540 000	76 168 400,00	3,15
FR0011675362 NEOEN	EUR	840 000	22 041 600,00	0,91
FR0011981968 WORLDLINE	EUR	900 000	10 332 000,00	0,43
FR0013154002 SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	94 000	24 844 200,00	1,03
FR0013227113 SOITEC REGROUPEMENT	EUR	60 000	5 754 000,00	0,24
FR0013280286 BIOMERIEUX	EUR	420 000	42 945 000,00	1,77
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	2 100 000	86 184 000,00	3,56
TOTAL ROYAUME UNI			41 837 114,35	1,73
GB0009895292 ASTRAZENECA	GBP	200 000	24 986 252,65	1,03
GB00BD6K4575 COMPASS GROUP	GBP	620 000	16 850 861,70	0,70
TOTAL IRLANDE			25 338 000,00	1,05

Désignation des valeurs

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
IE0004927939 KINGSPAN GROUP	EUR	300 000	25 338 000,00	1,05
TOTAL ITALIE			118 011 800,00	4,88
IT0004056880 AMPLIFON	EUR	1 783 000	60 265 400,00	2,49
IT0004965148 MONCLER	EUR	580 000	40 124 400,00	1,66
IT0005366767 NEXI S.P.A.	EUR	3 000 000	17 622 000,00	0,73
TOTAL PAYS-BAS			342 420 144,00	14,15
NL0000235190 AIRBUS	EUR	380 000	64 873 600,00	2,68
NL0000334118 ASM INTERNATIONAL	EUR	14 000	7 922 600,00	0,33
NL0000395903 WOLTERS KLUWER	EUR	190 000	27 588 000,00	1,14
NL0006294274 EURONEXT	EUR	283 000	24 960 600,00	1,03
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	163 700	146 053 140,00	6,04
NL0011585146 FERRARI	EUR	105 000	42 420 000,00	1,75
NL0015001WM6 QIAGEN	EUR	310 400	12 302 704,00	0,51
NL0015435975 DAVIDE CAMPARI-MILANO	EUR	1 750 000	16 299 500,00	0,67
TOTAL NORVEGE			14 503 105,06	0,60
NO0012470089 TOMRA SYSTEMS	NOK	1 000 000	14 503 105,06	0,60
TOTAL Titres d'OPC			106 805 623,87	4,41
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			106 805 623,87	4,41
TOTAL FRANCE			106 805 623,87	4,41
FR0000979825 CM-AM CASH ISR (IC)	EUR	185	97 592 822,45	4,03

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013041738 CM-AM HUMAN CARE (IC)	EUR	42,8	4 830 689,62	0,20
FR00140074R0 CM-AM GLOBAL CITY ZEN (IC)	EUR	20	2 222 973,20	0,09
FR001400CT66 CM-AM IMPACT FIRST INCLUSION (IC)	EUR	20	2 159 138,60	0,09
TOTAL Contrats financiers			972 000,00	0,04
TOTAL Engagements à terme conditionnels			972 000,00	0,04
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			972 000,00	0,04
TOTAL AUTRES PAYS			972 000,00	0,04
OESXM4P00022 OESX/0624/PUT /4,600	EUR	4 000	972 000,00	0,04

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part A1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part R1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPARTIMENT CM-AM DOLLAR CASH

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	391 476 306,93	282 900 667,50
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	93 628 357,19	56 199 354,18
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	93 628 357,19	56 199 354,18
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	283 186 922,12	226 342 466,28
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	283 186 922,12	226 342 466,28
Titres de créances négociables	283 186 922,12	226 342 466,28
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	14 270 793,53	9,46
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	14 270 793,53	9,46
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	390 234,09	358 837,58
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	390 234,09	358 837,58
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	139 335 468,01	84 566 415,60
Opérations de change à terme de devises	139 243 302,73	84 566 415,60
Autres	92 165,28	0,00
Comptes financiers	74 637 003,76	36 161 886,74
Liquidités	74 637 003,76	36 161 886,74
Total de l'actif	605 448 778,70	403 628 969,84

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	445 036 429,25	310 735 575,95
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	596 774,46	-1 104 292,62
Résultat de l'exercice (a, b)	21 725 362,35	8 279 640,60
Total des capitaux propres	467 358 566,06	317 910 923,93
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	32 934,44
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	32 934,44
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	32 934,44
Dettes	138 090 212,64	85 685 111,47
Opérations de change à terme de devises	138 029 509,49	85 641 691,67
Autres	60 703,15	43 419,80
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	605 448 778,70	403 628 969,84

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		
SWTSG 280425CIBC 5.1	8 372 000,00	0,00
SWTBNP170325HSBC USA	5 000 000,00	0,00
SWTCMC120923ENI 4%12	0,00	7 500 000,00
SWTBNP080523ECP BANC	0,00	10 000 000,00
SWABNP100523ECP BARC	0,00	10 000 000,00
SWTNOM1007234.7797/O	0,00	10 000 000,00
SWTCIC1408234.80/OIS	0,00	12 500 000,00
SWTBNP3005234.6962/O	0,00	11 000 000,00
SWTSG 1212234.8783/O	0,00	3 000 000,00
SWTCIC1309234.8578/O	0,00	10 000 000,00
SWTBNP1710234.3352/O	0,00	15 000 000,00
Total Taux	13 372 000,00	89 000 000,00
Total Swaps de taux	13 372 000,00	89 000 000,00
Total Engagements de gré à gré	13 372 000,00	89 000 000,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	13 372 000,00	89 000 000,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	00,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	00,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 481 225,09	927 850,97
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 529 402,30	5 523 260,45
Produits sur titres de créances	13 905 676,09	4 734 470,25
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	465 819,54	142 499,70
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	21 382 123,02	11 328 081,37
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	63 308,40	24 232,78
Charges sur dettes financières	1 833,77	1 774,92
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	65 142,17	26 007,70
Résultat sur opérations financières (I - II)	21 316 980,85	11 302 073,67
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	635 290,06	630 783,74
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	20 681 690,79	10 671 289,93
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 043 671,56	-2 391 649,33
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	21 725 362,35	8 279 640,60

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en dollar, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
IC	FR0000984254	0,598 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,558 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,04 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
IC	FR0000984254	Néant

Commission de surperformance

Part FR0000984254 IC

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Évaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au premier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non-cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 15% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Frais de fonctionnement et autres services :

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.

Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	317 910 923,93	443 354 419,43
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	770 735 378,06	1 472 117 673,33
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-644 836 401,76	-1 609 068 326,94
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 071 358,57	13 126 687,52
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 833 840,29	-22 577 000,90
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-1 573,38	-4 402,08
Différences de change	2 517 766,08	4 849 841,70
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	422 465,73	5 352 709,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 345 558,54	2 923 092,81
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 923 092,81	-2 429 616,40
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-309 201,67	88 032,73
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	16 701,47	325 903,14
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	325 903,14	237 870,41
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	20 681 690,79	10 671 289,93
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	467 358 566,06	317 910 923,93

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	69 333 733,30	14,84
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou	24 294 623,89	5,20
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	93 628 357,19	20,03
Titres de créances		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs	64 636 915,58	13,83
T.C.N étrangers hors ECP	68 931 771,52	14,75
Euro Commercial Paper	149 618 235,02	32,01
TOTAL Titres de créances	283 186 922,12	60,59
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Taux	13 372 000,00	2,86
TOTAL Opérations de couverture	13 372 000,00	2,86
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

		LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			10 904 606,57
		BFCM ECP28052024	10 904 606,57
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			10 904 606,57

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	21 725 362,35	8 279 640,60
Total	21 725 362,35	8 279 640,60

	28/03/2024	31/03/2023
CI PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	21 725 362,35	8 279 640,60
Total	21 725 362,35	8 279 640,60
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	596 774,46	-1 104 292,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	596 774,46	-1 104 292,62

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/03/2024	31/03/2023
CI PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	596 774,46	-1 104 292,62
Total	596 774,46	-1 104 292,62
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				USD	USD	USD	USD	USD
29/03/2019	C PART CAPI RC	447 088 358,77	244 201,64	1 830,81	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2021	C1 PART CAPI RC	373 665 464,45	197 698,521	1 890,07	0,00	0,00	0,00	35,00
31/03/2022	C1 PART CAPI IC	443 354 419,43	234 387,272	1 891,54	0,00	0,00	0,00	3,46
31/03/2023	C1 PART CAPI IC	317 910 923,93	163 275,815	1 947,07	0,00	0,00	0,00	43,94
28/03/2024	C1 PART CAPI IC	467 358 566,06	227 074,717	2 058,17	0,00	0,00	0,00	98,30

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	384 478,06200	770 735 378,06
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-320 679,16000	-644 836 401,76
Solde net des Souscriptions/Rachats	63 798,90200	125 898 976,30
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	227 074,71700	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	1 152,81
Montant des commissions de souscription perçues	1 152,81
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	1 152,81
Montant des commissions de souscription rétrocedées	1 152,81
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0000984254 C1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	635 335,77
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	45,71

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Changes à terme	139 243 302,73
Créances	Coupons et dividendes	92 165,28
Total des créances		139 335 468,01
Dettes	Changes à terme	138 029 509,49
Dettes	Frais de gestion	60 703,15
Total des dettes		138 090 212,64
Total dettes et créances		1 245 255,37

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur USD	% Actif Net
PORTEFEUILLE	391 086 072,84	83,68
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	93 628 357,19	20,03
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	283 186 922,12	60,60
TITRES OPC	14 270 793,53	3,05
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	92 165,28	0,02
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-60 703,15	-0,01
CONTRATS FINANCIERS	390 234,09	0,08
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	390 234,09	0,08
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	75 850 797,00	16,23
DISPONIBILITES	74 637 003,76	15,97
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	1 213 793,24	0,26
ACTIF NET	467 358 566,06	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						93 628 357,19	20,03
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						93 628 357,19	20,03
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						69 333 733,30	14,83
TOTAL CANADA						8 536 107,94	1,83
CM 5.144 04/28/25	28/04/2023	28/04/2025	USD	8 372	5,14	8 536 107,94	1,83
TOTAL ALLEMAGNE						5 488 153,85	1,17
DEUTSCHE BANK 0,8%20-070225	14/01/2020	07/02/2025	CHF	25	0,80	5 488 153,85	1,17
TOTAL FRANCE						10 653 413,28	2,28
ENGIE 1,625%12-091024 EMTN	09/10/2012	09/10/2024	CHF	1 000	1,62	5 566 172,98	1,19
CRED.AGRICOLE 3,875%14-150424	15/04/2014	15/04/2024	USD	5 000	3,88	5 087 240,30	1,09
TOTAL ROYAUME UNI						10 043 134,14	2,15
VODAFONE GROUP 0,375%16-031224	03/06/2016	03/12/2024	CHF	688	0,38	3 774 403,54	0,81
LLOYDS 2 1/4 10/16/24	16/10/2017	16/10/2024	GBP	5 000	2,25	6 268 730,60	1,34
TOTAL JAPON						4 926 310,00	1,05
SUMIBK 2.448 09/27/24	27/09/2019	27/09/2024	USD	5 000	2,45	4 926 310,00	1,05
TOTAL LUXEMBOURG						2 565 952,08	0,55
CITIGROUP 2,85%22-140424	14/04/2022	14/04/2024	USD	2 500	2,85	2 565 952,08	0,55
TOTAL PAYS-BAS						8 903 621,05	1,91

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
ENELIM 0.55 09/03/24	03/03/2017	03/09/2024	CHF	1 208	0,55	6 662 415,74	1,43
RABOBK 2 5/8 07/22/24	22/07/2019	22/07/2024	USD	2 250	2,62	2 241 205,31	0,48
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						18 217 040,96	3,89
LLY 0.15 05/24/24	24/05/2016	24/05/2024	CHF	1 126	0,15	6 211 603,88	1,32
GENERAL MOTORS 3,95%17-130424	13/04/2017	13/04/2024	USD	2 605	3,95	2 650 856,67	0,57
HSBC 5 5/8 03/17/25	17/03/2023	17/03/2025	USD	5 000	5,62	5 019 487,50	1,07
GLDM SACHS GRP TV19-230524	23/05/2019	23/05/2024	USD	779	2,80	1 565 080,80	0,33
GLDM SACHS GRP TV18-310524 F	31/05/2018	31/05/2024	USD	845	4,65	1 752 829,21	0,38
CITIGROUP GLBL TV18-0624	12/06/2018	12/06/2024	USD	492	4,65	1 017 182,90	0,22
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé						24 294 623,89	5,20
TOTAL CANADA						2 529 248,53	0,54
BMO Float 06/07/25	07/06/2022	07/06/2025	USD	2 500		2 529 248,53	0,54
TOTAL FRANCE						17 226 340,31	3,69
BPCEGP Float 09/13/25	13/09/2023	13/09/2025	USD	50		10 056 721,10	2,15
SOCGEN Float 01/21/26	19/01/2022	21/01/2026	USD	6 125		6 205 474,78	1,33
BNP PARIBAS TV16-310524	31/05/2016	31/05/2024	USD	970		964 144,43	0,21
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						4 539 035,05	0,97
AXP Float 03/04/25	04/03/2022	04/03/2025	USD	2 500		2 526 353,93	0,54
C Float 09/29/25	29/09/2023	29/09/2025	USD	2 000		2 012 681,12	0,43
TOTAL Titres de créances						283 186 922,12	60,60

Désignation des valeurs

	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé						283 186 922,12	60,60
TOTAL Titres de créances négociables						283 186 922,12	60,60
TOTAL AUSTRALIE						18 823 397,42	4,03
ECP ANZ BK 5.37%24	12/10/2023	12/04/2024	USD	12 500 000	5,37	12 481 409,60	2,67
ECP COOPERATIEVE24	26/10/2023	24/10/2024	AUD	10 000 000	5,07	6 341 987,82	1,36
TOTAL BELGIQUE						10 951 201,04	2,34
EUROCLEAR BA 0%24	30/10/2023	30/04/2024	USD	11 000 000		10 951 201,04	2,34
TOTAL ALLEMAGNE						18 806 758,49	4,02
DEUTSCHE BANK 24	01/09/2023	01/08/2024	USD	7 000 000	5,46	6 868 419,46	1,47
ECP LAN.BA.WU.0924	12/09/2023	10/09/2024	USD	2 000 000	5,52	1 952 053,69	0,42
ECP ALLIANZ 0424	11/01/2024	11/04/2024	USD	10 000 000	5,38	9 986 285,34	2,13
TOTAL ESPAGNE						10 792 576,79	2,31
BANCO SANTAN 0%24	05/02/2024	05/08/2024	USD	11 000 000		10 792 576,79	2,31
TOTAL FRANCE						75 541 522,15	16,18
BFCM ECP28052024	29/05/2023	28/05/2024	USD	11 000 000		10 904 606,57	2,33
BEL NCP02052024	31/10/2023	02/05/2024	EUR	2 500 000		2 694 331,07	0,58
L.D.C. NCP22042024	18/01/2024	22/04/2024	EUR	9 000 000		9 713 780,84	2,08
AXEREA NCP15042024	19/02/2024	15/04/2024	EUR	9 000 000		9 720 582,04	2,08
ROQUET NCP29042024	25/01/2024	29/04/2024	EUR	12 500 000		13 478 679,04	2,89
SONEPA NCP13052024	12/02/2024	13/05/2024	USD	12 500 000		12 420 215,16	2,66

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
BOLLOR NCP12062024	08/03/2024	12/06/2024	EUR	4 000 000		4 291 823,37	0,92
SAVENC NCP28062024	26/03/2024	28/06/2024	EUR	11 500 000		12 317 504,06	2,64
TOTAL ROYAUME UNI						43 247 749,12	9,25
ECP BARCLAYS 24	03/08/2023	03/05/2024	USD	10 000 000	6,00	9 953 045,97	2,13
ECP NTT FINANCE 24	08/02/2024	11/04/2024	USD	12 500 000	5,57	12 482 812,73	2,67
ECP AMCOR UK 24	20/02/2024	17/04/2024	EUR	10 000 000	4,05	10 798 047,45	2,31
ECP HONDA FI 0524	25/03/2024	28/05/2024	GBP	8 000 000	5,54	10 013 842,97	2,14
TOTAL IRLANDE						22 188 576,96	4,75
CD BANK OF AMERI24	02/02/2024	02/08/2024	GBP	10 000 000	5,30	12 398 768,39	2,66
INTESA SANPAOLO 24	16/02/2024	16/08/2024	USD	10 000 000	5,53	9 789 808,57	2,09
TOTAL ITALIE						10 612 062,64	2,27
NTESA SANPAOLO FUNDING LLC 19112024	27/02/2024	19/11/2024	USD	11 000 000		10 612 062,64	2,27
TOTAL JAPON						34 789 225,30	7,44
ECDSUMITOMO 0524	16/01/2024	16/05/2024	USD	12 500 000	5,45	12 415 463,26	2,66
CD MITSUBISHI 0524	08/02/2024	08/05/2024	USD	12 500 000	5,50	12 429 869,43	2,65
ECD MIZUHO BANK24	09/02/2024	09/05/2024	USD	10 000 000	5,49	9 943 892,61	2,13
TOTAL LUXEMBOURG						4 945 229,51	1,06
ECP DZ PRIVBK 0624	13/09/2023	13/06/2024	USD	5 000 000	5,40	4 945 229,51	1,06
TOTAL PAYS-BAS						12 494 185,83	2,67
ECP TOYOTA MOTOR	05/12/2023	05/04/2024	USD	12 500 000	5,60	12 494 185,83	2,67

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL SUEDE						10 172 077,24	2,18
ECP VW 260824	26/02/2024	26/08/2024	SEK	110 000 000	4,30	10 172 077,24	2,18
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						9 822 359,63	2,10
GENERAL MOTORS 24	20/02/2024	24/07/2024	USD	10 000 000		9 822 359,63	2,10
TOTAL Titres d'OPC						14 270 793,53	3,05
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						14 270 793,53	3,05
TOTAL LUXEMBOURG						14 270 793,53	3,05
AMUNDI-CASH USD-J2 USD C			USD	12 839,567		14 270 793,53	3,05
TOTAL Contrats financiers						390 234,09	0,08
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						373 532,62	0,08
Appels marge swaps			USD	373 532,62		373 532,62	0,08
TOTAL Autres engagements						16 701,47	0,00
TOTAL Swaps						16 701,47	0,00
TOTAL FRANCE						16 701,47	0,00
SWTSG 280425CIBC 5.1			USD	-8 372 000		2 003,82	0,00
SWTBNP170325HSBC USA			USD	-5 000 000		14 697,65	0,00

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEWISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		USD

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPARTIMENT CM-AM PIERRE

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	71 813 614,63	71 783 381,31
Actions et valeurs assimilées	71 813 614,63	71 783 381,31
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	71 813 614,63	71 783 381,31
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	452 856,72	558 741,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	452 856,72	558 741,00
Comptes financiers	1 237 393,97	3 297 668,07
Liquidités	1 237 393,97	3 297 668,07
Total de l'actif	73 503 865,32	75 639 790,38

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	77 854 230,75	102 104 203,29
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	1 543,66	1 892,80
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-7 397 088,73	-32 297 886,81
Résultat de l'exercice (a, b)	2 526 422,28	3 566 333,96
Total des capitaux propres	72 985 107,96	73 374 543,24
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	81 123,27	1 496 869,48
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	81 123,27	1 496 869,48
Comptes financiers	437 634,09	768 377,66
Concours bancaires courants	437 634,09	768 377,66
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	73 503 865,32	75 639 790,38

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	47 718,59	27 195,05
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 361 482,35	3 230 251,64
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 451 090,00	1 772 450,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	3 860 290,94	5 029 896,69
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	22 926,10	10 464,01
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	22 926,10	10 464,01
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 837 364,84	5 019 432,68
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 080 140,80	1 373 993,94
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	2 757 224,04	3 645 438,74
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-230 801,76	-79 104,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	2 526 422,28	3 566 333,96

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RD :

Pour les revenus : distribution

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
RD	FR0000984221	2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,89 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,11 % TTC maximum	Actif net
RC	FR0010444992	2 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,89 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,11 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0014007M09	1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,89 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,11 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
RD	FR0000984221	Néant

RC	FR0010444992	Néant
IC	FR0014007M09	Néant

Commission de surperformance

Part FR0000984221 RD

Néant

Part FR0010444992 RC

Néant

Part FR0014007M09 IC

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Sur les actions : 0,2392% TTC de 0 à 2 000 000€ 0,2196% TTC au-delà - Sur les OPC : 0 % - Sur les obligations : 0% Prélèvement sur chaque transaction	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte du Fonds ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.

Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	73 374 543,24	119 712 490,31
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 386 203,82	14 387 548,81
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-12 992 907,65	-8 863 230,22
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 236 716,79	2 241 785,68
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 009 762,53	-35 000 274,16
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-143 392,28	-456 762,88
Différences de change	-37 519,01	-2 096,52
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	15 650 405,88	-21 347 234,13
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-5 328 291,81</i>	<i>-20 978 697,69</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-20 978 697,69</i>	<i>368 536,44</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 236 404,34	-943 122,39
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 757 224,04	3 645 438,74
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	72 985 107,96	73 374 543,24

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 237 393,97	1,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	437 634,09	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 237 393,97	1,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	437 634,09	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
	GBP	GBP	SEK	SEK	CHF			
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	15 747 003,07	21,58	2 911 206,89	3,99	1 528 560,87	2,09	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	151 621,02	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	253 434,62	0,35	209 133,04	0,29	7 402,15	0,01
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	437 634,09	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 543,66	1 892,80
Résultat	2 526 422,28	3 566 333,96
Total	2 527 965,94	3 568 226,76

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 574 748,28	2 305 727,42
Total	1 574 748,28	2 305 727,42
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
D1 PART DIST RD		
Affectation		
Distribution	951 253,25	1 260 846,31
Report à nouveau de l'exercice	1 934,49	1 617,86
Capitalisation	0,00	0,00
Total	953 187,74	1 262 464,17
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	328 018,362948	344 493,526751
Distribution unitaire	2,90	3,66
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	29,92	35,17
Total	29,92	35,17
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 397 088,73	-32 297 886,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-7 397 088,73	-32 297 886,81

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
CI PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 626 732,53	-20 983 206,92
Total	-4 626 732,53	-20 983 206,92
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
D1 PART DIST RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 770 284,72	-11 314 411,64
Total	-2 770 284,72	-11 314 411,64
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	328 018,362948	344 493,526751
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-71,48	-268,25
Total	-71,48	-268,25
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
20/07/2020*	C1 PART CAPI C	61 267 169,61	438 948,599	139,57	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020*	D1 PART DISTRI D	39 282 466,71	373 349,15	105,21	0,40	0,03	0,00	0,00
31/03/2021	C1 PART CAPI C	70 140 755,94	449 731,765	155,96	0,00	0,00	0,00	16,72
31/03/2021	D1 PART DIST D	42 795 440,60	364 007,493	117,56	0,00	0,00	0,00	12,60
31/03/2022	C1 PART CAPI RC	74 844 728,89	440 574,218	169,87	0,00	0,00	0,00	21,77
31/03/2022	D1 PART DIST RD	44 866 744,49	350 357,897	128,05	0,00	2,70	0,00	13,70
31/03/2022	I1 PART CAPI IC	1 016,93	0,01	101 693,00	0,00	0,00	0,00	703,00
31/03/2023	C1 PART CAPI RC	47 687 945,08	469 792,046082	101,50	0,00	0,00	0,00	-39,75
31/03/2023	D1 PART DIST RD	25 685 985,74	344 493,526751	74,56	0,00	3,65	0,00	-32,84
31/03/2023	I1 PART CAPI IC	612,42	0,01	61 242,00	0,00	0,00	0,00	-23 308,00
28/03/2024	C1 PART CAPI RC	46 053 839,17	391 356,850505	117,67	0,00	0,00	0,00	-7,79
28/03/2024	D1 PART DIST RD	26 930 552,84	328 018,362948	82,10	0,00	2,90	0,00	-8,44
28/03/2024	I1 PART CAPI IC	715,95	0,01	71 595,00	0,00	0,00	0,00	-4 156,00

*VL de création de SICAV

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
CI PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	27 115,499931	2 976 535,96
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-105 550,695508	-11 291 437,45
Solde net des Souscriptions/Rachats	-78 435,195577	-8 314 901,49
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	391 356,850505	

	En quantité	En montant
D1 PART DIST RD		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	5 572,42234	409 667,86
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-22 047,586137	-1 701 470,20
Solde net des Souscriptions/Rachats	-16 475,163803	-1 291 802,34
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	328 018,362948	

	En quantité	En montant
II PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	0,00000	0,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	0,01000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	2 868,07
Montant des commissions de souscription perçues	2 868,07
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	2 868,07
Montant des commissions de souscription rétrocédées	2 868,07
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D1 PART DIST RD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0010444992 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	695 640,32
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0000984221 D1 PART DIST RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	384 496,30
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0014007M09 I1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	4,18
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Coupons et dividendes	325 742,28
Créances	SRD et règlements différés	127 114,44
Total des créances		452 856,72
Dettes	Frais de gestion	81 123,27
Total des dettes		81 123,27
Total dettes et créances		371 733,45

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	71 813 614,63	98,39
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	71 813 614,63	98,39
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	452 856,72	0,62
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-81 123,27	-0,11
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	799 759,88	1,10
DISPONIBILITES	799 759,88	1,10
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	72 985 107,96	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			71 813 614,63	98,39
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			71 813 614,63	98,39
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			71 813 614,63	98,39
TOTAL BELGIQUE			9 221 751,80	12,64
BE0003593044 COFINIMMO SICAFI	EUR	15 000	909 750,00	1,25
BE0003851681 AEDIFICA	EUR	42 500	2 420 375,00	3,31
BE0003878957 VGP	EUR	7 000	742 700,00	1,02
BE0974273055 CARE PROPERTY INVEST	EUR	69 449	916 726,80	1,26
BE0974288202 XIOR STUDENT HOUSING	EUR	85 000	2 380 000,00	3,26
BE0974349814 WAREHOUSES DE PAUW	EUR	70 000	1 852 200,00	2,54
TOTAL SUISSE			1 528 560,87	2,09
CH0008038389 SWISS PRIME SITE	CHF	17 500	1 528 560,87	2,09
TOTAL ALLEMAGNE			12 454 650,00	17,06
DE0008303504 TAG IMMOBILIEN	EUR	200 000	2 535 000,00	3,47
DE000A1ML7J1 VONOVIA	EUR	150 000	4 110 000,00	5,63
DE000A2NBX80 INSTONE REAL ESTATE GROUP AG	EUR	205 000	1 830 650,00	2,51
DE000LEG1110 LEG IMMOBILIEN	EUR	50 000	3 979 000,00	5,45
TOTAL ESPAGNE			4 374 600,00	5,99

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ES0105025003 MERLIN PROPERTIES	EUR	340 000	3 391 500,00	4,64
ES0105066007 CELLNEX TELECOM	EUR	30 000	983 100,00	1,35
TOTAL FRANCE			21 322 342,00	29,21
FR0000035081 ICADE	EUR	50 000	1 255 000,00	1,72
FR0000064578 COVIVIO	EUR	15 000	715 500,00	0,98
FR0000121964 KLEPIERRE	EUR	115 000	2 760 000,00	3,78
FR0000125486 VINCI	EUR	9 000	1 068 840,00	1,46
FR0004007813 KAUFMAN ET BROAD	EUR	71 376	1 927 152,00	2,64
FR0010040865 GECINA	EUR	35 000	3 312 750,00	4,54
FR0010241638 MERCIALYS	EUR	275 000	2 967 250,00	4,07
FR0010481960 ARGAN	EUR	27 000	2 265 300,00	3,10
FR0010828137 CARMILA	EUR	140 000	2 256 800,00	3,09
FR0013326246 UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD UNIT	EUR	37 500	2 793 750,00	3,83
TOTAL ROYAUME UNI			15 747 003,07	21,58
GB0001367019 BRITISH LAND CO.R.E.I.T.	GBP	200 000	924 758,11	1,27
GB0006928617 UNITE GROUP REIT	GBP	145 450	1 664 308,36	2,28
GB00B04V1276 GRAINGER	GBP	830 000	2 503 469,01	3,43
GB00B1N7Z094 SAFESTORE HOLDINGS R.E.I.T.	GBP	100 000	882 755,55	1,21
GB00B4WFW713 LONDONMETRIC PROPERTY	GBP	500 000	1 188 707,28	1,63
GB00B5ZN1N88 SEGRO R.E.I.T.	GBP	390 000	4 123 995,27	5,66

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
GB00B67G5X01 WORKSPACE GROUP. R.E.I.T.	GBP	200 000	1 199 237,17	1,64
GB00BG49KP99 TRITAX BIG BOX	GBP	600 000	1 103 532,19	1,51
GB00BYW0PQ60 LAND SECURITIES GROUP R.E.I.T.	GBP	280 000	2 156 240,13	2,95
TOTAL guernesey			1 755 900,00	2,41
GG00BQZCBZ44 SHURGARD SELF STORAGE REIT	EUR	45 000	1 755 900,00	2,41
TOTAL PAYS-BAS			2 497 600,00	3,42
NL00150006R6 CTP	EUR	100 000	1 652 000,00	2,26
NL0015000K93 EUROCOMMERCIAL PROPERTIES REIT	EUR	40 000	845 600,00	1,16
TOTAL SUEDE			2 911 206,89	3,99
SE0000379190 CASTELLUM	SEK	190 000	2 321 594,27	3,18
SE0001664707 CATENA	SEK	13 000	589 612,62	0,81

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPARTIMENT CM-AM EUROPE VALUE

BILAN ACTIF

	28/03/2024	31/03/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	534 627 004,83	247 834 976,87
Actions et valeurs assimilées	533 678 925,56	246 960 194,23
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	533 678 925,56	246 960 194,23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	948 079,27	874 782,64
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	948 079,27	874 782,64
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	1 169 148,04	78 978,61
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 169 148,04	78 978,61
Comptes financiers	24 187 739,04	11 007 945,41
Liquidités	24 187 739,04	11 007 945,41
Total de l'actif	559 983 891,91	258 921 900,89

BILAN PASSIF

	28/03/2024	31/03/2023
Capitaux propres		
Capital	532 480 000,22	265 749 256,77
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	200,24	121,83
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-8 773 912,24	-17 537 105,44
Résultat de l'exercice (a, b)	33 974 466,30	8 846 952,39
Total des capitaux propres	557 680 754,52	257 059 225,55
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	607 813,51	310 707,75
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	607 813,51	310 707,75
Comptes financiers	1 695 323,88	1 551 967,59
Concours bancaires courants	1 695 323,88	1 551 967,59
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	559 983 891,91	258 921 900,89

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/03/2024	31/03/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	525 854,42	94 037,18
Produits sur actions et valeurs assimilées	20 164 970,52	17 636 060,94
Produits sur obligations et valeurs assimilées	8 595 500,00	5 047 500,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	29 286 324,94	22 777 598,12
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	32 482,65	75 928,40
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	32 482,65	75 928,40
Résultat sur opérations financières (I - II)	29 253 842,29	22 701 669,72
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	4 987 456,45	4 874 216,63
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	24 266 385,84	17 827 453,09
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	9 708 080,46	-8 980 500,70
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	33 974 466,30	8 846 952,39

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part RC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part RD :

Pour les revenus : distribution du résultat net

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part R :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
RC	FR0000991770	1,794 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,744 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net
RD	FR0000991788	1,794 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,744 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net

R	FR0010699736	2,25 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2,2 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net
IC	FR0012432565	0,897 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,847 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net
S	FR0013295490	1,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,35 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,05 % TTC maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
RC	FR0000991770	Néant
RD	FR0000991788	Néant
R	FR0010699736	Néant
IC	FR0012432565	Néant
S	FR0013295490	Néant

Commission de surperformance

Part FR0000991770 RC

Néant

Part FR0000991788 RD

Néant

Part FR0010699736 R

Néant

Part FR0012432565 IC

Néant

Part FR0013295490 S

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
De 0 à 0,10% TTC maximum sur les actions Prélèvement sur chaque transaction	100		

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de la SICAV ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Frais de fonctionnement et autres services : Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement.

Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autre service » étaient inférieurs au taux affiché.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/03/2024	31/03/2023
Actif net en début d'exercice	257 059 225,55	623 120 282,25
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	338 469 137,58	68 026 843,22
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-98 866 208,70	-427 973 934,05
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	18 063 384,34	31 750 052,13
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-24 686 525,68	-62 446 509,72
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-1 015 003,43	-714 157,52
Différences de change	-281 195,83	-356 659,95
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	45 969 575,03	10 063 109,51
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>66 298 112,20</i>	<i>20 328 537,17</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>20 328 537,17</i>	<i>10 265 427,66</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 298 020,18	-2 237 253,41
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	24 266 385,84	17 827 453,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	557 680 754,52	257 059 225,55

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			948 079,27
	FR0013041738	CM-AM H.CARE IC 3D	948 079,27
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			948 079,27

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	200,24	121,83
Résultat	33 974 466,30	8 846 952,39
Total	33 974 666,54	8 847 074,22

	28/03/2024	31/03/2023
C1 PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	27 787 635,67	5 611 033,04
Total	27 787 635,67	5 611 033,04
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 133 055,87	2 141 814,30
Total	3 133 055,87	2 141 814,30
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
D1 PART DIST RD		
Affectation		
Distribution	3 004 100,22	1 068 475,03
Report à nouveau de l'exercice	34,82	140,23
Capitalisation	0,00	0,00
Total	3 004 135,04	1 068 615,26
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	20 369,543136	14 265,354265
Distribution unitaire	147,48	74,90
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
II PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	46 921,00	24 449,34
Total	46 921,00	24 449,34
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/03/2024	31/03/2023
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 918,96	1 162,28
Total	2 918,96	1 162,28
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 773 912,24	-17 537 105,44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-8 773 912,24	-17 537 105,44

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
CI PART CAPI RC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-7 234 253,00	-11 440 256,44
Total	-7 234 253,00	-11 440 256,44
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
C3 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-770 817,71	-3 930 425,80
Total	-770 817,71	-3 930 425,80
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
D1 PART DIST RD		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-756 973,43	-2 122 183,57
Total	-756 973,43	-2 122 183,57
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	20 369,543136	14 265,354265
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
I1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-11 014,86	-41 249,49
Total	-11 014,86	-41 249,49
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
R1 PART CAPI R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-853,24	-2 990,14
Total	-853,24	-2 990,14
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS
DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
20/07/2020	C1 PART CAPI RC	120 936 565,29	45 389,987	2 664,38	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020	C3 PART CAPI S	7 330 767,97	2 723,304	2 691,86	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020	D1 PART DIST RD	77 764 229,32	44 579,013	1 744,41	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020	I1 PART CAPI IC	288 239,78	3,01	95 760,72	0,00	0,00	0,00	0,00
20/07/2020	R1 PART CAPI R	18 827,61	147,00	128,07	0,00	0,00	0,00	0,00
31/03/2021	C1 PART CAPI RC	317 218 807,26	95 372,287	3 326,11	0,00	0,00	0,00	33,40
31/03/2021	C3 PART CAPI S	51 449 689,76	15 268,446	3 369,67	0,00	0,00	0,00	41,76
31/03/2021	D1 PART DIST RD	95 217 125,43	43 724,621	2 177,65	0,00	29,84	0,00	-7,97
31/03/2021	I1 PART CAPI IC	1 201,85	0,01	120 185,00	0,00	0,00	0,00	1 764,00
31/03/2021	R1 PART CAPI R	28 790,55	181,00	159,06	0,00	0,00	0,00	0,89
31/03/2022	C1 PART CAPI RC	470 659 154,13	141 774,589	3 319,77	0,00	0,00	0,00	194,31
31/03/2022	C3 PART CAPI S	67 771 519,99	20 070,4205	3 376,68	0,00	0,00	0,00	211,07
31/03/2022	D1 PART DIST RD	84 073 199,09	39 196,349	2 144,92	0,00	73,70	0,00	53,14
31/03/2022	I1 PART CAPI IC	575 911,49	4,767	120 812,14	0,00	0,00	0,00	7 929,26
31/03/2022	R1 PART CAPI R	40 497,55	257,00	157,57	0,00	0,00	0,00	8,04
31/03/2023	C1 PART CAPI RC	167 655 944,39	48 068,646595	3 487,84	0,00	0,00	0,00	-121,26
31/03/2023	C3 PART CAPI S	57 794 575,06	16 225,9908	3 561,85	0,00	0,00	0,00	-110,23
31/03/2023	D1 PART DIST RD	30 956 818,52	14 265,354265	2 170,07	0,00	74,90	0,00	-148,76
31/03/2023	I1 PART CAPI IC	608 343,29	4,757	127 883,81	0,00	0,00	0,00	-3 531,66
31/03/2023	R1 PART CAPI R	43 544,29	265,00	164,31	0,00	0,00	0,00	-6,89
28/03/2024	C1 PART CAPI RC	459 122 990,36	115 194,771942	3 985,62	0,00	0,00	0,00	178,42
28/03/2024	C3 PART CAPI S	48 968 338,47	11 983,3044	4 086,38	0,00	0,00	0,00	197,12
28/03/2024	D1 PART DIST RD	48 835 019,50	20 369,543136	2 397,45	0,00	147,48	0,00	-37,16
28/03/2024	I1 PART CAPI IC	700 356,64	4,757	147 226,53	0,00	0,00	0,00	7 548,06
28/03/2024	R1 PART CAPI R	54 049,55	290,00	186,37	0,00	0,00	0,00	7,12

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI RC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	87 050,56023	313 360 972,84
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-19 924,43489	-71 482 383,85
Solde net des Souscriptions/Rachats	67 126,12535	241 878 588,99
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	115 194,77194	

	En quantité	En montant
C3 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 186,11960	11 572 457,79
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-7 428,80600	-27 234 193,94
Solde net des Souscriptions/Rachats	-4 242,68640	-15 661 736,15
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	11 983,30440	

	En quantité	En montant
D1 PART DIST RD		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	6 170,59937	13 529 072,59
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-66,41050	-147 141,47
Solde net des Souscriptions/Rachats	6 104,18887	13 381 931,12
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	20 369,54314	

	En quantité	En montant
I1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	0,00000	0,00
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	4,75700	

	En quantité	En montant
R1 PART CAPI R		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	39,00000	6 634,36
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-14,00000	-2 489,44
Solde net des Souscriptions/Rachats	25,00000	4 144,92
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	290,00000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI RC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	430,74
Montant des commissions de souscription perçues	430,74
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	430,74
Montant des commissions de souscription rétrocédées	430,74
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C3 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
D1 PART DIST RD	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
II PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
	En montant
R1 PART CAPI R	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/03/2024
FR0000991770 C1 PART CAPI RC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	3 891 890,49
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0013295490 C3 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	523 990,59
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0000991788 D1 PART DIST RD	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	565 796,18
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0012432565 I1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	4 701,11
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/03/2024
FR0010699736 R1 PART CAPI R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	1 078,08
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
Créances	Coupons et dividendes	1 169 148,04
Total des créances		1 169 148,04
Dettes	Frais de gestion	607 813,51
Total des dettes		607 813,51
Total dettes et créances		561 334,53

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	534 627 004,83	95,87
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	533 678 925,56	95,70
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	948 079,27	0,17
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	1 169 148,04	0,21
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-607 813,51	-0,11
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	22 492 415,16	4,03
DISPONIBILITES	22 492 415,16	4,03
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	557 680 754,52	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			533 678 925,56	95,70
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			533 678 925,56	95,70
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			533 678 925,56	95,70
TOTAL AUTRICHE			10 699 415,80	1,92
AT0000730007 ANDRITZ AG	EUR	185 111	10 699 415,80	1,92
TOTAL BELGIQUE			20 341 507,62	3,65
BE0974293251 ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	153 111	8 644 647,06	1,55
BE0974464977 SYENSQO SA	EUR	133 252	11 696 860,56	2,10
TOTAL SUISSE			10 987 843,69	1,97
CH0012005267 NOVARTIS AG-REG	CHF	90 464	8 117 241,97	1,46
CH0102484968 JULIUS BAER GROUP LTD	CHF	53 670	2 870 601,72	0,51
TOTAL ALLEMAGNE			96 903 152,82	17,38
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	838 450	18 865 125,00	3,38
DE0005785604 FRESENIUS	EUR	377 869	9 446 725,00	1,69
DE0006062144 COVESTRO	EUR	31 268	1 584 662,24	0,28
DE0006599905 MERCK KGAA	EUR	40 451	6 617 783,60	1,19
DE0006969603 PUMA SE	EUR	130 013	5 463 146,26	0,98
DE0007236101 SIEMENS AG-REG	EUR	92 508	16 370 215,68	2,94

Désignation des valeurs

	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
DE0008404005 ALLIANZ SE-REG	EUR	65 996	18 333 688,80	3,29
DE000BASF111 BASF SE	EUR	182 598	9 664 912,14	1,73
DE000EVNK013 EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	309 180	5 665 723,50	1,02
DE000KGX8881 KION GROUP AG	EUR	100 270	4 891 170,60	0,88
TOTAL ESPAGNE			19 418 405,64	3,48
ES0113900J37 BANCO SANTANDER SA	EUR	2 566 724	11 605 442,57	2,08
ES0140609019 CAIXABANK SA	EUR	1 738 919	7 812 963,07	1,40
TOTAL FRANCE			242 838 310,60	43,54
FR0000044448 NEXANS SA	EUR	39 053	3 784 235,70	0,68
FR0000120172 CARREFOUR SA	EUR	346 862	5 506 434,25	0,99
FR0000120271 TOTALENERGIES SE	EUR	321 355	20 396 401,85	3,65
FR0000120578 SANOFI	EUR	184 026	16 739 004,96	3,00
FR0000120628 AXA SA	EUR	536 289	18 670 901,54	3,35
FR0000120644 DANONE	EUR	184 182	11 030 659,98	1,98
FR0000121220 SODEXO	EUR	101 803	8 091 302,44	1,45
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	466 907	14 067 907,91	2,52
FR0000125007 COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	202 076	14 535 326,68	2,61
FR0000125486 VINCI SA	EUR	169 566	20 137 658,16	3,61
FR0000130809 SOCIETE GENERALE SA	EUR	333 046	8 262 871,26	1,48
FR0000131104 BNP PARIBAS	EUR	230 329	15 169 467,94	2,72

Désignation des valeurs

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000131906 RENAULT SA	EUR	366 440	17 147 559,80	3,07
FR0000133308 ORANGE	EUR	1 199 109	13 055 898,79	2,34
FR0004125920 AMUNDI SA	EUR	86 444	5 502 160,60	0,99
FR0010208488 ENGIE	EUR	346 672	5 376 882,72	0,96
FR0010313833 ARKEMA	EUR	24 962	2 434 793,48	0,44
FR0012435121 ELIS SA	EUR	936 477	19 722 205,62	3,54
FR0012757854 SPIE SA	EUR	266 958	9 295 477,56	1,67
FR001400AJ45 MICHELIN (CGDE)	EUR	391 643	13 911 159,36	2,49
TOTAL ROYAUME UNI			19 158 517,03	3,44
GB0007188757 RIO TINTO PLC	GBP	104 406	6 128 451,78	1,11
GB0007980591 BP PLC	GBP	992 015	5 753 317,92	1,03
GB0009223206 SMITH & NEPHEW PLC	GBP	443 198	5 141 804,09	0,92
GB00B1XZS820 ANGLO AMERICAN PLC	GBP	93 491	2 134 943,24	0,38
TOTAL IRLANDE			9 996 559,11	1,79
IE00B1RR8406 SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	236 493	9 996 559,11	1,79
TOTAL ITALIE			59 049 577,72	10,59
IT0000072618 INTESA SANPAOLO	EUR	4 683 463	15 750 486,07	2,83
IT0003128367 ENEL SPA	EUR	2 427 128	14 851 596,23	2,66
IT0003132476 ENI SPA	EUR	930 365	13 627 986,52	2,44
IT0005239360 UNICREDIT SPA	EUR	421 308	14 819 508,90	2,66

Désignation des valeurs

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS			36 317 076,76	6,51
NL0000009165 HEINEKEN NV	EUR	31 670	2 829 397,80	0,51
NL0010773842 NN GROUP	EUR	66 322	2 839 908,04	0,51
NL0011794037 KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	EUR	199 240	5 522 932,80	0,99
NL0014559478 TECHNIP ENERGIES NV	EUR	236 412	5 534 404,92	0,99
NL00150001Q9 STELLANTIS NV	EUR	744 176	19 590 433,20	3,51
TOTAL PORTUGAL			7 968 558,77	1,43
PTEDP0AM0009 EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	EUR	2 207 357	7 968 558,77	1,43
TOTAL Titres d'OPC			948 079,27	0,17
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			948 079,27	0,17
TOTAL FRANCE			948 079,27	0,17
FR0013041738 CM-AM HUMAN CARE-RZEUR	EUR	8,4	948 079,27	0,17

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *	147.48	EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part R1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

SICAV CM-AM SICAV

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

SICAV CM-AM SICAV

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

A l'assemblée générale de la SICAV CM-AM SICAV,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) CM-AM SICAV relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le prospectus de la SICAV et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et nous avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique 25/7/2024

DocuSigned by:



F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Associé